

HISTOIRE

DES LETTRES,

DES SCIENCES ET DES ARTS,

EN BELGIQUE

ET DANS LES PAYS LIMITROPHES;

PAR

M. F.-V. Goethals,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

—

Tome premier.

BRUXELLES.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE

POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES,

[illegible]

RUE DE LA [illegible], N° 21.

—

1840.



HISTOIRE
DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS.

Le dépôt a été fait conformément à la loi.

Ayant fait examiner l'ouvrage intitulé : HISTOIRE DES LETTRES DES SCIENCES ET DES ARTS, etc., nous en permettons l'impression.

Malines, le 4 octobre 1839.

J.-B. PAUWELS, VIC.-GÉN.

HISTOIRE
DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS,
EN BELGIQUE
et dans les pays limitrophes,

PAR

M. F.-V. Goethals,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

—

tome premier.

BRUXELLES.
PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE
POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES.
GÉRANT, CH.-J. DE MAT,
RUE DE LA BATTERIE, N° 24.

—

1840.

PRÉFACE.

Les sources principales de la biographie des dix-sept provinces des Pays-Bas sont mentionnées par J.-N. Paquot dans l'introduction à ses mémoires littéraires auxquels je donne un supplément. Mes autres autorités sont, outre des renseignements domestiques, les biographes et les historiens dont j'ai soin d'écrire la vie et d'analyser les ouvrages. Indiquer les unes et les autres avec plus de précision, serait, pour le moment, très-nuisible aux sciences historiques. Il ne suffit pas de se livrer aux études sérieuses, il faut encore les aimer sérieusement.

Quant à la méthode que j'ai adoptée, elle est empruntée au Père Niceron, le plus grand biographe que la France ait jamais eu.

Je donne de plus l'histoire artistique pour compléter la Vie des Peintres flamands par J.-B. Descamps, et pour faire voir quels sont les hommes à qui nous sommes

rédevables de posséder encore l'art de Rubens Van Dyck.

Beaucoup de personnes connaissent les faits de nales de notre pays; mais la plupart en ignorent méconnaissent les causes ou le caractère. Je m'effo d'y jeter quelque lumière.

Je n'oublierai jamais qu'il est du devoir du biog de bien caractériser les hommes et leur époque, e son but doit être d'instruire. Quel qu'en soit le mot mensonge vient toujours d'un cœur vicieux.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

NOTICES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

RODULPHE, abbé de Saint-Trond.	mort en 1138
GUILLAUME DE MALINES, abbé de Saint-Trond.	» » 1297
DE CAMPO (Heymeric), philosophe.	» » 1460
BUSCH (Jean), historien.	» » 1479
PRUDENS (Henri).	» » 1484
DE BERGHES (Antoine), abbé de Saint-Bertin. .	» » 1531
AMMONIUS (Liévin).	» » 1556
LEONINUS (Albert), jurisconsulte.	» » 1598
AGUILON (François), mathématicien.	» » 1617
BAUHUSIUS (Bernard), poëte.	» » 1619
BISCHOP (Jean), mystique.	» » 1636
VAN HELMONT (Jean-Baptiste), physiologiste. .	» » 1644
ROVENIUS (Philippe), archevêque de Philippes.	» » 1651
FOULLON (Jean-Érard), historien.	» » 1668
POLLENTER (Jean), Jésuite.	» » 1695
QUELLIN (Jean-Érasme), peintre.	» » 1715
BAERT (François), Bollandiste.	» » 1719
DE WITTE (Gilles), controversiste.	» » 1721

dans le monastère de Burtscheid, appelé Borcette par les Français, l'engagea à suivre ce clerc dans ce voyage, sans autre intention que de visiter les environs de cette maison qui étaient remarquables par leurs sources chaudes; Rodulphe ne pensait pas du tout alors à se faire moine lui-même.

Mais Dieu manifeste souvent sa volonté d'une manière tout à fait inattendue. Selon un usage généralement reçu chez les moines, ceux de Borcette se levaient la nuit pour faire en commun la lecture de quelques chapitres de la vie des Pères. Rodulphe, qui était logé auprès de leur chambre, pouvait entendre tout ce qu'ils disaient entre eux ; et curieux de connaître les miracles d'hommes simples et la manière dont les moines les racontaient, il prêta à leurs discours une oreille attentive. Son imagination en fut vivement frappée au point qu'il eut dès lors l'idée d'embrasser la vie monastique.

Le jour de la Conversion de S. Paul, Rodulphe et son ami Lambert furent reçus au nombre des religieux du monastère de Saint-Jean-Baptiste à Borcette même, non loin d'Aix-la-Chapelle.

Cependant Rodulphe ne tarda pas à s'apercevoir que la vertu et le goût de la perfection chrétienne n'accompagnaient pas toujours les moines dans ces collations nocturnes qui l'avaient appelé à la vie religieuse. Leur indifférence pour la règle de la maison dégoûta enfin Rodulphe qui se mit à parcourir les

monastères de l'évêché de Cologne; car le régime claustral n'était pas encore observé partout, et il était inconnu à Saint-Jean de Borcette. Rodulphe se tint au-delà de six mois auprès d'Adalbéron, abbé de Gladbach, qui introduisit le premier chez lui la discipline du monastère de Sigberg, dont les moines étaient des modèles de religion et d'hospitalité. Son séjour à Gladbach finit par le dégoûter entièrement de sa maison professe qui, loin de pratiquer les vertus chrétiennes ou monacales, se distinguait au contraire par la dissolution des mœurs et les plaisirs du monde.

Sur ces entrefaites, le monastère Saint-Jean perdit son abbé Azelin dont l'extrême bonté et la haute vieillesse avaient entretenu, à son insu, le désordre parmi les moines; ceux-ci choisirent, pour son successeur, le directeur d'une de ces communautés indépendantes et irrégulières comme il s'en formait tous les jours au pays; son nom était Jean Custos. Son âge le rendait d'ailleurs impropre à la charge qu'on lui confiait. De retour à Borcette, Rodulphe gagna l'estime de ce prélat, qui pensa ne pouvoir rencontrer une personne plus digne pour lui confier les enfants, en qualité de surveillant et d'écolâtre; il le nomma aussi chambrier et prévôt ou vicaire chargé des prédications tant pour les laïques que pour les moines. Le zèle de Rodulphe lui attira de nombreuses difficultés. Voyant alors qu'il avait espéré vainement d'apporter une amélioration dans la discipline monastique,

il demanda au nouvel abbé la permission de se séparer de nouveau de ses frères.

Son intention était de se retirer en Flandre, où quelques maisons jouissaient d'une bonne réputation. Il ne voulait pas retourner à Gladbach, parce qu'il craignait qu'à la mort d'Adalbéron cette communauté ne déchût considérablement. Arrivé à Saint-Trond, harassé de fatigue, il demanda l'hospitalité aux moines de cet endroit. Thierry, qui était leur abbé, l'accueillit, et après s'être informé du motif de son voyage et s'être convaincu de la bonté de son instruction, il l'engagea à demeurer auprès de lui. Il comptait sur lui pour l'éducation littéraire de la jeunesse et pour la défense des droits de sa communauté, si elle était attaquée. Ce fut dans ce temps qu'il écrivit les recueils de sentences sur l'Écriture, et de décrets de conciles et de papes. L'abbé Thierry en eut la première idée et en sentit l'utilité, et il en ordonna la composition à Rodulphe; ce qui fait voir qu'on a eu tort d'en faire exclusivement honneur à ce dernier.

Thierry chargea du soin de l'école Rodulphe, qui eut beaucoup de peine à donner ses leçons, parce que les enfants ne savaient assez le latin pour le comprendre et qu'ils ignoraient le wallon ou roman qui était la langue maternelle de Rodulphe : ils ne connaissaient réellement que le flamand ; mais cette difficulté fut vaincue au bout d'un an. Il leur enseigna aussi la musique d'après la méthode de Gui d'Arezzo;

et il a l'honneur de l'avoir introduite le premier à Saint-Trond et probablement dans toute la Belgique.

« Si l'on examine, dit M. Fétis dans son excellente
» Biographie des Musiciens, t. 4, p. 460, si l'on exa-
» mine les traités de musique de Remi d'Auxerre,
» de Réginon de Prum, de Hucbald (Voy. Lectures,
» t. 1er, p. 2), d'Odon, abbé de Cluny, et d'autres
» prédécesseurs de Guido, on y trouvera des idées plus
» ou moins heureuses, mais non des méthodes d'ensei-
» gnement basées sur des principes féconds en résul-
» tats; aucun moyen de direction dans l'étude de
» l'art n'existait avant lui. Les instruments des Grecs
» et des Romains étaient tombés dans l'oubli, parce
» que les chrétiens n'avaient pas cru devoir se servir
» de choses dont on avait fait usage dans les céré-
» monies religieuses du paganisme. L'orgue ne se
» trouvait que dans un petit nombre d'églises, et peu
» de musiciens étaient capables d'en jouer. Plus rares
» encore étaient les autres instruments dans le neu-
» vième et le dixième siècle, en sorte qu'il n'existait
» aucun moyen de diriger la voix et de former l'o-
» reille des élèves de chant que les leçons du maître,
» et qu'aucune étude individuelle n'était possible.
» De là venait que la plupart des chantres étaient
» inhabiles et d'une ignorance à peu près complète
» concernant les principes de l'art, quoiqu'ils eussent
» employé beaucoup d'années a apprendre le peu
» qu'ils savaient. Guido, par l'invention d'une méthode

» d'enseignement, la première qui eût été imaginée
» fit cesser cet état des choses et rendit si facile l'in
» struction musicale, que peu de jours suffisaien
» pour mettre un enfant en état d'apprendre seul l
» chant d'une antienne ou d'un répons. Cette mé
» thode consistait à trouver les intonations au moye
» du monocorde, instrument de facile constructio
» et sur lequel les lettres représentatives de note
» étaient marquées. Un chevalet mobile se plaça
» sur la lettre de la note qu'on cherchait, et la cord
» pincée donnait l'intonation. A ce moyen, Guid
» avait joint l'usage d'une certaine mnémonique de
» sons, qui consistait à bien apprendre une mé
» lodie connue pour s'en servir comme d'un poin
» de comparaison, en donnant pour nom aux note
» de cette mélodie les syllabes placées sous chacun
» d'elles, afin de conserver ces mêmes noms à toute
» les notes semblables. Enfin, il recommanda l'usag
» des neumes, comme le meilleur moyen de distin
» guer les notes principales de toute mélodie et d'e
» reconnaître le ton. Il paraîtra peut-être singulie
» qu'une si grande renommée ait été le prix de chos
» si simples; mais à l'époque où Guido vivait, trou
» ces choses, maintenant vulgaires, était un eff
» de génie. Le service qu'il rendit fut immense,
» dès qu'il eut fourni l'instrument de l'enseigneme
» des écoles régulières de chant ecclésiastique fur
» instituées partout et l'instruction se répandit

On voit que cette excellente méthode ne fut connue que fort tard en Belgique, puisqu'elle fut introduite à Saint-Trond par Rodulphe qui l'avait probablement apprise à Gladbach : il dit de lui-même dans sa chronique, *instruxit etiam eos* (pueros) *arte musicâ secundùm Guidonem, et primus illam in claustrum nostrum introduxit; stupentibusque senioribus faciebat illos solo visu subitò cantare tacitâ arte magistrâ, quod nunquàm auditu didicerant.* L'honneur rendu par M. Fétis à Gui d'Arezzo, pour la science musicale en général, doit être partagé en Belgique entre ce musicien et Rodulphe.

A peine fut-il deux ans à Saint-Trond que Bozo, doyen ou prieur de la maison, vint à mourir; ses frères, au nombre de neuf seulement, l'élurent unanimement pour son successeur. Il s'empressa peut-être trop de réformer les usages des moines dont il exigeait une perfection rare dans tous les temps et d'une pratique extrêmement difficile à une époque où les avantages de la clôture dans les monastères n'avaient pas encore été appréciés. Non-seulement il en voulait à certains abus dans la manière de vivre, mais il s'efforçait aussi de changer le chant que la maison avait adopté, ayant été jusqu'alors sans règle musicale. Il était fâché d'être inutile dans le chœur, malgré ses connaissances dans cet art; et dans l'espoir de se tirer de cette position désagréable, il écrivit et nota un graduel; mais il fit cet ouvrage avec une telle précipi-

tation, que les fautes qu'il commit dans la notation furent assez graves pour être aperçues de ses élèves. Ceux-ci écrivirent, à son exemple, des graduels et des antiphonaires en corrigeant toutefois ses erreurs. Dès que Rodulphe en fut instruit, il voulut reprendre son livre; mais les élèves qui l'estimaient, le prièrent de le leur laisser, ce qu'il ne put leur refuser; mais il écrivit à la fin du volume que son envie de se rapprocher de l'usage de l'église de Saint-Trond l'avait empêché d'observer continuellement dans ce livre les règles de la musique.

Les moines de Saint-Trond supportaient sans murmure ses observations; mais il n'en était pas de même de ceux que l'abbé Thierry y avait accueillis; ceux-ci tenaient beaucoup à leur tunique et à leur capuchon selon le goût du monde: on les appelait pour ce motif les *moines séculiers*. Ce luxe était le résultat inévitable du goût pour le plaisir qui dominait dans la maison.

On a de la peine à se faire une idée de la manière dont la fête des Rogations se pratiquait à Saint-Trond: les moines allaient jusqu'à Brusthem au devant du peuple qui leur prêtait ses chevaux; et, prenant chacun un jeune homme en croupe, ils revenaient en se disputant le mérite de l'adresse. Rien ne respire moins la vie monastique que les ébats équestres entre les religieux et cette jeunesse. Les provisions de la maison étaient absorbées. La fête était surtout dangereuse

pour les enfants du cloître auxquels il était impossible de défendre d'y prendre part. Rodulphe pria l'abbé Thierry de faire cesser ces jeux qui étaient si éloignés de l'esprit de religion; ce qui fut accepté sans difficulté, parce que les moines étaient convaincus du désordre qui résultait chaque année de la vie mondaine qu'ils menaient pendant trois jours. Mais ce n'était malheureusement pas la seule fête qui donnait lieu à des plaintes. Les moines oubliaient de nouveau la règle à la solennité de St-Trond et encore une fois à celle de St-Remy. Rodulphe eût voulu réformer tous ces usages, et il s'efforçait d'établir des locaux distincts pour les deux sexes.

La comtesse de Duras, femme de l'avoué de Saint-Trond, qui prétendait avoir un accès libre à cette abbaye, s'irrita contre l'abbé Thierry et son prieur de ce qu'on maintenait même à son égard les nouveautés introduites par ce dernier. Les ménagements que les monastères devaient avoir pour leurs avoués avaient autorisé ceux-ci et leur famille à se permettre des libertés que réprouvait un bon esprit de religion. Si les avoués se considéraient comme les propriétaires des maisons religieuses dont ils n'avaient que le protectorat, leurs femmes et leurs filles s'arrogeaient de leur côté d'autres prérogatives (Voy. Lect., tome 2e, p.56). Les abus qui en étaient résultés avaient engagé Rodulphe à interdire aux deux sexes l'entrée du quartier occupé par les moines. La comtesse Gertrude,

vivement offensée, excita son mari Gilbert de Dura à la venger de cet affront. Les difficultés que l'abba essuyait de la part du duc de Limbourg son hau avoué, fournirent plus d'un prétexte à cette femn hautaine; mais elle sut pendant quelque temps dis muler son dépit.

Le prieur Rodulphe fut témoin des premiers act barbares du haut-avoué au sujet d'Hériman auqu ce duc voulait attribuer les pouvoirs abbatiaux au d triment de l'abbé légitime : il fut témoin de la fuit de Thierry et de son retour à la suite du comte d Duras. Ce fut aussi Rodulphe qui se mit le plus e peine pour procurer à l'abbaye une espèce d'arran gement entre le duc de Limbourg et Thierry, pa l'entremise d'Albert, évêque de Liége. Le principa mobile des actes du duc n'étant que l'avidité de ri chesses, Thierry acheta son repos : Rodulphe compt le jour du vendredi saint de l'an 1106 la somme qu'o s'était engagé à lui payer. Alors seulement le momen sembla opportun à la comtesse de Duras pour com mencer sa vengeance.

L'abbaye était évidemment menacée d'une ruin certaine, puisque chaque année elle se voyait dan la nécessité de vendre ou d'aliéner tantôt l'une tantôt l'autre propriété, pour satisfaire les éternelle exigences des avoués. Dès que le comte de Duras jusqu'alors dévoué à Saint-Trond, eut formulé le siennes, le désespoir s'empara de Thierry et de s

principaux frères. Mais Rodulphe trouva qu'il était encore possible de sauver la maison et d'échapper à tous ses tyranneaux, en changeant de règle : il avait un excellent exemple dans le monastère de Saint-Jacques de Liége, qui avait adopté celle de Cluny. Il était évident que le désordre des communautés religieuses était le résultat de la liberté dont on y jouissait, liberté dont la noblesse savait profiter. Il était temps de retirer les moines et les frères des travaux de la terre, pour les appeler à la vertu en leur faisant aimer l'étude et la méditation ; il était surtout urgent de leur imposer le silence, afin de rendre impuissantes les conspirations du dehors. En présence des prétentions exagérées des seigneurs, il importait au prieur de Saint-Trond d'introduire dans sa maison la règle de Cluny qui réunissait ces avantages. Thierry lui-même eut de la peine à se rendre au conseil de Rodulphe, car les moines manifestaient hautement que ce changement n'était aucunement de leur goût. Le séjour de Saint-Trond étant devenu insupportable, le prieur demanda la démission de sa charge et se retira auprès de son ami Étienne, abbé de Saint-Laurent.

Le temps ne tarda point à ouvrir les yeux des moines de Saint Trond ; et ils s'emparèrent du premier prétexte pour rappeler Rodulphe et le réintégrer dans le priorat qu'il avait occupé avec honneur. Ils consentirent à se soumettre aux usages de la maison de Cluny.

Ce changement fut surtout à Gilbert de Duras un prétexte pour exciter l'Empereur et son chancelier Adalbéron contre l'abbé Thierry. Hériman, créature du duc de Limbourg et du comte de Duras, était le moine de Saint-Trond à qui le parti gouvernemental destinait de nouveau la crosse abbatiale de cette maison. Alors la noblesse féodale abusait scandaleusement de sa force (Voy. Lect., t. 2, p. 10); et, pour mieux opprimer le peuple, elle sévissait brutalement contre les hommes les plus respectables de l'Église. D'ailleurs, la querelle de l'abbaye de Saint-Trond dérivait évidemment de l'ancienne contestation bien plus importante d'Henri IV avec le Saint-Siége, laquelle avait divisé les dignitaires de l'Église et les seigneurs. Hériman ayant reçu des lettres de l'Empereur qui ordonnaient aux évêques de Liége et de Metz, amis de Thierry, d'établir cet ambitieux sur le siége abbatial de Saint-Trond, Gilbert fut tout prêt à le recevoir et à l'y introduire. Mais la mort de Thierry changea la situation de l'abbaye (25 avril 1107).

Dès lors toute l'autorité était dévolue de droit à Rodulphe; mais que pouvait-il en présence de l'avoué Gilbert et des prêtres *séculiers* de la maison, qui lui portaient rancune? Ceux-ci attendaient avec impatience l'arrivée d'Hériman annoncée tous les jours. La conduite de l'avoué fut autrement déplorable : il s'empara, immédiatement après la mort de Thierry, de l'argent trouvé dans son appartement, ainsi que

du trésor de l'église. Chacun s'occupait de lui-même, et les restes mortels de Thierry étaient délaissés. Enfin Rodulphe parvint à lui donner les derniers honneurs.

Au milieu de tant d'embarras, le prieur ne trouvait de la consolation que dans les lettres qu'il n'avait jamais cessé d'aimer. Il prenait ses principales délices dans la lecture; et il écrivait assez bien en vers comme en prose.

Se voyant exposé à la haine des partisans d'Hériman, qui échauffaient contre lui la colère de Gilbert et celle de sa femme, il se crut obligé de renoncer à son office de prieur. Hériman fut introduit par le comte de Duras, mais l'évêque de Liége s'excusa de le bénir, comme ne lui ayant pas été présenté par l'évêque de Metz, à qui ce droit appartenait. L'élévation d'Hériman à la dignité abbatiale, attira sur l'abbaye des malheurs plus grands que ceux qu'elle avait soufferts. Les personnes bien pensantes s'abstenaient de toute communication avec l'intrus, environné seulement de religieux sans mœurs et sans vertu, qui portaient encore les mains mutilées en signe de l'excommunication lancée contre eux, pour la part qu'ils avaient eue dans la faction de Luipon. Les amis de Rodulphe convinrent entre eux de l'envoyer auprès de l'évêque de Metz, pour lui exposer leur déplorable état, et ils réunirent à cet effet toute la monnaie qu'ils purent recueillir.

L'animosité qui régnait entre les partis étant de

nature à inspirer de sérieuses inquiétudes, Rodulphe chercha un abri sous les drapeaux de Frédéric archevêque de Cologne, de Godefroid de Louvain et d'Arnoud, comte de Looz, qui se rendaient avec leurs troupes à Verdun. Leur voyage et les courses de cette soldatesque indisciplinée donnent la peinture la plus fidèle des excès de la féodalité expirante : amis et ennemis étaient confondus dans le mépris des nobles pour les prolétaires : les populations fuyaient la mort ou l'opprobre; mais elles ne pouvaient échapper aux spoliations de leurs tyrans. Quel spectacle! la présence d'un moine qui avait la conscience de sa profession, ne pouvait rien sur ces brigands!

Arrivé à Verdun, Rodulphe apprit que l'évêque de Metz, Adalbéron était au château de Donge, auprès de Verdun, où il lui présenta les lettres de ses frères. Mais le comte Henri de Limbourg, l'ancien ennemi du prieur de Saint-Trond et de l'abbé Thierry, était auprès de l'évêque, et un envoyé des hérimanistes avait déjà entretenu le comte et le prélat de la mort de Thierry; de sorte que les esprits étaient mal disposés envers Rodulphe : les partisans d'Hériman conjurèrent sa perte et même sa mort. Par le conseil même de l'évêque, Rodulphe se rendit à Metz, où il devait attendre le prélat. Cet homme astucieux, tout en affectant de s'intéresser au sort de Rodulphe, soutenait en secret Hériman le protégé de seigneurs et de princes puissants, ses amis; il remit au premier

deux lettres, l'une conçue en termes équivoques et ambigus pour l'usurpateur Hériman; dans l'autre, l'évêque consolait les religieux, leur promettant de ne les pas forcer à reprendre Hériman pour abbé et de se rendre dans peu à Saint-Trond, pour y rétablir la paix et l'union. Son intention était d'apaiser les dissensions du monastère de Saint-Trond, jusqu'à son arrivée dans ce lieu; mais Rodulphe comptait, de son côté, déjouer la duplicité de l'évêque.

Porteur de ces deux lettres, il trouva qu'il était prudent pour lui de gagner la Belgique par des voies détournées et par un autre chemin que celui qu'il avait parcouru. La fureur des hérimanistes était tellement grande, qu'il craignait à chaque instant qu'ils en voulaient à ses jours. Rodulphe se dirigea furtivement vers le château de Bras, situé au milieu d'une forêt, où demeuraient des chanoines qui lui accordèrent l'hospitalité, et lui donnèrent un guide sûr pour se porter sans crainte plus avant. Ce voyage fut extrêmement pénible : Rodulphe fait une description affreuse des contrées qu'il traversa en sortant du monastère Saint-Pierre, et au milieu desquelles se trouve la célèbre abbaye de Saint-Hubert. Ce passage de ses mémoires est infiniment curieux à lire. Enfin, après bien des souffrances et des misères, il parvint au prieuré de Saint-Symphorien en Condros, où il fut très-bien reçu des religieux qui vivaient selon la règle de Cluny.

Le sixième jour, depuis son départ de la ville de Metz, il arriva à Liége, où il se retira dans l'abbaye Saint-Jacques, auprès de son ami, l'abbé Étienne. Les temps étaient bien changés : l'empereur Henri IV n'était plus ; si sa mort n'apporta pas une fin à ces déplorables dissensions entre l'autel et le trône, du moins les partis voyaient dès lors faiblir leur animosité, ne rencontrant plus de sympathie. Il importait à Rodulphe de profiter des circonstances actuelles pour retourner dans son monastère. Quoique les hérimanistes eussent conjuré sa perte, et ne cessassent de le décrier par ordre du comte Gilbert, il parvint si bien à calmer la colère de son épouse, qu'elle lui permit de revenir, avec défense à Hériman et à sa faction de le molester. Les lettres écrites dans un sens équivoque, que l'évêque de Metz semble avoir données à Rodulphe, uniquement pour se débarrasser de lui, lui avaient servi pour tromper la comtesse, à qui il avait caché avec soin sa pensée la plus intime : *la simplicité d'un moine*, dit-il lui-même, *déjoua l'astuce d'une femme.*

Muni du sauf-conduit de la comtesse Gertrude, il osa se présenter seul et nu-tête devant Saint-Trond. On fut surpris de le revoir, mais on dut respecter les ordres de cette dame. Sur ces entrefaites, l'évêque de Liége lança contre les moines les foudres de l'excommunication, qui devait peser sur eux aussi longtemps qu'Hériman serait leur supérieur.

partisans de celui-ci et Adalbéron, évêque de Metz, qui venait d'arriver à Saint-Trond, se donnèrent beaucoup de peine pour faire triompher leur cause.

Cependant Rodulphe avait trop compté sur son influence : il s'était flatté que sa seule présence à l'abbaye lui assurerait la victoire. La comtesse de Duras, outrée d'avoir été dupe de Rodulphe, alluma tellement la colère de son mari contre lui, que ne se croyant plus en sûreté dans son monastère, il se retira au mois de septembre 1107, dans celui de Saint-Laurent de Liége.

Ses partisans profitèrent de l'arrivée de l'empereur Henri V en cette ville, suivi de toute sa cour, pour former un synode à qui on déférerait l'examen de l'institution canonique d'Hériman. Cet Henri était le fils de l'Empereur, que l'évêque de Liége avait soutenu, malgré le pontife romain, et qui avait appuyé le parti de l'abbé intrus de Saint-Trond. Le synode fut assemblé au mois de décembre de la même année (1107); Hériman qui y assista, ayant été convaincu en plein chapitre à Saint-Lambert d'être un intrus et un excommunié, se reconnut coupable de toutes les fautes qui lui furent reprochées, et demanda l'absolution de toutes les censures lancées contre lui. Cependant les bruits les plus étranges circulèrent, à cette occasion, sur le désintéressement d'Adalbéron, évêque de Metz : il semblait que ce prélat avait vendu le titre d'abbé à Hériman. Celui-ci

étant renvoyé de Saint-Trond à la suite de la décision du chapitre de Saint-Lambert, Adalbéron s'empressa de venir à Liége, et, pour imposer silence aux partis, il voulut présider lui-même à l'élection d'un abbé de Saint-Trond; comme on devait s'y attendre, les moines choisirent Rodulphe, le 30 janvier 1108.

L'élu ayant été confirmé dans sa dignité, fit son entrée solennelle dans son abbaye le 2 février. Sa bénédiction abbatiale fut retardée jusqu'au 23 du même mois par les intrigues de Gilbert, qui aurait encore voulu le supplanter, s'il avait pu, pour lui substituer Hériman, car il craignait sa fermeté.

Rodulphe ne jouit pas de la tranquillité qu'aurait dû lui procurer son mérite. Le cours de la politique l'avait ramené au pouvoir; mais la condition du peuple n'était pas changée: la féodalité continuait de peser sur cette classe. Rodulphe fut vexé par l'avoué Gilbert et par la comtesse son épouse qui, le réduisant à n'avoir que la table et le vêtement de la communauté, ne lui laissèrent presque rien de ses revenus. Ils avaient conçu de la haine pour lui, lorsqu'il n'était que prieur pour leur avoir souven résisté avec énergie, et ils persistèrent à le haïr éta abbé, pour sa fermeté à s'opposer aux infracti qu'ils faisaient aux droits de son monastère. L'eff terie et l'insolence, surtout de la comtesse, éta telles que, frémissant de colère, elle menaça serment le prieur Géry qui était allé un j

trouver, de priver la communauté de la nourriture et de l'habit, si l'on ne retranchait l'un et l'autre à l'abbé. Au désespoir, Rodulphe se rendit à Metz pendant les fêtes de Pâques de l'an 1113, pour implorer la protection de saint Étienne et de la Vierge. Pendant son absence la comtesse mourut. Lorsqu'il revint de Metz, Gilbert fut à sa rencontre, lui donna des marques d'amitié, le pria d'oublier le passé et promit de changer de conduite à son égard. La mort d'Hériman suivit de près celle de la comtesse.

Ce double événement rendit pendant quelque temps la tranquillité au monastère. Elle fut cependant bientôt troublée par le duc de Basse-Lorraine, Godefroid le Barbu, au sujet du sous-avoué qui avait embrassé le parti de l'empereur Henri V, contre lequel le duc s'était déclaré. Rodulphe décrivit en vers latins les calamités dont la ville de Saint-Trond fut affligée à l'occasion de cette querelle.

Ce fut peut-être pendant ce calme de peu de durée, entièrement employé à l'amélioration de l'abbaye, qu'on lui fit plusieurs donations, entre autres pour le repos de l'âme de la comtesse, qui y avait été enterrée, et pour la célébration de son anniversaire et de celui de Gilbert après sa mort. Pour rendre cette fondation plus solide, Rodulphe prit des arrangements qui furent approuvés par la famille Duras, par Arnoud, comte de Looz et Thierry son frère. L'abbé avait raison de prendre des précautions à

l'égard d'une famille, dont la mauvaise foi lui était connue; Berthe, veuve d'un gentilhomme nommé Hardechemit, qui avait un alleu à Ronchirs, imitant la piété de son mari, laissa quelques rentes à l'abbaye de Saint-Trond, pour y faire prier Dieu pour son âme, et quoique Gilbert avec Othon son fils, eût été héritier de ces deux époux et qu'il eût lui-même, en qualité de sous-avoué, remis cette donation au monastère, il souffrit qu'Arnoud, comte de Looz, s'en emparât sans se mettre en devoir de l'en empêcher.

Sur ces entrefaites, le légat du Souverain Pontife Pascal II assembla un concile pour examiner la conduite de l'empereur à l'égard de l'église romaine. Rodulphe s'y rendit dans la crainte d'être compris dans l'excommunication que cette assemblée lancerait contre Henri.

Ce voyage ne laissa pas de compromettre sa tranquillité. Pour comble d'embarras, l'évêque de Liége Otbert vint à mourir (1118). A peine eut-il fermé les yeux, qu'Alexandre, fils du comte de Juliers, l'un des plus distingués du chapitre par ses talents et par les dignités dont il était revêtu, brigua ouvertement l'évêché; mais désespérant d'obtenir la pluralité des suffrages qu'il voyait pencher en faveur de Frédéric de Namur, il s'adressa à l'empereur Henri, excommunié depuis peu, et après lui avoir remis la crosse et l'anneau des évêques de Liége, il obtint de ce souverain l'investiture pour la somme de sept mille livres

d'argent. Les partisans qu'avait Alexandre dans le chapitre, furent révoltés en apprenant de quelle voie il s'était servi pour gagner l'Empereur. Si la cérémonie de la crosse a été pratiquée en Belgique, on voit clairement par cet événement qu'elle n'était pas admise en principe, mais considérée comme un abus. En donnant l'investiture par l'anneau et la crosse, le souverain empiétait sur le pouvoir spirituel; il ne pouvait le faire que par le sceptre. Cette querelle des investitures avait commencé sous le pontificat de Grégoire VII. Le peuple abandonna Alexandre comme un simoniaque, et le clergé, à l'exception des collégiales de St-Paul et de Huy où il était prévôt, se sépara de sa communion. De pareilles dispositions dans ceux dont Alexandre voulait être pasteur, auraient dû lui faire perdre l'envie de le devenir; mais le pas qu'il avait déjà fait, loin de l'épouvanter, l'enhardit au contraire. Au défaut du suffrage du clergé et du peuple de Liége, il compta sur la protection du duc de Lotharingie, du comte de Duras, de Renier de Montaigu, porte-étendard ou gonfalonier de la milice de Liége, de Lambert comte de Montaigu, et sur l'affection de la noblesse de la Hesbaye qui lui était dévouée, comme elle était d'ordinaire aux ecclésiastiques simoniaques. Frédéric avait vu tout ce manége avec les sentiments d'indignation qu'une conduite si criminelle devait absolument exciter dans une âme vertueuse. Il n'ignorait pas que tous les vœux des

lébrer selon l'usage la messe pour elle et de faire ses funérailles. Il répondit qu'il ne l'osait. Ils demandèrent pourquoi? *Pour rester*, dit-il, *dans la communion de l'Église ;* mais il ajouta en même temps qu'il ne craignait pas de remplir cette cérémonie, si les femmes seules et non les hommes y assistaient. *Il n'y a donc*, répliquent-ils, *que les hommes qui soient excommuniés ?* Ils se retirent en fureur, ameutent le peuple, et tous ensemble vont porter leurs plaintes au comte de Duras : *Comte*, s'écrient-ils, *l'abbé nous regarde avec vous pour des excommuniés, parce que nous avons marché à Huy sous votre conduite pour le service d'Alexandre. Il vous est honteux de souffrir parmi nous cet ennemi de l'Empereur, qui regarde ce prince comme étant aussi hors de l'Église.*

Telle fut l'occasion de la rupture entre l'abbé et le comte de Duras : celui-ci se vengea d'une manière terrible sur la maison. Le comte Arnoud de Looz ne put fléchir sa colère. Dans l'espoir d'épargner à l'abbaye de nouveaux maux, Rodulphe consentit à la quitter, sans cependant renoncer à sa dignité. Il en partit le 13 avril de l'an 1121, et se retira en Flandre dans l'abbaye de Saint-Pierre, près de Gand, qui s'était soumise à la règle de Cluny par l'influence de l'abbé Arnoud. En quittant Saint-Trond, il dirigea ses pas sur Louvain et puis sur Affighem où Fulgence donnait à la fois l'exemple de la piété et de la

vertu. Fulgence se distinguait surtout par l'accueil bienveillant qu'il faisait aux étrangers. Rodulphe vit aussi Gualric de l'abbaye de Saint-Bavon, lequel était recommandable par sa sagesse et sa prudence dans les affaires temporelles. Rodulphe était accompagné dans cet exil par son frère qu'il eut la douleur de perdre à Saint-Pierre.

Alexandre ayant réussi, après la mort de Frédéric, arrivée le 26 juillet 1121, à se faire élire évêque de Liége, par le crédit de Godefroid, duc de Lotharingie, le chapitre de saint Lambert écrivit à Rodulphe de revenir dans cette capitale; mais Gilbert ne voulut lui permettre de retourner à son abbaye qu'auparavant il ne connût et n'éprouvât sa volonté et son zèle à soutenir et défendre l'élection d'Alexandre. Rodulphe réclamait sa liberté de se déterminer à cet égard selon sa conscience. Alexandre semblait ne vouloir lui imposer aucune condition. Depuis son arrivée à Liége, Rodulphe se tenait au monastère Saint-Laurent. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'en l'appelant, on lui avait tendu des embûches qu'il avait été loin de craindre; et il se repentait d'avoir quitté l'abbaye de Saint-Pierre, qu'il lui était impossible de regagner.

Rodulphe sortit de Liége et alla à Maestricht où l'Archevêque de Cologne avait promis de se rendre; mais l'ayant attendu inutilement, il partit pour Cologne; il s'arrêta quelques jours au château de Fau-

quemont auprès de Goswin, grand partisan de Frédéric de Namur. Ce seigneur lui apprit qu'il ne devait pas espérer de trouver l'Archevêque à Cologne, puisque ce prélat se tenait dans la forêt des Ardennes; ils partirent ensemble pour cette résidence archiépiscopale où ils furent très-bien accueillis. A peine furent-ils arrivés, que deux envoyés de l'évêque Alexandre se firent annoncer; l'un était l'archidiacre de Saint-Lambert, Henri fils du comte de Montaigu et Godescalc, chanoine de Saint-Servais à Maestricht. Le prélat reçut ces deux députés avec mépris et refusa de les entendre, parce qu'ils étaient excommuniés. Il leur assigna toutefois un jour pour leur donner audience, de même qu'à Alexandre et au clergé de son parti, dans l'abbaye de Cornelis-Munster. Ensuite l'Archevêque retourna dans sa ville archiépiscopale, menant avec lui l'abbé Rodulphe qu'il recommanda au savant Rupert. Rodulphe ne put rester longtemps dans l'abbaye de Sainte-Marie; car le jour fixé par l'Archevêque pour l'entrevue approchait: ils s'y rendirent ensemble, Frédéric, Rupert et Rodulphe. L'assemblée ne se prolongea pas au-delà de deux jours. Alexandre soutint qu'ayant été relevé de l'excommunication avec ses partisans par feu l'évêque Frédéric, il pouvait sans difficulté être élevé sur le siége de Liége. Le métropolitain lui répondit que quoiqu'ils eussent été relevés, son élection était cependant nulle parce qu'ils avaient de nouveau encouru l'anathème en communiquant avec

le duc de Lotharingie et d'autres excommuniés. Son dessein était d'exclure l'élu du siége de Liége et il en vint à bout. L'archidiacre Henri et plusieurs autres chanoines de Saint-Lambert lui demandèrent et obtinrent l'absolution des censures qu'ils avaient encourues. Le métropolitain ayant exigé qu'Alexandre lui promît à son tour obéissance, il la lui promit, en mettant sa main dans la sienne. Alors l'archevêque lui ordonna, en vertu de l'obéissance qu'il venait de lui jurer, de renoncer à son élévation sur le siége de Liége.

L'Archevêque, convaincu du bien que Rodulphe pouvait faire à l'Eglise, l'emmena à Cologne en le priant de rester auprès de lui aussi longtemps que dureraient les dissensions ecclésiastiques. Il retourna auprès de l'abbé Rupert dont il avait captivé l'amitié. Jamais il ne coula des jours plus heureux que dans le monastère de Sainte-Marie dont les religieux pratiquaient avec conviction les vertus monacales et chrétiennes; il eût été trop heureux de pouvoir rester auprès d'eux.

Mais il en arriva autrement. Les frères de Saint-Pantaléon vinrent dans ce temps dénoncer à l'Archevêque le misérable état de leur communauté qui était sans directeur depuis la mort de leur abbé. Enfin par l'influence du clergé de Cologne, ils choisirent Rodulphe pour son successeur; mais celui-ci ne voulut y consentir que pour autant que cette dignité serait annexée à celle qu'il avait déjà à Saint-Trond.

Il établit l'ordre et la discipline qu'on remarquait dans plusieurs maisons religieuses de la Belgique; ce qui aurait été une irrégularité dans d'autres temps, était alors très-ordinaire et irrépréhensible. Il recommanda à ses frères d'observer surtout les lois de l'hospitalité à l'égard des étrangers. L'abbaye de Saint-Pantaléon devint le refuge des principaux dignitaires de l'église de Liége qui avaient quitté cette ville depuis l'intrusion d'Alexandre.

Albéron, primicier de Metz, frère de Godefroid duc de Lotharingie, était la personne à qui on semblait destiner le siége épiscopal de Liége qu'Alexandre convoitait encore; celui-ci prodiguait l'or et l'argent n'ayant aucun mérite à faire valoir en sa faveur. Mais l'abbé de Saint-Pantaléon déjoua toutes ses intrigues. Albéron, élu par le chapitre de Saint-Lambert, reçut l'investiture de la main de l'empereur Henri V, et fut sacré à Cologne, en 1123. Sur ces entrefaites arrivèrent dans cette ville quelques moines de Saint-Trond qui vinrent prier Rodulphe de revenir auprès d'eux; cette invitation donna lieu à de longs débats entre les abbayes de Saint-Trond et de Saint-Pantaléon, qui avaient Rodulphe pour supérieur. Celui-ci se prononça pour la première.

Albéron ramena à Liége Rodulphe, qui, après quelques jours de repos dans cette ville, fut reconduit par ordre de l'évêque dans son abbaye de Saint-Trond, par l'archidiacre Henri de Montaigu.

Pendant son absence qui dura 2 ans et 5 mois, Gilbert et Othon son fils disposaient à leur gré des revenus du monastère et de ceux de l'évêque de Metz. Le père demeurant dans la mense abbatiale comme si elle avait été sa maison, y célébra les noces de son fils et de Berthe, fille de Godefroid, seigneur de Bouchain et d'Ostrevant. Rodulphe, à son retour, regardant son logement comme souillé pour avoir abrité ces deux époux, le fit démolir avec une tour qui lui était contiguë, parce qu'elle servait de retraite aux soldats et qu'elle avait même servi en pareille occasion à Gilbert. Toute la famille du comte de Duras, en sortant de la demeure abbatiale pour la céder à Rodulphe, n'y laissa que ce qu'elle ne put emporter, et conserva pour lui la même haine qu'auparavant, mais néanmoins plus couverte parce qu'elle le voyait protégé par l'évêque Albéron.

Tous les malheurs dont l'Église et le peuple étaient accablés provenaient de ce que les pouvoirs étaient mal assis. L'union intime entre la noblesse et les premiers dignitaires ecclésiastiques était funeste au peuple qui était exploité par tous les hommes puissants de la coalition féodale. A cette époque il se passa un événement extraordinaire qui abrégea les maux des Brabançons et facilita l'émancipation de leurs communes. Godefroid, duc de Lotharingie, ayant été dépouillé de sa dignité ducale, ce pays sans maître en compta bientôt plusieurs; car les familles se rendirent indé-

pendantes et le peuple des villes prit à son tour l'habitude d'une existence politique (Voy. Lect., t. 3, p. 8). Dans le premier moment de cette crise, l'Église était menacée des malheurs les plus grands si elle continuait à méconnaître ses vrais intérêts et à vouloir les sacrifier pour satisfaire de capricieuses sympathies.

La tristesse accablait Rodulphe qui souhaitait de faire le voyage de Rome. Alexandre, l'ex-évêque de Liége, qui lui avait occasionné tant de chagrin, vivant alors tranquillement et sans orgueil, laissait entrevoir le même dessein. Ces deux prêtres, d'une humeur si incompatible, rapprochés par le besoin, partagèrent les périls et la fatigue de la route. Arrivés à Rome, ils n'y trouvèrent point cette compassion qu'ils s'étaient flattés d'inspirer; cependant ils ne négligèrent aucun moyen d'attirer sur eux l'attention des dévots : ils s'empressèrent de s'agenouiller devant le temple des saints apôtres et de les implorer par leurs prières, leurs vœux et leurs cris. Le public écouta leurs récits avec méfiance. L'histoire ne dit point quelles étaient leurs plaintes ; mais l'exposé que nous venons de faire de l'état politique du pays permet de les supposer. Après un court séjour à Rome, ils continuèrent leur voyage pour revenir dans leur pays, et arrivés à Bâle, ils se séparèrent, Alexandre prenant le chemin de la Bourgogne; Rodulphe se rendant sur un vaisseau à Cologne, car les douleurs de la goutte l'empêchaient d'aller à cheval.

Dans ce même temps ou peu de temps après, Albéron, évêque de Liége, le dangereux rival d'Alexandre, vint à mourir et sa mort réveilla l'ambition de celui-ci. Alexandre vint briguer les faveurs du chapitre de Saint-Lambert. Élu par les chanoines, il fut consacré dans l'église du monastère de Saint-Vit à Gladbach (1128) par l'archevêque de Cologne Frédéric, qui avait si fortement contribué à sa déposition. Ces coups de la Providence sont vraiment incompréhensibles; et pour mettre le comble à la bizarrerie de cet événement, Alexandre accusé d'avoir obtenu l'évêché de Liége par la simonie, et appelé à Rome pour se justifier de ce crime devant le pontife Honorius, pria l'abbé de Saint-Trond, Rodulphe même, de l'accompagner dans ce voyage et de se charger de sa défense; Rodulphe ne crut pas devoir le refuser; il était d'ailleurs désireux de retourner à Rome, n'ayant point atteint son but dans son premier voyage.

Honorius, convaincu de son innocence, confirma la dignité épiscopale à Alexandre, qui en témoigna sa reconnaissance au Saint Père et surtout à Rodulphe.

Leur retour fut entouré de mille dangers à cause des avalanches qui couvraient les chemins; ils faillirent plus d'une fois y perdre la vie.

Ce second voyage de Rome fut imprudent, d'autant plus que l'abbaye n'était pas dans une position plus avantageuse qu'autrefois. Gilbert avec Othon

son fils ne cessait de l'opprimer, malgré les remontrances de Rodulphe et les reproches de Waleran, duc de Limbourg, son haut-avoué qui était investi du duché de Lotharingie aux dépens de Godefroid. Les plaintes en ayant été portées à Etienne de Bar, évêque de Metz, à qui l'abbaye et la ville de Saint-Trond étaient soumises pour le temporel, ce prélat déclara Gilbert, pour sa conduite et sous le prétexte de son absence, déchu de sa sous-avouerie. Comme Gilbert était d'un caractère opiniâtre et peu capable d'un bon avis, il fut aussi presque en même temps dépouillé, pour ses méfaits, de son comté de Duras et des fiefs qu'il tenait de l'église de Liége, par l'évêque Alexandre et ses pairs.

Alors Gilbert, n'écoutant que sa vengeance, mais manquant de forces pour résister aux deux évêques et au duc de Limbourg, fut trouver l'ex-duc de Lotharingie dans la certitude de rencontrer en lui un défenseur de ses droits contre ce Waleran son dangereux rival; il n'eut effectivement aucune difficulté à faire avec Godefroid un traité d'alliance. On voit que ces athlètes de la féodalité étaient affaiblis par l'union des dignitaires ecclésiastiques. L'Église comprenant enfin ses intérêts contribuait au bonheur du peuple. Gilbert et le duc Godefroid commencèrent les hostilités, en brûlant, saccageant et pillant toutes les possessions de l'abbaye de Saint-Trond, enclavées dans leurs territoires, et plus ils approchèrent de la ville

plus ils exercèrent de brigandages. Il ne leur manquait plus que de se rendre maîtres de Saint-Trond et du monastère. C'était surtout à quoi visait Gilbert pour pouvoir loger dans l'abbaye ses troupes et celles de Godefroid, car la ville était sans munitions, et pour ensuite emmener prisonniers les pauvres bourgeois accablés de cette soldatesque. Mais l'abbé les prévint, en ménageant une alliance entre l'évêque de Metz et celui de Liége, par laquelle ils s'engageaient à se secourir mutuellement. Alexandre prit Saint-Trond sous sa protection. Les habitants nettoyèrent leurs fossés, relevèrent leurs remparts et établirent des fortifications telles qu'on n'en avait jamais vu de semblables dans cette plaine. Cependant Godefroid et le comte de Duras furieux, commettaient partout les plus grandes horreurs, n'épargnaient ni le sacré ni le profane, emmenant prisonnières les personnes de tous rangs, sans distinction d'âge ni de sexe, et leur faisant souffrir toute sorte de cruautés pour les forcer à payer leur rançon. Ils furent tous deux excommuniés par l'évêque Alexandre pour leurs excès et vaincus par lui. Godefroid, le comte de Duras et tous ceu qui avaient été excommuniés avec eux, vinrent Liége où ils reçurent leur absolution, après a fait satisfaction à l'église, avec promesse de mender.

Dans ce temps, Rodulphe était accablé de la g au point de se tenir avec peine à cheval et de r

voir aller à pied. Son zèle le porta à profiter du calme dont il jouissait pour réparer l'abbaye et y effacer les traces des dernières dévastations.

Il arriva vers la même époque une aventure très-singulière, et qui se rattache trop à l'histoire de la civilisation pour en négliger ici le récit. La société, sans subordination et accablée sous le joug du plus fort, était affligée de plusieurs vices : si la noblesse l'avait dotée des malheurs de la féodalité, le peuple avait aussi son aristocratie qui n'était pas exempte de reproches ; d'ailleurs de tous les genres d'aristocratie, celle qui n'est due qu'à la fortune a toujours été la plus insupportable. La classe des tisserands, qui se croyait la première en industrie, voulait primer sur toutes les autres. Un paysan du village de Cornelis-Munster voulut humilier ces ambitieux ; et, après avoir obtenu l'assurance de l'impunité de la part de ses juges et avec le secours de quelques hommes qui aimaient à plaisanter, il fit dans une forêt voisine un vaisseau monté sur des roues qu'il avait le projet de faire traîner par des tisserands, voulant faire sentir de cette manière que ces industriels se jouaient du pays. La vue de ce vaisseau excita une hilarité générale, dont l'aristocratie féodale s'offensa à son tour. Des tisserands le traînèrent en effet avec des cordes de Cornelis-Munster à Aix-la-Chapelle où une foule de monde vint à sa rencontre ; il fut ensuite, mené encore par des tisserands, à Maestricht, où on le répara et

ple mantelet, et se mêler à ceux qui dansaient autour du bateau. Quatre mille personnes des deux sexes prenaient part jusqu'à minuit à cette danse. Lorsqu'elle était finie, les hommes et les femmes se dispersaient en hurlant comme des bacchantes et proférant toutes sortes de grossièretés. Après avoir passé douze jours dans ces jeux scandaleux, le peuple voulut conduire le bateau à Léau, ville voisine de Saint-Trond. Le duc de Lotharingie, informé de l'intention des agitateurs par des hommes religieux et prudents, invita les bourgeois de Saint-Trond à ne pas enfreindre la paix qui existait entre eux et lui, en traînant sur son domaine ce signe de vengeance populaire : *si ce n'est qu'un jeu, comme vous le dites, choisissez-en un autre qui puisse vous amuser,* disait le duc avec raison. Il était à craindre que, les passions s'échauffant, le peuple ne cessât un jour de badiner. Le comte Gilbert de Duras voulut, de son côté, se populariser, en s'associant au peuple; il décida que, malgré les représentations du duc, il fallait conduire le bateau à Léau. La bourgeoisie l'y accompagna, en criant comme des forcenés; mais les habitants de Léau, plus prudents que ceux de Saint-Trond, fermèrent les portes de leur ville. Les effets suivirent de près les menaces, et, quoique l'abbaye n'ait eu rien à se reprocher dans le cours de cette exaltation populaire, elle souffrit beaucoup.

Un des derniers actes connus de la vie de Rodulphe

concerne la fondation de l'abbaye d'Averbode à laquelle il prit part.

Vers la fin de ses jours, Rodulphe fut singulièrement accablé de la goutte. Depuis sept ans, son pied gauche était pour ainsi dire paralysé. En 1138, il se rendit à Liége pour sa guérison. Un médecin renommé, appelé Moyse, lui donna ses soins. Mais le mal empirant tous les jours, il retourna au bout de deux mois dans son monastère, où il assembla tous les religieux pour les inviter à vivre dans l'observance de la règle; il expira peu de temps après, le 6 mars de la même année, après avoir reçu les sacrements. Ses restes mortels furent déposés dans la nef gauche, devant l'entrée de la crypte et du chœur.

Les troubles fréquents dont fut agitée la vie de Rodulphe, ni les diverses occupations que lui donnèrent ses emplois, ne l'empêchèrent pas de vaquer à la composition de plusieurs ouvrages, dont voici l'indication :

1° *Gesta Abbatum Trudonensium Ordinis Sancti Benedicti*, dans le *Spicilège* d'Achéri, 1re éd., t. 7. p. 346, et 2e édit., tome 2, p. 659 et suiv. C'est u des documents les plus précieux de notre histoi Peu de livres donnent de détails plus exacts sur l mœurs de nos ancêtres. Dans la préface, l'aut déclare qu'après bien des recherches sur le pre état de sa maison, pour savoir si elle a été d'abo nonicale ou monastique, sur le nombre et les

de ses anciens devanciers, il n'a pu rien découvrir qui le satisfît. « Je vois bien, dit-il, que S[t] Trond, » notre fondateur, était clerc et prêtre ; mais je ne » trouve nulle part qu'il ait été supérieur de cette » maison, qui fut bâtie par ses soins. Il m'est égale- » ment impossible de dire, faute de mémoires, si ce » sont des clercs ou des moines qui l'ont habitée dès » le commencement. » A ce sujet, je ferai observer que, du temps même de Rodulphe, quelques auteurs pensaient que, selon la règle de S[t] Benoît, les moines ne devaient point entrer dans la cléricature, mais qu'ils devaient se livrer au travail des mains. Aussi les premières communautés bénédictines furent des associations moitié religieuses, moitié civiles ; et ce genre fut d'abord le plus goûté. Il existe plusieurs copies de la chronique de Saint-Trond, qui diffèrent toutes de l'imprimé. Celle provenant de la bibliothèque de M. Van Hulthem, est, à mes yeux, la moins bonne ; une autre, que la Bibliothèque de Bourgogne doit à M. Willems, est moderne et incomplète, et par conséquent de nulle valeur ; la meilleure que je connaisse se trouvait dans cette bibliothèque longtemps avant ces acquisitions. Cette chronique est divisée en quatre parties ; la deuxième est incontestablement de Rodulphe, revue cependant par le compilateur contemporain de cet abbé. Cette partie est terminée par la souscription suivante : *Expliciunt Gesta Rodulphi abbatis qui conscripsit secundam*

partem compilationis hujus de Gestis Abbo paucis super additis. Il est évident, tant pai citation que par plusieurs passages de la chroı que nous n'avons pas dans Dom Martène et Dura texte original de Rodulphe, qu'il importe à la mission d'Histoire de tâcher de nous donner. La sième partie, qui commence à la mort de Rodı et finit en l'année 1180, appartient à cet anonym a revu et modifié la chronique de Rodulphe était vrai, comme quelques-uns l'assurent, qı compilateur de cette troisième partie, l'est égale de la quatrième, toute l'histoire perdrait malheı sement de son autorité, puisqu'elle serait entièrei l'ouvrage d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-B Voici un extrait de la préface de cette quatrième tie : *Expletis pridem tribus partibus compilatı de Gestis Abbatum hujus monasterii, convenit sa in hâc quartâ parte colligere quæ restant pa quia plurima memoriæ digna prætermisit anne negligentia.... ut tamen reliquiæ horum anna salvæ fiant et ut paucula fragmenta, ne pere colligantur, placuit hanc ultimam partem in l libros partiales dividere.* Cette quatrième partie à Antoine de Berghes, finit à la mort de Robe 1366. Les autres continuateurs sont, outre un anor qui n'a écrit que peu de choses, Gérard Moring Pierre Civels. Il peut être utile à bien des perso qui se livrent à l'étude de l'histoire de faire ici

remarque qui se présente naturellement. La plupart des historiens se sont imaginé qu'au moyen âge l'usage de commencer les années et de célébrer les fêtes était uniforme partout; aussi commencent-ils généralement l'année à Pâques; de là sont résultées d'innombrables erreurs. Avant de déterminer la succession des temps il importe de bien connaître la division adoptée par l'historien qu'on parcourt; il existait en effet, nonobstant toutes les réformes, des calendriers civils, religieux et rustiques ou agricoles. C'est dans l'intention d'en prévenir les écrivains que j'ai donné la biographie de Rodulphe à Rivo dans mes Lect., t 3, p. 14. L'abbaye de Saint Trond comptait l'année de la fête de Noël.—2° *Incipit Vita domini Lietberti episcopi Cameracensis*, dans le *Spicilège d'Achéri*, tome 9, p. 675 de l'édition in-4°, et tome 2, page 138 de l'édition in-fol., et dans Bollandus *Act. Sanct.* Juin, t. 4, p. 586. Il est certain que cette vie est d'un écrivain du 12e siècle, puisqu'en parlant de Gérard, prédécesseur de Lietbert, il dit: *Il reste encore des hommes de vertu qui sont témoins de la sainteté de sa vie et de la manière dont il a gouverné son église suivant les saints canons.* Ce Lietbert, évêque de Cambrai, est un personnage distinct de S. Liébert dont Thierry, abbé de Saint-Trond, nous a laissé une légende de sa façon; nous parlerons de celle-ci dans le tome deuxième de cet ouvrage. Le premier termina sa carrière en 1076. L'auteur était contemporain de

Baudri, chantre de Térouane, qui a traité la même époque. On a été longtemps sans douter de son nom et l'on n'hésitait pas à assurer que cet écrivain n'est autre que l'abbé de Saint-Trond ; le nom inscrit sur le titre d'un manuscrit et le style de l'ouvrage entretenaient des biographes dans cette opinion ; d'autres ont soutenu que l'auteur, nommé réellement Rodulphe, n'avait rien de commun avec cet abbé, et qu'il avait été moine du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint Benoît, à Cambrai. Ceux-ci peuvent réclamer le témoignage du Nécrologe de cette abbaye. Mais, d'après les observations de God. Henschenius, il pourrait très-bien se faire que ce moine ne fût que le copiste de cette biographie, dans laquelle il se serait toutefois permis de faire des interpolations qu'il est aisé de reconnaître. Je la mets parmi les ouvrages de Rodulphe, abbé de Saint-Trond, parce que tous les anciens biographes ont fait ainsi. Cette œuvre a été négligée par nos historiens ; cependant elle renferme quelques lignes d'une beauté romantique ; et, de même que l'excellente chronique de Saint-Trond, elle a le mérite de donner des éclaircissements sur des anciens usages et de faire mieux apprécier qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, certains épisodes de notre histoire. — 3° Une lettre judicieuse à Sibert, prieur de Saint-Pantaléon à Cologne, que Dom Mabillon a insérée dans ses *Analectes,* t. 2, p. 499. La Bibliothèque Nationale en possède une ancienn copie sous le n° 11840 du catalogue général. El

est relative aux enfants que l'on recevait dans les monastères (Voyez Lectures, t. 4, p. 1re). La plupart des parents accompagnaient la consécration de leurs enfants, de grandes libéralités : d'où provint en partie l'opulence des monastères. Nonobstant quelques réclamations, cette coutume se maintint longtemps. La lettre de Rodulphe, très-importante pour l'histoire de la civilisation, est divisée en deux parties. Dans la première, il traite durement un avare de ce qu'en offrant son fils à Dieu dans le monastère, il voulait priver cet enfant des biens qui lui revenaient. La raison que le père alléguait, était qu'il ne pouvait sans simonie faire une oblation de cette nature. Rodulphe fait voir que ce n'était de sa part aucune crainte de simonie, mais un motif d'avarice qui le faisait agir ; que la portion de biens échue à son fils dans le siècle, devant le suivre de droit divin et humain dans l'Église, il n'y avait point de simonie du côté de ceux qui l'exigeaient. Il ajoute que les monastères ne sont pas établis pour décharger les familles opulentes, mais pour y nourrir et ceux qui sont véritablement pauvres de biens, et les riches qui choisissent ces retraites par un esprit de pauvreté. Dans la seconde partie, Rodulphe avertit Sibert et ses moines de ne rien exiger de cet avare, ni de qui que ce soit, pour la réception de leurs enfants ; qu'on peut toutefois prévenir les parents qu'ils doivent à l'église à qui ils les offrent, la portion de biens qui leur est échue ;

mais non pas les contraindre à la donner. — 4° Une lettre écrite à Waleran Païen, comte de Limbourg, fils de ce Waleran qui fit tant de mal à l'abbaye de Saint-Trond, pour l'instruire des droits qui lui appartenaient en qualité d'avoué du monastère; elle a été publiée par A. Le Mire, *Opera Dipl.,* tome 1, p. 61, et par Duchesne, parmi les preuves de son Histoire généalogique de la maison de Limbourg, page 57. — 5° *Inventio et Translatio clarissimi martyris S. Gereonis,* dans Surius *Vitæ Sanct.,* Nov., page 523. Ce n'est qu'une lettre datée de Saint-Pantaléon pour les moines de Saint-Trond.

Les meilleurs exemplaires de la chronique de Saint-Trond renferment plusieurs pièces de ce genre qui sont incontestablement de Rodulphe.

Quelques-uns de ses écrits sont perdus, entre autres celui qui, sous le titre *Contrà Simoniacos,* donnait l'état de l'Église de son temps; c'était un mémoire dédié à Lietbert, chanoine de Lille. Il s'en trouvait un exemplaire à l'abbaye de Villers; Dom Mabillon dit en avoir vu un autre dans un manuscrit de l'abbaye de Gembloux. D'après l'analyse qu'il en donne, on y aurait trouvé la preuve de ce que nous avons avancé dans nos Lectures, t. 4, p. 10.

GUILLAUME DE MALINES.

Guillaume de Malines, abbé de Saint-Trond, était issu d'une illustre famille de la ville dont il porte le nom, mais sa naissance fut illégitime.

Il reçut, pour son temps, une bonne éducation littéraire qu'il acheva à Paris, le rendez-vous de toutes les personnes qui se distinguaient dans les lettres et la philosophie et qui souhaitaient de se perfectionner dans ces études. C'est dans cette ville qu'il fit la connaissance de Jean d'Enghien, qui devint dans la suite évêque de Tournay, et puis de Liége.

De retour en Flandre, il se fit recevoir au nombre des moines de l'abbaye d'Affighem, qu'il édifia par sa vertu et sa sagesse. N'ayant rien perdu de ses goûts studieux, il consacrait tout le temps qu'il ne devait point à ses devoirs monacaux, à l'étude des Écritures et du droit canonique, et il se livrait aussi avec plaisir à la poésie dans laquelle il réussissait assez bien pour son époque.

Toutes les communautés n'étaient pas assez heureuses pour posséder dans leur sein un religieux du mérite du moine d'Afflighem; l'abbaye de Saint-Trond était sous ce rapport bien moins favorisée. L'influence des familles nobles du Brabant et de l'évêché de Liége avait eu pour elle les suites les plus fâcheuses : on avait dû porter les précautions jusqu'à défendre de recevoir leurs enfants naturels. Les parents de l'abbé Henri de Waelbeke, successeur d'Henri de Gueldre, voulurent aussi profiter de ces déplorables abus, et ils prétendirent avoir droit à une part dans le revenu de l'abbaye. Leur exigence indisposa les moines contre eux, et même contre l'abbé qui était d'un caractère trop faible et trop mou pour résister à leurs suggestions. Henri de Waelbeke ayant été contraint de demander sa démission, les religieux conférèrent unanimement leur droit électoral à l'évêque de Liége, ami de Guillaume de Malines.

Fort de leur procuration, ce prélat envoya un messager sûr à Rome afin de solliciter le souverain pontife d'autoriser Guillaume de Malines à occuper la dignité abbatiale de Saint-Trond. A la première nouvelle qui en vint à l'abbaye, il s'y manifesta une vive opposition contre cette nomination; mais le seul motif était pris dans l'illégitimité de la naissance de ce moine. L'évêque répliqua avec fondement qu'aucune incapacité ne pouvait être opposée à celui que la cour papale avait reconnu digne d'un bénéfice;

et ayant fixé le jour de la consécration, il vint dans la ville de Saint-Trond pour inviter les religieux à venir recevoir processionnellement, selon l'usage, leur abbé, à quoi ils consentirent après avoir encore fait quelques représentations. Guillaume fut consacré en 1277.

Le choix de l'évêque de Liége fut des plus heureux pour l'abbaye de Saint-Trond. Cette maison ne perdit pas, durant l'administration de Guillaume, la moindre parcelle de ses domaines. Il observait les lois de l'hospitalité avec ce soin scrupuleux, cette bienveillance dont le couvent d'Affighem lui avait donné l'exemple; non-seulement il accueillait les étrangers qui venaient auprès de lui, mais il avait même un maître d'office qui était chargé d'aller au-devant des personnes honorables qui arrivaient dans la ville de Saint-Trond, pour les inviter à partager sa table.

L'an 1288, les bourgeois de Saint-Trond se soulevèrent contre leurs dominateurs, réclamant leur affranchissement. Dans la crainte de perdre tous leurs droits respectifs, l'évêque de Liége et l'abbé de Saint-Trond furent trop prudents pour ne pas venir au-devant du peuple, et, après avoir demandé l'avis des plus sages et des plus bienveillants d'entre eux, ils convinrent de consentir à l'érection d'une commune dans la ville de Saint-Trond sous leur garantie spéciale et absolue, de sorte qu'ils pouvaient, sans manquer de loyauté, la faire cesser quand bon leur semblerait. Leur in-

tention était de gagner la bonne bourgeoisie et de punir un jour les hommes turbulents qui avaient poussé au désordre et au tumulte. En effet, cette nouveauté ne fut que d'une courte durée; mais elle provoqua des réactions, dont l'observation est d'autant plus curieuse qu'on a rarement l'occasion de la faire.

L'abbé Guillaume bâtit pour lui dans le village de Donck une belle maison de campagne qu'il entoura d'un large fossé.

Son mérite et son exemple acquirent à l'abbaye de Saint-Trond des personnes très-respectables tant sous le rapport des vertus que sous celui de l'instruction; il y en eut, de son temps, plusieurs qui se distinguaient dans les lettres latines, françaises et même flamandes.

Il mourut à Saint-Trond le 14 avril 1297 dans des sentiments d'une haute dévotion; ses restes furent déposés religieusement au milieu de l'église du monastère.

On ne cite de lui qu'une biographie de la bienheureuse Béatrice, prieure de Nazareth, dont le manuscrit, autrefois au monastère de Saint-Martin à Louvain, se trouve maintenant à la bibliothèque de Bourgogne sous le n° 4461.

Il ne faut pas le confondre avec Guillaume d'Affligem, poëte flamand, dont je donnerai la biographie.

DE CAMPO.

Campo (Heymeric De), philosophe scolastique, naquit avant la fin du XIVe siècle, à Son, village voisin de Bois-le-Duc, du ressort de l'évêché de Cologne.

Après avoir fait une partie de ses études à Paris, il se fixa à Cologne où il enseigna la philosophie au collége dit Laurentianum, dont il fut depuis régent ou principal.

Heymeric y fit usage de tous les moyens en son pouvoir pour appuyer la doctrine d'Albert-le-Grand qui y florissait, et la défendre contre les Thomistes du collége Montanum.

Il prit à l'université de Cologne les grades de bachelier et de licencié de la faculté de Théologie, mais il reçut à Liége l'ordre de la prêtrise.

La faculté des Arts de Cologne, assemblée chez les Carmes, l'élut d'une voix unanime pour son doyen le 20 décembre 1418.

Lors de la convocation du concile de Bâle, où les

intérêts des États et de l'Eglise devaient être débattus avec chaleur, l'université de Cologne jeta les yeux sur son professeur De Campo, avantageusement connu par ses disputes avec les Thomistes; elle l'y députa en 1431. (Voy. Lect., t. 2, p. 47.) Là Heymeric composa divers mémoires et soutint des controverses, dans lesquels il combattit pour la créance de l'Église contre les Hussites, et pour l'autorité papale contre les prétentions exagérées de ce concile.

Heymeric était encore absent pour cette mission, quand la faculté des Arts de Cologne, assemblée chez les Dominicains, le continua, le 26 mai 1434, dans la charge de recteur ou de doyen.

De retour dans cette ville, l'année suivante, il fut nommé vice-chancelier de l'Université.

Cependant il quitta peu de temps après cette école pour celle de Louvain qui avait obtenu du pape Eugène IV, par le crédit de Philippe-le-Bon, l'autorisation d'enseigner la théologie, négligée jusqu'à ce jour ou plutôt confondue avec la philosophie scolastique. Quoique le sort des professeurs de cette science ne fût pas encore convenablement réglé, Heymeric s'empressa de se rendre au désir du magistrat de Louvain et de l'université de Cologne; il se fit immatriculer dans l'académie de la première ville, le 23 avril de la même année (1435).

Cinq semaines après, il fut élu recteur; et en cette qualité, il porta la parole, le 9 juillet suivant, lorsque

l'Université alla en corps à la rencontre du célèbre cardinal Bessarion.

Cependant la faculté de Théologie était en souffrance : il incombait, d'une part à la ville et d'autre part à l'Université même, de pourvoir à l'entretien des nouveaux professeurs par des pensions ou des prébendes. Le 3 mars 1444, la ville de Louvain accorda à De Campo un traitement de 200 fl., à la charge d'enseigner la théologie en qualité de professeur ordinaire.

La théologie n'était pas encore formée en corps de science; la manière de l'enseigner consistait tout simplement à proposer des questions ou des doutes sur le Maître des Sentences, dans lequel on avait la prétention de trouver toute la théologie, ainsi que le droit canon dans Gratien, et la philosophie dans Aristote; on ne s'appliquait qu'à expliquer ces auteurs, ou plutôt à poser des questions sur l'intelligence de quelques-uns de leurs passages en suivant l'ordre dans lequel ils ont écrit. Telle fut la méthode d'Heymeric De Campo, d'Henri De Zoemeren et de Gilles de Bailleul, ainsi que des professeurs des universités au 15° siècle. On ne remontait guères aux sources; ce qui venait en partie du mauvais goût inspiré par la dialectique qui ne faisait que subtiliser sur des vétilles, et en partie de la rareté des livres. On ne lisait presque pas les SS. Pères ni les conciles; on ignorait encore davantage l'histoire ecclésiastique, et l'on ne songeait pas même à en faire usage dans la théo-

logie ou dans le droit canonique, quoiqu'elle fût alors plus nécessaire que jamais pour terminer les différends scandaleux qui s'élevèrent au concile de Bâle et ceux qu'on eut avec les Grecs au concile de Florence. Aussi rien n'est plus pitoyable que les raisonnements de la plupart des théologiens de ce siècle sur l'autorité de l'Église et du pape. Les théologiens ne pouvaient réussir que dans des dissertations sur la morale ou dans ce qu'ils appelaient questions quodlibétiques sur la théologie spéculative. Les professeurs les plus estimés étaient ceux qui joignaient le droit canon à la théologie, comme faisait Heymeric De Campo.

L'Université, qui s'était déclarée pour le pape Eugène IV dans le différend de celui-ci avec son compétiteur Félix, se soumit de même aux ordres que Henri Caltyser, maître du Sacré Palais, lui intima, le 5 juillet 1448, de la part de Nicolas V, successeur d'Eugène, touchant la réformation à faire dans l'Église; et elle déclara par la bouche d'Heymeric De Campo, alors recteur pour la cinquième fois, qu'elle demeurerait constamment attachée à ce pontife, comme elle l'avait été à Eugène, sans pouvoir être ébranlée par les envoyés du concile de Bâle. Enfin elle reçut avec joie les instructions proposées par Henri Caltyser sur la manière d'expliquer les indulgences que le Saint Siége a coutume d'accorder en forme plénière.

Non-seulement les professeurs de la faculté de Théologie se trouvaient dans une position peu hono-

rable et même précaire, mais on n'avait encore presque rien fait pour les étudiants. Leurs premiers bienfaiteurs furent Louis De Rycke et sa femme Judoce Van de Putte, qui donnèrent leur maison aux théologiens par leur testament du 10 novembre 1452, lequel fut exécuté dans le courant de la même année. Cette maison fut connue d'abord sous le nom du Collége du Saint-Esprit et puis du Grand-Collége. Cette date est précise, les auteurs qui en ont donné une autre se sont trompés.

Quoique le monastère des chanoines réguliers de Bethléem eût adopté depuis longtemps le régime de la clôture, cependant cette nouveauté n'avait été que faiblement pratiquée; une nouveauté, quelque utile qu'elle soit, a de la peine à être goûtée. Les ordres mendiants l'avaient vivement attaquée, plutôt par vanité et présomption que par amour du bien; ces moines, qui étaient dans l'impossibilité de s'y soumettre, s'évertuaient à se faire prendre pour les seuls vrais modèles de l'état religieux. Sans rien vouloir ôter à leur mérite, Heymeric De Campo s'efforça de faire recevoir définitivement à Bethléem la clôture, qui y fut introduite [illegible] 1457, sous le priorat de Barthélemi de Haerlem. Il s'interposa pareillement en faveur du monastère de Groenendael qui était néanmoins sous l'influence plus immédiate d'Égide Boucheroel.

Après la mort du docteur Guillaume Bont, doyen du chapitre de Saint-Pierre, arrivée le 10 juillet 1454,

Heymeric De Campo fut présenté par la régence de Louvain au nouveau doyen et au chapitre pour être fait chanoine de Saint-André. Cette prébende avait été destinée, dès l'an 1443, par le pape Eugène IV à servir de salaire à un professeur, qui était seulement tenu de donner chaque année quelques leçons durant six semaines.

Heymeric ne se contenta point de ce travail, qui est en effet assez léger; il passait communément le temps des grandes vacances chez les chanoines réguliers de Bethléem près de Louvain; il y donnait des leçons aux religieux dans la chambre occupée depuis par le prieur: aux uns il expliquait la théologie, et à d'autres il enseignait les mathématiques. Il se vantait non-seulement de posséder toute la science de Raymond Lulle, mais même de l'avoir perfectionnée. Les études, plus simples qu'aujourd'hui, étaient aussi moins longues : on pensait pouvoir posséder tout en dix ans. Ses principaux élèves du monastère de Bethléem sont Barthélemi de Haerlem et Guillaume Guvennes pour la théologie spéculative, et Henri de Mericâ pour la théologie positive.

En 1456, le pays, et principalement la ville de Louvain, fut affligé d'une maladie pestilentielle qui enleva une quantité considérable de monde. L'Université devint déserte : la pédagogie du Château fut transférée à Malines; le Lys et le Faucon à Diest, et le Porc à Tirlemont. Les docteurs et les professeurs

se retirèrent tous en divers endroits. Il est probable que Heymeric De Campo se sera tenu à Bethléem dont il aimait le séjour.

Quand cette maladie eut cessé ses épouvantables ravages, des jeunes gens se réunirent pour faire un pèlerinage solennel à Saint-Michel en Normandie; ils partirent deux à deux en chantant des cantiques, ayant à leur tête la croix et un étendard; leur nombre était assez grand. Ils prétendaient avoir fait un vœu, et quelques-uns d'entre eux soutenaient qu'ils avaient été avertis en songe de le réaliser. L'exemple des Louvanistes gagna les autres villes; mais ce premier zèle se dissipa insensiblement. On fut généralement étonné de ce pèlerinage extraordinaire; Denys le Chartreux en écrivit à Heymeric De Campo en 1458, pour en être informé au juste.

Il mourut d'une colique à Louvain en 1460, selon les uns le 11 août et selon d'autres le 21 du même mois. Il avait été six fois recteur de cette université, en 1435, 1438, 1439 et 1443, toujours pendant trois mois, et en 1448 et 1453 pendant six mois.

On cite de lui : 1° *Problemata inter Albertum magnum et Sanctum Thomam ad utriusque opinionis intelligentiam multum conferentia. Edita*, etc., *per Arnoldum Dammonis, aliàs de Remmerzualis, Artium magistrum et Sacrarum Litterarum castigata. Omni penè studenti nedum utilia verum necessaria,* Cologne, 1490, in-4°. — 2° *Promptua-*

rium argumentorum disputatorum inter Lilium Albertistam et Spineum Thomistam, ibid., 1492, in-4°. — 3° *Reparationes naturalis philosophiæ secundum processum Albertistarum et Thomistarum,* ibid., 1492, in-4°.

La bibliothèque de Bourgogne possède un volume in-folio, sur parchemin, portant pour titre : *Opera omnia H. De Campo ;* ce volume contient :

1° *Centheologicon. Primus quidam tractatus continens centum theologias,* espèce d'histoire de la philosophie ou théologie scolastique.

2° *Tractatus quidam continens doctrinam magistri Hey. De Campo contrà cujusdam articulos erroneos contentos in duobus libellis compertis apud quemdem Bògardum reclusum circà Renum,* composé en 1450.

3° *Alphabetum doctrinale cujuslibet vero scibilis.*

4° *Opus contra speculàre enigma universi Sigillum æternitatis authenticæ appellatum.*

5° *Testamentum doctrinale. Explicit Testamentum doctrinale, anno Domini* 1453 *tempore vacanciarum studii Lovaniensis vicissim dictatum et scriptum, ac ipsò die beati Jeronimi, horâ vesperarum finitum.*

6° *Summaria minoris Donati philosophica, theologicè confirmata et Christi fideliter declarata, sicque christianis grammaticœ disciplinæ appropriata.*

7° *Summaria Cathonis Ethica.*

Cette bibliothèque possède encore du même auteur les manuscrits suivants : 1° *Sequentia dubia direxit Heymrico M. De Campo Sacræ Paginæ professori prior quidam monasterii de Throno*, in-8°.

2° *Tractatus de Formis intentionalibus*, in-folio.

3° *Tractatus missus D. Martino pontifici quinto, editus per*, etc. *de Hussitarum heresiis*, 1425, in-4°.

4° *Dyalogus super universali Statu Salutis*, in-4°.

Paquot cite encore plusieurs manuscrits, savoir : 1° *Compendium quæstionum*, commençant par ces mots : *Post plerosque occasio.* — 2° *De Esse et Essentiâ.* — 3° *Compendium super librum* : Flores philosophiæ. — 4° *De naturalis veritatis Catholicæ, circà principia Philosophiæ universalis, Analysi.* — 5° *Alphabetum spirituale.* — 6° *Compendium divinorum*, en 4 livres. — 7° *Commentaria super Genesim.* — 8° *Super Sententias* (Petri Lombardi) *lib. IV*, ou *Commentaria super Sententias.* — 9° *De S. Brigittâ.* L'auteur fit cet écrit à Bâle, comme le témoignent les actes de l'université de Louvain sous le 28 juillet 1448. — 10° *De Controversiis fidei Disputationes.* En forme de dialogue entre un Bohémien, disciple de Hus, et un catholique. — 11° *De Auctoritate Concilii.* L'auteur y déduit les raisons qu'il a eues de s'attacher au parti d'Eugène IV, préférablement à celui du concile de Bâle. L'université de Louvain, qui avait envoyé ses députés à ce concile

en 1433, les rappela l'année suivante à la sollicitation du duc Philippe-le-Bon; elle refusa d'en envoyer de nouveaux en 1435, et s'en excusa par son député Jean Flamingi en 1438. Dès le dernier décembre de l'année précédente, elle avait accepté avec respect une bulle qu'Eugène IV lui adressa. — 12° *Determinatio de Indulgentiis.* — 13° *Apologia, cur decesserit à concilio Basileensi, et Eugenio IV papæ adhæserit.* — 14° *Processus inter Christum et Belial.* — 15° *De Imagine Christi à cruce depositi et in sinu Matris funerali linteo involuti.* — 16° *Expositiones in Apocalypsim.* L'auteur en avait donné deux parties aux chanoines réguliers de Bethléem. Il leur avait aussi donné les deux pièces suivantes : 17° *Tractatus de Laude Solitudinis.* Ce traité s'est perdu au pillage du prieuré de Bethléem par les Hollandais, en 1635. — 18° *Pro Inclusione Canonicorum regularium.* La plupart des chanoines réguliers des Pays-Bas, observe Paquot, vécurent reclus comme les chartreux, depuis le milieu ou la fin du 15e siècle jusque vers 1630. — 19° Jean de Meerhout rapporte dans sa chronique manuscrite *De Mirabilibus Eventibus, cap.* 129, une lettre de Denys le Chartreux à Heymeric De Campo, dont le sujet est : *De Pueris, an.* 1458, *catervatim euntibus ad S. Michaelem.* Elle est suivie du jugement d'Heymeric sur ce pèlerinage.

BUSCH.

Busch (Jean), historien très-recommandable du 15e siècle, reçut la naissance dans la petite ville de Zwolle en Overyssel, vers la fin du siècle précédent.

Sa mère Marguerite Gruter était fille d'Alfred Gruter, échevin de cette ville, qui avait admis chez lui Gérard Groet, plus connu sous le nom de Gérard-le-Grand, un des plus grands hommes de son siècle. Marguerite fut élevée par ses conseils dans des sentiments religieux, et reçut une meilleure éducation littéraire que celle de plusieurs demoiselles de bonne famille, c'est-à-dire qu'elle apprit à lire. Elle se maria deux fois et elle ne vécut que l'espace de trois ans avec son premier mari, dont elle eut deux enfants. Jean Busch était l'aîné du second lit.

A peine âgé de sept ans, Jean Busch fut placé à l'école de sa ville natale, pour y apprendre à lire et à écrire et pour commencer ensuite un cours d'humanités.

L'école de Zwolle, formée par Jean Cele, avait mérité l'approbation de tous les hommes studieux et de tous les savants. Beaucoup de pères de famille, même de pays éloignés, y envoyaient de préférence leurs enfants. Le goût des études se propageait dans tout le diocèse d'Utrecht, sous l'administration bienveillante de l'évêque Frédéric de Blanckenheim, à mesure que les clercs appréciaient mieux l'intérêt de l'Église, et que les mœurs du peuple s'adoucissaient aussi. L'époque de ce digne prélat fut pour le diocèse l'image de l'âge d'or. Du temps de Jean Busch, on comptait à l'école de Zwolle plus de sept cents élèves. Ce succès extraordinaire était dû, moins à la méthode des professeurs, qu'à la division que Jean Cele avait introduite le premier dans l'enseignement. Son école était partagée en huit quartiers séparés, dont chacun formait une classe particulière, tant pour le latin que pour quelques-uns des arts libéraux. La confusion qui avait régné jusqu'alors dans l'enseignement, l'avait rendu pour la plupart des élèves peu fructueux.

A l'âge de quinze ans, Jean Busch entra dans la huitième classe, qui était la dernière, ce qui donne une idée de sa facilité pour les études ; il était si bien instruit en grammaire, en logique et en philosophie, qu'à l'âge de dix-huit ans, il lui semblait qu'il ne lui était plus possible d'espérer de faire le moindre progrès à Zwolle.

Plein de confiance en lui-même, il se destinait, dans ces premiers temps, à la carrière de l'enseignement qu'il espérait de parcourir avec honneur, et il entrait souvent en dispute sur des matières de philosophie avec des docteurs, que la célébrité de l'école de Zwolle avait attirés dans cette ville : il en eut plusieurs avec des docteurs de l'université de Paris. Ne se croyant jamais vaincu, il reprochait quelquefois à ses adversaires d'être dans l'erreur, ou bien il se contentait de se flatter intérieurement que la vérité était de son côté. Il régenta la cinquième classe consacrée à la grammaire et à la logique, et il avait ordinairement de soixante à quatre-vingts élèves. Sa méthode était de leur donner d'abord l'explication et de les interroger ensuite pour s'assurer qu'ils avaient bien compris. La chaire de troisième lui fut aussi quelque temps confiée.

Busch eut de bonne heure l'idée d'embrasser la vie religieuse, et il y fut engagé par sa tante maternelle, qui était sa marraine, et jouissait d'une fortune indépendante; cette bonne personne pensait sérieusement qu'elle s'acquittait d'un devoir envers Dieu.

Cependant ses parents avaient d'autres projets : dans l'espoir qu'il serait un jour le chef d'une famille respectable, comme il devait être le modèle de ses proches, ils voulaient qu'il fît des études académiques à Erfurt en Saxe, où l'enseignement se donnait avec beaucoup d'éclat. Cette résolution fut loin de

lui être désagréable, puisqu'elle flattait son petit amour-propre. Ce n'était pas tant la science que le titre de docteur et les tuniques fourrées qu'il ambitionnait. Il souriait à l'idée que personne ne l'approcherait sans lui donner ce titre : bon jour, monsieur le docteur, dirait l'un; bon soir, monsieur le docteur, dirait l'autre.

Le goût des grades académiques, qui dégénéra plus tard en une espèce de manie, régnait dès lors comme on voit. On finit par être trop facile : le monde fut couvert de docteurs, parmi lesquels on comptait peu de savants et même peu de personnes capables. C'était un grand malheur, puisque la science était placée sur la même ligne que l'ignorance.

L'éducation éminemment chrétienne et religieuse, qui lui avait été donnée dès ses premières années, produisit alors son salutaire effet. D'ailleurs sa marraine ne cessait de le poursuivre et de lui faire mille promesses pour le cas où il entrerait dans une communauté religieuse. Reconnaissant bientôt tout ce que le titre de docteur réunissait de vanité, il examina avec soin le danger qui pouvait en résulter pour son salut.

Ses parents étaient contraires à sa résolution de quitter le monde, sa mère surtout en était désolée; mais aucune considération ne put l'en empêcher.

A une lieue de Zwolle était la maison des clercs de la Vie Commune, dite de Windesheim, que l'on

devait au pieux Florent Radewin, disciple de Gérard-le-Grand. Cette maison sembla être destinée à fortifier dans la foi et dans le goût de la vertu, le jeune Jean Busch qui a été, après Gérard-le-Grand et Jean Vos, le religieux qui a exercé l'influence la plus noble et la plus heureuse sur la civilisation. Son mérite enfoui jusqu'à ce jour dans la poussière des bibliothèques, n'en est pas moins grand. Un jeune clerc de l'école de Zwollé recommanda la maison de Windesheim à Jean Busch dont le choix était encore incertain. Celui-ci ne la connaissait pas; il en ignorait même le chemin. Il s'y présenta avec la physionomie de la candeur et une lettre de ce clerc nommé Gérard de Kalker.

Jean Busch fut reçu sur-le-champ parmi les religieux de la maison et admis dans le chœur; car il chantait agréablement. En 1419, le jour de l'Épiphanie, après un noviciat d'un an et six mois, il prit l'habit de chanoine, des mains du prieur Jean Vos, conjointement avec trois autres clercs, Godefroid de Tyel, Jean Van Naeltwyck et Herman de Xanten. Ils firent tous leur profession l'année suivante à pareil jour.

Sa marraine, qui l'avait vivement sollicité d'embrasser la vie religieuse, lui compta cinquante écus de France en or, valant soixante quinze florins du Rhin, et lui procura tout son costume monastique. Cette somme fut employée par le prieur Jean Vos dans l'intérêt du monastère.

Après la mort de ses parents, il recueillit sa part de leur héritage et la remit au monastère de Windesheim. Les religieux n'avaient pas encore dans tous les pays contracté l'obligation de renoncer aux successions qui pouvaient leur revenir. L'usage s'en établit seulement au milieu de ce siècle, et la Saxe en offrit le premier exemple.

Jean Busch aimait la retraite et la vie religieuse; il était même dévot; mais la vertu la plus austère a souvent de la peine à vaincre la chair, et la religion est souvent aussi impuissante pour calmer une imagination inquiète. Quels combats il eut à soutenir contre lui-même pour se rendre digne de vivre au milieu de ses frères! Sa foi catholique faiblissait au point qu'il doutait de la divinité du Rédempteur; il ne pouvait comprendre le motif qui avait porté le Créateur à affliger son fils des faiblesses et des misères de l'homme et à le laisser vivre et mourir dans ce monde, poursuivi par la haine et le mépris; et lorsqu'au réfectoire on lisait l'Évangile durant le repas il se disait en lui-même: *Non, ce n'est pas un Dieu, c'est simplement un homme que les Évangelistes veulent louer; les docteurs qui représentent Jésus Christ comme un Dieu ont vécu longtemps apr sa mort.* J. Busch était néanmoins bon catholiq mais la lumière de sa raison était comme étouffé la violence de la chair.

Il trouva le remède à ces maux dans la prièr

méditation. Tous les jours il se livrait à des exercices spirituels.

Il avait dès son enfance fait preuve du goût le plus sincère pour la vertu et de l'amour d'une morale sévère, ainsi que du catholicisme le plus pur. Depuis longtemps, l'ignorance avait introduit dans les églises (Voy. Lect., t. 3, p. 14), plusieurs pratiques condamnables que Jean Busch réprouvait en secret. Dans plusieurs églises de l'évêché d'Utrecht, le peuple restait réuni après la messe pour chanter ensemble d'après des livres en langue vulgaire, sur lesquels le prêtre venait de faire l'office et qui servaient ensuite à des pratiques de divination ou à des augures. Les Dominicains de Zutphen voyaient avec douleur et indignation ces usages se perpétuer; dans l'espoir d'y porter obstacle, ils se permirent même de défendre au peuple la lecture des ouvrages en langue flamande, sans distinction. Jean Busch était animé d'un zèle trop éclairé pour souffrir avec indifférence l'absurdité de leurs prétentions, d'autant plus qu'à sa connaissance plus de cent congrégations de religieuses et de béguines, dans le seul diocèse d'Utrecht, se servaient avec le plus grand avantage des livres en langue vulgaire, surtout pour les lectures publiques durant le repas : à Zutphen, à Deventer, à Zwolle, à Campen et dans la plupart des villes du pays, dit-il à ces Dominicains, on lit ce genre de livres. Non-seulement les Pères souhaitaient de détourner le peuple de pra-

tiques superstitieuses; mais ils voulaient aussi l'empêcher de lire ou de méditer les livres de sentences tirées des docteurs de l'Église. Jean Busch fit tant que désormais ils se bornèrent à prohiber les missels flamands et d'autres ouvrages également dangereux: il est à remarquer que Jean Busch n'était pas encore prêtre, bien qu'il fût chanoine.

Il se trouva à la fête que donna le prieur Jean Vos, à la suite du chapitre général tenu peu de temps après la solennité de Pâques de l'année 1424. Jean Vos avait distingué dans Jean Busch les éminentes qualités qui ont honoré sa vie, et lui avait fait promettre, même avant sa professsion, qu'il s'efforcerait de tous ses moyens de maintenir l'union entre les communautés soumises au chapitre général. Il importait à Jean Vos de laisser à la congrégation au moins un successeur capable de continuer son ouvrage et celui de Gérard-le-Grand.

Ce temps est remarquable par la réforme de la vie monastique dont les frères de la Vie Commune, formés au spiritualisme par Gérard-le-Grand, avaient donné la première idée et dont la maison de Windesheim fournit le premier exemple. Ce changement si favorable à la civilisation fut généralement applaudi : aussi le couvent de Windesheim devint une maison de propagande. La Hollande et la Belgique avaient déjà goûté le charme de cette amélioration, lorsque l'Allemagne s'y montra également favorable; à la suite du cha-

pitre général dont nous venons de parler (1424), le prieur envoya Jean Busch à Bodinghen, au-delà de Cologne, pour y jeter les fondements d'un monastère de chanoines réguliers, d'après la règle de Windesheim. Ses compagnons étaient Thierry Lyman, Arnoud de Huls et Guillaume Keppel.

Cependant Jean Busch n'était que diacre. Il reçut l'ordre sacré de la prêtrise, conjointement avec son compagnon Guillaume Keppel, dans la métropole de Cologne, et ils partirent de suite pour Bodinghen, où ils avaient l'intention de célébrer pour la première fois le saint sacrifice de la messe.

Il importait de doter l'Église catholique d'Allemagne de la hiérarchie ecclésiastique, dont le besoin se faisait sentir partout : l'Allemagne était encore affligée de ces clercs ou prêtres qui vivaient dans les campagnes, sans vouloir se soumettre à l'autorité épiscopale. Quatre clercs habitaient une maison nommée le Mont Notre-Dame, à Bodinghen, au duché de Berg, et avaient une chapelle où se rendait un grand concours de monde. L'abondance sema parmi eux la discorde. Déjà Arnoud, duc de Juliers, avait voulu, dans l'intérêt de la religion, introduire une légère réforme dans leur manière de vivre; et, pour mieux parvenir à son but, il s'était adressé au souverain pontife, à qui il avait assuré une part dans le revenu de la chapelle. Le pape avait immédiatement envoyé à l'abbé de Saint-Martin, l'ordre d'établir cette réforme dans la

maison des clercs de Bodinghen; mais la difficulté était de la maintenir.

Le monastère de Windesheim faisait, à cette époque, l'admiration du nord de l'Europe, et l'on convint de solliciter le concours du chapitre pour cette bonne œuvre. Jean Busch arriva au village de Bodinghen le soir de la fête de Saint-Jean-Baptiste de l'année 1424. Les premières mesures rencontrèrent beaucoup d'obstacles, tant de la part des anciens frères que du comte de Verrenborch, qui habitait un château dans le voisinage de la chapelle de Bodinghen. Il fut impossible à Jean Busch de faire tout le bien qu'il souhaitait à cette nouvelle plantation.

Après l'avoir organisée et l'avoir dirigée pendant quatre ans, il vint jouir du bonheur de la retraite dans le couvent de Saint-Jean-Baptiste à Bronope, près de la ville de Campen, habité par des religieuses qui observaient la règle de Saint Augustin. Il demeura auprès d'elles pendant trois ans, malgré lui, car il ne cessait de témoigner à ses supérieurs l'envie qu'il eut de les quitter. Enfin ils lui permirent de revenir dans sa maison professe, où on lui confia l'office de sacristain.

On a de la peine à se faire une idée précise de la situation de l'Église : abandonnée aux premières familles, elle avait perdu jusqu'au respect de la vertu; son plus grand ennemi a été dans tous les temps

l'aristocratie. On en signalait un exemple déplorable dans le monastère de Saint-Martin à Ludingkerke ou Achlum, comme on appelle maintenant ce village, aux environs de Harlingen, autrefois du diocèse d'Utrecht et depuis sous celui de Leewaarde. Peu de prêtres se trouvaient dans ce monastère; mais il y demeurait, en revanche, un assez grand nombre de frères convers, qui avaient fait un pacte d'union avec les Chartreux des environs : ils avaient juré entre eux de se défendre et protéger mutuellement contre toute personne qui oserait troubler leur retraite. Cette coalition leur procura une telle puissance qu'ils régnaient dans la Frise en despotes : tout leur était soumis. Un de leurs vassaux, qui habitait un château à Ludingkerke, vint auprès de l'évêque d'Utrecht pour dénoncer cette conduite infâme. Ce prélat s'empressa de s'en informer au juste, et, après s'être convaincu que les hommes et les femmes qui demeuraient ensemble dans ce couvent n'étaient nullement des religieux, il leur permit de rentrer dans le monde. Tous le firent, à l'exception de quelques vieillards et des infirmes qui obtinrent, comme une grâce, de pouvoir rester avec des femmes qui leur donnaient des soins. Dès qu'il eut obtenu cette réforme, ce prélat s'adressa au prieur du monastère de Windesheim afin d'avoir quelques chanoines avec lesquels il fût possible d'espérer de fonder un monastère honorable; le prieur laissa d'abord tomber son choix sur six frères,

un de la maison Windesheim et les autres de celle du Mont Sainte-Agnès : Jean Gérardi fut choisi pour prieur. Mais aucun d'eux ne se connaissait assez en administration ; ce qui força le prieur d'envoyer deux autres de ses chanoines qui s'y entendaient mieux ; l'un se nommait Godefroid de Tyel, et l'autre était Jean Busch, qui habitait encore Bronope. Il est probable que le prieur ne l'avait pas d'abord envoyé à Ludingkerke, à cause du peu de succès qu'il avait obtenu à Bodinghen. Jean Busch arriva dans cette nouvelle plantation le jour de la Conversion de St Paul, de l'année 1429.

Depuis l'arrivée de Jean Busch, le couvent de Saint-Martin prospérait sensiblement. L'expérience de ce chanoine contribua probablement à la prospérité de cette maison ; mais le schisme qui divisait le diocèse d'Utrecht, y exerça indirectement de l'influence : cette église étant disputée par deux candidats, l'un élu par les quatre chapitres et l'autre imposé par la cour romaine, le chapitre de Windesheim, qui s'efforçait d'établir la hiérarchie ecclésiastique, ne pouvait se mettre en opposition avec cette cour. Plutôt que de manquer à leur mission et à leur devoir, les chanoines, capitulairement assemblés, prirent la résolution d'émigrer dans des maisons soumises au chapitre de Windesheim. Ceux du Mont Sainte-Agnès se retirèrent à Ludingkerke, et ceux de Windesheim même dans diverses maisons de la Gueldre.

Le monastère de Sion, aux environs de la ville de Beverwyck, offrait à peu près les mêmes défauts; cependant il avait été fondé tout récemment en 1429. Le désordre s'y était glissé de suite, parce qu'on n'avait fait aucune attention à la vocation présumée des novices. Plusieurs sortaient de la maison de Rutger, appartenante à l'ancienne congrégation des frères de la Vie Commune de Zwolle. Le prieur de Windesheim, Guillaume Vorniken, ayant trouvé le monastère de Notre-Dame de Sion affligé des vices d'ailleurs communs à la plupart des communautés, il appela Godefroid de Tyel et Jean Busch, qui habitaient encore Ludingkerke, pour réformer cette maison. Les anciens frères ne firent pas la moindre opposition. Ceux mêmes qui avaient mis à profit le désordre de l'Église, étaient forcés de convenir qu'une réforme était nécessaire. Busch s'y concilia l'amitié de Henri De Mande qui se livrait aux lettres flamandes. Celui-ci le chargea un jour de lire un de ses petits traités ascétiques à la célèbre Ludewine de Schiedam.

Jean Busch était encore sacristain à Windesheim, lorsque les chanoines, à force d'instances et d'importunités, obtinrent du prieur Guillaume Vorniken qu'on reconstruisît les bâtiments primitifs du monastère; et le procureur prolongeant son absence, le sacristain fut chargé de commencer les travaux. Les fondations furent jetées après l'octave de la Trinité, de l'année 1435.

La Belgique et les provinces hollandaises avaient fait leur réforme; l'Allemagne demandait à grands cris de commencer la sienne. Bien que le succès obtenu à Bodinghen ne fût pas satisfaisant, on sentit la nécessité de faire de nouveaux efforts, et le concile de Bâle (Voy. Lect., t. 2, p. 48. 41.) en prononça même l'urgence. Ce fut dans l'espoir d'atteindre ce but que Jean Busch, sacristain à Windesheim, fut envoyé par le chapitre à Wittenburg, village autrefois de l'évêché d'Hildesheim et aujourd'hui du royaume de Hanovre, pour y être sous-prieur (1437) de la maison de la B. Marie; il était considéré comme l'un des plus habiles réformateurs. De tous les monastères de la province de Saxe, celui de Wittenburg adopta le premier, la réforme monastique.

Désolé des abus dont il était environné, Busch conseilla au père Godefroid, prieur de cette maison, de solliciter du concile de Bâle une bulle pour le monastère des prétendus chanoines réguliers à Sultze, près de la ville d'Hildesheim, par laquelle ces chanoines seraient invités à se soumettre au chapitre de Windesheim dans un temps déterminé. Le concile s'empressa d'accorder cette demande au prieur de Wittenburg.

Le terme fixé par le concile étant arrivé en 1439, lorsque Jean Busch remplissait depuis deux ans environ la charge de sous-prieur à Wittenburg, celui-ci se rendit avec son prieur à Sultze. Ces démarche se faisaient avec le consentement et l'appui de l'

vêque d'Hildesheim et de son chapitre. La hiérarchie ecclésiastique n'étant pas encore organisée dans tous les pays, les réformateurs se trouvaient quelquefois dans l'impossibilité de réclamer le concours de l'autorité épiscopale envahie par la puissance temporelle. D'abord les frères de Sultze semblèrent vouloir se prêter à l'invitation du concile de Bâle. Ayant foi dans leurs promesses, l'évêque d'Hildesheim, son chapitre et le prieur de Wittenburg choisirent Jean Busch pour aller habiter avec eux et entamer la réforme. Il arriva vers le soir à Sultze, et à peine fut-il introduit auprès du prévôt, Jean Driborch, qui se trouvait dans ce moment dans la cuisine, qu'un des frères, nommé Albert Bonsdorp, accourut dire au prévôt que les chanoines qui avaient été à Hildesheim étaient assis sous le portail de l'église, et que la boisson avait tellement excité leur haine contre le père Busch, que, s'il se présentait devant eux, ils le tueraient. Le prévôt, sensible à sa position, lui accorda la cellule de Jean Engelken pour y attendre tranquillement le lendemain. Aucune idée de religion n'était connue dans la plupart des monastères avant leur réforme. L'aristocratie a tellement tyrannisé le moyen âge qu'il est remarquable qu'elle rencontre plus d'éloges que de critiques : elle abîmait tour à tour tous les ordres de la société. Elle est le fléau le plus funeste que Dieu dans sa colère envoie au monde.

Le mal avait jeté de profondes racines à Sultze : il

était impossible de dompter des hommes qui étaient dans l'habitude de ne mettre aucun frein à leurs passions. On convint de leur permettre de s'absenter du monastère, les uns pendant un an, d'autres pendant dix ans; mais aucun d'eux n'y retourna. Ces faux moines qui n'avaient que l'habit monastique et une certaine afféterie, se retirèrent dans divers endroits, où ils vécurent à l'instar de beaucoup de prêtres séculiers. Pour sauver un couvent composé seulement d'un petit nombre de personnes, on exposait plusieurs villages aux plus graves dangers! Dès que Jean Busch fut débarrassé de ces hôtes incorrigibles, il se rendit avec des lettres de l'évêque d'Hildesheim au monastère de Richenberg, dont Henri Cremer, profès du Mont Sainte-Agnès, était prieur, pour le prier de lui accorder quelques-uns de ses religieux avec lesquels il pût espérer de réussir dans la réforme projetée. Quoique le prévôt Driborch ne se sentît pas la force de se plier aux nouveaux statuts, il voulut faciliter à Jean Busch le moyen de les faire accueillir; à cet effet, il résigna entre les mains de l'évêque sa charge, que Jean Busch fut en quelque sorte forcé d'accepter (1440).

Tout étant disposé dans la maison, conformément à la règle de sa maison professe, Busch se rendit auprès du prieur de Windesheim, afin de faire admettre le monastère de Sultze dans sa congrégation. Mais le schisme qui continuait de désoler l'évêché d'Utrecht,

empêchait la tenue d'un chapitre général; on tint seulement, à ce sujet, un colloque à Gaesdonck en Gueldre, dans lequel les chanoines démontrèrent à Jean Busch qu'avant de pouvoir admettre ce nouveau monastère dans la congrégation de Windesheim, il devait faire changer son titre de prévôt en celui de prieur, le seul qu'il pût porter selon les statuts de l'ordre. Dès qu'il eut obtenu, non sans peine, de l'évêque d'Hildesheim, l'autorisation de prendre ce dernier titre, il partit incontinent pour Windesheim où s'assemblèrent tous les définiteurs. L'incorporation de la maison de Sultze fut prononcée et Jean Busch admis au nombre des définiteurs. Les directeurs de cette maison reprirent depuis leur ancien titre de prévôt.

La réforme de cette maison était due à sa sagesse et à sa prudence. Le succès qu'il obtint dans cette œuvre difficile le fit connaître avantageusement de plusieurs dignitaires ecclésiastiques, qui commençaient à être convaincus qu'il était temps d'introduire dans les monastères un bon esprit religieux, et de leur faire reconnaître une autorité soumise au chef de l'Église. Jean Busch avait gouverné avec assez de bonheur la maison de Sultze pendant une année seulement, lorsque Frédéric, archevêque de Magdebourg, l'invita à lui prêter son ministère pour la réforme du monastère de la Bienheureuse-Marie et de Saint-Alexandre près de Halle, riche et puissante commu-

nauté dont le prévôt avait les droits de l'archidiaconat sur vingt mille âmes environ, dans une étendue de onze lieues. Si Jean Busch, ce zélé réformateur, craignait de quitter ses nouveaux frères qui étaient menacés de la vengeance des anciens hôtes, il ne s'intéressait pas moins au sort de ceux de la Bienheureuse-Marie, dont il fut choisi pour un des visiteurs.

Cette maison était dans une situation bien plus déplorable encore que celle de Ludingkerke, qui avait eu l'aspect d'une congrégation militaire. Pour donner une idée de la première, il suffira de dire que, d'après l'opinion du peuple, on ne devenait prévôt de la Bienheureuse-Marie, qu'après avoir été emprisonné au moins trois fois pour différents crimes. Là aussi, l'aristocratie, ou l'égoïsme de famille, exerçait, depuis nombre d'années, son épouvantable despotisme, et tenait le malheureux peuple courbé sous un joug bien déplorable!

Afin de parvenir plus facilement à la réforme de cette maison, ainsi que de toutes celles qui se trouvaient dans l'archidiaconat, à quelque ordre qu'elles appartinssent, on pria le père visiteur Jean Busch de se charger de la prévôté. Cette fois le chapitre de Windesheim ne fit aucune réclamation au sujet d cette qualification un peu ambitieuse; on fit proba blement semblant de ne pas y penser à cause d l'importance de l'acquisition. Ce fut vers 1449, ap avoir gouverné le monastère de Sultze pendant

ans environ, qu'il fut élevé solennellement à cette dignité.

Lors de l'arrivée de Nicolas de Cusa pour la régularisation de la hiérarchie ecclésiastique (Voy. Lect., t. 3, p. 20), il convoqua les prélats allemands à Magdebourg et leur dit (1451), en assemblée générale, qu'il tenait de la cour pontificale l'ordre de réformer tous les monastères de l'Allemagne, et principalement les chanoines réguliers ou frères de la Vie Commune; qu'il lui importait de confier cette mission délicate à une personne recommandable par sa sagesse, par sa prudence et surtout par son expérience, et élevée depuis son enfance sous l'empire de la discipline religieuse. *Nous avons jeté les yeux*, dit-il, *sur le prévôt de la B. Marie près de Halle, auquel j'adjoins le docteur Paul, prévôt de Saint-Maurice, son voisin.* Nicolas de Cusa donna à ces deux dignitaires, au nom du pontife romain, l'autorisation de visiter et de réformer tous les monastères des deux sexes, dans les archevêchés de Magdebourg et de Mayence, ainsi que dans la Misnie et la Thuringe ou les duchés de Saxe.

Dès que les deux réformateurs virent leurs efforts couronnés d'un succès éclatant, ils s'efforcèrent de réunir sous une administration uniforme et dans un même esprit tous les couvents réformés. A cet effet, ils organisèrent un chapitre provincial pour toute l'Allemagne ou la province de Saxe. C'était déjà un

progrès dans ces premiers temps, au milieu des di cultés que rencontrait leur mission apostolique. chapitre général de Windesheim, avec lequel n'avaient pu faire encore un pacte d'union, servit modèle. L'assemblée eut lieu tous les ans vers la fê de l'Exaltation de la Croix, au couvent de la B. Mar aussi longtemps que Jean Busch en fut prévôt; ma l'usage s'en perdit dans la suite.

Il parvint à régulariser une quantité considérab de monastères, mais le bien qu'il fit, même à l'Églis lui attira beaucoup d'inimitiés. Ses envieux che chèrent à indisposer contre lui l'archevêque c Magdebourg qui l'avait toujours tendrement aimé, e ils réussirent bientôt dans leur projet, car rien n'e plus inconstant qu'un grand seigneur. Le prél cédant à leurs importunités, envoya auprès de Jea Busch, maître Éverard, prévôt de Notre-Dame c cette ville, de l'ordre des Prémontrés, pour le pri de résigner sa prévôté. Jean Busch voulut d'abor recourir aux subtilités, et aux ressources du dro canonique; mais il ne put résister à la coterie q lui était contraire et dont la force augmentait de jou en jour.

Après avoir gouverné la maison et l'archidiacon de la Bienheureuse-Marie pendant neuf ans, av un succès incontestable, il donna sa démission e rentra dans la vie privée de chanoine régulie Quelques-uns des frères qui s'étaient laissés engag

dans la coterie, se repentirent peu de temps après d'y avoir pris part. Retiré dans sa maison professe au village de Windesheim, il profita de ses longs loisirs pour rédiger son traité des hommes illustres des nouveaux chanoines réguliers. Ce fut vers l'année 1456 qu'il le composa. Lorsqu'en cette année le duc Philippe de Bourgogne assiégea la ville de Deventer, qui ne reconnaissait point son enfant naturel David, pour évêque, Jean Busch se trouvait au monastère de Diepenveen; il rapporte dans ses mémoires son message auprès de cet évêque, et fait une description assez pittoresque du camp du duc. Rien de plus propre à donner une idée précise des mœurs de cette époque.

Tous les monastères de la province saxonne ne furent pas également injustes à son égard; en 1462, après la mort de B. Zigemeyer, celui de Sultze lui témoigna sa reconnaissance des bienfaits qu'il en avait reçus autrefois, en lui accordant la dignité de prieur, et le chapitre le nomma visiteur du riche monastère de Zeghenberghe au diocèse de Lubeck, dont le priorat lui avait déjà été offert; mais cette nomination rencontra des difficultés, de manière qu'elle fut sans résultat.

Cependant tous les liens qui rattachaient les monastères de cette province au chapitre provincial, institué par Jean Busch, se relâchaient depuis son absence de la B. Marie. Ces lieux, naguères d'une

piété exemplaire, étaient menacés de retomber dans l'abîme de l'aristocratie ou de l'égoïsme. Jean de Bavière, archevêque de Magdebourg, sentit qu'il serait difficile de conserver dans les couvents l'amour de l'humilité, sans une assemblée capitulaire. Il était convaincu qu'il était impossible de convoquer de nouveau celle qui avait eu lieu régulièrement sous la prévôté de Jean Busch, et il pensait que le seul parti qui lui restât, était de soumettre toute la province saxonne au chapitre général de Windesheim. A cet effet, il invita les prévôts de la B. Marie et de Saint-Maurice, à solliciter eux-mêmes cette affiliation, ce qu'ils s'empressèrent de faire. L'archevêque approuva cette requête en y apposant son sceau, et il consentit que désormais les directeurs choisis par le chapitre fussent, selon l'usage, des prieurs et non des prévôts. D'après l'avis de quelques dignitaires monastiques, ce prélat invita Jean Busch à se rendre en son nom à Windesheim, afin de tâcher d'obtenir l'incorporation des monastères réformés. Mais le chapitre trouva que les pétitionnaires étaient trop éloignés du lieu de la réunion générale; qu'il résulterait de graves inconvénients pour les couvents et pour les religieux, de ces longs voyages renouvelés tous les ans. Dans l'intérêt de la discipline et de la religion, il leur conseilla de former une nouvelle circonscription, et de tenir un chapitre général à l'instar de celui de Windesheim,

ou du chapitre provincial qu'ils avaient tenu pendant quelques années.

De retour à Magdebourg, Jean Busch fit valoir auprès de l'archevêque les puissantes raisons qu'avait le chapitre général de Windesheim de ne pas accepter ses offres. Rendant hommage à la sagesse des définiteurs de cette assemblée, le prélat engagea les dignitaires saxons à conférer la présidence de leur chapitre au prieur de Sultze, comme au religieux qui connaissait le mieux les usages de la congrégation de Windesheim. Leur première assemblée se tint en 1471 ; Jean Busch en conserva la présidence pendant trois ans.

Vers le même temps, on s'efforça de régulariser la communauté des frères de la Pauvreté Volontaire, qui étaient répandus, depuis plus de cent ans, dans toute l'Allemagne, et que le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, avait attirés dans ses états. On n'exigeait aucune instruction des personnes qui voulaient entrer dans cette congrégation dévote qui a longtemps été sans autre directeur que le procureur de leur choix qui n'était pas prêtre : elle se composait d'artisans qui faisaient vœu de renoncer à la propriété et de vivre en commun. Celle d'Hildesheim était des plus nombreuses. Les frères n'y faisaient usage, pour leurs prières, que du chapelet ; ils entendaient la messe dans l'église épiscopale. Ils travaillaient peu, mais ils s'étaient partagé, depuis plusieurs années, la ville

pour recueillir les aumônes des personnes charitables. Leurs principales fonctions étaient d'assister les mourants et d'ensevelir les morts. Il est incontestable qu'une semblable communauté, sans surveillance aucune, était sujette à bien des désordres. L'esprit du siècle, qui se montrait partout ami de l'autorité et ennemi de l'anarchie féodale, réclamait hautement la réforme des frères de la Pauvreté Volontaire : celle de la maison d'Hildesheim se fit sous les auspices de l'évêque qui en nomma, en 1471, Jean Busch, déjà prieur de Sultze, visiteur et confesseur avec pouvoir de se faire substituer. Jean Busch assure, ce qui est remarquable, que les frères d'Hildesheim vivaient dans un bon esprit de religion et qu'ils observaient soigneusement la règle de Saint Augustin.

Dès lors la réforme fut complète : partout on introduisit les usages et la discipline de la célèbre maison de Hollande. L'archevêque Jean de Bavière accorda de nouveau son amitié et son estime à Jean Busch envers qui il avait été injuste en donnant trop légèrement accès à la calomnie. Leur intimité fut si grande qu'ils mangeaient à la même assiette en présence des convives qui étaient assis à d'autres tables. Ce prélat reprocha même au couvent de la B. Marie d'avoir chassé son estimable prévôt; ce que les chanoines nièrent unanimement d'avoir fait; ils soutinrent au contraire qu'ils avaient regretté son depart; alors l'archevêque nomma trois d'entre eux

qui s'étaient rendus coupables de ce crime ; car c'est évidemment un crime de persécuter quelqu'un uniquement pour sa vertu.

En 1474, sentant qu'il était au terme de sa carrière, il se hâta de terminer la rédaction de ses mémoires, qui sont de la plus haute importance pour l'histoire du peuple et celle de l'Église; ils forment un appendice précieux au livre de Radulphe à Rivo, et font mieux connaître le mérite de celui d'Impens.

Accablé sous le poids des années, il résigna, en 1479, sa charge de prévôt en faveur de Jean Bobbo, de Rechlinhausen en Westphalie, et mourut, peu de temps après, en odeur de sainteté, à Sultze même. Ses restes furent déposés dans l'église du couvent.

On lui doit les ouvrages suivants : 1° *Chronicon Canonicorum regularium ordinis S. Augustini capituli Windesemensis*; publié par Rosweyde avec la chronique du Mont Sainte-Agnès : Anvers, 1621, in-8. Cet ouvrage est divisé en deux livres; le premier est proprement la chronique de Windesheim, et le second est un autre traité dont il existe plusieurs copies sous le titre *De Viris illustribus Windesem.* Celui-ci est plus considérable et plus mystique que le premier. — 2° *De Monasteriis reformatis*; mst. in-fol. divisé en quatre livres, dont le premier traite *De Monasteriis Canonicorum regularium* ; le 2e, *De Canonissis*; le 3e, *De Monasteriis aliorum ordinum reformatis*; et enfin le 4e, *De Notabilioribus quæ in*

reformatione occurrerunt. Il en existe un exemplaire bien complet à la bibliothèque de Bourgogne; ce qui suit le quatrième livre est extrait du traité *De Viris illustribus* du même auteur. Cet ouvrage renferme ses mémoires. On y apprend une foule de particularités sur des usages en vogue au 15e siècle, comme on a pu le voir dans le corps de cet article biographique. On n'en connaît que deux ou trois copies. Leibnitz, qui n'en a rencontré que de mauvais manuscrits, l'a publié par fragments dans ses *Script. rerum Brunsvic.,* t. 2, p. 476—506 et puis 806—970. Si sa leçon est fautive, du moins l'éditeur eut soin de donner les mémoires avec les continuations qui y ont été faites par différentes personnes. Espérons que des amis de la bonne histoire s'empresseront un jour de publier l'ouvrage tel qu'il a été écrit par l'auteur. Ce souhait pourra s'accomplir lorsqu'on sera ennuyé des publications courtisanesques, dont on afflige la littérature historique. — 3° *De Origine et Progressu Canonicæ S. Bartholomæi in Sulta ;* inst. qui est probablement extrait de l'ouvrage précédent.

PRUDENS.

Prudens (Henri De Vroede, plus connu sous le nom latin de) était probablement de l'ancienne famille De Vroede qui est maintenant à Ypres. Son mérite le porta à la charge de prieur de la maison des chartreux du Val-de-Gràce près de Bruges, où il avait émis ses vœux; et il succéda, vers 1477, à Walterius Leendanus, qui fut le premier prieur de la chartreuse de Sainte-Sophie près de Bois le-Duc (Voyez Denys-le-Chartreux). Après avoir gouverné cette maison durant quelques années, il y mourut le 8 novembre 1484. Ce religieux mena une vie fort exemplaire, et se fit de la réputation par son savoir.

Il composa quelques ouvrages pour l'instruction des religieux, et, entre autres, le suivant, que Trithème appelle *opus celeberrimum : Tetralogus Devotionis,* en forme de dialogue dont les interlocuteurs sont : *Angelus* et *Monachus, Jesus* et *Pater cœlestis, Ma-*

ria amorosa, sanctarum socrus animarum. Ces entretiens sont divisés en trois parties, suivant les trois etats qu'on distingue dans la théologie mystique, le commencement, le progrès et la perfection.

DE BERGHES.

Berghes (Antoine de), abbé de Saint-Bertin, était fils de Jean, seigneur de Glimes et de Berg-op-Zoom, et de Marie de Saint-Simon, dite de Rouvroy, surnommée la belle blanche, originaire de Picardie. La famille de Berghes, issue, par bâtardise, des ducs de Brabant, était en faveur à la cour des souverains de la Belgique de la maison de Bourgogne. Antoine de Berghes naquit le 14 décembre 1454.

Quoiqu'il fût destiné à l'état ecclésiastique, ses parents négligèrent son éducation littéraire : il dut se contenter de parcourir légèrement un cours d'humanités, et il n'étudia ni la théologie, ni le droit. L'Église n'attachant à cette époque que peu d'importance à l'instruction des prêtres et des religieux, les familles se rendaient coupables de la même indifférence envers leurs enfants. Elle fut d'autant plus déplorable à l'égard d'Antoine de Berghes, que ce jeune seigneur était doué des qualités les plus heureuses.

Sa naissance lui ayant ouvert le chemin de la fortune, le jeune Antoine fut moins destiné à la prêtrise qu'aux dignités monacales. Il était très-jeune encore, lorsqu'on lui confia la crosse abbatiale du monastère de Sainte-Marie, en Bourgogne, de l'ordre de Cîteaux.

La mort d'Arnoud Van Beringen, abbé de Saint-Trond, arrivée en 1482, éveilla l'attention de Maximilien Ier et de la famille de Berghes. D'abord Corneille de Sevenberghen, frère de l'abbé de Cîteaux, et gouverneur de cette partie du territoire liégeois, s'était efforcé de faire désister les religieux de l'élection qu'ils avaient faite d'un de leurs moines, nommé Guillaume Geeraerts, d'après l'invitation de l'abbé Van Beringen; l'Empereur avait l'intérêt le plus puissant à donner les principales dignités de l'évêché à des personnes qui lui étaient dévouées; il pouvait espérer d'étendre et de consolider sa puissance dans ce pays, que le roi de France ne cessait de troubler, dans l'espoir d'exciter des embarras au gouvernement impérial. Corneille de Sevenberghen, entouré de ses officiers, vint assister à l'assemblée capitulaire pour proposer de conférer les droits abbatiaux à Daniel Enneten, jeune moine de Saint-Trond, et fils d'un médecin très en faveur à la cour. Mais les moines ayant unanimement rejeté cette proposition, de Sevenberghen revint un autre jour à la charge, entouré, comme la première fois, d'un grand nombre de chevaliers,

avec l'intention de provoquer une décision favorable à l'Empereur. Cette fois, le candidat de son choix fut Antoine de Berghes, l'abbé de Cîteaux, son frère germain, dont il exalta le crédit; il assura pareillement les religieux que, s'ils consentaient à faire ce choix, il emploierait en leur faveur toute l'influence qu'il avait auprès de l'Empereur. En présence de cette force militaire, ils feignirent d'être convaincus de la bonté de ses motifs, et ils donnèrent à l'abbé de Cîteaux leurs suffrages (1483). Guillaume Geeraerts fut indemnisé par une pension. Corneille de Sevenberghen dit depuis plus d'une fois à la Cour, en plaisantant, que ce n'était ni les moines, ni le souverain pontife, mais bien lui qui avait créé son frère abbé de Saint-Trond.

On a de la peine à se faire une idée de l'état de l'Église à cette époque; à la merci de la puissance temporelle, elle était de nouveau plongée dans l'abîme où elle a gémi durant l'épouvantable féodalité. Le mal avait aussi gagné la cour de Rome. Antoine de Berghes n'était pas encore nommé abbé de Saint-Trond, lorsqu'un cardinal vint solliciter la commende de cette maison, et les moines, dans la position critique où ils se trouvaient, pensèrent ne pouvoir mieux se débarrasser de ce candidat importun qu'en lui faisant une rente viagère de mille florins du Rhin. Tandis que les bourgeois s'efforçaient d'illustrer leur pays et leur nom par les lettres et les arts, les puissants de la terre,

vivant dans la débauche et l'irréligion, attiraient par leur conduite scandaleuse la vengeance divine. Il leur est plus facile de faire le mal que le bien.

L'évêché de Liége était dans une situation déplorable depuis la mort de Louis de Bourbon. L'anarchie la plus complète le désolait. Le nouvel abbé de Saint-Trond, créature de l'Empereur, était contraire au tyran des Liégeois, le seigneur d'Arenberg, plus connu sous le surnom de Sanglier des Ardennes; et il se prononça pour Jean de Hornes qui réunissait presque tous les suffrages des personnes qui avaient su échapper à l'influence perfide de Louis XI. Lorsqu'un accord eut été conclu entre les différents partis, ils échangèrent force compliments et politesses; mais ils avaient été trop animés les uns contre les autres, pour qu'on pût espérer que la bonne foi régnât entre eux. L'abbé de Saint-Trond ayant un jour invité l'évêque de Liége à un festin, Guillaume d'Arenberg y fut convié. Outre plusieurs seigneurs et beaucoup de dames de la plus haute noblesse, s'y trouvaient aussi les frères de l'évêque, Jacques, comte de Hornes, et Fréderic, comte de Montigny. Après le festin, on s'amusa à divers jeux; on rit, on folâtra, on dansa; enfin, tout le monde se divertit et se donna du plaisir. De Berghes, d'un caractère jovial, aimait les bons mots et avait une manière agréable d'en faire sentir le sel; la gaîté était empreinte sur sa face rubiconde. La journée s'avançant, les frères de l'évêque feignirent

de vouloir s'en retourner à Louvain et firent amener leurs chevaux ; l'évêque dit qu'il ne les laisserait point partir seuls, qu'il les reconduirait à quelque distance ; Guillaume d'Arenberg, par courtoisie, ajouta qu'il lui ferait cortége. Il était suivi d'un seul valet, et sans armes. Quand on fut en plein champ, De Montigny défia d'Arenberg à la course. Celui-ci, monté sur un excellent cheval, et ne se doutant de rien, eut bientôt devancé son rival qui galopait de son mieux pour l'exciter. A peine entré dans le bois de Heers, d'Arenberg se vit tout à coup entouré par une bande de soldats placés en embuscade, qui lui coururent sus, mèches allumées sur le bassinet ; aussitôt arriva De Montigny qui le déclara son prisonnier. Il paraît que cette arrestation et le supplice de Guillaume d'Arenberg se firent sur un ordre de Maximilien d'Autriche, qui prétendait avoir la preuve de quelque trame nouvelle entre lui et le roi de France. Mais, quand le fait eût été vrai, était-ce bien à l'évêque de Liége et à ses frères à se rendre les exécuteurs d'un tel ordre, et au moyen d'un tel guet-apens ? D'Arenberg, dit-on, fut lui-même l'assassin d'un évêque ! Mais par le traité de Tongres, qui avait pacifié le pays, tout était amnistié et pardonné. Quel siècle ! Quelles mœurs ! Quelle perfidie barbare et raffinée ! Rien n'est sacré, le crime est toléré, la vertu n'est qu'un leurre, dès que la puissance temporelle a envahi le sacerdoce et l'Église, leur union ayant tou-

jours été ménagée dans des vues particulières et pour des intérêts privés.

La conduite de l'abbé de Saint-Trond dans cette circonstance fut très-équivoque. Son attachement à l'évêque et le dévouement de toute sa famille à Maximilien le rendirent suspect aux d'Arenberg; Robert de Lamarck, seigneur de Sédan, et Adolphe, frères du Sanglier, jurèrent de laver dans le sang la tache imprimée à leur nom. L'évêque se retira à Louvain, devant céder son autorité au peuple qu'on n'offense jamais impunément. Ghys Van Kam, qui s'était concilié la confiance des Liégeois, se dirigea avec une troupe affidée vers la ville de Saint-Trond pendant la nuit, pilla les maisons et les églises, et emmena de Berghes, l'ami de l'évêque, à Liége où il fut enfermé, les fers aux pieds (1486). Mais celui qui avait feint de servir la cause du peuple oublia bientôt son serment, dans l'ivresse de la prospérité, et devint le tyran des Liégeois.

Le peuple irrité de la conduite infâme de Ghys Van Kam s'émut de nouveau; et, après avoir mis à mort ce traître, quelques-uns des assassins se portent vers la prison où était enfermé l'abbé de Saint-Trond, qu'ils considéraient aussi comme leur ennemi; car les meurtriers du chef démocratique appartenaient au parti populaire même, et nullement à celui de l'évêque ou de Maximilien; ils se rendirent donc dans la prison d'Antoine de Berghes avec l'intention

d'assouvir leur vengeance dans le sang d'une seconde victime. L'abbé eut la faiblesse de tomber à genoux devant eux et de leur demander grâce; à force de prières et de pleurs, il parvint à racheter sa liberté et sa vie par une rente perpétuelle, au capital de 15,000 florins du Rhin, en faveur de la ville de Liége qui en jouit pendant plusieurs années.

On exigea de l'abbé qu'il chantât le Te Deum à la cathédrale et qu'il fît une procession dans la ville en action de grâce de ce que le Ciel avait délivré les bourgeois et le pays du tyran qui les opprimait.

Peu de jours après cette cérémonie, de Berghes partit pour Cologne où se tenaient Jean de Hornes et l'empereur Maximilien qui l'engagea à demeurer quelque temps auprès de lui pour se remettre insensiblement de ses malheurs.

Dès que le calme fut rétabli à Liége, l'abbé revint à Saint-Trond qu'il trouva dans une grande désolation. La misère accablait tous les moines, qui y étaient d'autant plus sensibles qu'ils avaient toujours vécu dans l'abondance. Il quitta cette maison, dont il avait fait le malheur, pour se retirer à Louvain, sous pretexte de se livrer à des travaux littéraires; mais le véritable motif était que l'abbaye ne pouvait l'entretenir selon son rang. Il vécut à Louvain aux dépens de son frère Jean de Berghes. Si réellement il s'est occupé de quelques travaux littéraires, durant son séjour dans cette ville, le souvenir en est perdu.

Jean Duval, quatrième abbé de Saint-Bertin, de ce nom, n'ayant pas été admis par le souverain pontife Alexandre VI, quoiqu'il fût consacré par l'évêque Antoine de Croy, de Berghes redoubla d'efforts pour se faire nommer à cette riche abbaye; tous ses amis et alliés se mirent en mouvement pour lui. Cependant il n'avait aucunement l'intention d'abandonner son abbaye de Saint-Trond, quelle qu'en fût la pauvreté; il en garda au contraire la commende, et en remit le gouvernement à un moine de son choix qui pouvait lui donner chaque année ce qu'il voulait. Mais ce moine songea plus à ses frères qu'à son commendataire. Ce fut en 1493 qu'Antoine de Berghes fut fait abbé de Saint-Bertin.

Ce fut pendant son séjour à Saint-Bertin qu'il composa les ouvrages qui nous restent de lui : en 1497 il commença ses travaux historiques sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Trond, et il y mit la dernière main en 1512, à l'âge de 58 ans. Il rédigea aussi l'histoire de l'institution de la Toison d'Or si glorieuse pour sa famille.

Son frère Jean de Berghes, dont le crédit était sans bornes à la cour de Maximilien, voulut profiter, en faveur de son souverain, de l'influence que l'abbé commendataire avait encore sur l'abbaye de Saint-Trond. Il avait à cœur d'étendre son pouvoir sur toutes les parties du territoire dont se compose aujourd'hui la Belgique; depuis longtemps la ville de Saint-Trond était affranchie; mais par la transaction qui avait été

conclue, après un grand tumulte, entre les bourgeois et leur maître, l'abbaye était restée en jouissance de quelques prérogatives de souveraineté dont Jean de Berghes eût voulu doter Maximilien : on était d'accord sur le prix de la cession, porté seulement à la somme de 800 florins du Rhin par an, et rien ne manquait à l'acte sinon le sceau de l'abbaye, lorsque Jean de Hornes, informé de ce qui se passait, accourut en toute hâte à Saint-Trond ; il demanda, d'un air troublé et d'une voix menaçante, aux moines assemblés en chapitre, s'il était vrai qu'ils eussent vendu leurs droits de souveraineté; et sur leur réponse, il les conjura de ne pas consolider cet acte d'une haute imprudence qui les mettrait, ainsi que tous les religieux de la ville de Saint-Trond, dans la dépendance du pouvoir temporel, dont l'Église a eu souvent à se plaindre; les moines se rendirent à ses vives sollicitations. Cette négociation fut encore une fois reprise depuis, sous l'évêque Érard de la Marck, et elle n'obtint pas un meilleur succès. On voit par ces tentatives quels soins l'abbé commendataire portait à sa maison. Que l'Église est à plaindre, lorsque ses premiers dignitaires s'abandonnent aveuglément à la puissance temporelle !

Cependant on se convainquait tous les jours qu'il importait à la maison de Saint-Trond d'être administrée par son abbé; on invita Antoine de Berghes à renoncer à son bénéfice dans l'intérêt bien entendu

de l'abbaye et en faveur de Guillaume de Bruxelles, abbé de Saint-Amand; il y consentit en 1516, en se réservant toutefois une assez forte pension viagère et le produit des droits seigneuriaux du village de Prouin.

L'abbaye de Saint-Bertin n'ayant guère d'historiens, l'administration de l'abbé de Berghes est peu connue; on sait seulement qu'il consacra, en 1520, du consentement de Léon X, la nouvelle église de cette abbaye.

Il mourut à Saint-Bertin le 22 janvier 1531, à l'âge de 76 ans, et fut inhumé dans l'église du monastère.

J'ai fait connaître le mérite de ses travaux littéraires qui sont relatifs à l'histoire de l'abbaye de Saint-Trond à la fin de la notice biographique sur Rodulphe. Quant à l'histoire de la Toison d'Or citée par tous les biographes, nous devons avouer que nous en ignorons même l'existence. De Berghes n'a pas été mentionné parmi les historiens de cet ordre dans la préface de l'histoire de la Toison d'Or publiée vers la fin du dernier règne.

AMMONIUS.

Ammonius ou de Harenâ (Liéven), chartreux de Gand, frère de Jean Ammonius dont j'ai donné la biographie dans mes *Lectures*, t. 2, p. 110, appartenait à la famille Van der Maude.

Il embrassa d'abord la règle de S. Bruno dans la chartreuse du Bois Saint-Martin, près de Grammont en Flandre, et, sans qu'on en sache le motif, il quitta cette maison pour se rendre dans celle du même ordre à Royghem près de Gand, où il fit une seconde profession. Ceci doit être arrivé au commencement du seizième siècle.

Dans la suite, il fut successivement procureur de cette chartreuse du Bois Saint-Martin et de celle de Royghem, qu'on appelait le Val-Royal, où il eut aussi l'emploi de vicaire.

Il fut un des premiers de l'ordre des Chartreux à suivre l'impulsion qu'Érasme s'efforçait de donner

aux études littéraires et théologiques. Tandis qu'il était au Bois Saint-Martin, il s'appliqua particulièrement à la langue grecque et parvint à comprendre les auteurs. On conservait dans la bibliothèque de cette maison une copie de sa main, très-correcte, des quatre évangiles, en grec, qu'il fit en 1520.

Il fit à la chartreuse de Scheut près de Bruxelles un séjour de sept ans, de 1541 à 1547, qu'il tâcha d'utiliser tant dans l'intérêt de l'ordre que de la religion. C'est là qu'il composa son traité de l'institution des Novices, dans lequel il fit sentir comme il importait d'être difficile sur l'admission des jeunes gens qui se présentaient sans avoir une vocation réelle, et de les entourer de toutes les précautions d'un bon noviciat dont il analysa les principaux devoirs. Ce fut aussi pendant son séjour à Scheut qu'il publia son histoire de l'Enfant prodigue.

Ce père avait célébré son jubilé de religion, lorsqu'il mourut à Gand, ou plutôt à Royghem, le 19 mars 1556, vers neuf heures du soir.

Son goût pour les belles-lettres le fit estimer d'Érasme, avec lequel il était en relation. On conservait autrefois au collége des Jésuites d'Anvers toute sa correspondance qu'on s'est toujours refusé de communiquer.

Voici les titres de ses ouvrages : 1° *Tractatus in Parabolam Servatoris nostri de Filio minore natu ; apud Lucam XV capite, ad Resipiscentiam omnes*

invitans. Epistola nuncupatoria ad omnes Lectores, eòdem extimulans, Louvain, 1542, in-12. Cet opuscule est suivi d'une élégie latine dans laquelle Liévin Van der Maude exhorte la jeunesse à s'adonner de bonne heure à la piété, et d'une épitaphe en vers grecs pour Arnoud Oridryus ou Arnoud Van Bergeyck, instituteur à Enghien, qui mourut en 1533. — 2° *De Institutione Novitiorum;* mst. — 3° *Vita Guilielmi Bibautii;* mst. (Voy. *Lect.,* t. 1, p. 52.) — 4° *Volumen Centuriarum aliquot Epistolarum ad Viros doctos.*

LEONINUS.

Leoninus (Albert, ou Elbert De Leeuw, plus connu sous le nom de), jurisconsulte, naquit vers 1520, à Bommel, de parents qui appartenaient à la bourgeoisie, et jouissaient d'une fortune assez ordinaire. Cependant ils ne voulurent rien négliger pour son instruction.

Après avoir reçu dans sa ville natale les premiers éléments des lettres, il fut envoyé à Utrecht, à l'école latine de George Macropedius, laquelle était très-fréquentée. Il resta trois ans auprès de ce maître; et ses parents ne le retirèrent de cette école que parce qu'ils étaient effrayés des résultats que pouvait avoir pour leur fils une guerre entre Charles, duc de Gueldre, et la maison de Bourgogne. Leoninus quitta Macropedius pour Mathias Bredenbachius, qui enseignait avec réputation les humanités à Emmerik. Un séjour de quatre ans auprès de ce maître lui inspira le goût d'une bonne latinité et d'une littérature vraiment classique.

Après avoir achevé son cours d'humanités avec un succès incontestable, Leoninus vint à Louvain pour y finir ses études universitaires. Une seule université, suivie même par plusieurs étrangers, suffisait aux besoins des provinces. Leoninus fréquenta les cours du collége des Trois Langues où il eut Pierre Nannius pour professeur, et puis les diverses leçons de la faculté de Jurisprudence. Nonobstant les améliorations introduites depuis quelques années dans l'enseignement du droit en France et en Italie, l'université de Louvain persistait à maintenir ses anciens usages; ces innovations, qu'elle attribuait à l'esprit novateur de l'époque, lui inspiraient une telle panique, qu'elle défendit en 1537 au professeur Gubert Loyden, de Bois-le-Duc, d'adopter la nouvelle méthode : *Eâ lege,* dit la défense, *ut legeret diebus non legibilibus ordinariè idque declarando textum et glossam juridicè; non grammaticaliter, grœcè, ut aliis novis modis.* Leoninus reçut en 1547 le grade de licencié de la faculté de Jurisprudence.

Immédiatement après cette promotion, et quoiqu'il eût déjà atteint la vingt-sixième année de son âge, il partit pour Arras afin d'apprendre la langue du pays et d'en saisir la prononciation; il ne songeait pas encore à se faire une carrière; mais il est probable que celle de l'enseignement était dans ses goûts.

De retour à Louvain, après une absence d'environ un an, le professeur Dominique Cakaert, qui l'avait

pris en amitié, l'engagea à épouser sa pupille Barbe De Haze, fille de Jean De Haze, dont il avait suivi les leçons ; ce mariage lui fut présenté comme un moyen facile d'obtenir une chaire de la faculté de Droit. Ses fiançailles étaient célébrées, quand la mort enleva subitement son protecteur, le 4 juin 1548. Cakaert fut immédiatement remplacé par Vulmarus Bernaerts; et le magistrat de Louvain s'empressa, de son côté, de donner à De Leeuw, surnommé Longolius à cause de sa taille, la chaire que Bernaerts venait de quitter; de sorte que tout semble avoir été préparé : il avait sa nomination de professeur de droit canonique, lorsqu'il se maria, le 7 juin de la même année, c'est-à-dire deux jours seulement après la mort de Cakaert.

Le professeur de droit le plus remarquable à cette époque était Gabriel Mudæus, natif de Brecht; sa méthode progressive, qu'il avait adoptée de Cujas, l'entourait d'une haute considération. Si Leoninus devait céder à ce maître, sous ce rapport, il était du moins son rival sous celui de l'élocution et de l'éloquence. Malgré la réputation européenne de cet habile professeur, le mérite de Leoninus ne tarda point à être connu. Le 20 mai 1550, il obtint à Louvain le bonnet doctoral de la faculté de Jurisprudence. Dès lors, les jurisconsultes et les professeurs les plus instruits ne purent lui refuser leur approbation et leur estime. On vit, dans cette circonstance, qu'avec du génie

l'ancienne méthode des professeurs de Louvain pouvait suppléer aux vices qu'on y reconnaissait avec justice; on disait à Louvain : *Leonino cantillante, saltat Cujacius.* Lors de la mort du professeur Mudæus, en 1560, la chaire primaire semblait lui revenir; et, en effet, rendant hommage aux succès qu'il ne eessait d'obtenir, tous les ordres de l'administration municipale de Louvain lui accordèrent leurs suffrages.

Depuis lors, Leoninus se concilia l'amitié et l'estime de la gouvernante Marguerite de Parme et du cardinal de Granvelle; il était aussi en relation avec le prince Guillaume d'Orange, les comtes d'Egmond et de Megén; mais de toutes les personnes de la Cour, si l'on en excepte le cardinal, le duc d'Arschot était certes celui qui l'honorait le plus sincèrement de sa confiance; il était attaché à son souverain et à sa religion; mais sa conviction en cette matière était plus politique que religieuse; sans approuver les nouveautés qui menaçaient la tranquillité des états, il penchait vers la tolérance.

En 1563, il se joignit aux députés de la ville de Nimègue pour réclamer auprès du gouvernement de Bruxelles, au sujet d'un impôt récemment établi sur la navigation d'Anvers, lequel gênait le commerce de Nimègue.

Dès qu'il fut certain que le duc d'Albe venait prendre les rênes du gouvernement des Pays-Bas, la ville de Nimègue choisit ses députés, parmi lesquels était

le professeur Leoninus, pour complimenter ce gouverneur sur son avénement.

Le code criminel, ouvrage de Viglius, loué par les légistes, mais contraire aux lois constitutionnelles du pays et à celles de l'humanité, répandait une consternation générale dans la nation et augmentait de jour en jour l'émigration. Dans l'intérêt bien entendu du roi et de ses sujets, la province de Gueldre chargea Leoninus de porter ses craintes et ses doléances aux pieds du gouverneur; le professeur accepta cette dangereuse mission, par amour pour son pays, et s'en acquitta avec franchise et noblesse; il présida le message, et, en remettant au gouverneur la supplique des États de Gueldre, il prononça quelques paroles qui auraient fait impression sur toute autre personne que le duc; il envoya ensuite un mémoire sur ce code, lequel semble avoir été conservé par la Providence pour servir à l'instruction de la postérité.

La conduite barbare et inconstitutionnelle de ce soldat cruel, excita dans le pays une indignation générale, partagée par les étudiants de l'université de Louvain. La Cour s'offensa de la conduite tenue par ceux-ci, à l'occasion du panégyrique du duc prononcé par le professeur Martin Delrio (Voy. Jean Chapeaville). Lorsque les professeurs primaires de la faculté de Jurisprudence, Albert Leoninus et Jean Wamesius, se rendirent, peu de temps après, à la Cour, pour faire une demande au gouverneur, ils

furent froidement reçus par son confesseur, qui fit en leur présence un bruit extraordinaire; et sur leur demande pour quel motif il agissait ainsi, il répondit: *parce que les éloges du très-estimable duc d'Albe ont été accueillis d'un applaudissement aussi odieux;* et il les congédia rouge de colère.

Avec les secours de quelques princes allemands et de l'Angleterre, le prince d'Orange, maître de Malines, comprit assez mal sa position militaire pour perdre son temps devant la ville de Louvain; il était de son intérêt de se porter plus avant pour empêcher toute communication entre le duc d'Albe et l'évêque de Cologne. Ce prince, adroit en politique, était en-dessous de sa mission lorsqu'il était à la tête de ses troupes. A l'approche de la soldatesque allemande, bien des bourgeois et un grand nombre d'étudiants quittèrent la ville. Leoninus s'efforce de rassurer sur leur position ceux qui restent encore; l'émigration cesse; la confiance paraît renaître, et le bourgeois disposé à défendre ses pénates; les étudiants armés suivent l'impulsion que leur professeur leur donne. Si la défense est courageuse, l'attaque est opiniâtre. La ville éplorée et abattue succombe. Pour prévenir les malheurs d'un assaut, tous les membres de l'administration municipale s'assemblent, le 3 septembre 1572, et donnent pleine autorisation à Albert Leoninus, Jean Wamesius, Olivier Van den Tympel et Jérôme Van Winge, pour se rendre auprès du prince d'Orange;

mais quels que fussent les malheurs de la ville, ces fiers et courageux bourgeois, loin de se livrer au prince et de marchander une capitulation, chargèrent seulement leurs députés, d'offrir des vivres et d'assurer le prince que, s'il cessait le feu, la ville ne commettrait aucun acte d'hostilité contre ses troupes qui passeront devant elle. La députation, dont Olivier Van den Tympel ne faisait pas partie, se rendit la nuit à l'abbaye du Parc où se tenait le prince. Leoninus porta la parole, priant le prince de ne pas forcer les bourgeois de faire la moindre chose qui fût contraire à la fidélité qu'ils doivent au roi et à la religion qu'ils ont toujours professée; il eut le courage de défendre la légitimité et la cause royale. Après avoir reproché au magistrat sa conduite à son égard, Guillaume déclara que son intention n'était aucunement, comme on le disait, de porter les armes contre son souverain; mais qu'il avait tiré le glaive contre ceux qui abusaient de son autorité. « Je ne viens pas non plus, continua-t-il, vous imposer une croyance religieuse; je promets une tolérance absolue; je ne souffrirai point qu'on attente à la liberté individuelle de qui que ce soit; mais j'exige que la ville de Louvain, me reconnaissant pour son protecteur, ne gêne en aucune manière mon expédition contre le duc d'Albe.» Comme les députés n'avaient pas des pouvoirs assez étendus pour répondre sur ces conditions, Jean Wamesius et Jérôme Van Winge retournèrent auprès

de leurs commettants; Leoninus resta seul auprès du prince. Lors du retour des députés, le prince n'était pas dans de meilleures dispositions; sa conversation avec Leoninus ne le porta pas à renoncer à une des conditions; au contraire il semblait être devenu plus exigeant : il s'emporta alors pour la première fois contre le roi et le parti catholique. La ville consentit à tout ce qu'il exigeait, et elle avoua qu'il lui était impossible dans ces circonstances de lui compter une plus forte somme que 16000 florins. Tous les historiens ont rapporté les faits que nous venons de citer, d'une manière trop favorable à Leoninus. La somme exigée fut recueillie par capitation et comptée au prince dans l'abbaye du Parc, le 5 septembre 1572.

Jusqu'à cette époque, la nation belge, qui s'était soulevée contre le gouvernement espagnol, du temps du cardinal de Granvelle, n'avait fait aucune démonstration en faveur du prince d'Orange, qui venait cependant au-devant d'elle comme son libérateur; mais l'administration despotique et cruelle du duc d'Albe indisposa toute la nation contre l'Espagne. L'Université la désapprouvait aussi. Le caractère de Leoninus est trop connu pour douter un instant de ses intentions.

Il fit, en 1567, conjointement avec les membres de l'Université, le serment solennel d'observer le concile de Trente. A cette époque, il se livrait encore avec zèle à l'étude. Lorsque le pontife Grégoire XIII

eut instruit officiellement l'académie de Louvain, de son intention de donner une nouvelle édition des Décrétales de Gratien, avec invitation de l'aider de ses lumières et de son érudition, cette école chargea Albert Leoninus de prendre copie d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Trond, lequel était, selon toute apparence, l'ouvrage du moine Rodulphe et de l'abbé Thierry. Ce travail fut remis au Saint-Père.

Lorsque le commandeur de Requesens prit les rênes du gouvernement et la direction de la guerre, un changement s'était opéré dans la politique de la cour de Madrid; mais les cours de France et d'Angleterre, se méfiant du roi d'Espagne, entretenaient le feu de la guerre civile. Celui qui s'intéressait le plus et le plus sincèrement à la querelle des Pays-Bas, était l'empereur Maximilien II. De Requesens, animé du même esprit, recherча Leoninus, dont le caractère pacifique et conciliateur ne s'était jamais démenti; ce choix, honorable pour le commandeur, est une preuve de sa bonne volonté pour le bonheur du pays. On accuse toujours le roi d'Espagne d'avoir dissimulé dans toutes les circonstances ses véritables intentions à l'égard des Pays-Bas, et de n'avoir jamais sincèrement voulu une transaction avec les provinces insurgées. Il est certes constant qu'à cette époque, le roi ne voulait pas renoncer à sa souveraineté, et quel est le monarque qui y aurait consenti, puisqu'il

n'ignorait pas que, sans les intrigues de la France et de l'Angleterre, sans les secours des princes allemands, l'insurrection ne se serait pas maintenue. Le prince d'Orange agissait moins dans l'intérêt du pays que dans le sien : il avait des vues ambitieuses que rien ne pouvait lui faire perdre, parce qu'il avait les assurances les plus positives de la part de puissances étrangères. On a eu tort de juger tous les actes de sa vie publique par des événements entièrement indépendants de sa volonté. Il y avait, même en Hollande, des hommes mieux intentionnés que lui (Voy. Lect., t. I, p. 78.); mais leur voix fut étouffée par les intrigues.

Leoninus se rendit à Middelbourg auprès du prince d'Orange, à qui il communiqua les intentions bienveillantes du roi; le prince les transmit immédiatement aux États de Hollande et de Zélande, qui s'assemblèrent extraordinairement à Dordrecht pour délibérer sur cette importante communication. La décision en fut remise à un congrès, dont le siége fut fixé à Breda par le commandeur. Maximilien II envoya, de sa part, les comtes Gunther de Swartzbourg et de Hohenloe, tous deux beaux-frères du prince d'Orange. Pour le roi d'Espagne, étaient le comte de la Roche, le seigneur de Rassenghien, Arnoud Sasbout, chancelier de Gueldre, Corneille Suys, président titulaire de Hollande, le secrétaire La Torre et enfin le professeur Leoninus; et pour le

prince d'Orange et les États des provinces insurgées, Ph. De Marnix de Sainte-Aldegonde, Van Zuylen, Van der Does, Junius, Van der Myle et Paul Buys, pensionnaire de Hollande. Le congrès de Breda perdit beaucoup de temps dans d'inutiles discours. Les prétentions du roi étaient exorbitantes. Mais Leoninus, qui agissait sincèrement, s'efforça d'obtenir des partis leurs conditions de pacification : elles furent posées, mais sans résultat.

Si le commandeur faisait la guerre avec autant de bonheur que de talent, l'administration financière du pays et de l'armée était loin d'être dans un état satisfaisant. Les plaintes des provinces étaient nombreuses, lorsque la mort du commandeur vint augmenter les embarras du Gouvernement, dont la direction fut prise par le Conseil d'État au nom du roi. La conduite des soldats espagnols hâta la chute de ce pouvoir, d'autant plus en horreur auprès des amis secrets du prince d'Orange ou d'autres prétendants, qu'il était composé de royalistes. Renversé le 4 septembre 1576, par un coup de main qu'avait su préparer Guillaume, les partis eurent le bonheur d'apprécier le péril qui les environnait tous, et ils se réunirent à Gand où l'on convoqua les États-Généraux pour le 14 du même mois ; néanmoins les États des provinces veillèrent, de leur côté, au salut de la patrie.

Tous les députés ne vinrent point à leur poste ;

peu de provinces furent représentées. L'ouverture de l'assemblée se fit par une déclamation véhémente contre les Espagnols, leurs cruautés, leurs déprédations, le dessein que cette nation, de tout temps ennemie des Belges, ne pouvait plus dissimuler d'envahir les Pays-Bas et de les réduire en pays de conquête. On demanda s'il ne conviendrait pas de les attaquer partout, de les chasser hors du cercle des provinces, comme perturbateurs du repos public et de s'unir pour cette fin étroitement avec le Brabant, le Hainaut et les autres États et provinces, qui voudraient concourir à un dessein si salutaire, et d'envoyer promptement des députés à Bruxelles.

Cette assemblée incomplète comme états-généraux, était cependant très-nombreuse; les évêques, des prélats firent d'abord grande difficulté sur la proscription de toute une nation, et proposèrent de n'y comprendre que ceux d'Alost; mais on leur fit voir l'impiété et le sacrilége qu'ils venaient de commettre sur l'abbaye d'Afflighem; les meurtres et les incendies dont d'autres Espagnols se rendaient coupables du côté d'Anvers, au pays de Waes et jusqu'aux portes de Gand. On exagéra même l'atrocité de leur conduite; ceux qui penchaient en secret vers la légitimité, voulaient comprendre implicitement dans cette proscription des troupes étrangères, les soldats du prince d'Orange. Les nobles, qui étaient pour la plupart de ce parti, et tant de députés des villes prirent l'affir-



mative pour une proscription générale, que la résolution passa presque sans contradiction. Le parti catholique dominait dans cette assemblée sur laquelle le prince n'exerça point d'influence. On avait eu soin d'intimider les députés, pendant la séance et la délibération, par de fausses alarmes. La ville était en rumeur; le tocsin et les tambours se firent entendre, les bourgeois prirent les armes; le bruit se répandit que les Espagnols venaient d'Alost sur Gand, qu'on les voyait déjà aux faubourgs.

Si les bourgeois de Gand étaient très-inquiets à l'égard du château, les États avaient des soucis plus sérieux. Le foyer des partisans de la cause royale était à Liége; et elle avait de vastes ramifications dans la Gueldre et le pays de Clèves. Il importait aux États-Généraux de rassurer ce parti sur le dernier événement, et de tranquilliser à cet égard l'empereur et le souverain pontife. Leoninus fut chargé d'une partie de cette importante mission. Les États lui adjoignirent, sur sa demande, Jérôme Mudæus, fils du célèbre professeur de Louvain. Après avoir donné ses explications aux personnes les plus influentes de Gueldre et de Clèves, Leoninus se rendit immédiatement auprès du Saint-Père qui le connaissait, et dont la récente lettre encyclique aux évêques avait singulièrement compromis la cause belge; le souverain pontife appréciait l'immensité des dangers des doctrines démocratiques qui menaçaient de triompher;

il était même, à ce sujet, en relation intime avec l'empereur et le roi de France Henri III.

On ne doit aucunement s'étonner de voir la Belgique et même une partie des provinces hollandaises faire des démarches et des actes aussi importants, sans l'intervention du prince d'Orange. Depuis que ce prince avait fait connaître son incapacité militaire, il avait beaucoup perdu dans l'esprit des puissances. D'abord la cour de France s'était entendue avec les princes allemands pour un partage des Pays-Bas, d'après lequel, la Flandre et l'Artois revenaient au roi de France, le Brabant et les autres pays, qui étaient déjà de la dépendance de l'empire avant le traité de 1548, devaient être remis sur l'ancien pied et écheoir à quelque prince d'Allemagne; la Hollande et la Zélande auraient été cédées à l'Angleterre, au cas qu'elle consentît au partage. Ce projet fut ensuite abandonné à l'occasion d'un autre qui donnait les Pays-Bas, du moins en majeure partie, au duc d'Alençon. Enfin dans la plupart des combinaisons conçues dans les cours étrangères, à peine songea-t-on au prince d'Orange.

Après cet exposé, il est évident que la mission de Leoninus fut sans résultat partout ailleurs que dans la Gueldre; car on ne peut prendre à la lettre les assurances qu'il reçut.

Cependant la Flandre, plus démocratique dans ce temps que les autres provinces, offrit au prince

d'Orange, qui était en Zélande, une intervention dans le nouveau gouvernement, et elle mit par-là le parti catholique dans une fausse position ; ce parti, jusqu'alors assez uni, se divisa en deux camps, en catholiques modérés et ultra-catholiques. Le prince accepta la proposition que lui fit le baron d'Auxi au nom de la Flandre, et fit immédiatement débarquer ses troupes.

Huit jours après, c'est-à-dire, le 18 octobre 1576, arrivèrent à Gand dans leurs yachts et barques, avec une grosse suite, les plénipotentiaires du prince d'Orange et des États de Hollande et de Zélande ; ils étaient neuf : le seigneur de Sainte-Aldegonde et tous les autres qui avaient paru à Breda, passé un an et demi, excepté un ou deux qui étaient remplacés par Antoine Van der Zichelen, conseiller de Zélande, et Pierre De Rycke, bailli de Flessingue. Ils furent reçus avec beaucoup de joie; nombre de curieux s'étaient rendus à Gand pour les voir, ainsi que beaucoup d'expatriés et de fugitifs, du temps de la persécution du duc d'Albe, qui vinrent à leur suite.

L'idée d'une union fédérative entre toutes les provinces triompha dans la pacification, dite de Gand (8.nov. 1576) : on y donna au parti du mouvement une stipulation évasive de tolérance ; les catholiques obtinrent des garanties tout aussi formelles pour l'exercice de leur culte et la conservation du principe de légitimité. La Hollande et la Zélande firent préva-

loir leur situation exceptionnelle. Il est constant que, en définitive, cette pacification fut moins l'ouvrage du prince d'Orange que de la noblesse du pays et notamment du Brabant. Ceux-ci se vantèrent longtemps d'en être les auteurs, et se donnèrent le titre honorable de pères de la patrie. Leur triomphe consistait principalement en ce qu'ils avaient obtenu dans le traité la stipulation formelle du renvoi de toutes troupes étrangères; d'autre part, les provinces de Hollande et de Zélande avaient conservé le principe de leur souveraineté. Si Guillaume convoitait ces provinces, sa conduite à l'égard de Middelbourg vint déranger les calculs de son ambition. A cette époque même, aucune des deux n'était assez aveuglée sur leur position politique pour sacrifier au prince leurs libertés. Toutes les provinces ne voulaient point un gouverneur-général, dont le titre était odieux. Les dignitaires monastiques ne suivaient le prince d'Orange, que parce qu'ils craignaient qu'une restauration ne les forçât à doter les évêchés. Leoninus et le seigneur de Frésin furent chargés de lui communiquer le traité de Pacification.

Le prince, bien informé de la disposition des partis et des puissances envers lui, ne souscrivit à cette paix que sous la condition de conserver ses charges de stadhouder et d'amiral de Hollande et de Zélande, avec les pouvoirs qu'il avait, jusqu'à la décision des États-Généraux. Le succès prodigieux du commerce

de ces provinces lui permettait d'espérer de lutter longtemps.

Leoninus appartenait certes au parti catholique modéré et légitimiste; mais dans l'état d'abandon où se trouvait le pays, il paraît que, sans renier ses principes, il se rapprocha du prince d'Orange. Jusqu'à cette époque, ils avaient eu des opinions contraires sur la politique. Guillaume voulait enlever au roi la principale partie de son autorité pour en doter les États-Généraux; Leoninus, au contraire, pensait que le pouvoir des communes et des provinces était trop grand, et qu'il fallait renforcer celui du monarque. Le 16 novembre 1576, d'après les conseils du prince Guillaume, les États-Généraux chargèrent Leoninus, à peine de retour de son voyage de Hollande, de tâcher de gagner à la Pacification, le baron de Hierges, stadhouder de Gueldre, connu par son ultra-catholicisme; ce seigneur fit semblant de céder à ses instances. Peu de temps après, au 2 décembre, Leoninus fut invité à se rendre avec Scherenberg, secrétaire des États-Généraux, à Cologne, afin d'y trouver quelque secours contre les Espagnols. Lorsqu'on lui confia cette mission, il était à Utrecht, ville ultra-catholique, pour engager cette province à prendre part au traité de Pacification et à prêter tout son appui aux États-Généraux.

Cependant don Juan d'Autriche, nommé gouverneur des Pays-Bas par le roi d'Espagne, était arrivé

à Luxembourg, le 4 novembre 1576, quatre jours avant la signature de la Pacification de Gand. Quoiqu'on fût prévenu de son arrivée en cette qualité, les démocrates et les catholiques modérés en furent contrariés; ces deux partis, unis alors, aimaient la république fédérative qu'ils avaient établie tout récemment, et ils craignaient de perdre cette forme de gouvernement. Don Juan signala les premiers jours de son administration par la prudence et la sagesse. Sa présence encouragea les ultra-catholiques. Les orangistes et les démocrates, et, parmi les premiers, les dignitaires monastiques avec leur nombreuse clientèle, imaginèrent, pour abattre le parti triomphant, de convoquer à Bruxelles, où le prince comptait parmi le peuple ses meilleurs partisans, une assemblée extraordinaire de tous les députés des provinces, et d'y conclure une union plus intime encore que la Pacification de Gand. Le prince d'Orange, qui était plus habile en intrigues que sur le champ de bataille, les excitait à préparer cette nouvelle union, par laquelle *toutes les provinces en général et chacune en particulier, ensemble et tous les plus remarquables seigneurs et gentilzhommes, s'obligeroyent à jamais par serment et signature et par toute forme d'obligation accoutumée en semblable cas, le plus estroittement et solemnellement que faire se pourroit, à maintenir, par tous moyens et de toutes leurs forces, la conservation* ET LIBERTÉ DE LA PATRIE *contre la ty-*

rannie et oppression des Espagnolz et leurs adhérens, jusqu'à la dernière goutte de leur sang et souspir de leur vie, pour parvenir à la totalle expulsion des dits Espagnolz et entière délivrance de la dite patrie, et soubz peine d'éternelle infamie pour toute la postérité, et d'estre réputés ennemis de la patrie et punissables en corps et biens. Cette union fut signée à Bruxelles, le 9 janvier 1577. Le prince compta trop sur son influence et sur les nombreux amis qu'il avait dans le peuple. Il eut contre lui les seigneurs catholiques et les ultra-catholiques ainsi que les provinces de Zélande et de Hollande, qui étaient fortement attachées à leurs priviléges et droits provinciaux. Le maintien de la religion catholique fut expressément proclamé; de sorte que, si le principe de la révolution triompha dans cette union, le parti orangiste y fut battu, comme il l'avait été dans la discussion de la Pacification de Gand. Leoninus en fit partie et exerça sur elle toute son influence. On voit clairement par cet exposé pourquoi cette union a été comme non avenue.

Les États-Généraux étaient embarrassés et irrésolus; le prince d'Orange s'efforça de les rassurer et leur conseilla de ne faire aucun accord avec don Juan. Il se tenait au milieu de ses provinces affidées. S'il avait contribué à la Pacification de Gand, et s'il ne cessait pas d'opposer ce traité à don Juan, il n'en voulait cependant pas; son intention était seu-

lement de consolider la tranquillité chez lui, en maintenant le désordre ailleurs. Il ne pouvait même vouloir de cette pacification, parce que son adoption aurait pu compromettre le commerce de la ville d'Amsterdam qui affectait d'être du parti ultra-catholique. Il s'ensuit que dès lors le parti du prince et des ultra-calvinistes était de provoquer la séparation des Pays-Bas; d'Orange avait jeté son dévolu sur les provinces de Hollande et de Zélande, et même sur l'évêché d'Utrecht. Les calvinistes et les catholiques modérés, qui agissaient dans l'intérêt du pays et sans animosité personnelle, voulaient au contraire consolider l'union entre toutes les provinces, et penchaient même vers l'unité monarchique, tout en maintenant les principes du fédéralisme et les institutions provinciales. Leoninus était de ce dernier parti. Cependant il ne prit aucune part à l'Édit Perpétuel conclu le 12 février 1577.

En présence des événements qui préparaient cet édit, Leoninus reçut des États-Généraux l'invitation de se rendre dans les provinces septentrionales; la nature de sa mission est inconnue; mais les circonstances qui environnaient les États au moment de son départ doivent permettre de supposer qu'il a été chargé de rassurer ces provinces sur le maintien de la Pacification de Gand, même dans le cas d'un arrangement avec don Juan. Leoninus fut de retour aux États-Généraux le 23 février 1577.

Leoninus se soumit à la politique du jour; mais il n'en fut pas de même du prince d'Orange, pour les motifs que nous avons déduits.

Cependant tous les griefs du prince étaient levés : le but de don Juan, en signant l'Édit Perpétuel, avait été de mettre le prince en opposition avec ses propres principes, et de faire ressortir aux yeux du peuple toute son ambition; en effet don Juan avait approuvé tous les articles de la Pacification de Gand : il ordonna aux troupes étrangères et même aux officiers de sortir du pays; la tolérance religieuse et politique fut proclamée. Dès lors le prince d'Orange eût été forcé de reconnaître cette tolérance dans toute l'étendue de l'acception de ce mot, et de congédier ses propres troupes, qui appartenaient, pour la plupart, à toutes les nations du continent. Il était venu à Berg-op-Zoom pour observer de plus près les événements, et espérait que cette paix ne serait pas si perpétuelle que l'édit, par son titre, le promettait; il renforça ses moyens de pouvoir et d'indépendance; il cessa de contribuer aux frais du gouvernement, bloqua l'Escaut et la Meuse, et créa dans son petit état des impôts indirects, toutes mesures également nuisibles au commerce de la Belgique. Leoninus fut envoyé par les États-Généraux à Dordrecht pour se plaindre; le 30 mars 1577, deux jours après son arrivée, il fut présenté aux États de Hollande, et, le 5 du mois suivant, sa mission fut remplie. La réponse des États, ou

plutôt du prince d'Orange, n'était satisfaisante qu'en apparence; on y lisait, au fond, la séparation des deux parties des Pays-Bas. Leoninus, de retour de cette mission, fit aux États-Généraux, le 13 avril, un rapport verbal de ses espérances; le 20 suivant, après l'avoir chargé de le mettre par écrit, les États l'envoyèrent de nouveau dans la Gueldre, qui donnait des inquiétudes; peu satisfaite des promesses du prince d'Orange, cette assemblée chargea, le 23 avril, Albert Leoninus de retourner auprès du prince, et elle lui adjoignit Gaspar Schets, seigneur de Grobbendonck, afin d'insister sur l'observation de la Pacification de Gand; leur discours aux États de Hollande énumère les griefs nombreux qu'avait la Belgique contre l'ambition du prince d'Orange. Dans l'entrevue que celui-ci eut avec ces envoyés, il donna, selon son habitude, des promesses évasives; mais il laissa échapper de sa bouche quelques paroles qui trahirent ses pensées les plus intimes; *Soyez tranquilles,* leur dit-il, *je ne vous ferai la guerre qu'au cas que vous m'attaquerez les premiers; quelles que soient les difficultés qui entourent la politique, j'espère, avec la grâce de Dieu, qu'on pourra maintenir la Pacification.* Leoninus et Schets avaient eu plusieurs entretiens, quand les députés particuliers du gouverneur don Juan arrivèrent aussi à Gertruydenberg; leur mission était d'engager le prince à faire entrer la Hollande et la Zélande, qui s'étaient constituées en répu-

blique indépendante, dans l'union formée entre toutes les provinces par les États-Généraux, et de l'assurer de l'accomplissement des conditions de la Pacification de Gand qui l'intéressaient; mais le prince demeura inflexible. Les députés des États assistèrent à quelques-unes de leurs conférences; Leoninus se trouva à celle où le prince se plaignit de l'enlèvement de son fils, comme d'une infraction aux priviléges de l'université de Louvain; et, pour ne laisser à cet égard aucun doute dans l'esprit des envoyés de don Juan, il s'en référa à Leoninus qui confirma l'assertion du prince. Dans un des entretiens que celui-ci eut avec le professeur de Louvain, il parla sur les intérêts politiques des Pays-Bas et sur ses projets avec moins de réserve; ils se connaissaient depuis longtemps, et se rendaient réciproquement un tribut d'estime; peut-être l'ambition seule les avait séparés dans leur carrière politique. *Je soupçonne*, dit-il, *que le gouverneur se fraye le chemin de la royauté; et si, en effet, il veut monter sur le trône de Belgique, je lui donnerai aide et assistance.* Leoninus écouta en silence cet étrange discours que plusieurs auteurs ont révoqué en doute, quoiqu'il soit rapporté par un écrivain digne de foi, et qu'il soit l'expression des difficultés dont le prince était entouré.

Sur ces entrefaites, Viglius ab Aytta vint à mourir. Cet ami de la cour d'Espagne choisit Albert Leoninus pour un de ses exécuteurs testamentaires. Cette

particularité de la vie de ce professeur suffirait pour faire préjuger son caractère, si toute sa carrière politique ne nous le révélait pas.

Malgré les embarras que lui suscitaient les partis, don Juan avait dans ce temps le légitime gouvernement des Pays-Bas. Si la Hollande et la Zélande continuaient à se tenir dans une position exceptionnelle, le parti ultra-catholique ne se montrait pas non plus trop attaché au nouvel ordre des choses. Le 26 juin 1577, les États de Bruxelles envoyèrent encore une fois Leoninus auprès de ceux de Gueldre dans l'intérêt de l'union générale.

Les événements arrivèrent comme le prince d'Orange les avait prévus. Don Juan ne pouvait songer sans chagrin à tout ce qui s'était passé pendant la négociation de cette paix qu'il voyait si chancelante. Il se rappelait toutes les complaisances et les ménagements auxquels il s'était plié pour en venir à bout, et comme on y avait répondu par des hauteurs déplacées et des propositions extravagantes. Il se trouvait presque seul au milieu de gens qui voulaient gouverner et sa personne, et les états du roi, son frère. On eut soin de lui faire parvenir de sinistres avis, comme si l'on voulait surprendre ses amis et attenter à sa personne ou à sa liberté. Les ultra-catholiques le poussèrent, de leur côté, à un coup d'état. Le 24 juillet 1577, il s'empara du château de Namur, qu'il déclara vouloir tenir au nom du roi.

Le premier éclat de cette rupture fut d'abord suivi d'un déluge d'écrits. Don Juan écrivit de Namur aux États; ceux-ci répondirent. Des apologies et des manifestes furent le prélude d'une nouvelle guerre; tous les partis s'agitaient de nouveau, et préparaient leurs armes. Les catholiques modérés, qui n'aimaient point les Espagnols, et avaient pris goût au fédéralisme, faisaient cause commune avec les calvinistes dans l'espoir de parvenir à consolider une union entre toutes les provinces, déjà plusieurs fois en vain tentée.

L'Angleterre, jalouse peut-être de la prospérité du commerce des provinces de Hollande et de Zélande, introduisit à cette époque sur le théâtre de la révolution son protégé, le prince palatin Jean-Casimir (Voy. Lect., t. 3, p. 90 et suiv.).

Dans ces sinistres conjonctures, les députés des provinces s'assemblent, et la majorité se prononce en faveur du prince d'Orange, qu'on veut inviter à se rendre à Bruxelles, afin de concerter avec lui les moyens de rendre au pays la paix et la liberté, s'il est possible.

La noblesse, presque toute composée d'ultra-catholiques, ne put supporter cette défaite qui était décisive pour sa cause. Deux princes de sang royal avaient déjà brigué la couronne des Pays-Bas, l'archiduc d'Autriche Mathias, frère de l'empereur Rodolphe, et le duc d'Alençon, frère germain de Henri III, roi de France. Celui-ci ne put emporter les suffrages des

vingt seigneurs qui croyaient pouvoir s'arroger le droit de disposer du sceptre de leur pays; le 26 août 1577, ils députèrent, en secret, à Vienne, Gautier Van der Gracht, seigneur de Maelstede qui avait résidé dans cette ville et s'était acquis les bonnes grâces de l'empereur; sa mission était de sonder les intentions de ce monarque et d'offrir le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc, âgé seulement de 21 ans. Cependant Leoninus, accompagné de Jean Van der Linde, abbé de Sainte-Gertrude, du seigneur de Champigni, frère du cardinal de Granvelle, et de l'avocat Liesvelt, étaient chez le prince d'Orange, qui s'empressa de se prêter à l'invitation des États-Généraux.

Le prince se rendit par eau de Zélande à Anvers où il débarqua, le 18 septembre 1577. Les abbés de Villers, de Marolles, les seigneurs de Frésin, de Capres et autres députés des États-Généraux vinrent l'y trouver, et le menèrent avec sa suite à Bruxelles, où il fit une entrée triomphale, le 23 septembre suivant, avec les plus grands honneurs, et parmi les acclamations d'une infinité de spectateurs. C'était le plus beau jour de sa vie. Il se souvenait d'avoir grandement figuré dans cette ville, sous l'empereur Charles-Quint et sous le roi Philippe II, et se rappelait le sort de ses amis, de ces belles provinces et ses propres disgrâces : après avoir été fugitif, proscrit et poursuivi, cherchant vainement dans ce pays un asile à main armée, il se voyait alors ample-

ment vengé de tous ces outrages; ses ennemis étaient chassés ou abattus, et ces mêmes provinces imploraient sa protection et son assistance. Néanmoins la division était si grande entre les députés que son triomphe devait paraître très-éphémère. Les États de Brabant l'élurent, le 22 octobre 1577, ruwaert de leur province.

L'archiduc Mathias, qui était parti clandestinement de Vienne, le 3 de ce mois, était attendu tous les jours. Les États-Généraux décidèrent à la majorité des voix, le 23 suivant, le lendemain de la décision des États de Brabant, que Leoninus, le même qui avait été envoyé auprès du prince d'Orange, irait en leur nom à la rencontre de l'archiduc, pour lui faire des propositions d'accommodement. Le prince d'Orange, qui n'avait jamais ignoré que la majorité de la haute noblesse lui portait envie et que les ultra-catholiques lui étaient contraires, dissimulait tout ce qu'il savait des démarches de ses envieux, et allait toujours son train, bien assuré d'en sortir avec avantage au dénouement. Nonobstant sa nouvelle qualité en Brabant, il conservait sa position et son influence politique en Hollande et en Zélande, ces provinces de sa prédilection. Leoninus eut avec l'archiduc une entrevue à Maestricht et puis à Anvers qui s'était déclaré franchement en sa faveur. L'échange des conditions se fit rapidement. Bien des députés, en voulant préparer les partis à une transaction, la

rendirent plus difficile et tout à fait embrouillée. Si on la considère en détail, il y avait plus de trente articles, mais tous ensemble n'aboutissaient qu'à deux principaux, savoir : que le prince d'Orange, à cause de la minorité de l'archiduc, serait son lieutenant en tout et partout, c'est-à-dire, le vice-gouverneur de toutes les provinces de l'Union, et que l'archiduc n'aurait aucune autorité sur les affaires militaires, politiques, ni sur celles des finances, sans l'avis du Conseil-d'État et sans le consentement des États des provinces. Nonobstant la majesté dont le prince s'entourait au préjudice de l'archiduc, il conservait encore jusqu'à la paix la qualité de ruwaert du Brabant. La plupart de ces dispositions étaient contraires à la législation constitutionnelle du pays : les hommes qui prétendaient les faire respecter les violèrent les premiers. Les conditions du traité avec l'archiduc, lequel porte l'empreinte de la lutte des partis, offrent en résultat un terme moyen qui, en politique, produit toujours des fruits peu durables ; elles convenaient à peine au prince d'Orange et encore moins à l'archiduc ; mais celui-ci s'était trop avancé pour reculer et il les admit toutes. Le 18 janvier 1578, il fit son entrée solennelle à Bruxelles, et deux jours après, il prêta serment et fut reçu gouverneur-général des Pays-Bas.

Comme les États-Généraux avaient mis la plus haute importance à soumettre l'administration du

gouverneur à l'avis préalable du Conseil-d'État, ils s'empressèrent de composer le personnel de ce conseil : l'élection, qui eut lieu le 21 décembre 1577, y porta Albert Leoninus. Après la bataille de Gembloux, le Gouvernement quitta la ville de Bruxelles pour se fixer à Anvers où il avait moins à craindre. Les Pays-Bas étaient alors convoités par plusieurs prétendants. Outre l'archiduc Mathias et le prince d'Orange, on comptait encore don Juan, le comte palatin Jean Casimir et le duc d'Alençon, de manière que l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne et la France se disputaient le pays.

Cet état de choses ne pouvait guère durer. Au commencement de l'année 1578, l'Espagne fit les premières ouvertures d'accommodement; l'empereur ne tarda pas à interposer son influence; la France et l'Angleterre donnèrent des instructions à leurs ambassadeurs; don Juan eut aussi ses agents; et enfin Albert Leoninus fut celui des États-Généraux. Les partis étaient trop animés les uns contre les autres pour qu'ils pussent rien arrêter dans les premières entrevues. Mais l'empereur, voulant sincèrement le bien, infatigable dans ses soins et dans ses démarches, redoubla ses efforts et parvint à former un congrès à Cologne.

Les partisans de don Juan, au nombre de trente, se rendirent à ce congrès, dont l'ouverture se fit le 5 avril 1579; les députés des États, également invités, se laissèrent attendre.

Cependant les États avaient été convoqués par l'archiduc Mathias à Anvers, pour le 26 mars, afin de connaître des intentions pacifiques des puissances. En présence de tant d'événements divers, et témoins des efforts des patriotes des provinces septentrionales qui s'étaient donné un nouveau code politique, les députés arrivèrent très-lentement à Anvers. L'Artois, le Hainaut, Lille, Douai, Orchies et Malines traitaient déjà avec le prince de Parme; Namur était au pouvoir des Espagnols; la ville de Groningue était indécise. Ce ne fut que le 11 avril 1579 que l'archiduc Mathias eut l'occasion de poser la question pour laquelle les députés étaient appelés; après leur avoir conseillé d'accepter la paix qui leur serait proposée, il les invita, pour le cas contraire, à mettre à sa disposition les secours nécessaires à la continuation des hostilités; il proposa même un nouveau traité d'union qui accordait la tolérance religieuse. Cet article seul peut faire présumer que ce projet n'était aucunement l'ouvrage du prince d'Orange, mais bien du parti catholique modéré, et que ce n'était pas pour ce prince que le Conseil-d'État avait augmenté dans ce même traité les pouvoirs du gouverneur-général. Mais une autre considération plus concluante que celle-là vient à l'appui de notre opinion : le parti ultra-républicain, dirigé par le comte Jean de Nassau, avait préparé le traité d'union d'Utrecht, dans lequel on semblait avoir oublié que l'archiduc Mathias avait été élevé par le

pays au rang de gouverneur; là triomphèrent les républicains et les réformés; les partis contraires vinrent se débattre contre cette union dans l'assemblée des États-Généraux à Anvers, pour restituer à l'archiduc ses droits et ses prérogatives. Leoninus fut chargé, en sa qualité de conseiller d'État, de développer la proposition du gouverneur. Bien que Leoninus eût invité l'assemblée à prendre une décision conforme à l'intérêt du pays, il n'obtint rien ou presque rien; le patriotisme semblait être mort. D'ailleurs l'administration du prince d'Orange avait achevé d'accroître la désunion dans les provinces méridionales. Les événements subséquents ont fait supposer que cette désunion était depuis longtemps le résultat qu'il avait voulu obtenir. Les députés reculèrent devant la tâche que leur imposait le gouverneur; et ils s'en déchargèrent sur le prince d'Orange, le seigneur de Sainte-Aldegonde et Albert Leoninus. Ceux-ci n'avaient pas les mêmes principes politiques, et le premier, qui était absent, avait depuis longtemps jeté tout son dévolu sur quelques-unes des provinces septentrionales. La Hollande et la Zélande ne pouvaient pas entendre parler de la paix, ces provinces se croyaient trop heureuses d'entraîner la ville d'Anvers dans leur union particulière. Mais le peuple et surtout les bourgeois d'Anvers souhaitaient d'en finir par un bon traité. Leoninus, en parlant des services qu'il avait rendus au pays, dit ces mots remarquables : *Ubi autem*

apud D. M. Joannem Austriacum et deindè apud Archiducem Mathiam, IN QUO SOLO PURA CONSILIA VIGUERUNT, etc.

La politique du Taciturne se trahit quelquefois dans sa réserve et dans ses démarches; mais il avait du moins la prudence de la subordonner aux événements. Les États-Généraux n'avaient osé répondre à ses demandes, ni aux invitations du conseiller d'État; ce silence était évidemment le résultat de la crainte, de la faiblesse et de la désunion. Cependant cette désunion, si fatale au pays, était l'œuvre machiavélique du prince, qui la semait parmi les membres des États et les personnes les plus influentes, pour empêcher la ville d'Anvers et toute la Belgique d'accepter les préliminaires de Cologne. Jamais prince ne sut mieux faire agir les masses : le peuple d'Anvers, soulevé par lui, se jeta avec fureur sur les prêtres qui n'étaient pas de ses amis; le pillage et le meurtre furent ses moyens ordinaires. Il parvint ainsi à déjouer le projet de l'Union, mais non à abattre le parti catholique, que la présence du prince de Parme encourageait. Dans son désespoir et dans l'emportement de la passion, il s'écria *que si on voulait changer de maître, il ne connaissait personne plus digne de la confiance du pays que le duc d'Alençon.* Ce vœu fait connaître à la fois et son ambition et l'espèce de sympathie dont le prince jouissait alors auprès des seigneurs, puisque ce vœu était contraire à l'Union

qui venait d'être conclue à Utrecht. D'ailleurs, le prince d'Orange savait que les villes commerçantes ne consulteraient que leur propre intérêt, et il n'ignorait pas que la France avait compté et comptait peut-être encore sur le partage des Pays-Bas. Mais il lui importait d'opposer au protégé de la reine d'Angleterre, le comte Jean-Casimir, un candidat qui pût embarrasser Élisabeth.

Le 24 novembre 1579, après la dissolution du congrès de Cologne, les États-Généraux s'assemblèrent à Anvers : le prince exposa avec dignité l'état du pays, et le lendemain Leoninus prononça sur ce triste sujet un discours qui toucha tous les députés; il leur reprocha de venir aux États-Généraux avec des pouvoirs trop vagues ou trop déterminés, et de s'attacher plus aux intérêts de localité qu'à ceux du pays entier; en un mot, de n'avoir point un esprit de nationalité. Il se plaignit pareillement des villes et des communes qui retenaient le produit des impôts pour leur usage et leurs besoins particuliers. Il remontra à l'assemblée qu'en maintenant la diversité du système monétaire, les députés faisaient, sans s'en douter, un tort considérable au commerce et à l'industrie; et il leur fit sentir que le provincialisme, qui dominait dans les moindres localités, était la principale cause du malheur du pays et de la durée de la guerre. Chaque village, satisfait d'être débarrassé des Espagnols et des soldats ennemis, laisse ses

voisins en proie aux horreurs auxquelles il a été assez heureux d'échapper. Le peu d'unanimité parmi les populations sur la tolérance religieuse, était encore une autre cause de troubles et de dissensions. Ce discours, négligé par la plupart des historiens, est cependant un document précieux; non-seulement on y voit l'état du pays, mais on y apprend à connaître le caractère de l'orateur sur un point vital de toute la politique de ce temps, sur celui de la question religieuse. Leoninus était un homme du progrès, un libéral : il laissait à Dieu le soin de juger cette matière qu'il considérait comme supérieure à l'intelligence humaine; pour faire sentir au parti catholique tout son tort au sujet de la tolérance religieuse, il s'écria avec le sentiment d'une conviction profonde : *que celui qui pense avoir la meilleure religion, le prouve par sa conduite;* et afin de faire apprécier par l'assemblée des États toute l'étendue de sa mission, il donna, de même que le prince d'Orange, sa démission des emplois et dignités qu'il occupait, en la priant de confier le vaisseau de l'État à un seul pilote sage, prudent et devoué. Il finit ce discours en protestant de son dévouement au pays, et en assurant qu'il se ferait toujours un honneur de le servir dans des postes moins élevés et moins difficiles.

L'Union qui avait été récemment conclue à Utrecht, avait été conçue dans des vues particulières aux provinces septentrionales et dans un but républicain;

elle dérangeait tout le système politique de l'archiduc Mathias. Ce gouverneur, le prince d'Orange et les États-Généraux, gardant un profond silence sur cette mesure, députèrent Leoninus dans la province de Groningue qu'on craignait de perdre par la défection du comte Rennenberg, qui en avait le stadhoudérat, et par l'influence même de l'Union d'Utrecht. On avait encore des craintes pour la Gueldre, où Leoninus fut aussi envoyé par les États-Généraux.

Cependant le gouvernement en Belgique tombait dans la nullité et touchait à sa ruine totale. Le 22 juillet 1580, l'archiduc Mathias, dégoûté jusqu'au repentir d'y avoir jamais pensé, donna sa démission entre les mains des États-Généraux à Anvers, et remit les débris de son sceptre au duc d'Alençon.

Dès lors Leoninus tourna les yeux vers le gouvernement des Provinces-Unies; et, le 3 juin 1581, il fut nommé chancelier de Gueldre et du comté de Zutphen. Sans conviction relativement à l'Église catholique, et ayant témoigné depuis sa jeunesse une profonde indifférence pour les religions, il coûta peu à Leoninus d'abjurer celle dans laquelle il avait été élevé et de professer le calvinisme. Le nombre des déistes, désignés dans les écrits du temps comme des athées, était grand et plus grand qu'on ne le pense communément. *Nihil est in te,* lui écrivit un jour Philippe de Sainte-Aldegonde, *quod non sit suavissimum, si hoc unum demas; quod nimiùm es atheo-*

logus. Dùm enim tuis illis formulis, quid dicam formulis, imò oraculis, neminem lædere, honestè vivere, aliisque tanquàm scopulis inhærescis, videris mihi Apostolorum ac Prophetarum laborem omnem propè inanem ducere. Mal vu par le parti catholique qui triomphait en Belgique, il ne restait à Leoninus d'autre chemin que celui des Provinces-Unies; il signala son administration par un dévouement à toute épreuve et par une activité infatigable. Ce fut lui qui découvrit le premier la trahison de Guillaume Van den Berghe, gouverneur de Gueldre.

Le 27 février 1582, comparurent, pour la première fois, dans l'assemblée des États-Généraux des Provinces-Unies, les députés de Gueldre. Leoninus fut l'un d'eux, et dès le lendemain il fut choisi pour président, au nom de ses commettants.

Au commencement de l'année 1584, il lui arriva un malheur qu'il sentit profondément, bien qu'il ait affecté le contraire. Les troupes de la République, employées à la défense d'Anvers, ayant fait sous la conduite de Sainte-Aldegonde une sortie inopportune sur Lierre, la fortune ne leur fut pas favorable; et quand Leoninus apprit que son fils Gilbert avait péri dans le combat, il répondit avec un calme stoïque, *je savais qu'en venant au monde il devait le quitter.* Ces paroles ont été souvent admirées; mais elles ne méritent guère de l'être. Malgré ses

missions diplomatiques, Leoninus n'avait pu se défaire du rigorisme de l'école.

Le meurtre de Guillaume, prince d'Orange (le 10 juillet 1584), jeta la consternation dans le pays et accabla le vieux Leoninus. Les États-Généraux s'assemblèrent à Anvers. On y délibéra mûrement sur les affaires du temps; les tentatives de réconciliation de la part du prince de Parme n'étaient pas inconnues: quelques-uns en furent ébranlés, d'autres étaient dégoûtés et fatigués de cette longue et cruelle guerre. La haine nationale et la vieille rancune prévalurent; la résolution fut prise de périr plutôt en détail, que de se soumettre aux Espagnols par une paix trompeuse; de se jeter à la tête de toutes les puissances, de leur offrir la souveraineté des provinces, pourvu qu'elles les tirassent du joug et de l'esclavage de l'Espagne.

Dans la première impression causée par la mort du prince, Leoninus s'était prononcé en faveur de l'Angleterre; mais il se rendit au sentiment de ses amis qui avaient le malheur de pencher pour la France. Cette question fut vivement débattue entre les députés: enfin cette puissance fut préférée à la première, et la députation fut réglée au plus solennel.

Cette députation, composée de quinze personnes, partit bientôt après et se rendit à Paris. On l'y traita avec honneur et distinction. Mendoça, ambassadeur d'Espagne, se plaignit de cette réception et fit tous

les efforts possibles pour fermer aux députés l'accès de la Cour, et pour leur faire refuser audience. Le royaume de France était, dans ce temps, plongé dans de terribles embarras et à la veille d'endurer un sort encore plus déplorable que celui des Pays-Bas. La ligue, cette fameuse et redoutable ligue, tramée sourdement, levait alors la tête. Soutenue secrètement par la cour de Rome et par l'Espagne, elle divisait la maison royale, la haute noblesse et le ministère. Elle n'était pas favorable aux députés des Pays-Bas; mais le roi Henri III déclara hautement que le royaume de France était l'asile des malheureux, et qu'il était de sa justice et de la dignité de sa couronne, d'écouter du moins leurs doléances. Les députés eurent ensuite des audiences solennelles et privées du roi, de la reine, de la reine-mère, enfin de tous les seigneurs de la Cour qui avaient de l'influence; ils virent les ministres et entrèrent en négociation. Sur la demande des députés, Albert Leoninus porta la parole; à la première audience, il fit un discours fort touchant au roi, avec dignité pourtant et sans bassesse : il offrit en termes clairs la souveraineté de toutes les provinces des Pays-Bas, au roi très-chrétien et à la couronne de France, à perpétuité. Pour faire valoir ses offres, il avait ajouté que, malgré la cruauté des Espagnols et la désolation extrême du pays, il pouvait présenter encore plus de cinquante villes murées et des millions d'habitants

qui, moyennant sa protection, voulaient se sacrifier à son service. Le roi et la reine-mère goûtèrent assez les propositions et les auraient bien voulu accepter, mais ils n'osaient. Albert Leoninus, avec sa perspicacité ordinaire, s'apercut dans les propres embarras de la Cour, qu'elle voulait se réserver la faculté de profiter à une autre époque des offres des Pays-Bas. Enfin après trois ou quatre mois de négociations, le roi fut presque obligé d'avouer son impuissance. Dans la dernière audience de congé, au mois de février 1585, il dit aux députés, ainsi que l'avait pressenti Leoninus, qu'il se sentait très-reconnaissant de leurs offres que le mauvais état de son royaume ne permettait pas d'accepter pour lors; mais qu'après sa pacification, il s'emploierait pour ses amis; que leurs besoins étant pressants, il leur conseillait de recourir à la reine d'Angleterre, qui, ayant les mains libres, pouvait les protéger, et que, se trouvant en bonne intelligence avec cette reine, il lui écrirait en leur faveur. En les congédiant, le roi remit à chacun des députés une chaîne en or.

De retour auprès des États de la jeune république, il ne fut point compris dans la députation vers la reine d'Angleterre; peut-être son âge ou sa santé ne l'avait-elle pas permis. Du reste, il fut chargé par les États, à la même époque, de se rendre à Brême, à Osnabourg et à Paderborn, pour tâcher d'influencer la nomina-

tion d'un évêque; mais cette mission n'eut point lieu, à cause des événements de la guerre.

Cédant aux instances de la République, ou plutôt obéissant aux besoins de son pays, la reine Élisabeth envoya son amant, le comte de Leycester, pour la représenter dans le gouvernement des Provinces-Unies. Le 7 janvier 1586, Albert Léoninus le reçut et le complimenta à La Haye au milieu d'une population ivre d'allégresse. Le peuple se croyait au terme de ses souffrances, parce qu'il ne pouvait prévoir la déplorable administration qui, peu de temps après, plongea le pays dans le deuil. Leoninus proféra, dans cette circonstance, un discours dont voici un extrait : *La bénignité des roys, princes et princesses a esté de tout temps fort louée; mais il surpasse tout honneur et louange, le secours des grands faict aux oppressez avec opportunité et en la nécessité; de manière que nous avec toute notre postérité aurons mérité à jamais de conserver en noz cœurs une éternelle gratitude de ce qu'il a pleu à S. M., par le moyen de Vostre Excellence, si promptement et de si bon cœur embrasser nostre protection et deffence des pays, en la saison et estat auquel ils se retrouvent présentement; soit qu'on considère l'opportunité et l'importance dudit secours et assistance ou la puissance et force de l'ennemi, ou les adversitez de ceux desquels S. M. prend la protection; en quoy est aussi à remarquer non-seulement une grande bé-*

néficence et magnanimité héroïque, mais aussi la singulière sagesse de S. M., laquelle considérant le poids et conséquence des affaires, la puissance et ambition de l'ennemi, cherchant partout amplier sa domination et s'enrichir des biens de tous royaumes et provinces, a prudemment, à ung coup et au point de la nécessité, donné assistance aux voisins oppressez et, quant et quant, diverti ung dangereux voisinaige de son royaulme, de sorte qu'il convient grandement louer Dieu de ceste bonne inspiration et résolution salutaire.

Leycester avait jeté les yeux sur Leoninus, en qui il avait confiance, pour le placer au Conseil-d'État. La formation de ce conseil contrariait le nouveau gouverneur, qui avait l'intention de ne pas gouverner selon les lois du pays, et qui avait peut-être la mission de l'exploiter au profit exclusif des Anglais. Peu satisfait de la prudence que montraient les États-Généraux, il improuva la nomination des gouverneurs provinciaux; il voulut dresser l'instruction du Conseil-d'État, et prétendit n'être pas tenu de se conformer à ses arrêts, attendu qu'il ne reconnaissait que les ordres de la reine d'Angleterre. Les États prévoyaient les suites de ces prétentions; mais, après l'avoir reçu avec tant d'éclat, il n'était plus question de reculer. Les États-Généraux convinrent que dans ce Conseil formé sur leur présentation, le gouverneur pourrait recevoir deux Anglais nommés par la reine. La Répu-

blique se rendait coupable d'une haute imprudence dont il ne lui était même pas permis de calculer les résultats. Livrée à la merci des étrangers, elle risquait de perdre tout sentiment de nationalité. Non-seulement elle devait craindre l'influence anglaise, mais que n'avait-elle pas à redouter de la corruption, de l'égoïsme ou de la faiblesse de certains hommes du pays. Leoninus, présenté par les États, entra au Conseil-d'État, et prit dès lors une part active dans le nouveau gouvernement.

Son dévouement à Leycester, ce gouverneur efféminé et si peu digne de l'estime de la reine d'Angleterre ainsi que des honneurs qu'on lui faisait en Hollande, serait une tache ineffaçable pour Leoninus, si l'on ne savait qu'il donna au gouverneur plus d'un conseil utile pour lui et pour le pays.

Les prétentions inconstitutionnelles du gouverneur rompirent bientôt l'union qui régnait entre les provinces. Les ministres du Saint-Évangile achevèrent d'y répandre la discorde. Dès que la révolution, méditée depuis quelques mois seulement, sembla devoir être prochaine, Leycester annonça son départ pour l'Angleterre, sous le prétexte qu'il se rendait dans ce pays pour soutenir les intérêts des Provinces-Unies au parlement; mais il faisait répandre parmi le peuple qu'il ne partait que parce qu'il était mécontent des États-Généraux. Ses ennemis disaient, d'un autre côté, qu'après avoir jeté les fondements de l'absolutisme,

infirmités ; il produisit même une déclaration de ses médecins qui lui commandaient le repos. Mais dans des temps difficiles, il importe à un gouvernement prudent et habile de s'attacher les personnes qui ont exercé de l'influence sur les partis. Leoninus fut en quelque sorte forcé de conserver son fauteuil au Conseil-d'État.

Nonobstant son âge et ses infirmités, il fut nommé, en août et septembre de l'année 1592, de la députation chargée spécialement de veiller aux opérations militaires en Drenthe et en Overyssel.

Dans ce temps se consolidait en France la ligue pour le maintien de la religion catholique. Le pape l'approuva, et il l'encouragea de telle façon qu'elle prit le nom de *la sainte ligue, la sainte union.* Le duc de Parme, vainqueur de la Belgique, lui céda une partie de ses forces militaires. En présence de cette conspiration catholique contre les libertés des peuples, les États-Généraux de la République donnèrent, le 28 juin et le 5 juillet 1593, à Leoninus, à Van Olden Barnevelt et à Van Der Wark les pouvoirs nécessaires à l'effet de conclure avec l'ambassadeur du roi d'Écosse une contre-ligue ou alliance entre les princes chrétiens. L'avis de ces fonctionnaires était qu'il importait à ces princes et au roi d'Écosse de voir réussir une semblable alliance.

Les États-Généraux s'étaient montrés plusieurs fois reconnaissants de ses services : ils avaient saisi avec

empressement l'occasion d'améliorer son sort; son traitement de conseiller d'État fut mis à la charge de la République. Mais, vers la fin de l'année 1593, les États-Généraux voulurent encore une fois lui témoigner toute leur gratitude : on augmenta sa pension et on lui remit, au nom de la République, une coupe en vermeil ornée des armes des provinces de l'Union.

L'année 1595 est remarquable dans l'histoire des Provinces-Unies par l'incorporation de la province de Groningue à la République. Maurice mettait un haut prix à cette conquête. Leoninus l'accompagna, en sa qualité de conseiller d'Etat, et il demeura auprès de ce prince et du comte Guillaume de Nassau jusqu'après la reddition de la ville de Groningue; mais il dut encore revenir dans ce pays pour y régler le différend qui le divisait depuis plusieurs années. Il a l'honneur d'avoir contribué de tous ses moyens à cette incorporation.

Le gouvernement de Belgique, qui avait vu les Provinces-Unies dans de sérieux embarras et à la veille d'être conquises, trouvait maintenant de puissants adversaires dans les hommes qui résumaient en eux la puissance et la nationalité de la République. Aussi l'archiduc Ernest et le comte de Berlaymont voulaient-ils, à tout prix, se défaire d'eux. Ces hommes étaient Maurice, Van Olden Barnevelt, Sainte-Aldegonde et Leoninus. Mais le complot projeté sous les



auspices du gouvernement belge fut heureusement découvert.

Cependant l'âge et les travaux avaient miné sa forte constitution et altéré sa santé. Déjà plus d'une fois, et dans des temps non moins critiques, il avait manifesté le désir de rentrer dans la vie privée. Le péril auquel il venait d'échapper devait le confirmer dans cette idée : enfin il prit, en 1596, la ferme résolution de quitter à jamais les affaires publiques.

Néanmoins les États-Généraux ne le laissèrent pas jouir d'un long repos; ils le forcèrent d'être de l'ambassade qu'on envoyait auprès d'Élisabeth, reine d'Angleterre, au sujet de ses réclamations; et il s'en plaignit amèrement. A peine Leoninus fut-il embarqué; à peine le vaisseau qui portait les ambassadeurs put-il apercevoir les côtes de l'Angleterre, qu'un vent contraire le rejeta devant Flessingue. Sa santé avait trop souffert dans ce voyage pour que ses médecins ne lui défendissent point de le reprendre, comme les États lui en témoignaient le désir.

Plus libre qu'il ne l'avait été depuis longtemps, il reprit ses travaux littéraires dont la politique n'avait pu lui faire oublier l'attrait. Afin de mettre la postérité à même de juger les principaux actes de sa vie, il composa ses mémoires. Il mit aussi la dernière main à des ouvrages de jurisprudence commencés depuis un grand nombre d'années au milieu de ses missions diplomatiques.

Leoninus mourut à Arnhem, le 6 (16 N. S.) décembre 1598, à l'âge de 79 ans. Les États-Généraux accordèrent à sa veuve et à ses enfants, pour trois ans, la pension de cinq cents florins qu'ils avaient allouée au père. Les États de Gueldre firent aussi remettre à sa veuve la somme de mille florins, laquelle était considérable, eu égard à l'état de dénuement auquel la guerre avait réduit cette province. Mais les pasteurs d'Arnhem, qui ne partageaient pas l'estime que les États de Gueldre lui avaient portée ainsi qu'à sa famille, méconnurent leur caractère au point de refuser de prononcer son oraison funèbre sur sa tombe. Barbe De Haze retourna depuis auprès de sa famille en Belgique, et décéda en 1628 plus que centenaire.

On lui doit les ouvrages suivants : 1° *Centuria Consiliorum cl. jur.* etc., *in quibus multæ illustres et singulares controversiæ, contractuum, distractuum, rescissionum, restitutionum, securitatum, sponsionum, assecurationum, dotium, matrimoniorum, separationum seu divortiorum, feudorum, rei monetariæ, cautionum, judiciorum tàm criminalium quàm civilium, divisionum, collationum, ultimarum voluntatum, constitutionum, edictorum, privilegiorum, consuetudinum et confœderationum, diversos in Europâ principes, ditiones, civitates atque familias respicientium, discutuntur et explicantur; quæ his qui in foro versantur ad decisionem quæstionum quotidiè emergentium sunt*

utilissimæ. Adjecta est ejusdem Auctoris Oratio in Ordinibus generalibus habita, tempore colloquii Coloniensis, de bello, de religione et pace per Belgium, Anvers, 1584, in fol., par les soins du fils de l'auteur, Conrad Leoninus. L'imprimeur Christophe Plantin a joint en tête de son édition l'explication des phrases flamandes et allemandes qu'on y rencontre. Le discours que prononça Leoninus le 25 novembre 1579 à Anvers, se trouve aussi dans D. Gerdes : *Scrinium Antiquarium,* tome 1er, page 311 ; dans Jean-Pierre Van Cappelle : ***Bydragen tot de Geschiedenis der Nederlanden,*** Haarlem, 1827, page 159, et suivi d'une traduction hollandaise par l'éditeur. — 2° ***La Harangue de Messire Elbert Leoninus, du*** 11 ***avril*** 1579, à la suite de la brochure intitulée : ***Exhortation faite par l'archiduc d'Autriche*** (Mathias) ***aux États Généraux des dits pays, le*** 11 ***avril*** 1579. ***Item les points et articles proposés par Son Altesse aux États Généraux avec,*** etc., Anvers, 1579 in-4° ; traduite en flamand : ibid. 1579, in-4°. 3° *Vita,* etc., *quam ipse scribere olim orsus,* dans Matthæus : *Sylloge Epistolarum,* La Haye, 1740, in-4°, pages 322-326. L'éditeur n'a rencontré qu'une copie incomplète et tronquée de ce curieux document, dans lequel on voit que Leoninus avait rassemblé des notes sur les principaux événements de son temps ; je le regrette d'autant plus que sa petite autobiographie est parsemée des réflexions les plus judicieuses. —

4° *Centuria* ou consultation en faveur de l'église de Cambrai, dans le livre intitulé : *Legatus Cameracensis*, page 15, et dans Budelius, *De Monetis et Re Numariâ* : Cologne, 1591, in-4°, page 724.—5° *Emendationum sive Observationum libri septem. In quibus præter innumeros juris locos cùm emendatos tùm illustratos, pleræque utilissimæ et in praxi usitatissimæ materiæ, novâ ac concinnâ methodo pertractantur. Ad rev. amp. virum Quirinum Leoninum, Cathedralis Ecclesiæ Ratisbonensis Præpositum meritissimum*, Arnhem, 1610, in-4°; publié par les soins de son petit-fils Elbert Zosius. — 6° *Prælectiones ad. tit. Cod. de Jure Emphiteutico*, Francfort, 1606, in-8°, publié par Rutger Rulandus ; et dans Everard Otto : *Thesaurus Juris Romani*, Utrecht, 1735, tome 5°, in-f°, page 655.—7° *Commentarius ad. L. IX Cod. in quo tituli et leges omnes ad instar processûs criminalis explicantur*, Cologne, 1604, in-4°. — 8° *Commentarius in lib. VII. Pandectarum de Usufructu*, Lychen, 1600, in-8°. — 9° *Dissertatio de Trapezitis Belgii, vulgò Lombardis*, Leyde, 1640, in-8°; Groningue, 1668, in-4°. La première édition est due à M. L. Van Boxhorn.

On conserve encore plusieurs manuscrits de Leonínus; mais nous déplorons de ne pas connaître ceux qui concernent l'histoire.

Voici le jugement qu'ont porté sur Leoninus J.-C. Rucker et Haubol, dans leurs histoires de la

jurisprudence; le premier s'exprime en ces termes : *Virum non tantùm solidâ jurisprudentiâ instructum, sed acutissimi quoque et felicissimi ingenii; quod testantur ejus Emendationes sive Observationum juris Libri; est hic liber egregius, in quo multa juris nostri loca solidè et doctè explicat; sed probari non potest, quod paulò audacior est in emendandis legibus;* le second : *hunc interpretem ab ingenio et doctrinâ valdè commendabilem, sed criticum subindè audaciorem.*

M. Van Cappelle a joint à la biographie de Leoninus quelques-unes de ses lettres.

AGUILON.

Aguilon (François), mathématicien, né à Bruxelles en 1566, appartenait, tant du chef de son père Pierre Aguilon, secrétaire de Philippe II, que de celui de sa mère Anne Pels, à des familles nobles et considérées.

A l'âge de dix ans, le cardinal de Granvelle lui donna la tonsure cléricale.

On ne sait où il commença ses études; mais il est certain qu'il parcourut son cours d'humanités en cinq ans, et qu'il l'acheva à Paris dans l'espace de trois années. Il vint de plus fréquenter l'université de Douai qui le proclama, en 1586, maître-ès-arts.

Le provincial François Costerus, à qui il se présenta pour être admis dans la congrégation de S[t] Ignace, le reçut à Douai, et l'envoya à la maison professe de la province qui était dans ce temps à Tournay. Aguilon y commença son noviciat, le 15 septembre 1586. Il faisait preuve d'une vocation si sincère, que le provincial lui permit, pour contenter sa dévotion, de

faire, le 8 du mois suivant, les vœux simples : ce jour ce dignitaire célébra la messe dans la chapelle domestique.

Dans les moments de loisir que lui laissait son devoir, il parcourait les villages des environs pour catéchiser le peuple ; il se rendit aussi à Courtrai dans le même but.

Au commencement d'août de l'année 1587, il subit son second examen, et ayant été admis parmi les frères de l'ordre, il fut envoyé le 12 du même mois à Douai, pour y faire pour la seconde fois un cours de logique.

Il émit les vœux scolastiques le 15 septembre 1588, et fut appelé depuis par ses supérieurs à l'enseignement des différents colléges de la province Belgique : il professa un an la syntaxe, et deux ans la logique à Douai même, où il avait fait une partie de ses études.

La renommée de quelques théologiens espagnols l'attira en Espagne ; l'évêque de Salamanque lui conféra, en 1593, les petits ordres.

Mais ce fut à Gand, en 1596, qu'il reçut le sous-diaconat, et à Ypres, qu'on lui accorda, la même année, le diaconat et la prêtrise. Ce fut encore dans cette année, au 19 mai, qu'il émit les vœux solennels dans la maison professe de Tournay.

Il enseigna depuis la théologie à Anvers, et d'autres sciences dans d'autres villes de la Belgique.

Les professeurs séculiers voyaient avec crainte et

avec jalousie le succès des Jésuites dans l'enseignement et les progrès que faisaient la plupart de leurs colléges, malgré les embarras qu'on leur suscitait. L'université de Louvain même leur devint hostile. (Voy. J.-B. Van Helmont.)

Dès lors les Jésuites, pour mieux gagner la sympathie des Belges et dans l'espoir de vaincre par là les difficultés qu'ils éprouvaient, se décidèrent à se livrer plus attentivement aux sciences en rapport avec les besoins du commerce, savoir : la géographie et les mathématiques. (Voy. Lect., tome 3, page 129.)

Aguilon introduisit, dans les colléges de son ordre de la Belgique, l'étude des sciences exactes et physiques ; mais il se livrait plus particulièrement à l'optique, sur laquelle Kepler venait de publier des observations aussi neuves qu'intéressantes.

Aguilon s'efforçait d'appliquer les mathématiques à différentes sciences, ou à des parties de quelques-unes d'entre elles. Il possédait l'architecture. Selon le témoignage du père Papebroch, on ne doit pas attribuer au peintre Rubens, mais bien à François Aguilon, le plan de l'église des Jésuites à Anvers. Ph. Baert dit au sujet de cette construction : « Cette » église fut brûlée par la foudre le 18 juillet 1718; » avant ce désastre, elle passait pour être une des » plus belles et des plus magnifiques de toute la so- » ciété. Elle avait trois nefs et deux galeries hautes » qui étaient soutenues par trente-six colonnes de

» marbre blanc; les voûtes des petites nefs et des
» galeries étaient formées par trente-six tableaux,
» en plafonds, peints par Rubens, qui ont été gravés
» par Punt. Cette église, dit Mr Renard, dans son
» *Voyage de Flandre*, etc., ne cède en magnificence
» à pas une de toutes celles que j'aie vues en Italie, et
» est d'autant plus superbe que le marbre, dont elle
» est toute bâtie, y a été apporté de fort loin et avec
» une grande dépense. Il est aisé de juger de la ma-
» gnificence de cette église, quand on dira que le
» seul balustre de marbre qui ferme le maître-autel,
» coûte plus de quarante mille livres. »

Les vertus et la science de ce père lui avaient mérité le rectorat du couvent de cette ville.

Comme les soins qu'il devait à la prospérité du couvent l'empêchaient de se livrer à ses études avec toute l'assiduité désirable, ses supérieurs lui donnèrent pour aide Grégoire de Saint-Vincent (Voy. Lect., t. 4, p. 169), de sorte qu'il eut dès lors l'espoir de pouvoir continuer l'impression de ses ouvrages sur différentes parties des mathématiques et de la physique.

Lorsque ses frères furent affligés de la peste, il ne laissa pas de les visiter et de les secourir, malgré le danger auquel il s'exposait évidemment. Ce danger même semblait combler son bonheur; loin de demander à Dieu la cessation de ses souffrances, il le suppliait de lui en envoyer des nouvelles.

Il mourut à Anvers le 20 mars 1617, âgé de 51 ans.

Nous lui devons : *Opticorum libri sex,* Anvers, 1613, in-f°. L'auteur avait préparé un semblable travail sur la catoptrique et sur la dioptrique. On voit clairement dans ce traité d'optique que Galien et Aristote dominaient encore la philosophie et les sciences en Belgique; les Galénistes poussaient l'aveuglement jusqu'au point de passer sous silence les découvertes les plus heureuses dont ils étaient les premiers à profiter. Le nom de Kepler ne se trouve pas cité dans le livre du père Aguilon.

BAUHUSIUS.

Bauhusius (Bernard), poëte latin, né à Anvers le 9 octobre 1576, était fils de Gisbert Bauhusius, marchand de cette ville, et d'Élisabeth Van de Leden, et frère germain du Chartreux, dont j'ai donné la biographie dans le tome 4 des Lectures.

Après avoir étudié cinq ans au collége des Jésuites de sa ville natale, il partit pour Douai, où il fit un cours biennal de philosophie, et obtint, au commencement du mois d'octobre de l'an 1592, le titre de maître-ès-arts.

Dès lors il avait l'intention d'entrer dans l'ordre de ses premiers instituteurs. Le provincial Olivier Manarræus l'accueillit à Douai avec bienveillance, et l'envoya immédiatement à Tournay pour y commencer son noviciat. Bauhusius arriva dans la maison professe de cette ville le 3 avril 1593.

Au terme de cette épreuve, il fut envoyé, le 13 avril 1595, à Anvers, où il acheva de se rendre digne de sa mission apostolique.

Bruges fut témoin de son zèle et de son habileté à former la jeunesse à la vertu et aux lettres; Louvain admira souvent l'éloquence de ses sermons.

Dans ses heures de loisir, Bauhusius se livrait à la poésie latine, et quoique ses productions soient aujourd'hui peu recommandables, elles n'en obtinrent pas moins un grand succès. Ses contemporains ne cessaient de l'admirer. Bauhusius était l'objet de l'engouement public, parce qu'il écrivit toujours sous l'influence du mysticisme de son siècle.

Dès que son frère eut appris qu'il était dangereusement indisposé d'une dyssenterie opiniâtre, il accourut auprès de lui, pour le voir encore une fois et l'assister dans ses derniers moments. Bernard Bauhusius ne cessa de conserver toutes ses facultés intellectuelles: même peu de temps avant d'expirer, il avait encore à son côté un petit calepin sur lequel il écrivait les vers qui lui venaient à l'esprit.

Il succomba à Anvers, le 17 novembre 1619, âgé de 44 ans. Le poëte Justus Rycqius, de Gand, composa son épitaphe; Corneille Jansenius, qui parvint depuis à l'évêché d'Ypres, l'honora de son amitié.

On a de B. Bauhusius les ouvrages dont voici les titres : 1° *Epigrammatum lib. V; editio altera et auctior*, Anvers, 1620, in-12; item : *B. Bauhusii et Balduini Cabillavi è soc. Jesu Epigrammata. Caroli Malaperti Poemata*, ibid., 1634 , in-16. Outre ces poëtes la dernière édition renferme encore :

Francisci Remondi Divionensis Elegiæ. Le privilége, signé par N. Lombaerts, est daté du 25 août 1615, et la première édition parut la même année. — 2° le *Proteus Parthenius Divæ Matri Virgini sacer*, qui a donné à l'auteur une réputation de ridicule, inspira le génie mystique d'Eryce Puteanus : ces deux singulières élucubrations ont paru ensemble sous le titre de : *Eryci Puteani Pietatis Thaumata in Bernardi Bauhusii è societate Jesu Proteum Parthenium, uniùs Libri versum, uniùs Versùs librum, stellarum numero, sive formis MXXII variatum,* Anvers, 1617, in-4°.

BISCHOP.

Bischop (Jean), écrivain mystique, naquit à Bruges le 12 juin 1586.

Dès l'âge le plus tendre, le jeune Bischop fréquentait volontiers l'église, et se plaisait aux pratiques de la dévotion : il était pour ses frères et ses sœurs un exemple de vertus.

L'évêque d'Ypres, Pierre Simons, en ayant ouï parler comme d'un enfant qui pouvait promettre beaucoup à l'Église, engagea ses parents à lui abandonner le soin de son éducation : il n'était âgé que d'environ treize ans lorsque ce prélat le reçut chez lui. *Jean,* lui dit-il en cette circonstance, *je veux faire de toi un bon prêtre qui soit agréable à Dieu.*

Le prélat dirigea ses études conformément à ce projet, comme s'il était certain que le jeune Bischop se consacrerait à Dieu par le sacerdoce ; mais Bischop s'y montrait peu disposé, même après qu'il eut terminé son cours de théologie. Quoiqu'il tachât de per-

suader à son bienfaiteur qu'il ne pouvait embrasser un état dans lequel il ne serait pas heureux, et que la conduite des hérétiques et en général des ennemis de l'Église catholique à l'égard des prêtres fût la principale cause de son refus, il était cependant facile de voir que cette crainte qu'il feignait, n'était qu'un prétexte, car il laissait entrevoir du goût pour le mariage.

Cependant ses parents ne cessaient de l'engager à choisir l'état de prêtre, et Simons de son côté lui donna un bénéfice de chanoine dans sa cathédrale.

Sur ces entrefaites, Monseigneur Simons vint à mourir; réduit alors à lui-même, Bischop, ne sachant probablement trop que devenir, prit la résolution d'embrasser la vie monastique selon la règle de saint Ignace, et en effet il se présenta au recteur du couvent de cet ordre à Ypres. Deux motifs s'opposaient à son admission : le premier était fondé sur la prébende de chanoine qu'il possédait à la cathédrale de cette ville; le second résultait du veuvage de sa mère. Ces deux motifs d'exclusion n'existèrent pas longtemps : car il lui était facile de renoncer à l'un, et Dieu leva l'autre.

Étant par conséquent admissible dans la société des Jésuites, il reçut la permission d'entrer en noviciat à Anvers, où il arriva le 18 juillet 1610.

Quoiqu'il eût fait toutes ses études, et que dans la maison il laissât voir non-seulement qu'il désirait

suivre la règle de S[t] Ignace, mais encore qu'il savait mettre en pratique les vertus monacales, il ne fut admis par la congrégation provinciale qu'à émettre les vœux de *coadjuteur formé* : cette solennité eut lieu à Courtrai le 12 août 1621.

Ayant été inscrit pour le service de la mission hollandaise, il reçut depuis cette époque l'autorisation de parcourir ce pays pour y propager la foi : il y fut curé-missionnaire durant l'espace de sept ans.

De retour en Belgique, il fut envoyé à Ypres. Il y passa son temps entre les devoirs de son état et la lecture ou la rédaction d'ouvrages de piété. Comme il affectionnait les enfants, il avait du plaisir à les catéchiser sous le portique de la maison.

Lorsque la peste ravagea une partie de la Flandre en 1636, il vola à Courtrai, où la contagion était presque générale, mais il fut victime du zèle qu'il avait à secourir les plus malades d'entre les habitants de cette ville.

Il expira en martyr le 14 mai 1636.

Nous avons de ce Jésuite l'ouvrage qui porte pour titre : *Den Lof der Suyverheydt,* Anvers, 1625, 1626 et 1627, in-12. Il est partagé en trois livres. L'auteur y a joint des instructions pour les vierges consacrées à Dieu.

VAN HELMONT.

Van Helmont (Jean-Baptiste), célèbre physiologiste, issu d'une famille noble et considérée, vit le jour à Bruxelles en 1577, lorsque le prince don Juan se présenta aux États de la jeune république en qualité de gouverneur des Pays-Bas, au nom du roi d'Espagne. Comme ce prince comptait ses partisans parmi la noblesse catholique, et que son prénom fut donné au petit Van Helmont sur les fonts baptismaux, il est facile de sentir les opinions des parents de celui-ci et les principes dans lesquels il fut élevé par sa mère.

Devenue veuve en 1580, elle destina aux études son Jean-Baptiste, le plus jeune de ses enfants. On remarqua dans ce jeune homme des talents précoces qu'on prit soin de cultiver. Une imagination ardente, une inquiète passion de savoir, formaient le caractère de son génie.

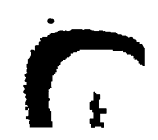
En 1594, âgé seulement de 17 ans, il acheva à

Louvain son cours de philosophie; ce qui était très-remarquable, alors qu'il était si difficile de se livrer aux études, à cause du défaut de livres élémentaires, clairs et méthodiques.

N'étant sous la tutèle que de sa mère, il faisait à Louvain à peu près ce qu'il voulait; ce qui fut un malheur pour lui. Son ardente imagination avait en effet besoin d'être sagement dirigée. Van Helmont ne tarda point à prendre goût aux prétentions capricieuses du bel esprit.

Les pompeuses cérémonies par lesquelles on était dans l'usage de solenniser les disputes ou les thèses n'étaient rien à ses yeux; il voyait avec pitié les candidats revêtus d'une large tunique et la tête couverte d'une espèce de capuchon, et observait dans les professeurs cet esprit de vanité qui, selon lui, était la cause de ce que ce cérémonial avait de ridicule à ses yeux. Van Helmont était trop jeune pour savoir que le faste dont il se plaignait avait augmenté à mesure que l'on avait pris goût aux études, et qu'au commencement de son siècle on en était réellement venu à aimer avec folie les grades universitaires. Le faste académique peut être inutile, mais il n'offrira jamais le danger de la simplicité.

Témoin de ces honneurs, il eut l'amour-propre de vouloir s'en rendre tout à fait digne; il s'interrogea en secret; mais il s'aperçut qu'il avait passé son temps à apprendre un vain cliquetis de mots et à disputer selon



les règles sans rien approfondir; il se convainquit que réellement il ne savait rien. Cependant il était incapable de sonder sa propre vocation et ses moyens. Tantôt il se livra à la physique tantôt à l'astronomie; une autre fois, pour chasser son ennui, il prit ses cahiers de logique ou d'algèbre. Les Éléments d'Euclide étaient le livre qui lui plaisait le plus; parce que les mathématiques avaient pour lui l'avantage de renfermer la vérité. L'*Ars Cyclognomica* de Corneille Gemma lui suggéra l'idée d'étudier les œuvres de Nic. Copernic. Mais pour cette âme avide de savoir, aucune science n'était satisfaisante.

Au terme de son cours de philosophie, il refusa de recevoir le titre de maître-ès-arts, ne voulant pas que les professeurs donnassent ce titre à celui qui n'était pas même disciple; et il se retira des écoles pour chercher dans la méditation la science et la vérité.

Élevé dans des sentiments religieux, il était entraîné par son imagination dans les délires du mysticisme. Sa mère pensa qu'il avait du goût pour l'état ecclésiastique, et elle lui promit un canonicat avantageux au cas qu'il embrassât cette carrière. Le jeune Van Helmont pria alors Dieu de vouloir l'éclairer sur ce qu'il avait à faire; mais il connaissait trop le monde pour le quitter.

Ceci se passa dans l'année même où les Jésuites, assurés de la faveur populaire, ouvrirent des cours publics de philosophie, malgré le monarque, les grands

et l'Université. Quand le souverain pontife Clément VIII leur eut défendu (1596) d'enseigner publiquement la logique et la physique, les élèves qui aspiraient à des grades, entrèrent en masse dans les pédagogies; mais les Jésuites s'efforcèrent de retenir les autres, parmi lesquels on comptait les enfants de familles riches. La maison des Jésuites de Louvain chargea à cette occasion un des frères de donner à ces jeunes gens des leçons de géographie, science importante à cette époque d'audacieuses entreprises commerciales et d'associations téméraires. Van Helmont suivit ce cours ainsi que celui de Martin Delrio sur la magie.

Ce cours ne convenait pas au genre d'esprit dont Van Helmont était doué. Dans la crainte de perdre un temps toujours précieux, il prit les œuvres de Sénèque ou le livre d'Épictète qui lui plut infiniment; quelle abondante moisson pour son esprit rêveur, enclin au mysticisme. Dès lors tout son bonheur consista dans des méditations philosophiques. Il s'imagina que la philosophie morale était cette science, source de toute vérité, pour laquelle Pythagore imposait un si long silence. Il eût souhaité se faire capucin, parce qu'il pensait qu'avec les modifications apportées par les temps et les opinions religieuses, les disciples de saint François d'Assise étaient les vrais stoïciens de la chrétienté. Les livres de Thomas à Kempis et de Jean Taulère le maintinrent dans ce

pieux dessein auquel s'opposait cependant la faiblesse de sa santé; cet obstacle le contraria vivement. Un songe, tel que pouvait en concevoir cette âme brûlante, le détourna de cette idée.

Alors il prit, en guise de passe-temps, les livres de Matthiole et de Dioscoride dans lesquels il admirait les soins de la Providence. Mais il les lut avec cette critique qui lui était innée; et il s'aperçut bientôt que, depuis Dioscoride, la science des végétaux n'avait fait aucun progrès, quoique le nombre des plantes connues fût plus grand. Comme cette science faisait une partie essentielle de la médecine, il fut naturellement porté à se livrer à l'art de guérir, dont il n'avait pas la moindre notion. Il se rendit auprès d'un professeur de cette faculté pour savoir s'il n'existait pas de livre qui expliquât les propriétés des plantes; celui-ci lui répondit doctoralement que rien de tout cela ne se laissait désirer dans Galien ou dans Avicenne. Mais comme Van Helmont n'était pas crédule, et qu'il ne trouvait pas dans ces oracles de quoi satisfaire sa curiosité, il douta que l'auteur de la médecine en restât continuellement le dispensateur.

Si Van Helmont avait eu un ami, un mentor qui lui eût fait sentir ses dispositions naturelles, quel temps précieux lui aurait été épargné. Inquiet et incertain de l'état qu'il embrasserait, il voulut, en abandonnant la médecine, se livrer à l'étude du droit; mais ces recueils de traditions humaines, incertaines

et variables, qui ne prêtent point à l'imagination, ne pouvaient lui plaire; et il abandonna aussi la jurisprudence.

Toutes les sciences l'avaient tour à tour convaincu que l'esprit de l'homme est borné; jetant un regard vers le créateur de toutes choses, il prit définitivement la résolution de s'adonner à la médecine; cette étude lui semblait être divine, puisque la vie est un dépôt que l'homme est obligé de conserver. Dès lors il se porta insensiblement vers l'étude des sciences naturelles. Il lut les institutions de Fuchs et de Fernel, excellents livres élémentaires pour cette époque. Il parcourut deux fois Galien, plus souvent Hippocrate, dont il savait par cœur les aphorismes, et tout Avicenne; dévorant les divers ouvrages des médecins anciens et modernes il vit, dans les notes qu'il avait prises en les lisant, que tous ces célèbres écrivains se copiaient continuellement, et se convainquit de nouveau qu'aucun d'eux ni tous ensemble ne donnaient la science de la vérité ou la vérité de la science. Dans tous les temps, les meilleures réputations ont été dues à des panégyristes, faméliques écrivains de coteries rampantes et bouffies d'orgueil.

Tenant fort peu compte du respect universel pour les oracles de l'école, le jeune Van Helmont s'était procuré une quantité considérable de simples et presque toutes les plantes usuelles de la Belgique. Il sentit bientôt l'immense avantage qu'il y a à



étudier la botanique sur les originaux : il apprit à les distinguer et à en connaître les propriétés. A cette époque on avait l'absurde prétention de vouloir sonder les intentions du Créateur, et de rendre raison de la nature et des propriétés de chaque chose; les beaux esprits qui avaient cette prétention extravagante, étaient ces hommes nouveaux qui, ne voulant pas se soumettre à la tradition de l'école, se posaient à l'égal des oracles de la science. Leur nombre était grand. Van Helmont était parvenu à disputer avec art sur les maladies; mais les six cents volumes qu'il possédait à fond ne lui permettaient pas d'espérer de les guérir; il n'était, sous ce rapport, pas plus heureux que les meilleurs médecins qui raisonnaient admirablement, et ne savaient cependant pas enlever radicalement des maux de dents.

Vers 1599, il fut promu à une dignité de la faculté de Médecine de Louvain. La plupart des biographes se sont demandé quelle était cette dignité; les uns pensent que ce fut seulement celle de licencié, d'autres présument que Van Helmont a été fait docteur; mais je me prononce pour la première opinion; on n'était point alors dans l'usage de distribuer ce haut grade académique à de jeunes étudiants qui savent à peine balbutier l'alphabet d'une science. Ses professeurs, Thomas Fyenus, Gérard Villers et Jean Sturmius, l'autorisèrent à donner quelques leçons publiques de chirurgie dans le local de l'Université.

Dans l'année de sa promotion académique, il entreprit, selon l'usage, quelques voyages dans le but de perfectionner ses connaissances.

De retour en Belgique, en 1602, de son premier voyage, il déplorait sincèrement le misérable état de la médecine, qui était loin de pouvoir être considérée comme l'art de guérir. Galien, avec toutes ses erreurs et tous ses préjugés, dominait les universités de l'Europe; ainsi, pour extirper les idées propagées par la médecine scolastique et préparer une réforme, il ne fallait rien moins que renverser cette idole. Entreprise audacieuse dont le succès était d'autant plus incertain que les préjugés étaient invétérés! Van Helmont demanda d'abord au docteur Jean Van der Wegen, moins partisan de Galien que ses confrères, s'il ne voudrait pas accepter une chaire de la faculté de Médecine à Louvain. Celui-ci répondit sagement que, puisqu'il n'était pas permis d'enseigner une autre doctrine que celle du médecin de Pergame, il serait dans le cas de devoir professer une science qu'en son âme et conscience il réprouvait. Van Helmont présuma que bien des médecins n'étaient pas plus dévoués à Galien que Jean Van der Wegen, et conçut l'espoir de réformer les abus qui affligeaient les peuples et que l'ignorance seule avait introduits et maintenus malgré les écrits de Paracelse.

Quoique les écrits de ce médecin fussent sans influence en Belgique, Van Helmont, dégoûté de la mode

galénique, les lut avec une attention particulière, et s'en pénétra si bien qu'il pouvait se flatter de marcher honorablement sur ses traces. Même la secte de Paracelse peu imposante, soit par sa doctrine, soit par le nombre de ses prosélytes, serait peut-être restée dans l'obscurité, et n'aurait pas pris l'empire qu'elle acquit depuis, sans le crédit et l'autorité de Van Helmont. Tous les efforts des antigalénistes, et même ceux du fougueux Paracelse, tendant à la destruction de l'ancien édifice médical, n'avaient été que des attaques faibles et partielles, jusqu'à ce que l'éloquence mâle et foudroyante de Van Helmont, secondée par des circonstances favorables, semblable à l'explosion d'une mine profonde, le renversa jusque dans ses fondements. Ce génie hardi et original, qui joignait à une force rare d'imagination un discernement juste et sévère, et que les historiens ont confondu mal à propos dans la foule des partisans de Paracelse, fit des changements si remarquables dans la médecine chimique que ce système prit, sous sa dictature, un aspect plus lumineux et plus imposant.

Van Helmont fit connaître dans son pays, au commencement du 17e siècle, l'usage de l'esprit de sel ou du sel ammoniac, du soufre, de l'huile de vitriol, et des émétiques vitriolés, ainsi que de plusieurs autres remèdes dont les médecins belges ne se servaient pas; mais qu'ils s'empressèrent de se procurer. Les principaux d'entre eux abandonnèrent la vieille

routine, pour la méthode de Van Helmont qui obtint la vogue, au point qu'il fit vendre publiquement par ses domestiques ses médicaments chimiques. Comme il arrive toujours, ces médicaments furent bientôt imités et falsifiés pour les donner à vil prix. La médecine ne connut d'autres remèdes que ceux que la chimie préparait; et les productions de cet art passèrent pour les seuls moyens qu'on pût employer avec succès à conserver la vie et la santé.

Van Helmont fit depuis un tour en Angleterre, où il fut considéré tant par sa naissance que par ses succès remarquables dans la pratique de la médecine. Il fut admis aux fêtes de la cour à Whitehall où régnaient les plaisirs passagers de l'abandon. Il avait tellement le goût de l'observation, qu'il s'y livrait même au milieu de ces fêtes. C'est dans ce temps et à Londres qu'il observa qu'on attribuait à tort à l'urine la formation de la pierre de la vessie, découverte dont on ne cesse de faire honneur à Guillaume Austin. Van Helmont fit ses observations sur cette matière au mois de janvier de l'an 1605, et quitta l'Angleterre dans l'automne de la même année, pour revenir dans son pays.

Van Helmont continua de pratiquer la médecine à Bruxelles d'après son propre système, et en se méfiant toujours des assurances même les plus positives des anciens docteurs. Il rendit à la médecine pratique un grand service, en prouvant par son exemple,



avant de le démontrer dans ses écrits, les suites fâcheuses vers lesquelles conduit l'abus des déplétions sanguines. A cette époque, la saignée était recommandée inconsidérément et à tout propos. Le désir d'une réputation prompte et facile avait fait consacrer une erreur déplorable pour l'humanité. Selon Van Helmont, le sang ne subit jamais d'altération. Ce que l'Hippocratisme de l'époque actuelle a fait à l'égard du Broussaïsme outré, Van Helmont le fit, pour ainsi dire, contre l'école dominante à son temps. Il enrichit la matière médicale de plusieurs remèdes inusités ou inconnus, ainsi que la chirurgie de quelques instruments parmi lesquels il faut distinguer les sondes flexibles.

Fabrice d'Aquapendente, trouvant un très-grand nombre d'inconvénients dans l'usage des bougies le plus généralement adoptées de son temps, avait imaginé d'en faire avec de la corne, parce que cette substance, étant introduite dans l'urètre, se ramollit par la chaleur et l'humidité; ces instruments n'ont pas prévalu dans la pratique. On revint généralement aux sondes d'argent; l'ingénieux Van Helmont, touché des douleurs excessives qu'elles causaient aux malades attaqués d'embarras de l'urètre, en imagina une nouvelle espèce, construite d'après celles qui étaient usitées du temps d'Avicenne. Il recommande de prendre une peau de chamois, de l'enduire intérieurement de céruse et d'huile de lin;

l'enduit étant séché, il fait construire avec cette peau un tube, en y pratiquant une couture très-fine, après avoir passé un mandrin de cuivre dans toute sa longueur : on adapte ensuite à la partie supérieure de ce tube, un pavillon de cuivre suffisamment ample pour faire des injections dans la vessie, quand on le juge convenable. Pour donner plus de solidité à cette sonde et l'empêcher d'être facilement pénétrée et ramollie par les liquides qu'on injecte, Van Helmont avait la précaution de l'enduire d'une colle forte, qu'il peignait, après l'avoir laissée sécher, avec une couleur quelconque et de l'huile de lin ; il retirait ensuite le mandrin de cuivre, pour en substituer un de baleine. « L'on peut, dit-il, s'il est nécessaire,
» introduire quarante fois par jour cette sonde dans
» la vessie, sans produire la moindre douleur ; l'on
» sent tout au plus, autour du sphincter, un malaise
» léger et de peu de durée. » Le célèbre Troja, chirurgien ordinaire du roi de Naples, a pris la défense de ces sondes : il prétend que Heister et tous ceux qui avaient condamné l'ingénieuse invention de Van Helmont, n'avaient pas compris son procédé. « J'en
» ai, dit-il, fait plusieurs fois l'essai et je suis par-
» venu, à l'aide de quelques changements légers, à
» construire d'excellentes sondes, qui étant intro-
» duites dans la vessie y sont restées plusieurs jours
» sans s'altérer beaucoup. »

Ces sondes servaient principalement dans le trai-

tement de la syphilis. Van Helmont avait sur l'origine de cette maladie une opinion singulière : il soutient qu'elle est due à un vice dont l'idée seule inspire l'horreur, aux plaisirs hideux que des soldats n'ont pas rougi de prendre avec des juments attaquées du farcin pendant le siége de Naples. Je ne rapporte cette opinion que pour sa singularité. Il est très-vrai que la syphilis, telle que nous la connaissons, n'a été répandue en Europe que depuis le premier voyage de Ch. Colomb; qu'elle a exercé d'abord ses ravages à Barcelone, au printemps de 1493, puis successivement par toute l'Europe où elle était déjà tellement répandue en 1496, qu'on regardait ce nouveau fléau contagieux comme la peste, par toutes les voies, même par celles de l'air. Partout où le mal se montra, il produisit un effroi général, même chez les gens de l'art, qui n'avaient rien vu de semblable, à tel point que plusieurs le prirent pour une punition de Dieu, dont il ne fallait pas se mêler. Du temps de Van Helmont, la plupart de ces médecins se faisaient un cas de conscience de traiter la vérole. Il fallait à la fois du zèle et un esprit indépendant pour oser le faire; ces qualités honoraient Van Helmont qui, du reste, pratiquait la médecine avec une charité tout à fait chrétienne. (Voy. Lect., t. 2, p. 140)

Sur ces entrefaites il épousa, en 1609, une riche Brabançonne, Marguerite Van Ranst, fille de Charles Van Ranst et d'Élisabeth De Halmale, et se retira avec

elle au village de Vilvorde. Il s'y livra pendant plusieurs années à l'étude des sciences naturelles et à des opérations chimiques. Son auteur favori était Paracelse, à qui l'on n'avait pas rendu justice parce qu'on ne l'avait pas compris.

Quoique la découverte des gaz puisse être regardée par nous comme contemporaine, les premières notions qu'on a eues de l'existence et de quelques propriétés de ces fluides volatils et élastiques, remontent assez haut. Les chimistes ou alchimistes antérieurs à Paracelse, sans distinguer ces fluides, les ont indiqués sous le nom commun de *spiritus sylvestres*. Van Helmont, qui a substitué le nom de gaz à celui d'esprit, paraît être le premier qui ait senti combien il importait d'acquérir des connaissances sur la nature de ces fluides et sur leurs effets, tant dans les opérations de chimie que dans l'économie animale. En lisant avec attention les ouvrages de ce chimiste, on est étonné du nombre et de la justesse des connaissances qu'il avait acquises sur ces objets qui étaient tout neufs de son temps. Il distinguait le gaz acide carbonique, sous le nom de *gaz sauvage*, du gaz hydrogène, dont il connaissait la propriété inflammable, aussi bien que celle qu'a le premier d'éteindre la flamme. Il avait observé qu'il se dégageait un gaz de toutes les matières en fermentation, et que ce gaz, quoiqu'ayant toutes les apparences de l'air de l'atmosphère, loin de pouvoir, comme ce dernier, entretenir la respiration et la vie des ani-

maux, les faisait périr au contraire très-promptement; ce qui constituait une découverte capitale. Mais Van Helmont comprenait, sous le nom commun de gaz, toutes les substances aériformes, sans en excepter l'air lui-même, et il ouvrit la route que Boyle et Hales ont parcourue avec tant de gloire. Quoique le mérite de ces chimistes ou physiciens soit très-considéré dans l'histoire de la science, on est cependant forcé de convenir qu'avant les découvertes fondamentales du docteur Black, on n'avait aucune idée juste de la nature des gaz; leur agrégation et leur forme aérienne les faisaient entièrement méconnaître : tout le monde les confondait avec l'air. Mais n'oublions jamais que les premières idées qui ont mené à une découverte ont été les plus difficiles.

Non-seulement Van Helmont cherchait à approfondir les lois de la nature, mais il méditait aussi sur l'organisation physique et intellectuelle du genre humain. Nourri de la philosophie stoïcienne et élevé dans le spiritualisme, il examina soigneusement, et mieux qu'on ne l'avait fait, les phénomènes qui annoncent dans l'homme un principe vital. Un jour, et ceci arriva en 1610, après une longue méditation sur cette matière épineuse, il tomba dans un profond sommeil dans lequel il eut un rêve qui, lors de son réveil, lui fit sentir toute sa témérité sans lui enlever la curiosité qu'il avait de connaître ce mystère. Pendant vingt-trois ans, il en fit un objet constant de ses études.

Voici comme il parle de ce rêve : « L'an 1610,
» après la fatigue d'une longue contemplation afin
» d'acquérir quelque connaissance de mon âme et
» parce qu'alors je pensais encore que la connais-
» sance de soi-même est le complément de la sagesse,
» je fus surpris par le sommeil et emporté hors des
» voies de la raison : je me semblais être dans un ap-
» partement assez obscur. A gauche était une table
» sur laquelle se trouvait une bouteille qui contenait
» une petite quantité de liqueur ; la voix du liquide
» me dit : *veux-tu les honneurs et les richesses.* Je
» restai émerveillé à cette voix inattendue, je me
» promenai, méditant en moi-même ce que cela pou-
» vait signifier. A droite entre temps apparut une
» fente dans le mur à travers laquelle une lumière
» éblouissante frappa mes yeux et qui me fit oublier
» la liqueur, la voix et mes premières idées, car ce
» que j'ai vu est au-dessus de toute pensée que la
» parole puisse rendre. Aussitôt ensuite cette fente
» disparut. De là revenant à la bouteille, mais tout
» triste, je l'emportai avec moi. Après l'avoir ouverte
» avec de longs efforts, j'essayais de goûter la liqueur;
» et frappé d'horreur je fus arraché au sommeil. »

Il se trouvait dans cette disposition d'esprit lorsque les livres de Rodolphe Goclenius et de Jean Roberti sur le magnétisme lui tombèrent, en 1617, entre les mains; l'un examinait cette question en physicien, et l'autre en théologien; mais tous les deux, selon

Van Helmont, ne l'avaient pas saisie; et il prit la plume avec l'intention de prouver au premier qu'il ne cessait de confondre le magnétisme avec la sympathie. Cette doctrine a des rapprochements frappants avec celle de Mesmer. Le fondement du magnétisme de Van Helmont consiste dans l'archée ou esprit vital: une portion, en étant séparée et attachée à un autre corps, reçoit diverses altérations; l'archée principal forme sur cet objet diverses idées semblables aux diverses passions de l'âme. Il fait la même chose dans le tout que dans la portion et prend diverses déterminations, selon la diversité des idées. Il y a, par exemple, dans l'archée du sang qui sort d'une plaie, une idée de fureur et d'indignation; dès que cette idée vient à s'apaiser par l'application de l'onguent magnétique, à raison de l'usnée ou mousse du crâne humain, ou par la poudre de sympathie à raison du soufre anodin de vitriol, la même idée s'apaise pareillement dans l'archée de la partie blessée à cause du symbole d'unité qui est entre eux; d'où il arrive que tous les symptômes qui proviennent de cette idée, s'arrêtent d'abord, et l'empêchement n'est pas plus tôt ôté, que la partie est guérie. Ainsi, la même altération que la poudre de sympathie donne à l'esprit vital du sang sorti de la plaie, est donnée à l'esprit vital de la partie distante qui n'est qu'un et le même esprit. L'idée principale du magnétisme est admise actuellement; si Van Helmont s'est égaré en voulant l'expliquer

c'est qu'il ne cessait pas d'avoir devant lui son Paracelse. Comme lui et beaucoup d'enthousiastes de son temps, il croyait qu'on pouvait agir à de grandes distances et sur des personnes absentes : par exemple, au moyen des excréments et des cheveux. Quelque absurdes que soient ces principes, ils ont été repris au siècle dernier par le médecin Digby qui mettait sa poudre de sympathie sur la chemise ensanglantée d'un homme blessé ; et celui-ci, quand même il eût été à cinquante lieues d'éloignement, devait aussitôt voir ses plaies se fermer, se cicatriser par cet astringent. Mais Van Helmont était loin de partager l'opinion commune à son époque, sur la puissance des amulettes et des pratiques de sortilége.

Toutes ses idées sur le livre de Rodolphe Goclenius étaient mises par écrit longtemps avant leur publication ; mais l'auteur communiquant avec complaisance son manuscrit, un de ses envieux, et quel est l'homme studieux qui n'en a pas, s'il obtient quelque succès ; un de ses envieux, dis-je, en prit une copie qu'il fit imprimer en 1621 à Paris, sous le titre, *De Magneticâ vulnerum naturali et legitimâ Curatione.* Le succès en fut prodigieux.

On pense généralement que Van Helmont vécut la majeure partie de sa vie à Vilvorde, au milieu de ses fourneaux et dans ses illusions philosophiques. Il avait une belle maison à Bruxelles, et il pratiqua l'art de guérir dans presque toutes les villes de la Belgique. Il

étudia à Spa même les sources minérales de cette ville. Si, dans sa jeunesse, le goût de l'observation l'avait accompagné même aux fêtes de Whitehall, ce goût ne le quitta pas à un âge plus avancé, comme, par exemple, au château de la dame de Rommerswael qui l'aimait de tout son cœur.

Lorsqu'il fit le voyage de Spa, Henri de Heers avait publié son traité sur les fontaines de cette ville, lequel ne lui plaisait pas. Il fit contre cet ouvrage un opuscule qu'il publia sous le titre de *Supplementum de Spadanis Fontibus;* et il s'attira de la part de son adversaire mille désagréments. Celui-ci le maltraita de la manière la plus indigne, et prouva par là que Van Helmont avait piqué son amour-propre. Ne respectant l'opinion de personne, voulant connaître mieux que tout autre les propriétés chimiques des corps, il s'attira un nombre considérable d'ennemis dont l'audace croissait aussi tous les jours.

Neuf ans après la publication de la première édition de son traité *De Magneticâ vulnerum Curatione,* lorsqu'il était par conséquent impossible d'empêcher le mal qui pouvait avoir été fait, le promoteur de l'office de la Cour Spirituelle de l'archevêché de Malines sollicita de l'official des lettres d'ajournement contre Van Helmont, lesquelles portent la date du 24 octobre 1630. La faculté de Théologie à Louvain, à qui le livre fut envoyé, déclara qu'il était *du tout pernicieux et qu'il contenait assertions et proposi-*



tions hérétiques, fort pernicieuses, blasphèmes contre Dieu et ses saints. Mais, heureusement pour Van Helmont, l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, ne fut pas aussi sévère que semblait l'être son promoteur; il prit en considération qu'il était impossible, en 1630, de se procurer ce livre incriminé qui avait été lu avec fureur en 1626, et que, immédiatement après son ajournement, Van Helmont avait présenté une requête au vicariat de Saint-Rombaut, à l'effet d'être absous pour autant qu'il pourrait avoir méfait, ayant traité la question du magnétisme sous la forme douteuse d'une dispute; l'archevêque ordonna au procureur de surseoir à la procédure et de ne la reprendre que lorsqu'il sera évident que le livre n'est pas supprimé.

Les idées hardies de Van Helmont sur le principe vital avaient effrayé certains hommes; de même ses nouveautés en médecine avaient indisposé contre lui les anciens partisans de Galien. Comme on l'a dit, ses vues sur le magnétisme dérivaient de son système physiologique, enfin de son archée. Pour bien comprendre ce système, on doit d'abord se pénétrer de la doctrine de son auteur favori; il faut pardonner à Paracelse ses erreurs et ses folies, puisqu'on doit à cet enthousiaste d'avoir inspiré le génie de Van Helmont, qui, doué comme Platon de l'imagination la plus brillante et la plus poétique, sut s'emparer de l'archée du médecin Paracelse et fit de l'histoire

fabuleuse de cet être de raison, l'histoire réelle des principaux phénomènes de l'action vitale.

L'archée est, selon Van Helmont, un principe immatériel, un esprit subtil et invisible qui se dégage des corps vivants, qui s'exalte et s'élève, qui est répandu dans toute la nature, et qui, dans les êtres organisés, joue le rôle d'architecte et de médecin. Il existe dans la semence avant la fécondation et sert comme d'un ferment pour allumer la vie, opérer le développement successif de l'organisation et présider à tous les phénomènes qui en sont la suite. L'archée a, comme l'âme immortelle, une intelligence qui lui est propre, et d'après laquelle il exerce son action sur la matière destinée à former les corps; mais il est périssable comme lui. L'archée agit toujours d'après des idées préconçues, et les mouvements qu'il détermine ne sont jamais que la réalisation de ces idées. C'est un être à part, distinct de l'âme et du corps, suprême régulateur de la vie, et pour exercer ses nobles fonctions, doué de sentiment et d'intelligence; il s'irrite et s'apaise, s'épouvante et se rassure; il est sujet à la colère, à l'indignation même, aux caprices, aux distractions et à l'erreur, enfin à toutes les faiblesses et les imperfections de l'humanité; on dirait qu'il a été créé à l'image de l'homme lui-même. En outre du grand archée ordonnateur de l'univers, Van Helmont reconnaît autant d'archées particuliers qu'il y a d'êtres vivants dans la nature; il va même

jusqu'à en placer dans certains corps inertes, dans les aliments par exemple; en un mot dans tout ce qui paraît doué d'une force propre et empreint d'un caractère d'individualité. L'archée principal de l'homme a son siége à la partie supérieure de l'estomac ou à l'orifice cardia de ce viscère; de là, comme d'un trône, il gouverne en roi toute l'économie et dirige, suivant les besoins qu'elle éprouve, tous les mouvements vitaux. Il tient sous son commandement autant d'archées d'un ordre inférieur qu'il y a d'organes divers. Mais il ne gouverne pas immédiatement l'économie animale, il se sert pour cela de ferments qui sont des moyens matériels destinés à l'exécution de ses desseins. Il y a autant de ferments que d'archées, et ils ont chacun leur nature particulière.

L'expérience suivante paraît avoir conduit Van Helmont à cette idée. Ayant un jour pris de l'aconit, au bout de deux heures, il éprouva la sensation la plus désagréable dans l'estomac, où la pensée et l'entendement semblaient s'être concentrés, car il n'avait plus le libre exercice de ses facultés mentales. Ce sentiment lui suffit pour placer le siége de l'entendement dans l'estomac, celui de la volonté dans le cœur et celui de la mémoire dans le cerveau. La faculté de désirer, à laquelle les anciens avaient assigné le foie pour organe, fut placée par lui dans la rate. Ce qui semblait aussi le confirmer dans l'idée que l'estomac sert réellement de résidence à l'âme, c'est qu'on a vu quelquefois la vie se

prolonger après la destruction totale du cerveau, tandis que les plaies de l'estomac sont constamment mortelles.

Tout ce que Van Helmont avance sur l'archée, traduit en langue vulgaire, veut dire qu'il existe dans les corps inanimés une cause générale de mouvements vitaux; que les différents organes, quoiqu'ils en dépendent toujours, ont cependant des manières d'être affectés et d'agir qui leur sont propres et qui sont une suite de leur structure particulière. Van Helmont n'a fait que renouveler, ainsi que nous l'avons soutenu, ce qui avait été dit en d'autres termes de l'âme du monde et de l'âme sensitive des corps organisés En donnant à cette âme sensitive le nom d'archée, il n'a fait que ressusciter une hypothèse bien souvent reproduite; mais en établissant son siége dans la région épigastrique, et attribuant ainsi à cette région une prééminence d'action sur les autres organes, Van Helmont a ouvert une route nouvelle. Il y a été suivi par Lacaze, par Bordeu, par Robert et par tous ceux qui, à leur exemple, ont tant insisté sur le centre phrénique du diaphragme, sur les forces épigastriques, les irradiations qu'elles envoient à tous les organes et le rôle si important qu'elles jouent dans l'économie. Van Helmont est donc le véritable chef de cette petite école de vitalistes français, qui prépara la révolution physiologique commencée à Vicq d'Azyr, et qui se perdit dans la théorie plus précise de Bichat sur la sensibilité organique, et sur les fonc-

tions du système nerveux ganglionnaire. Mais Van Helmont est allé encore plus loin dans le chemin de la vérité. Par les passions qu'il prête à son archée, il a su exprimer les différents états de la puissance vitale, dont les efforts, quelquefois excessifs et d'autres fois trop faibles, paraissent tantôt dirigés avec intelligence pour la conservation de l'individu, tantôt dans un sens contraire; et par ces archées subalternes, répandus sur tous les points de l'économie, et qui ont aussi leur manière d'être et leurs passions, il a peint sous une forme allégorique, mais avec vérité, les nombreuses modifications de cette puissance vitale, suivant la diversité des organes qui en sont pénétrés. Par là, Van Helmont reconnaissait que chaque organe jouit d'une vie qui lui est propre et que la vie générale résulte de toutes ces vies particulières.

Le système de Van Helmont contient donc le germe de toute la physiologie moderne, à l'exception de la distinction des propriétés vitales qu'il confondait dans l'action générale de la vie; et malgré les absurdités choquantes de ce système, on aurait peu de chose à reprocher à son auteur, s'il se fût borné à faire agir et manœuvrer toute sa cohorte d'archées, sans leur imposer l'obligation de se servir eux-mêmes de ferments comme d'un instrument nécessaire. Mais, par cette nouvelle création de son imagination inépuisable, Van Helmont a malheureusement altéré le caractère de son système, conçu dans l'esprit du vita-

lisme le plus pur. Par là il ouvrit la porte à l'humorisme chimique de Sylvius qui, négligeant les archées, s'attacha uniquement aux ferments, dénatura l'idée que s'en formait leur inventeur, et s'en servit pour fonder cette chimiatrie dégoûtante qui devint si funeste aux progrès de la médecine. La doctrine de Van Helmont fut ainsi la souche commune de deux systèmes opposés, et l'on peut dire que la succession de ce grand homme se partagea entre deux branches ennemies, les partisans de la chimiatrie et ceux de l'animisme; Stahl, auteur de ce dernier système, ne fit que remplacer le grand archée de l'homme par l'âme spirituelle, et supprimer toute cette légion d'archées inférieurs pour s'en tenir à l'action raisonnée d'un principe unique et immatériel, auquel il donna un pouvoir absolu sur le corps. Stahl et Van Helmont ont combattu avec la même vigueur les applications vicieuses de la physique et de la chimie à la théorie des phénomènes de la vie : en cela ils servirent également les vrais intérêts de la science de l'homme. Mais le génie de Van Helmont me paraît supérieur à celui de son émule, non-seulement par ce qu'il fut plus original et plus créateur, mais surtout parce qu'il a l'avantage d'avoir aperçu les modifications et les variétés de la force vitale, que Stahl s'est borné à considérer sous un point de vue trop général.

Personne avant Van Helmont ne s'était avisé, pour expliquer l'œuvre de la digestion, de soutenir

l'existence d'un ferment acide, ou d'une humeur de cette qualité qui soit produite dans le corps humain et y soit inhérente : personne avant cet auteur n'avait enseigné qu'un ferment peut dissoudre les aliments de la même manière que se font les dissolutions chimiques par l'effet d'un menstrue. Tant que la circulation du sang indiquée par Vésale et démontrée par Harvey, n'était pas admise, on était fort embarrassé pour trouver une cause à laquelle on pût solidement attribuer la chaleur animale : cependant on voyait que les aliments les plus froids de leur nature, et qui n'ont aucun principe de vie par eux-mêmes, contractent dans le corps humain la chaleur vitale qu'ils semblent porter et renouveller continuellement dans toutes ses parties ; chaleur absolument semblable à celle qui les animait avant que ces aliments ne fussent pris, digérés et mêlés avec les différentes humeurs animales. On observait, par les expériences convenables, que les substances acides employées pour la nourriture, sont changées, par l'effet de la digestion et de la coction des humeurs, en un fluide d'une nature si différente qu'on peut sans aucune altération en tirer un sel volatil. Van Helmont, qui était tellement passionné pour la chimie, qu'il ne croyoit pas qu'il y eût d'autre moyen d'étudier la nature que ceux que pouvait fournir cette science, s'appliqua à chercher la cause d'un phénomène si admirable. Il ne crut pas qu'on pût la trouver ailleurs que dans la fermentation, dans

l'effet du mouvement intestin qui résulte du mélange des principes hétérogènes, d'où s'ensuit une chaleur susceptible de se communiquer, de s'étendre dans toutes les parties de la machine, et d'y rendre fluide et mobile tout ce qui doit l'être pour l'entretien de la vie : il tirait cette dernière conséquence des expériences qui lui étaient connues, par lesquelles il est prouvé qu'il peut être produit une chaleur considérable par l'effervescence excitée entre des corps très-froids par eux-mêmes, ainsi qu'il arrive du mélange de l'huile de vitriol avec le sel fixe de tartre. Cela posé, il forma son système; il crut qu'il était hors de doute que la transmutation des aliments en chyle devait être attribuée à l'efficacité d'un ferment acide; il supposait ce ferment d'une nature absolument différente de celle d'un ferment végétal ou de tout autre acide chimique : ce ferment avait, selon lui, un caractère spécifique; ce qu'il établissait par des comparaisons, en le regardant comme l'esprit de sel qui peut dissoudre l'or, ce que ne peut faire aucun autre esprit acide; tandis que ce même esprit de sel n'a aucune action sur l'argent : en un mot, le ferment était un acide propre au corps humain, doué de qualités convenables pour changer les aliments en une humeur vitale par son mélange avec eux, et par la fermentation qui s'ensuivait; en quoi il pensait moins mal encore que ceux qui soutenaient que le chyle ne pouvait être préparé que par l'efficacité d'un esprit

de nitre. Van Helmont croyait cependant son ferment stomacal d'une matière plus subtile encore que cet esprit; il regardait cet acide comme une exhalaison, qu'il comparait à ce qui s'évapore des corps odoriférants; il ne pensait pas qu'il existât sous la forme d'un liquide bien sensible et bien abondant; encore moins qu'il formât un ferment grossier, tel que le levain du pain, quoique celui-là excite la fermentation dans les matières alimentaires à peu près de la même manière que celui-ci dans la pâte.

De même que l'archée de Van Helmont a reparu dans la science moderne sous d'autres noms, ses idées relatives à la digestion ont inspiré et inspirent encore les savants médecins de notre époque qui ont seulement le mérite d'en avoir prouvé la bonté. Spallanzani est considéré aujourd'hui comme l'inventeur de ce système, parce qu'il se l'est réellement approprié par le grand nombre d'expériences sur lesquelles il l'a fondé.

Après la digestion, le phénomène le plus curieux de la vie dont Van Helmont s'est occupé est le sommeil, recherche curieuse, mais toujours tentée en vain. On n'est pas plus heureux relativement aux rêves et au somnambulisme. Ayant observé que l'estomac ne peut agir seul et sans le concours de la rate, soumis tous deux à l'archée, il fait de ces deux organes un duumvirat. Ce duumvirat est la raison du sommeil naturel qui n'appartient point à l'âme.

Sous ce point de vue, le sommeil est une action naturelle et l'une des premières actions vitales. C'est pourquoi l'embryon dort sans cesse. Tous ces phénomènes démontraient à Van Helmont que l'homme n'est point son organisation; et ils confirment son immatérialité. En effet, puisqu'aucune impression matérielle ne s'exerce sur lui, et que, d'autre part, la matière est inerte, passive et ne peut agir et se mouvoir d'une manière spontanée, il est évident que ce n'est pas lui qui pense, qui sent, qui se meut, dans les rêves, qui conçoit des idées, qui éprouve des affections, qui les exprime, qui provoque et dirige des mouvements : c'est donc un autre être, un être qui n'est pas matière. Nourri des principes du spiritualisme, Van Helmont eut toutes ces idées et même il en eût la conviction. D'après le système sur lequel il basait le duumvirat, tant que dure le sommeil, l'âme est occupée naturellement, et la divinité se rapproche alors de l'homme d'une manière plus immédiate. Presque à chaque page des ouvrages de Van Helmont, on aperçoit l'influence de l'éducation qu'il avait reçue dans son enfance.

Il est facile de sentir toute la hardiesse de la philosophie de Van Helmont et l'avidité avec laquelle les philosophes et les théologiens ont dû parcourir son livre, *De Magnetica vulnerum Curatione*, qui en porte le cachet.

Cependant ses envieux brûlaient du désir de se

venger du tort qu'il ne cessait de faire aux médecins galénistes. La médiocrité et l'hypocrisie ne pardonnent point. Une idée noble ne dirige jamais une coterie composée de semblables éléments. Van Helmont était menacé de la puissance astucieuse de ces misérables, lorsqu'accablé sous le poids de pénibles idées, il eut, en 1633, un songe dans lequel il vit son âme l'objet de ses études les plus constantes. En l'année 1633, au milieu des afflictions agitées de mon destin, dit-il, j'ai contemplé dans une vision mon âme sous une forme humaine. Aussitôt je m'arrêtai dans l'admiration de ce spectacle, ne sachant quel était le *moi* qui voyait une âme distincte de soi, et comprenait une intelligence hors de soi. C'était une lumière dont le tout homogène était doué d'une vue active, substance spirituelle, crystalline, et brillant de sa propre splendeur; elle était enveloppée dans un nuage comme dans une cosse, ce qui ne m'a pas permis de discerner si cette enveloppe avait quelque splendeur par elle-même à cause de l'éclat éblouissant de l'esprit crystallin qu'elle renfermait. Cependant j'ai facilement observé que le signe du sexe n'existait que dans la cosse. J'ai su alors que cette lumière était la même que celle que j'avais vue vingt-trois ans auparavant.

Enfin un des Galénistes, le plus méchant de tous, pour faire naître l'occasion de leur vengeance si longtemps retardée, fit réimprimer le livre incriminé autre-

fois, auquel il eut la précaution d'ajouter les censures qui en avaient été faites en 1621, 1623, 1625, 1626, 1628, 1629 et en 1630, non-seulement par des docteurs en médecine, mais aussi par des universités catholiques, ainsi qu'un décret de la Sainte Inquisition d'Espagne; cette personne, dont le nom n'est point connu, envoya un exemplaire de son édition à l'archevêque de Malines, au mois de février 1634. La première procédure n'ayant été suspendue qu'en raison de la rareté du livre, l'archevêque Jacques Boonen n'eut aucun prétexte pour maintenir cette suspension; le 3 du mois suivant, *en consideration de ce que le livre était devenu publicq et de* QUELQUES AUTRES RAISONS, le prélat donna au procureur d'office la permission *de pouvoir saisir la personne de Van Helmont, papiers et tous ses livres et implorato brachio seculari, servatis servandis*. Le promoteur, assisté de l'amman et de deux échevins de la ville de Bruxelles, fit cette saisie conformément à l'ordre qu'il en avait reçu. Van Helmont eut d'abord pour prison le monastère des frères Mineurs, et il obtint, depuis, de retourner dans sa maison, après avoir donné une caution de six mille florins.

Ainsi qu'il arrive toutes les fois que la justice se laisse influencer, on oublia dans cette procédure jusqu'aux formes judiciaires. Isabelle De Halmale, belle-mère de Van Helmont, osa dénoncer, le 6 mai 1634, au Conseil de Brabant, la conduite du promoteur de la cour archiépiscopale; il paraît, selon sa requête,

qu'en ceste duché de Brabant l'appréhension et détention des personnes laïques ne compèterait nullement aux juges ecclésiastiques, mêmes point contre ceux qui pourraient être suspects d'hérésie, mais que l'appréhension et détention d'iceulx compète privativement à Sa Majesté comme duc de Brabant ou à ses officiers. A l'occasion du procès de Van Helmont, le Conseil de Brabant s'adressa, le 31 juillet 1635, au gouverneur de la Belgique, à l'effet de vider cette difficulté par un concordat, tant dans l'intérêt de Van Helmont que de tous ceux qui, à l'avenir, pourraient être victimes des mêmes prétentions du juge ecclésiastique.

La reine-mère Marie de Médicis, par les instances de son abbé Fabroni, intercéda aussi en faveur de Van Helmont auprès de l'archevêque de Malines, et très-probablement le crédit de cette reine n'a pas été invoqué inutilement.

Il était trop sincèrement religieux pour vouloir commettre sciemment une hérésie. Tout son ouvrage témoigne de son haut respect pour les traditions sacrées et de sa foi en la religion chrétienne. Il rétracta ce qui pouvait être contraire aux principes enseignés par l'Église catholique et soumit en outre ses écrits au jugement de la Cour romaine.

Il eut à peine récupéré la liberté, qu'une maladie pestilentielle affligea le pays. Dans cette circonstance critique, il se dévoua entièrement à l'humanité, moins

pour s'instruire que pour remplir un devoir. Il se porta sur tous les points du pays les plus infectés. Ni la malpropreté, ni le danger auquel il exposait ses jours, rien ne fut capable de refroidir son zèle, car ses malheurs ne cessaient d'élever son âme vers le Ciel. C'est sous l'impression d'une profonde mélancolie qu'il écrivit quelques lignes remarquables sur la tendance religieuse de son époque, lesquelles justifient les doléances de Michel Routart (Voy. Lect. t. 4, p. 193) ; les voici : *Imo hodiè, studiosos sedulos aliquot notavi, ad excusandas excusationes in peccatis, præcipuè magnatum. Adeoque Evangelii veritas censetur esse professa, at non acconsentita, ut decebat. Nam nemo est, habens duas tunicas, qui unam exuit, ut pauperem, tanquam Christum præsentem, illa induat, ex mero amore. Nemo genam alteram verberànti offert. Adeoque Evangelica veritas, studio quorumdam hodiè absoleta est inter christianos;* et pour qu'on ne doute aucunement de la sincérité de M. Routart et de Van Helmont, je citerai aussi quelques phrases du chanoine Gilles Waulde, leur contemporain ; après avoir loué le sentiment religieux qui honorait nos pères, il ajoute : *Pleut à Dieu que nostre devotion ensuive celle de nos ancestres : mais quoy ? nous degenerons de leur pieté et religion, les surpassant de jour en jour en nos iniquitez ; nous contentans souvantes fois du nom de chrestien et catholique, sans en avoir*

les effects et les fruicts. On voit que ces trois auteurs sont unanimes. La pompe des cérémonies ecclésiastiques était devenue plus splendide à mesure que les convictions avaient faibli.

Après les malheurs dont il avait été accablé pour ses opinions physiologiques, il eut à cœur de les établir dans tout leur jour, et de prouver à ses ennemis qu'ils n'entendaient même pas la partie la plus essentielle de l'art de guérir, savoir les fièvres.

Le temps pressait, car depuis l'année 1639 sa santé faiblissait visiblement. Le 30 décembre de cette année, ayant alors atteint la 63e année de son âge, il fut attaqué d'une fièvre accompagnée d'un frisson violent, d'une douleur aiguë vers le sternum, d'une difficulté de respirer, d'un crachement d'abord de matière sanglante et ensuite de sang pur. Il se délivra de la plupart de ces fâcheux symptômes avec de la raclure de penis de cerf, qu'il n'eut pas plus tôt prise que la douleur du sternum se ralentit. Une dragme de sang de bouc arrêta le crachement de sang en quatre jours, et il ne lui resta qu'une petite toux avec une expectoration modérée. Mais la fièvre persista, et fut suivie d'une douleur à la rate contre laquelle il employa le vin où il avait fait bouillir des yeux d'écrevisses, ce qui, dit-il, acheva d'emporter sa maladie.

Son livre parut en 1642 et bouleversa la doctrine des Galénistes. De tous les ouvrages de Van Helmont, son traité des fièvres leur fit le plus de mal; il

Mais, quoi qu'il en soit de l'idée qu'on doit avoir de la personne de Van Helmont et du *criterium* sur lequel il mesurait le degré d'évidence de ses connaissances, il n'en est pas moins vrai qu'il s'est élevé avec une force surprenante contre une foule d'erreurs et de préjugés qui défiguraient la théorie et la pratique de la médecine; qu'il a au moins ouvert une carrière nouvelle aux plus grands génies qui ont expliqué l'économie animale après lui, aux Stahl, aux Baglivi; qu'il a jeté les fondements de cette doctrine qui ne reconnaît pour agents matériels de l'économie animale, que des organes physiques.

Si la physique ne lui doit pas la proscription du péripatétisme, elle lui est du moins redevable de s'être élevé contre cette doctrine; et elle lui doit le renouvellement d'une hypothèse plus ancienne et plus plausible, celle de Thalès de Milet, sur l'eau donnée comme élément ou premier principe de tous les corps; surtout la méthode nouvelle alors, quant à l'exécution, mais célébrée par le chancelier Bacon, d'établir les opinions physiques sur des expériences; et enfin ces expériences elles-mêmes qui, quoiqu'inutiles au but pour lequel elles étaient faites et quoiqu'ayant fourni de fausses conséquences à Van Helmont et à Boyle, qui a été son disciple en cette partie, ne nous ont pas moins appris de vérités très-intéressantes sur la végétation.

On n'a qu'à lire le traité de Van Helmont sur les

eaux de Spa et surtout son ouvrage sur la pierre, pour apercevoir combien il était riche en connaissances chimiques et combien il méritait le titre qu'il se donnait de philosophe par le feu. On trouve dans ses ouvrages, avec quelques erreurs il est vrai, des connaissances très-positives et très-lumineuses sur la théorie de la coagulation et de la dissolution, qui sont, lorsqu'on les considère en général, les deux grands pivots sur lesquels roulent tous les changements chimiques tant naturels qu'artificiels; beaucoup de connaissances de détail sur les phénomènes chimiques les plus intéressants, et sur les principaux effets de quelques opérations, sur les huiles animales et, ainsi que nous l'avons dit, une analyse de l'urine aussi complète et aussi exacte qu'il était possible de l'avoir avant Fourcroy.

Voici les principes les plus remarquables de la philosophie de Van Helmont qu'il importe de connaître :

Toute cause physique efficiente n'est point extérieure, mais intérieure, essentielle en nature.

Ce qui constitue, ce qui agit, la cause intérieure s'appelle *archée*.

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il soit, que des rudiments corporels; ces rudiments sont sujets à des vicissitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matière indéterminable, nue, première; cette matière est impossible.

Il n'y a que deux causes, l'efficiente et la matérielle.

Les choses particulières supposent un suc générique et un principe séminal, efficient, générateur.

Le ferment séminal et générateur est le rudiment par lequel tout commence et se fait.

Le rudiment ou le germe est une même chose.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment est un être créé; il n'est ni substance ni accident; sa nature est neutre; il occupe dès le commencement du monde les lieux de son empire; il prépare les semences, il les excite, il les précède.

Les ferments ont été produits par le Créateur; ils dureront jusqu'à la consommation des siècles; ils se régénèrent; ils ont leurs semences propres qu'ils produisent et qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raison assignée par la Divinité et destinée à la production de certains effets.

L'eau est l'unique cause matérielle des choses; elle a en elle la qualité initiante; elle est pure; elle est simple; elle est résoluble, et tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matière dernière.

Le feu a été destiné à détruire et non à engendrer; son origine n'est point séminale, mais particulière; il est, entre les choses créées, un être un, singulier et incomparable.

Entre les causes efficientes en nature, les unes sont efficiemment efficientes; les autres effectivement; les semences et leurs esprits ordinateurs composent la

première classe ; les réservoirs et les organes immédiats des semences, les ferments qui disposent extérieurement de la matière, les palingénésies composent la seconde.

Le but de tout agent naturel est de disposer la matière qui lui est soumise, à une fin qui lui est connue et qui est déterminée, du moins quant à la génération.

Quelque opaques et dures que soient les choses, elles avaient, avant cette solidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondait la semence et qui y traçait les premiers linéaments déliés et subtils de la génération conséquente. Cette vapeur ne se sépare point de l'engendré ; elle le suit jusqu'à ce qu'il disparaisse ; cette cause efficiente intérieure est l'archée.

Ce qui constitue l'archée, c'est l'union de l'aure séminale, comme matière, avec l'image séminale, ou le noyau spirituel intérieur qui fait et contient le principe de la fécondité de la semence ; la semence visible n'est que la silique de l'archée.

Le ciel, la terre et l'eau ont été dans le commencement la matière créée de tous les êtres futurs ; le ciel contenait l'eau et la vapeur fécondante ou l'âme.

Il ne faut pas compter le feu parmi les éléments ; on ne voit pas qu'il ait été créé.

La terre n'est point une partie du mixte ; elle n'est point la mère, mais la matrice des corps.

L'air et l'eau ne convertissent rien en eux.

Au commencement la terre était continue, indivisée; une seule source l'arrosait; elle fut séparée en portions diverses par le déluge.

L'air et l'eau ne se convertissent point l'un en l'autre.

Le globe, composé d'eau et de terre, est rond; il va d'orient en orient par l'occident; il est rond dans le sens de son mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gaz et le blas sont deux rudiments physiques que les anciens n'ont point connus; le gaz est une exhalaison de l'eau, élevée par le froid du mercure, et atténuée de plus en plus par la dessiccation du soufre; le blas est le mouvement local et alternatif des étoiles : voilà les deux causes initiantes des météores.

L'air est parsemé de vides; on en donne la démonstration mécanique par le feu.

Quoique les porosités de l'air soient actuellement vides de toute matière, il y a cependant un être créé et réel; ce n'est pas un lieu pur, mais quelque chose de moyen entre l'esprit et la matière, qui n'est ni accident ni substance, un neutre; cet être s'appelle *magnale*.

Le magnale n'est point lumière, c'est une certaine forme unie à l'air; les mélanges sont des produits matériels de l'eau seule, il n'y a point d'autre élément : ôtez la semence, le mercure se résoudra en une eau insipide; les semences, parties similaires des concrets, se résolvent en sel, en soufre et en mercure.

Le ferment qui empreint de semence la masse, n'éprouve aucune vicissitude séminale.

Il y a deux sortes de ferments dans la nature, l'un contient en lui-même l'aure fluante, l'archée séminale, qui tend dans son progrès à l'état d'âme vivante; l'autre est le principe initiant du mouvement ou de la génération d'une chose dans une chose.

Dieu est l'essence vraie, parfaite et actuelle de tout. Les essences des choses sont des choses, ce n'est pas Dieu.

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

Lorsque la génération commence, l'archée n'est pas lumineux; c'est une aure où la forme, la vie, l'âme sensitive du générateur est obscure, jusqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire, et imprime à la chose une image distincte de son éclat.

Cette aure tend, par tous les moyens possibles, à organiser le corps et à lui transmettre sa lumière et toutes les qualités qui en dépendent; elle s'enflamme de plus en plus; elle se porte avec ardeur sur le corps; elle cherche à l'informer et à le vivifier : mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui est la vie, la vérité et la lumière.

Lorsqu'un être a conçu l'archée, celui-ci est le gardien de la vie, le promoteur des transmutations depuis la première jusqu'à la dernière.

Il y a de la convenance entre les archées par leur qualité vitale commune et par leur éclat; ils ne se reçoivent point réciproquement, ils ne se troublent point dans leur ordre et leur district.

La vicissitude en nature n'est point l'effet de la matière, mais du feu.

La corruption est une certaine disposition de la matière conséquente à l'extinction du feu recteur; ce n'est point une pure privation, ses causes sont positives.

Ce sont les ferments étrangers qui introduisent la corruption; c'est par eux qu'elle commence, se continue et s'achève.

Entre les choses, les unes périssent par la dissipation du baume de nature et d'autres par la corruption.

La nature n'admet rien de contraire à son vœu.

Il y a deux blas dans l'homme, l'un mu naturellement, l'autre volontairement.

L'âme ne se connaît ni par la raison, ni par des images : la vérité de l'essence et la vérité de l'entendement se pénètrent en unité et en identité. Voilà pourquoi l'entendement est un être immortel.

Il y a plusieurs sortes de lumières vitales. La lumière de l'âme est une substance spirituelle, une matière vitale et lumineuse.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immensité de Dieu, et qui nous regardent comme des parties de ce tout, sont athées.

L'entendement est uni substantiellement à la volonté qui n'est ni puissance, ni accident, mais lumière, essence spirituelle, indivise, distincte de l'entendement par abstraction.

Il faut reconnaître dans l'âme une troisième qualité, l'amour ou le désir. Ce n'est point un acte de la volonté seule ni de l'entendement seul, mais de l'un et de l'autre conjointement.

L'esprit est un acte pur, simple, formel, homogène, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhensible, où tous les attributs qui conviennent à sa nature sont rassemblés dans une unité.

L'entendement est la lumière de l'esprit, et l'esprit est l'entendement éclairé; il comprend, il voit, il agit séparément du corps.

L'entendement est lié aux organes du corps; il est soumis aux actions de l'âme sensitive, c'est par cette union qu'il se revêt de la qualité qu'on appelle imagination.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la sensation; les espèces intellectuelles sont toutes émanées des objets insensibles.

La force intelligente influe, avec la faculté fantastique de l'âme sensitive, sur le caractère de l'organe et lui est soumise.

L'entendement est essentiel à l'âme; la volonté et la mémoire sont des facultés caduques de la vie sensitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumière dépendante de la liaison de l'âme avec le corps, et des esprits éthérés.

L'intelligence qui naît de l'invention et du jugement, passe par une irradition qui se fait de l'orifice de l'estomac au cerveau.

L'âme, image de la Divinité, ne pense rien principalement, ne connaît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu ou l'unité première, à laquelle tout le reste se rapporte.

Si une chose s'atteint par le sens ou par la raison, ce ne sera point encore une abstraction pure et complète.

Le moyen d'y atteindre est très-éloigné; il faut être séparé de l'attention à toutes choses créées et même incréées; il faut que l'activité de l'âme soit abandonnée à elle-même; qu'il n'y ait aucun discours ni intérieur ni extérieur; aucune action préméditée, aucune contemplation déterminée; il faut que l'âme n'agisse point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'en haut; qu'elle se soit parfaitement oubliée; en un mot, qu'elle soit absorbée dans une inexistence, un oubli, une sorte d'anéantissement qui la rende absolument inerte et passive.

Rien ne conduit plus efficacement et plus parfaitement à ce dépouillement, à ce silence, à cette privation de lumière étrangère, à ce défaut général de

distraction, que la prière, son silence et ses délices : exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profondeur d'adoration l'âme se perdra, les sens seront suspendus, les ténèbres qui l'enveloppent se retireront, et la lumière d'en haut s'y réfléchira : alors il ne lui restera que le sentiment de l'amour qui l'occupera tout entière.

Entouré de l'estime des médecins philosophes qui ne pouvaient s'empêcher d'admirer sa doctrine physiologique, il n'eut pas le bonheur d'en jouir longtemps. La vie même de Van Helmont et celle de son maître Paracelse prouvent clairement, dit le judicieux Boerhaave, que ces deux auteurs, les plus célèbres chimistes qui aient pratiqué la médecine, n'ont jamais possédé ce remède universel qu'ils vantent partout. Il est bon de remarquer que ces gens, qui se promettaient une existence si longue, ne sont pas même parvenus à un âge fort avancé. En 1643, quelques mois après la publication de son fameux ouvrage sur les fièvres, Van Helmont fut saisi d'une syncope occasionnée par la fumée du charbon, et il se guérit par le moyen du soufre de vitriol. Enfin, le 18 novembre de l'année suivante, il fut atteint d'un asthme et de deux accès de pleurésie. Lorsqu'il sentit approcher l'heure de sa mort, il appela son fils et lui parla en ces termes : *Recueillez tous les ouvrages que je laisse ébauchés ou achevés, je vous les abandonne; faites-en ce que vous voudrez. Dieu qui dirige tout*

pour une meilleure fin ne me permet pas d'y donner mes derniers soins. Après avoir langui sept semaines, il mourut, à l'âge de 67 ans, d'une fièvre lente et d'une extrême faiblesse, le 30 décembre de l'année 1644, après avoir reçu avec le témoignage d'une dévotion sincère les derniers sacrements.

Van Helmont était seigneur de Mérode, d'Oirschot, de Royenborch, de Pellines et d'autres terres. François Mercure Van Helmont, son fils, fut l'éditeur des œuvres de son père.

J.-F. Foppens rapporte le décret suivant de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen :

« Pro parte Domicellæ Margaritæ Van Ranst, viduæ » quondam Joannis Helmontii, medici, ejusque liberorum enixè fuimus rogati, ut nostrum dè vitâ, moribus » et fide docti Helmontii proferre et scripto mandare » velemus judicium; cui requisitioni satisfacientes, dicimus quod quamvis liber docti Helmontii inscriptus: » Disputatio de Magneticâ vulnerum Curatione, Parisiis impressus, et pleraque scripta manu ejus propriâ conscripta inter schedas ipsius reperta, postquam mandato nostro apprehensus, et custodiæ » mandatus fuit ob graves errores et plerasque assertiones judicio gravissimorum Facultatis Lovaniensis » theologorum partim apertè hæreticas, partim hæresim non parum redolentes, quæ dicto libro et » schedis continentur, eum nobis de hæresi et pravâ » religione vehementer reddiderint suspectum.

» Quia tamen multa in dicto libro contenta spe-
» cialiter revocaverit et detestatus fuerit, ac genera-
» liter quæcumque tum in eo, tum in cæteris scriptis
» ante dictis comprehenduntur, judicio Sanctæ Ro-
» manæ Ecclesiæ submiserit, et quidquid ab eâ repro-
» batum est, vel reprobandum, reprobare se declara-
» verit, quamvis non eâ formâ quæ de jure ad hoc
» requiritur saltem in foro exteriori; cumque prætereà
» intellexerimus eum omnibus Ecclesiæ sacramentis
» munitum piè et catholicè obiisse, ac multos viros
» doctos, graves et religiosos de ipso et vitâ ejus benè
» sentire, nec quicpiam in moribus ejus reprehensione
» dignum nobis compertum fuerit, quin potius ex re-
» latione fide dignorum nobis constet multa eum bona
» opera præstitisse; declaramus nos eum non habere
» pro hæretico, sed piè existimare quod vixerit et
» obierit catholicus et Sanctæ Romanæ Ecclesiæ obe-
» diens filius. Datum Bruxellæ, die 23 oct. 1646. »

Ses ouvrages ont été recueillis et publiés par son fils, sous le titre de : *Ortus Medicinæ, id est initia physicæ inaudita. Progressus medicinæ novus, in morborum ultionem ad vitam longam. Edente,* etc. *cum ejus præfatione ex Belgico translatâ,* Amsterdam, Lud. Elzevier, 1648, in-4°. Cette édition est préférable, sous tous les rapports, à toutes celles qui ont été données depuis.

On a publié un autre recucil dont les pièces ont été vendues séparément, savoir :

Opuscula medica inaudita. I. *De Lithiasi.* II. *De Febribus.* III. *De Humoribus Galeni.* IV. *De Peste.* Cologne (Amsterdam, Elzevier), 1644, in-8°.

On cite du premier recueil plusieurs éditions et quatre traductions ; la première en hollandais, sous le titre de : *Dageraad of nieuwe opkomst der Geneeskonst : nooit in 't licht gesien en van den autheur zelve in 't Nederduitsch beschreven*, Rotterdam, 1660, in-4° ; la deuxième en anglais : Londres, 1662, in-4° ; la troisième en français : Lyon, 1671, in-4°, et enfin la quatrième en allemand : Sulzbach, 1683, in-fol°.

Déjà plusieurs fois on a essayé de faire la biographie critique de Van Helmont ; celle qui a été publiée par le colonel D'Elmotte n'est qu'un très-mauvais roman par lequel plus d'un littérateur s'est laissé mystifier.

ROVENIUS.

Rovenius (Philippe), archevêque de Philippes, fils de Gérard Van Rooven et de N. Wynhoven, naquit à Deventer en 1575. Par sa mère, il appartenait à une ancienne et noble famille de l'Overyssel; mais il n'en était pas de même du chef de son père, qui était recteur de l'école latine de Deventer.

A peine Philippe Van Rooven eut-il reçu la naissance, que les malheurs du temps forcèrent son père de quitter cette ville avec toute sa famille : il préféra s'exiler que de partager le délire des partisans de la réforme. Emmerik, où venaient se réfugier bien des catholiques, lui offrait un asile; et il ne tarda pas à y obtenir le rectorat de l'école.

Dès sa plus tendre jeunesse, Philippe Rovenius laissa entrevoir les dispositions les plus heureuses pour les études, mais ce fut surtout depuis son séjour à Louvain qu'il donna les plus belles espérances. Il

étudia la philosophie à la pédagogie du Faucon, et au concours général de 1596 il obtint la neuvième place parmi les maîtres-ès-arts.

Après avoir pris dans l'université de Louvain le grade de licencié de la faculté de Théologie et avoir été élevé au sacerdoce (1599), il fut appelé à Cologne pour diriger le collége des SS. Willebrord et Boniface, qui était un séminaire pour les missions. Il ne fut pas seulement chargé de l'administration de cette maison, mais encore de la chaire de théologie.

En 1605, Ambroise Spinola, ayant pris et soumis au roi d'Espagne la ville d'Oldenzeel, en Overyssel, l'archevêque de Philippes, Sasbold Vosmeer, fit venir Philippe Rovenius auprès de lui pour régulariser le catholicisme dans tout le diocèse de Deventer: les autels renversés par les réformés devaient être relevés et desservis par des prêtres dignes. Vosmeer lui donna d'abord la qualité de vicaire général de l'évêché de Deventer. L'année suivante, Rovenius obtint une prébende de la collégiale de Saint-Pelchelm à Oldenzeel et puis successivement le décanat et la prévôté de la même église.

Après la conclusion de la trève entre la République et l'archiduc Albert, Jacques Jansonius, président du collége du Pape à Louvain, fit sentir à Vosmeer qu'il lui importait autant qu'à l'Église de se donner un coadjuteur; Jansonius invita même Rovenius, son ancien élève, à venir en Brabant, et le présenta à l'ar-

chiduc comme le sujet le plus digne de sa confiance pour cette dignité. L'archevêque de Philippes cherchait, de son côté, à faire agréer cette proposition par son clergé, et en particulier par les chapitres d'Utrecht et de Haarlem, qui nommèrent, sur la fin de 1612, trois sujets, parmi lesquels était le prévôt de Saint-Pelchelm; mais ils laissèrent à Vosmeer le choix et le soin de le faire accepter par l'archiduc et par le souverain Pontife. Cette déférence pour l'archiduc occasionna un nouvel embarras : ce prince craignait d'indisposer les États-Généraux durant la trève; et Rome, d'un autre côté, ne voulait rien faire sans son consentement; Rovenius ne pouvait non plus se résoudre à donner le sien. Dans l'embarras occasionné par la lutte des partis, Vosmeer pensa qu'il conviendrait peut-être mieux de nommer des évêques propres aux églises de Deventer, de Haarlem et d'Utrecht, et de sacrer Philippe Rovenius, déjà depuis plusieurs années vicaire général du diocèse de Deventer, pour évêque de cette église. Ni l'archiduc, ni la cour de Rome ne pouvaient lui être contraires, puisqu'il semblait être du parti des Jésuites qu'il défendit plus d'une fois contre Sasbold Vosmeer.

La mort de Sasbold Vosmeer laissa les esprits dans cette disposition. Utrecht continua à protéger son candidat Henri Vorden, et Haarlem persista à demander Rovenius. Enfin les deux chapitres convinrent de soumettre leur différend au président du collége

du Pape à Louvain; celui-ci se prononça pour le prévôt de Saint-Pelchelm qui se tenait dans l'abbaye de Forest près de Bruxelles, dont Henri Rovenius son frère était confesseur. La dignité dont Jansonius voulait le revêtir était celle d'archevêque; mais il fallait, pour y parvenir, l'assentiment de l'archiduc Albert, qui était trop prudent pour l'accorder. Jansonius, cet éloquent ennemi des Jésuites, s'était acquis la confiance de l'abbé du Parc et de Mathias Hovius, archevêque de Malines, de manière qu'il disposait du nonce et de la cour de Bruxelles. D'ailleurs, on savait que Rovenius avait des relations amicales avec les principaux missionnaires. Le pape Paul V nomma Rovenius vicaire apostolique de toutes les provinces de la République, par un bref du 11 octobre de l'année de la mort de Vosmeer. Cette nomination était révocable à la volonté du Saint Siége, comme celle de Vosmeer l'avait été, et comprenait les mêmes pouvoirs sur les réguliers. S'il est certain que Paul V ait déféré aux désirs des archiducs, qu'il ait écouté les instances du clergé et cédé aux sollicitations que lui fit le nonce Bentivoglio, on ne pourra cependant jamais en déduire, ni un droit de présentation pour les archiducs, ni d'élection pour le clergé, dans une affaire où il s'agissait de la simple nomination d'un vicaire apostolique pour diriger la mission.

A peine entré en fonctions, le vicaire apostolique se brouilla avec les missionnaires que naguère il dé-

fendait; il voulait les soumettre à sa juridiction, tandis que les Jésuites ne voulaient reconnaître que leur provincial. Dans des moments d'emportement, Rovenius s'écria plus d'une fois *qu'ils aillent au diable ceux qui ne veulent pas reconnaître la hiérarchie de l'Église.* Si cette exclamation est peu apostolique, il faut avouer d'autre part que la conduite des Jésuites l'était trop. Ils se refusaient à reconnaître le concordat, conclu en 1610 entre Sasbold Vosmeer et leur provincial, lequel semblait effectivement avoir été imaginé pour expulser tous les Jésuites de la mission hollandaise. Leurs prétentions rendaient nuls les pouvoirs que le Saint Père avait accordés à Rovenius. Celui-ci se rapprochait quelquefois des Jésuites; il semblait que l'union allait régner entre eux; mais de part et d'autre on cédait à l'empire des circonstances; bientôt après les Jésuites, qui vivaient en bonne intelligence avec le nonce, méconnurent l'autorité du vicaire apostolique (Voy. Louis De Makeblyde). Le nonce n'avait pas tardé à apprécier le zèle de celui-ci et de ses amis qui le protégeaient.

Un des premiers soins du vicaire apostolique fut de veiller à l'instruction des jeunes prêtres de sa juridiction. Déjà en 1610 son prédécesseur avait eu l'idée de former à Louvain un collége pour les théologiens des Provinces-Unies. A la suite d'un différend arrivé au collége de S. Willebrord à Cologne, Rovenius acheta en 1616, de Louis Van den Tympel, maire de Lou-

vain, pour en former le collége hollandais, l'ancienne maison de la famille patricienne de Limmingen, nommée la Belle-Notre-Dame (Schoon-Lieve-Vrouw), plus connue sous le nom de Pulchérie, de la belle statue en pierre qui se trouvait depuis très-longtemps sur la façade. Quoique dès son origine ce collége ne fût destiné qu'aux théologiens, on y a cependant toujours enseigné diverses branches de la philosophie. Les fonds de cette institution furent pris des dons surabondants faits au collége de S. Willebrord. La trève de 1609 donnait une grande facilité pour envoyer de jeunes Hollandais dans ces colléges : les États avaient levé les défenses qu'ils avaient faites à leurs sujets catholiques d'envoyer leurs enfants étudier dans des universités de la domination espagnole, et ils se bornaient à leur défendre de les envoyer aux colléges des Jésuites.

Une partie du clergé de Hollande, d'accord avec quelques personnes de Belgique, ne cessait de solliciter le sacre de Rovenius comme archevêque. Enfin, après six années de patience, ils se flattaient de voir leurs efforts couronnés d'un éclatant succès, lorsque le pape Paul V préconisa Rovenius sous le titre d'archevêque de Philippes, comme Sasbold son prédécesseur, dans le consistoire du 17 août 1620. Les bulles furent expédiées le 17 octobre suivant, et, le 8 de novembre, Rovenius fut sacré dans l'église de l'abbaye de Forest par le nonce de Bruxelles, assisté de l'arche-

vêque de Malines, Jacques Boonen, et de l'évêque d'Anvers, Jean Malderus.

Pendant sa retraite dans cette abbaye, il composa un ouvrage ascétique qu'il dédia à la supérieure, Marie Taye, qui lui avait accordé avec empressement l'hospitalité. Pour lui permettre de tenir son rang, l'archiduc Albert et son épouse Isabelle s'engagèrent à lui payer une pension annuelle de trois cents écus qui, jointe aux revenus de la prévôté d'Oldenzeel, forma une mense d'environ un millier d'écus.

Le gouvernement de Bruxelles céda dans ce moment aux fédéralistes. La cour de Rome fut loin d'atteindre son but, en accordant à Rovenius le titre d'archevêque de Philippes. Les Jésuites furent plus éloignés que jamais de se soumettre à la juridiction de ce prélat, d'autant plus que la majorité des bourgeois de la Hollande avaient moins de patriotisme depuis que l'esprit d'industrie travaillait toutes les têtes (Voy. Lect., t. 3, p. 130). Tout le patriotisme résidait chez quelques avocats et chez des seigneurs, qui se livraient entièrement à la politique du pays. *Nemo nescit*, disent les Jésuites dans leurs mémoires, *qui Bataviam peragravit, quam alba ad animarum messem colligendam tota sit regio ; et nisi prætorum vigilantia, ordinumque edicta in orthodoxos sævirent, novatorum templa auditoribus nudarentur, posterique tandem majorum suorum sacra cæremoniasque majore numero fre-*

quentarent. Vident enim jam incolæ luce clariùs Gommaristarum cum Arminianis tantùm pro imperio fuisse duellum, et, ut hi, qui lucelli spem aliquam affulgere conspiciunt, venalem Arminium habent, ità et illi Gommarum. Imò jam palàm asseverant pro rebus ad salutem necessariis non fuisse digladiatum, pauculas solùm quæstiones suscitatas quæ sartis tectis, conservatâ fide, utrinque tolerare potuissent. Ità à religione semel devii pergunt aberrare, Synodum suam dordracenam ut frustrandam traducere, nihilque non absonum profiteri, quià ad nullius nisi proprii judicii tribunal appellare didicerunt.

Les Jésuites, très-bien informés de la disposition des esprits en Belgique, s'efforçaient depuis longtemps d'empêcher la nomination aux siéges vacants des évêchés de la République, certains que leurs adversaires y trouveraient un fort appui. Dans l'intérêt de l'archiduc, ils voulaient diriger seuls les églises catholiques.

La reprise des hostilités entre la Hollande et la Belgique, en 1622, vint augmenter les embarras de Rovenius. Non-seulement les Jésuites furent bannis, par édit du 26 février 1622, de la République, mais on prit, à l'égard des prêtres séculiers et des catholiques, les mesures les plus sévères. La République comptait en effet dans ces deux classes des ennemis actifs et intelligents. Cet édit obligea Rovenius, à qui

la prudence ne permettait pas alors de faire connaître aux magistrats son nom et sa demeure, de se tenir plus caché que jamais et même de s'absenter pour quelque temps.

Il voulut profiter de l'impossibilité où il était de remplir les devoirs de sa mission apostolique, pour faire un voyage à Rome, et régler définitivement le différend de l'église de Hollande avec les Jésuites. Car depuis les derniers édits, ces pères avaient redoublé de zèle et d'activité, et ils avaient obtenu la direction des affaires catholiques dans toute l'étendue des Provinces-Unies. Louis De Makeblyde était infatigable, et Antoine Sucquet stimulait l'ardeur et le courage de ses frères; tous les jours Rovenius perdait de son influence.

Avant de passer à Rome, Rovenius vint trouver Corneille Jansenius à Louvain, et logea dans le collége dont il était président. Jansenius profita de son indisposition envers les Jésuites pour s'insinuer dans son esprit. Il n'eut pas de peine à y réussir ; et nous apprenons de Jansenius même, qu'ils formèrent ensemble le dessein de supplanter les Jésuites, en leur substituant une congrégation de prêtres séculiers qui dépendissent entièrement de lui.

Le clergé d'Utrecht et de Haarlem, qui espérait beaucoup des démarches que Rovenius allait faire, nomma, le 17 août 1622, trois d'entre eux pour accompagner l'archevêque de Philippes à Rome. Cette

députation se fit de concert avec l'archiduchesse Isabelle, qui donna à ce prélat d'amples lettres de recommandation pour le nouveau pape Grégoire XV.

La députation des Jésuites fut aussi vite à Rome, que celle de l'église de Hollande. Les deux partis s'accusèrent mutuellement d'ambition et d'abus de pouvoir.

Ce fut à Rome que Rovenius composa son Traité des Missions, le meilleur ouvrage que nous ayions de sa plume. Il le communiqua au cardinal Barberini, qui porta depuis la tiare et le nom d'Urbain VIII, et le soumit aussi au collége des Cardinaux, parce que ce livre avait un rapport direct avec l'église de la République, qu'il était chargé de défendre. Il était évidemment écrit non-seulement pour justifier sa conduite, mais même dans le but d'exciter les évêques contre les missionnaires réguliers. Ce livre était par conséquent un premier résultat de la conférence de l'auteur avec Jansenius à Louvain. Il obtint néanmoins les suffrages des membres de la Congrégation de la Propagande, lesquels se prononcèrent d'abord, en février de l'année 1623, en faveur de son opinion; mais le cardinal Barberini, qui était porté pour l'ordre des Jésuites, fit tant qu'on soumit aux parties une espèce de transaction.

Loin d'être utile à Rovenius, son voyage à Rome aurait même pu avoir pour lui de fâcheux résultats : parmi les accusations qui furent portées contre lui,

pendant son absence, devant la cour de Bruxelles, on compte celle-ci : qu'il intriguait pour être promu au siége d'Utrecht; et très-probablement les Jésuites ne négligèrent point de faire sentir à l'infante, quel pouvait être le motif caché de sa conduite. Puisque Rovenius leur reprochait de faire des chrétiens une société politique, ils pouvaient l'accuser d'avoir la même intention. Rovenius crut de son devoir de se justifier de cette imputation, et il la démentit formellement dans une lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Malines en 1623; mais il en coûte bien peu à certaines personnes de donner les démentis les plus solennels. Il paraît cependant certain que l'archevêque de Philippes attachait beaucoup de prix au titre d'archevêque d'Utrecht, et qu'il aurait obtenu cette promotion, parce qu'on la regardait comme le meilleur moyen de terminer en une fois toutes les contestations: il paraît même qu'à Rome on n'était pas éloigné de lui accorder ce qu'il désirait, si la cour d'Espagne avait voulu y consentir. Quoi qu'il en soit, l'archevêque vint en Hollande au commencement de 1624, tel qu'il en était parti.

A son retour, son premier soin fut de publier son traité *Des Missions*, qui ne pouvait manquer de plaire aux évêques de Belgique, et principalement à l'archevêque de Malines. Rovenius se rendit ensuite auprès du nonce apostolique pour l'engager à intercéder auprès du provincial des Jésuites, Florent de

Montmorency, à l'effet de reconnaître la décision de la Propagande et de terminer toutes les difficultés par un concordat. Les évêques de Belgique appuyèrent cette demande. Le nonce et le provincial agirent si aveuglément, que Rovenius remporta une victoire complète. On cria au dol et à la fraude; non-seulement Florent de Montmorency, mais toute la compagnie de Jésus se plaignit que ce concordat avait été obtenu d'une manière peu délicate, et prétendit qu'il était nul. Cependant on en avait une toute autre idée à Rome : les derniers actes de la Propagande relatifs à la mission hollandaise en confirment les principales stipulations; il ne pouvait en arriver autrement, puisque cette transaction n'était autre que celle de l'an 1610. La lutte politique, qui dominait les affaires de Belgique et des Provinces-Unies, étendait bien loin et très-profondément ses ramifications.

Rovenius séjourna en Brabant jusqu'à la fin de 1625. Le reste de cette année et une partie de la suivante, il fit la visite des principales églises du pays d'Overyssel, qui étaient pour lors encore sous la domination du roi d'Espagne.

Cependant le clergé de Hollande avait renouvelé ses instances auprès de l'infante Isabelle, pour donner à l'archevêque de Philippes le titre d'archevêque d'Utrecht. Il est remarquable que celui qui intriguait le plus en Belgique, pour former entre ce pays et les Provinces-Unies une république fédéra-

tive, Corneille Jansenius enfin, fut chargé de remettre au roi d'Espagne une requête pour cet objet. Les signataires faisaient sentir au prince que cette confirmation était nécessaire pour l'Église et pour concilier au prélat plus de respect et d'autorité sur le peuple, ainsi que sur le clergé de la métropole d'Utrecht et de ses cinq diocèses.

De jour en jour il devenait plus évident que l'Espagne voulait asservir la République, et faire rentrer ces provinces sous son joug. L'imminence de ce danger éveilla dans les populations leur fierté nationale, qui avait faibli sous l'empire des spéculations industrielles; les Provinces s'armèrent du plus beau courage. Que ne peut un peuple qui défend sa nationalité contre les prétentions des souverains! Susceptible d'un sentiment de générosité, le peuple, qui est capable de sacrifices, est digne de jouir honorablement du bienfait de ses institutions. Le canal Eugénien alarmait le commerce de la République; les alliances ultramontaines de la gouvernante et les conspirations catholiques de la Belgique menaçaient la famille stadhoudérienne; l'armée hollandaise n'était pas non plus sans inquiétude au sujet des armements de l'Espagne. La République fit des efforts inespérés pour défendre à la fois tous les points de son territoire. Le stadhouder de Frise vint assiéger Oldenzeel, où se trouvait alors l'archevêque de Philippes. La veille de la capitulation de cette place

(1er août 1626), ce prélat, après avoir célébré pour la dernière fois la messe dans l'église de Saint-Pelchelm, fit enlever les croix et les images, et dépouiller les autels, puis marchant gravement, dans ces tristes conjonctures, à la tête de ses ouailles et s'arrêtant devant chaque autel, il exhorta, les larmes aux yeux, les fidèles qui l'entouraient à persévérer dans la foi catholique.

Les États-Généraux se laissèrent moins emporter par un sentiment de haine contre le catholicisme, que par un esprit de conservation, lorsqu'ils publièrent, le 10 octobre de cette année, un nouvel édit pour défendre à tous leurs sujets catholiques d'assister au service divin dans les chapelles mêmes des ambassadeurs des souverains catholiques. Tout ce qui précède tend à faire apprécier le motif de cette mesure. D'ailleurs la cour de Rome cherchait à récupérer ce qu'elle avait perdu non-seulement dans les Provinces-Unies, mais encore en Angleterre, où elle jetait les premiers fondements d'une nouvelle hiérarchie ecclésiastique. Malheur à l'historien qui considère isolément les faits.

Chassé d'Oldenzeel, le vicaire apostolique se réfugia à Groll, bien fortifié par Ambroise Spinola. Tel il avait été en Overyssel, tel il fut encore durant le siége de cette ville par le prince Frédéric-Henri de Nassau. La place devant capituler le 19 août 1627, il stipula deux mois pour son départ.

Les malheurs de l'Espagne, la sévérité croissante des États-Généraux à l'égard des catholiques, furent loin d'abattre Rovenius; au contraire son zèle semblait s'animer; c'est qu'il avait probablement foi dans l'espoir des fédéralistes de Belgique, dont la force et l'audace augmentaient de jour en jour. En 1628, il visita les provinces d'Utrecht et de Hollande, ordonna des prêtres, consacra les Saintes Huiles, administra le sacrement de la Confirmation et encouragea les fidèles à souffrir avec patience les nouvelles épreuves auxquelles ils étaient exposés. Toutes les fois qu'il y avait trop de danger à se faire connaître, il prenait les noms de Jean Van Dalen ou de Wynhoven. L'année suivante, il fit une seconde visite et consacra plus de trois cents autels portatifs et de deux cent cinquante calices. Les États d'Utrecht, où le catholicisme était dominant, publièrent, le 10 septembre 1630, un édit qui renouvelait celui des États-Généraux du 26 février 1622 contre les ecclésiastiques; on fit même des informations judiciaires contre Rovenius : la maison où il était caché fut investie; on en brisa les portes; on y fit de rigoureuses recherches, aussi bien que dans les maisons voisines; mais, par un effet sensible de la Providence, il échappa à ceux qui le poursuivaient. A peine s'était-il soustrait à ce danger, qu'il recommença sa mission apostolique.

Dès l'année 1622, les États de la province d'Utrecht avaient publié un édit pour défendre de nommer à



l'avenir aucun catholique aux canonicats ou prébendes qui viendraient à vaquer. Les anciens chanoines conservaient néanmoins leurs revenus. Cet édit mit Rovenius dans le plus grand embarras. La métropole était menacée d'une ruine certaine; tous les événements semblaient conspirer contre elle. Rovenius voulut user du droit qu'il avait, en sa qualité de vicaire apostolique, de nommer aux canonicats dans l'étendue de sa mission; et il forma le projet d'un établissement nouveau qu'il appela le vicariat de l'église d'Utrecht. Il est digne de remarque que Rovenius, lié intimement avec les fédéralistes belges, prit ses mesures les plus hardies dans le moment où ces fédéralistes croyaient triompher. Le républicanisme de la Belgique a rencontré dans la suite trop de sympathie dans la nouvelle église fondée par le vicariat de Rovenius, pour perdre cette remarque de vue.

Rovenius choisit sept chanoines parmi les prébendiers catholiques du chapitre d'Utrecht, et quatre autres personnes de son clergé recommandables par leur vertu et leurs connaissances pour former son vicariat, c'est-à-dire un corps de coopérateurs, qui devait lui servir de conseil et partager avec lui l'administration du diocèse. Ce vicariat fut organisé le 9 novembre 1633. Il est probable que la conduite de la cour de Rome en Angleterre exerça quelque influence sur la détermination de Rovenius et de ses amis. Les efforts du souverain pontife Urbain VIII

étaient compris par tous les hommes sages. De même que le pontife, mais dans un but bien différent, Rovenius fit injonction à tous les curés et aux prêtres tant réguliers que séculiers, de reconnaître l'autorité de ce conseil, de se soumettre aux statuts et aux ordonnances qu'il ferait de concert avec lui, et d'y avoir recours pour la solution des difficultés qu'ils pourraient avoir dans l'exercice de leur ministère. Cet établissement procédait clandestinement et dérobait son existence non-seulement aux États de la province, mais encore à la cour de Rome dont la vigilance n'a jamais été mise en question.

Dès lors l'archevêque de Philippes prit quelquefois le titre d'archevêque d'Utrecht.

Ce titre, dit Corneille Jansenius, évêque d'Ypres, ne lui fut jamais donné : Rovenius ne fut jamais qu'un prélat titulaire d'un archevêché de Grèce, ayant puissance plénière de vicaire apostolique sur tout le territoire des Provinces-Unies. L'autorité de l'évêque d'Ypres est d'un si grand poids chez les partisans de l'église d'Utrecht, qu'on ne doit pas craindre qu'ils la rejettent dans le cas présent. Ami d'ailleurs de Rovenius, et prenant en main la défense de ses intérêts, il ne pouvait pas ignorer de quelle nature étaient les pouvoirs qu'il entreprenait de défendre. Sous quelque aspect que l'on envisage l'institution du vicariat, on ne trouvera jamais que son fondateur ait eu d'autres vues que de former un corps de conseillers du vica-





riat apostolique, d'établir des officiers délégués par lui pour la bonne administration du diocèse et chargés de la surintendance de l'église du vicariat. Mais si l'on ose se permettre d'interpréter le but de cette institution par les circonstances au milieu desquelles elle a été arrêtée et par les liaisons de son fondateur avec les fédéralistes belges, on est porté à soupçonner le prélat d'avoir eu l'intention de se rendre indépendant de la Cour romaine, comme ses successeurs l'ont fait.

Le système de la cour de Rome avait subi depuis peu une importante modification qui devait avoir pour effet immédiat d'embarrasser Rovenius. La Propagande se prononçait en faveur de l'archevêque de Philippes, dont les Jésuites reconnurent, du moins en apparence, l'autorité. Ils y étaient tenus, puisque Rovenius était parvenu à se justifier devant cette congrégation et à faire attribuer tous les malheurs des catholiques de Hollande à la conduite de ses adversaires. Néanmoins ce prélat refusa constamment d'accorder aux missionnaires de la compagnie de Jésus les pouvoirs pastoraux. Voici un extrait d'une lettre remarquable qu'il écrivit à ce sujet, le 22 novembre 1636, à Jean Riserius : « Curavimus hactenùs, *nonobstante* » *magnâ quorumdam ingratitudine et insolentiâ*, » ut semper bonum aliquem sacerdotem et pastorem » haberent ad manum; curabimus, Deo volente, etiam » deinceps *ut juventur qui juvari volunt; qui nolunt*,



» *sibi imputent.* Ad Dominum Marium non est quòd
» litteras meas exspectent; novit ipse resolutionem nos-
» tram, et quid ad Dei gloriam et ordinem Ecclesiæ
» conservandum judicemus expedire. Paternè moneo
» Enchusanos ut suis superioribus acquiescant, neque
» ulteriùs iram Dei contrà se provocent. Moneo etiam
» alios, ne foventes inordinata illorum desideria par-
» ticipes se faciant culpæ et pœnæ tergiversantium. »

Comme la République ne fournissait pas assez de prêtres pour desservir ses églises, Rovenius accorda à des pères Augustins ou Capucins les pouvoirs qu'il refusait aux Jésuites.

Rovenius se tenait beaucoup plus à Bruxelles qu'au milieu de ses ouailles. C'est de cette ville qu'il envoyait ses instructions et ses plaintes. Nonobstant le désir exprimé par la cour de Rome, les Jésuites persistaient à faire tous leurs efforts pour s'emparer de toute la mission hollandaise. Ils publièrent de nouveau les indulgences qu'avait accordées Urbain VIII en faveur des fidèles qui fréquentaient les églises des Jésuites, et ils établissaient partout leurs sodalités. En présence de ces faits, qui rendaient sa position de jour en jour plus critique, Rovenius formula, le 12 décembre 1638, la constitution de son clergé, pièce remarquable qui expose la situation des affaires ecclésiastiques des Provinces-Unies, et cependant négligée par les historiens de tous les partis.

Après avoir terminé l'établissement de son collége



et mis ordre aux affaires de sa mission, Rovenius songea plus que jamais à se démettre de ses fonctions laborieuses ou à se procurer du moins un coadjuteur qui pût devenir plus tard son successeur; son âge avancé et les fatigues qu'il avait eues à endurer, ne contribuèrent pas peu à lui faire prendre cette résolution. Il ne s'adressa point aux membres de son collége ni au chapitre d'Utrecht, mais au Pape. La réponse de Rome fut qu'il ne devait pas songer à se démettre de ses fonctions et qu'on aurait songé plus tard au coadjuteur, quand on aurait proposé une personne digne d'occuper cette place importante. Néanmoins il n'abandonna pas son projet.

Les magistrats d'Utrecht ayant remarqué les relations fréquentes qu'il avait avec les ministres d'Espagne, avec le nonce apostolique et avec les évêques de Belgique, conçurent le soupçon qu'il se tramait encore quelque complot contre le gouvernement.

Le vicariat d'Utrecht passait inaperçu, et il ne pouvait en être autrement, puisque le vicaire apostolique, poursuivi par les États, devait se cacher avec soin. Il eut le courage de se tenir dans la même maison où il faillit être pris, en 1630, chez une fille dévote, Henriette Van Duvenvorden, qui s'exposait, sans crainte, à toutes les suites de sa générosité. Il passa chez elle les vingt-quatre dernières années de sa vie. Vers le mois d'octobre 1639, le substitut de l'écoutète se



transporta dans l'asile présumé de Rovenius, qui y était effectivement; mais il échappa encore une fois. Son frère et Mook, son secrétaire, furent pris avec un grand nombre de pièces et de lettres originales de Rovenius concernant le gouvernement de son diocèse. Le bruit se répandit aussitôt qu'on était maintenant convaincu que l'archevêque avait des relations criminelles avec la cour de Rome et les députés du roi d'Espagne et des archiducs; cette rumeur était probablement l'œuvre machiavélique de l'autorité provinciale, à l'effet d'exciter les populations protestantes contre les catholiques, qu'elle voulait effrayer dans les circonstances actuelles. Ces pièces devinrent la matière d'une procédure criminelle contre Rovenius: on l'accusa d'avoir pris la qualité d'archevêque d'Utrecht d'après la présentation de l'archiduc Albert, ennemi de la patrie, et d'en avoir exercé les fonctions. Le 5 octobre 1639, il fut décrété d'ajournement personnel, et il fut banni, le 10 mars de l'année suivante. Le vicaire apostolique était chassé du territoire des Provinces-Unies, sous peine d'encourir le supplice des traîtres à la patrie, si jamais il y mettait le pied. Ses biens furent confisqués.

Cette sentence ne put le déterminer à s'éloigner de son troupeau; il n'en continua pas moins à assister les fidèles et à leur prêter tous les secours que réclamait de lui l'état de misère où il les voyait réduits. Accablés par la majorité protestante, ils étaient



encore inquiétés, dans le for intérieur, par les exigences subtiles des Jésuites. Ce fut cette sentence de bannissement qui fit obtenir à Rovenius ce qu'on avait refusé jusqu'alors à toutes ses instances. Le 2 août, Urbain VIII lui destina pour coadjuteur et pour successeur Jacques de la Torre, choisi par le clergé de Haarlem et d'Utrecht, autant du moins qu'il était possible de le faire.

Ce décret, qui condamnait implicitement la conduite des Jésuites dans les Provinces-Unies, ne rendit pas ces pères plus soumis ni plus modérés. Rovenius se plaint, dans une lettre du 1er septembre 1641 à Jean Wachtelaer, qu'après vingt-huit ans d'exercice ils lui contestaient même sa qualité d'ordinaire. Au reste, l'archevêque de Philippes ne se gênait pas non plus beaucoup, comme il est évident par sa conduite au sujet de l'Augustin de son ancien ami Corneille Jansenius, lors de la condamnation de cet ouvrage par le Saint Office; nonobstant ce décret, il ne se fit aucun scrupule de l'approuver.

A mesure que le vicaire apostolique laissait entrevoir les ressorts secrets de sa conduite, quelquefois louable en apparence, les Jésuites redoublaient, de leur côté, de zèle et d'ardeur. Leurs nouveaux excès, selon lui, qu'il se crut obligé de dénoncer à la Propagande, en 1647, l'avaient fortement affligé. Leurs supérieurs, depuis quatre à cinq ans, s'étaient mis sur le pied d'envoyer des prêtres dans son église, sans sa

permission ni son consentement. Ces intrus fixaient leur résidence où il leur plaisait et s'ingéraient dans l'exercice de toutes les fonctions ecclésiastiques, même de celles qui étaient réservées aux pasteurs. Vers la fin de ses jours on lui avait presque enlevé toute son autorité.

Durant la lutte des évêques de Belgique avec le gouvernement, à la suite du fameux Augustin, Rovenius vint à Bruxelles et célébra, en 1649, son jubilé de 50 ans de prêtrise dans l'abbaye de Forest. Cette fête a été chantée en vers latins par Philippe Van Deventer, chanoine d'Oldenzeel.

Il mourut à Utrecht, le 1er octobre A. S. (11 octobre N. S.) 1651, âgé de 78 ans. Ses restes furent inhumés secrètement, à cause des circonstances, dans la maison, dite *Hasenberg*, d'Henriette Van Duvenvorden.

Ses partisans soutiennent qu'il mourut en odeur de sainteté; et les auteurs les moins suspects de flatterie, tels que le chanoine Van Papendrecht et le père Desirant, en font les plus grands éloges. Cependant on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il a été trop intimement lié avec les fédéralistes belges dont quelques-uns nourrissaient des projets bien coupables contre l'Église.

Voici les titres de ses ouvrages : 1° *Het Gulden-Wieroockvadt eenen iegelycken nut ende oorbaer om syne gebeden Godt op te draeghen, vergadert*

uyt verscheyde schryvers, Bruxelles, 1620, in-12; Anvers, 1636, in-8°. — 2° *Tractatus de Missionibus ad propagandam fidem et conversionem infidelium* et *hæreticorum instituendis, in partes quinque distributus, omnibus qui animarum curam gerunt perutilis,* Louvain, 1624, in-8°; Paris, 1625, in-8°, avec la défense du même livre, par Camille Cæsar, censeur des livres à Rome. Cette publication est due à l'abbé de Saint Cyran. Item, avec le traité de Guillaume Boyer, intitulé : *De Auctoritate et Necessitate Episcoporum,* Bruxelles, 1668, in-8°; trad. en français, par Saint Cyran : Paris, 1628, in-8°. — 3° *Institutiones christianæ Pietatis,* Louvain, 1635, in-4°. — 4° *Reipublicæ christianæ libri II. tractantes de variis hominum statibus, gradibus, officiis et functionibus in ecclesiâ Christi et quæ in singulis amplectenda, quæ fugienda sunt,* Anvers, 1638, in-4°. Item, *accessit ejusdem auctoris Tractatus de Missionibus,* ibid., 1668, in-4°. — 5° *Constitutio,* etc., *facta die* 12 *decembris an.* 1638; *Pro adm. RR. et Ex. DD. Archipresbyteris, Pastoribus, Præsbyteris tam regularibus quam sæcularibus, totoque Clero oppidi ac diœcesis Ultrajectensis, Daventriensis et Middelburgensis,* Anvers, 1638, in-4°. — 6° *Officia Sanctorum archiepiscopatûs Ultrajectensis et episcopatuum suffraganeorum,* etc., *cum præviâ Epistolâ pastorali,* Cologne (Amsterdam), 1640, in-8°. — 7° *Brevis De-*



scriptio statûs in quo est Ecclesia catholica in partibus Belgii ab hæreticis occupatis, insérée dans l'Histoire de la Mission hollandaise, tome 2, p. 167-179. Ce mémoire, envoyé au nonce de Bruxelles en 1616, est un document très-curieux pour l'histoire de l'église d'Utrecht.

FOULLON.

Foullon (Jean-Érard), l'un des meilleurs historiens de Liége, naquit en cette ville le jour des Rois de l'année 1609.

Son père, Érard Foullon, originaire du Cambresis, était un honnête marchand; après la mort de sa femme Marguerite Randaxhe, en 1612, il se remaria avec Marie Groetars, et devint commissaire de la ville de Liége sous l'évêque Ferdinand de Bavière. La mère de Jean-Érard Foullon, était fille d'Érasme Randaxhe et d'Ode d'Esseneux, dite del Couronne.

Dès qu'il eut terminé son cours d'humanités au collége des Jésuites de sa ville natale, qu'il fréquenta pendant six ans, il partit pour Louvain où il fit en deux années sa philosophie seulement.

Après les vacances, loin d'avoir le désir de retourner à cette université, comme tous ses biographes l'ont assuré jusqu'à ce jour, il partit au contraire pour

Douai où il reprit de nouveau l'étude de la philosophie tant à l'Université que chez les Jésuites. A l'Université, il suivit, pendant neuf mois, les leçons de Mathias Loncin et d'Antoine Collins; et ses professeurs du collége des Jésuites furent Jacques Despiennes, Hubert Wiltheim et son successeur George Dillon. L'université de Douai le proclama maître-ès-arts, et lui conféra même le titre de docteur.

Cependant il aspirait après le moment où il aurait le bonheur d'être admis dans la compagnie de Jésus; ce moment arriva le 15 août 1625. Accueilli à Douai même par Jean Herennius, provincial de la province Gallo-Belgique, Jean Foullon dirigea ses pas vers Tournay où il arriva, le 4 octobre suivant, vers les sept heures du soir. Le désir d'acquérir la perfection chrétienne étant l'unique motif qui l'avait conduit en religion, il commença les épreuves de son noviciat le 27 novembre 1625, avec une ferveur qui, loin de se ralentir, ne fit que s'augmenter avec les années.

Jean Foullon enseigna successivement la grammaire et les belles-lettres, se regardant moins comme le maître que comme le frère de ses disciples. Il ne bornait pas seulement ses soins à cultiver et à polir leur esprit, il s'appliquait encore à former leur cœur à la piété. Après avoir professé six ou sept ans la grammaire et les belles-lettres, ses supérieurs l'envoyèrent à Luxembourg pour y étudier la théologie. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude de cette science,

sentant toute l'utilité qu'il en pouvait retirer dans le ministère de la prédication auquel on le destinait.

Ayant fini ses études et reçu l'ordre de prêtrise, il fut en effet chargé de ce ministère, et l'exerça honorablement, tant dans l'église cathédrale de Liége, ou dans la collégiale de Saint-Paul, que dans l'église de sa maison et dans d'autres endroits.

Ses premiers ouvrages portent l'empreinte de sa haute dévotion. Dans le silence du cabinet, il se livrait à des occupations sérieuses, relativement à l'histoire du pays de Liége. Le père Godefroid Henschenius ayant soutenu, en 1653, que le siége épiscopal de Tongres avait passé de cette ville à Maestricht, il en concluait que St Amand et quelques-uns de ses prédécesseurs ainsi que de ses successeurs avaient été véritablement évêques de Maestricht et non pas de Tongres ; le père Foullon prétendit au contraire que depuis St Servais jusqu'à St Hubert, les évêques de Tongres ont résidé à Maestricht, comme les papes du 14e siècle à Avignon. Il prit, dans son ouvrage sur cette question, le pseudonyme de Nicolas Fisen, peut-être parce qu'il se déclarait pour le père B. Fisen, son confrère, contre un autre Jésuite. Le bon droit est selon moi du côté de Foullon. Adrien de Valois est le premier qui se soit aperçu qu'il fallait compter deux Servais, et Pagi, dans sa critique sur les Annales de Baronius, l'a tellement mis en évidence qu'il ne

croyait pas qu'on s'aviserait jamais de le contester. Il s'est trompé, puisque Joseph Ghesquiere s'est encore déclaré contre cette distinction, en faveur du sentiment de son ancien confrère, néanmoins sans qu'il l'ait appuyé de quelque preuve ou qu'il ait répondu à toutes celles que le Père Pagi lui avait opposées.

A peine eut-il publié cet opuscule, qu'il livra à l'impression son abrégé de l'histoire générale de Liége; ce livre parut sous le voile de l'anonyme, et il était en quelque sorte le prospectus du grand ouvrage qu'il avait sur le métier. L'auteur voulait sonder le goût du public. Les Liégeois applaudirent à cet ouvrage. Tout ce qui regarde les derniers siècles de l'histoire de Liége, est d'une grande exactitude dans cet abrégé. On y trouve même des particularités inconnues aux historiens qui ont précédé le père Foullon. L'envie qui poursuit presque tous les hommes studieux, exerça aussi ses armes perfides contre cet écrivain inoffensif; on poussa la méchanceté jusqu'à douter qu'il en fût le seul auteur, et l'on en fit aussi honneur au jurisconsulte Charles De Méan.

Après avoir exercé l'espace de trente ans, avec le plus grand succès, le ministère de la parole, le père Foullon, dont la réputation s'était répandue dans les Pays-Bas, fut successivement recteur du collége des Jésuites à Huy et à Tournay.

Rassuré sur le sort du grand travail historique qu'il avait entrepris, Foullon se hâta d'y mettre la dernière

main et, peu de temps après, il le soumit à l'approbation de ses supérieurs. Des trois réviseurs chargés d'en faire l'examen, deux opinèrent pour l'impression, sauf le retranchement de quelques passages; le troisième fut d'un avis contraire et pensa que le livre ne pouvait être imprimé. Foullon embrassa ce dernier parti : « Si je présentais cette histoire aux Liégeois, » telle qu'elle est, dit cet écrivain dans une note au- » tographe, la vérité qui y brille pourrait déplaire; » et si je la publiais avec des retranchements, on » s'offenserait d'y trouver fréquemment cette vérité » blessée; j'aime donc mieux ne point la faire paraître » du tout. » Il est rare qu'on rende à la vérité un aussi beau témoignage; loin d'imiter Foullon, chaque époque s'attribue le droit de façonner la vérité à sa mode. Cet écrivain permit à ses amis de prendre copie de son ouvrage; on conserve encore celle qui a été faite sous ses yeux par le peintre Gérard Douffet.

La peste, en 1668, faisant les plus grands ravages à Tournay, Foullon, uniquement occupé du soin de ménager ou de sauver la vie de ses confrères sans cesse exposés à ce terrible fléau, et de porter des secours aux malheureux qui en étaient affectés, fut victime de sa charité. Il mourut le 25 octobre 1668, à l'âge de 63 ans.

La vie du père Foullon fut toujours conforme à l'institut qu'il avait embrassé; doué d'une grande pénétration d'esprit et d'aptitude aux sciences, il était

laborieux, très-éloquent pour son temps et possédait un grand fond d'érudition. L'écriture sainte, la morale chrétienne et l'histoire de son pays furent les principaux objets de ses études.

Le père Foullon a publié : 1° *Modèle très-parfait du saint Mariage et Viduité, dans la vie de Ste Ode*, Mons, 1641, in-12; Liége, 1648, in-16; et avec les numeros 2 et 4 : ibid., 1665, in-16, suivie de *Remarques critiques sur la vie de cette sainte*, qui était tante de St Hubert et vivait en 711. Elle est la fondatrice de l'église de Saint-George à Amay près de Huy. — 2° *Remède général à tous les accidents de cette vie, dans le dernier chef-d'œuvre de S. Jean-Chrysostôme* : QUE PERSONNE N'EST INTÉRESSÉ SINON DE SOY-MESME, Liége, 1665, in-16. La première édition de cet ouvrage qui fut publiée en latin par le père Fisen, parut vers 1641. — 3° *Bellorum Causæ*, Namur et Liége, 1646, in-12; trad. en français et augmenté : Liége 1648, in-12. — 4° *Jonas fugitif et ramené par les actes des vertus théologales : ou le Serviteur fugitif de Dieu, figuré dans Jonas*, Tournay, 1653, in-16, et avec les nos 1 et 2. Il est terminé par la dissertation suivante : 5° *Actes des vertus théologales, ou Petit Abrégé de la Perfection chrétienne.* — 6° *Veritatis et ecclesiæ Tungrensis breves Vindiciæ contrà Diatribam R. P. Godefridi Henschenii de Episcopatu Tungrensi et Trajectensi*, Liége, 1654, in-16.—7° *Historiæ Leodiensis*

universæ Compendium, in annos digestum, Liége, 1655, in-24. « Ce petit volume, dit M. Polain, archi-
» viste de Liége, est excellent. Fidèle à son épigra-
» phe *Pauciloqua veritas,* l'auteur y a renfermé
» beaucoup de choses essentielles exposées en peu
» de mots; tous les faits y sont racontés avec préci-
» sion. *Le style est clair, énergique, élégant même,*
» assure de son côté M. Dewez, *et de tous les abrégés,*
» *c'est celui qui approche le plus de la première*
» *partie du discours de Bossuet sur l'histoire uni-*
» *verselle.* Cet éloge est exagéré sans doute; quoi
» qu'il en soit, nous ne craignons pas d'affirmer que
» le livre de Foullon est un excellent résumé histo-
» rique, bien supérieur à la plupart des résumés que
» nous avons vus paraître de nos jours, et qui méri-
» terait d'être traduit, afin de populariser l'histoire de
» Liége. » — 8° *Bona voluntas optimæ consentiens,* Liége, 1658 et 1668, in-16. Trad. en français par l'auteur: ibid., 1658, in-16. Cette traduction est dédiée à Marguerite, baronne de Groesbeeck, de Bocholtz et d'Orey; l'original latin l'avait été au fils de cette dame. — 9° *Commentarii historici et morales perpetui ad primum Machabæorum librum; additis liberioribus excursibus, ubi plurima Ecclesiasticis, Theologis, Ascetis, Christiano-Politicis explicatè traduntur à,* etc. *Præmittitur Tabula Topographica Judææ. Deinde Indices quæstionum, excursuum, locorum Judææ et vicinorum. Subjiciuntur Indices*

luculenti concionatorii et Index materiarum. — *Commentarii ad secundum Machabæorum librum,* etc., Liége, 1659-1665, 2 vol. in-fol., dédiés à Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége. Ce travail était d'autant plus important et utile alors, que l'on manquait de bons commentaires sur les livres des Machabées. L'antiquité ne nous a laissé sur ce sujet que quelques homélies, et le moyen âge ne nous offre que les remarques de Liranus. On a eu, depuis la publication des deux volumes du père Foullon, les questions du père Serarius, les commentaires de Corneille à Lapide, et enfin le premier tome du travail du Jésuite Pierre Redanus. Quel qu'en soit le mérite, le commentaire de Foullon est beaucoup meilleur, et il le serait encore davantage, si l'auteur avait lu les notes de Grotius et de Blackwell. — 10° *Vera Ecclesia, omnium in fide errorum commune remedium*, Liége, 1662, in-16. Rien de plus certain, ni en même temps de plus important que la vérité exprimée dans le titre de ce livre. Bayle a reconnu que l'infaillibilité de l'Église est le grand point et la pierre de touche de toutes les controverses. Bossuet et De Maistre l'ont démontrée, comme on démontre les vérités géométriques : et les protestants ne feront jamais de réponse tant soit peu raisonnable aux *instructions* du premier *sur les promesses de l'Église,* ni au traité *du Pape* du second. — 11° *Lapis philosophicus, aurum potabile, Eleemosyna,* Liége,

1667, in-16. — 12° *Historia Leodiensis per Episcoporum et Principum seriem digesta ab origine populi usquè ad Ferdinandi Bavari tempora*, etc. Liége, 1735-1737, 3 vol. in-fol.; les deux premiers volumes ont été imprimés d'après la copie de Gérard Douffet, qui était passée dans la riche bibliothèque du baron de Crassier. « Cette histoire, dit judicieuse-
» ment M. Polain, écrite dans un style clair et précis,
» s'étend jusqu'à la fin du règne d'Ernest de Bavière.
» L'auteur y fait constamment preuve d'une haute
» impartialité et cherche toujours à distinguer le
» vrai au milieu de l'obscurité qui couvre certains
» faits importants de notre histoire; il aime son pays,
» mais encore plus la vérité; s'il raconte volontiers
» les hauts faits d'armes et les grandes actions de ses
» ancêtres, il ne cache pas pour cela les crimes qu'a
» pu leur faire commettre un amour effréné de la
» liberté. Il n'y a pas, il est vrai, dans Foullon cette
» richesse de détails que nous trouvons dans Fisen,
» autre historien de Liége; celui-ci se complaît sou-
» vent à longuement raconter; Foullon cherche à
» peindre en peu de mots; son coloris est plus large
» et plus sévère; s'il était permis d'établir quelque
» rapprochement entre ces deux écrivains et deux
» grands historiens de l'antiquité, on pourrait dire
» que la manière de Fisen a quelque ressemblance
» avec celle de Tite-Live, et que Foullon a dû faire
» une étude assidue de Tacite. » A ce sujet, M. De Ger-

lache fait l'observation suivante : « Le latin de Foullon » est assez élégant ; il y a du mouvement dans quel» ques-unes de ses descriptions, mais il affecte trop » les formes de Tite-Live, et il oublie que si Rome » et Liége eurent l'une et l'autre de faibles commen» cements, leurs destins ne furent point les mêmes. »

Le père Foullon n'a écrit que les deux premiers volumes de cette histoire. En 1737, on en publia la continuation, laquelle s'étend jusqu'au règne du prince George-Louis. M. Polain soutient « qu'on peut dire » de cette continuation, que c'est ce que nous avons » de plus exact sur l'état de Liége au XVII[e] siècle. » Les auteurs, et l'on ignore toujours leurs noms, » avaient une connaissance parfaite de l'histoire des » règnes de Ferdinand et de Maximilien de Bavière ; » ils avaient recueilli les innombrables pamphlets » qui parurent à cette époque, compulsé les archives, » examiné attentivement toutes les pièces qui pou» vaient jeter quelque jour sur les troubles qui déso» lèrent alors la principauté ; aussi leur travail est-il » fort remarquable ; c'est ce que nous ne craignons » pas d'affirmer, nous qui avons lu plus d'une fois ce » volume et que nous avons pu le comparer avec une » bonne partie des pamphlets consultés par eux. »

M. De Villenfagne, qui travaillait avec soin et qui avait aussi lu plus d'une fois le père Foullon et ses continuateurs, porte sur le travail de ceux-ci un jugement moins avantageux. Mais alors la littérature

historique n'avait pas ce brillant essor qu'elle a pris de nos jours; l'on n'avait pas encore l'orgueilleuse prétention de pouvoir toujours reconnaître la vérité, la simple vérité dans les seules œuvres de la vengeance, de la colère ou du dépit; parce qu'il y avait du dévouement et qu'on avait foi dans les hommes et les choses. Pour excuser ses propres crimes, personne n'osait calomnier les caractères les plus honorables. Notre époque a la triste gloire de peindre les grands événements de l'histoire d'après les brochures les plus dégoûtantes. Il n'appartient qu'au philosophe d'en rechercher la cause. *Dans l'ouvrage du père Foullon les règnes des successeurs de Ferdinand de Bavière ont été tracés*, dit M. de Villenfagne dans son Histoire de Spa, t. 2, p. 221, *par des compilateurs qui ont travaillé sur des libelles enfantés au milieu des jours orageux qui agitaient la ville de Liége. On dirait qu'ils n'ont entrepris ce troisième volume que pour l'opposer à l'histoire du carme Bouille. Bouille peint d'une manière naïve, sans ornement, sans art, mais aussi sans animosité contre Ferdinand et Maximilien, ni contre les séditieux qui maîtrisaient Liége. Les continuateurs de Foullon ont montré plus de talent sans doute que ce chronologiste dans la rédaction de leur histoire; mais quoique le style de celui-ci soit d'une grande simplicité, on doit lui donner la préférence. C'est sans preuve qu'on attribue le supplément du père*

Foullon au baron de Crassier et à l'échevin De Louvrex.

Tous les biographes qui ont précédé M. De Villenfagne ont en effet soutenu que le baron de Crassier et l'échevin De Louvrex étaient les continuateurs du père Foullon. Mais M. Polain, que nous avons déjà cité plusieurs fois dans cet article, s'est acquis le mérite d'avoir prouvé la fausseté de cette supposition. « Nous avons » déjà combattu cette opinion dans la notice sur » M. de Crassier, que nous avons publiée en 1831. » En effet, comment croire, disions-nous alors, que » ces deux personnages illustres, membres du conseil » privé, et jouissant auprès de lui d'une haute considération, aient composé une histoire où l'on prend » continuellement à tâche de défendre les droits du » peuple contre les empiétements continuels de nos » princes; de pareilles doctrines auraient mal sonné » aux oreilles de Joseph-Clément. Depuis lors, nous » avons eu entre les mains un travail inédit de Louvrex, embrassant l'histoire de Liége de 1688 à » 1734, et nous avons pu nous convaincre qu'il différait essentiellement de celui des continuateurs de » Foullon. » Vueillez au reste consulter notre article sur De Louvrex.

On trouve dans le premier volume de l'ouvrage du Jésuite quelques préliminaires sur la situation des anciens Éburons, sur les antiquités du pays, sur la langue et les mœurs des peuples qui habitent

aujourd'hui le territoire de l'ancienne principauté; l'auteur y traite ensuite de l'histoire des évêques de Tongres et de Liége, depuis saint Materne jusqu'à Jean de Bavière, qui mourut en 1424. Malgré les peines qu'il s'est données pour démêler les fables dont les anciens chroniqueurs ont orné l'histoire des évêques de Liége jusqu'au dixième siècle, il n'a pu éviter de tomber dans quelques-unes; par exemple, il croit que St Materne vivait au premier siècle, et il admet la réalité de ses prétendus successeurs antérieurs à St Servais.

POLLENTER.

Pollenter (Jean), Jésuite, né à Anvers le 14 janvier 1637, entra dans la compagnie de Loyola le 28 juin 1655, et reçut les ordres sacrés le 6 août 1670. Trois ans après cette époque, au 15 du mois d'août, ayant émis les quatre vœux, il se livra presque exclusivement aux exercices de la chaire. Outre qu'il connaissait bien la théologie, il était très-versé dans la controverse, de sorte qu'il était un adversaire très-redoutable pour les novateurs en matière de religion. Il fut chargé du rectorat de différents colléges, et termina sa carrière, à Anvers, le 22 mars 1695.

Jean Pollenter est auteur de : *LXV Propositiones nuper à SS. D. N. Innocentio XI proscriptæ, à societatis Jesu theologis, diù antè SS. Domini decretum consensu communissimo rejectæ*, Louvain, 1689, in-4°.



QUELLIN.

Quellin (Jean-Érasme), peintre, était fils d'Érasme, dont j'ai parlé dans le t. 4 de mes Lectures. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard, puisque Corneille De Bie dit, dans son *Gulden Cabinet,* en faisant l'éloge du père :

Daer wort syn eel pinceel gheacht in sulcken waerde,
Als oyt de Const-Goddin tot lof der schilders baerde;
En in Italien, daer hy noyt is gheweest,
Daer leeft oock in den soon syn hoogh verheven gheest,
Die 't leven, door de Const, ten voorschyn schynt te bringhen
Door al den aert van syn schildry en teeckeninghen,
Die hy oock met pinceel ontdeckt soo wesentlyck,
Soo los, als oyt gedaen heeft Rubens oft Van Dyck,
Vol sins en defticheyt, vol onghemeyne vonden
Die hy al menichmael naer Neerlant heeft ghesonden;
Soo dat Quellinus naem ontsterffelyck blyven moet
Door al de groote Const die son en vader doet.

Le poëte a eu soin de prévenir en marge que ce fils d'Érasme Quellin se nommait Jean-Érasme, et

qu'il était alors âgé de 27 ans. Le livre des baptêmes de l'église Notre-Dame à Anvers, fixe celui d'un Jean-Érasme Quellin au 19 juin 1628, mais en lui donnant pour mère Élisabeth Van Uden qui devait être sa grand'mère. Quoi qu'il en soit de cette petite difficulté, assez indifférente par elle-même, Érasme Quellin donna à son fils une excellente éducation artistique.

Dès qu'il fut assez instruit pour étudier la peinture sans maître, il partit pour l'Italie. Paul Veronèse était son artiste favori, mais il ne parvint pas à saisir son coloris. Ses teintes roussâtres sont désagréables à la vue la moins exercée.

Néanmoins il peignit beaucoup dans toutes les villes où il résida, à Rome, à Venise, à Naples et à Florence; il envoya de temps en temps quelques tableaux à son père, de manière que sa réputation se répandit dans divers pays.

Il était parti pour l'Italie, avant de s'être fait inscrire dans la corporation de Saint-Luc de sa ville natale. Le pays était dans une position si fâcheuse que rien n'avait pu retenir le jeune Quellin; et rien non plus ne l'engageait à presser son retour. Déjà plus d'une fois nous avons eu l'occasion de signaler le déplorable esprit dont la Cour était animée à l'égard de la Belgique (Voy. Lect. t. 4, p. 195). Dès lors le sort des artistes devenait de jour en jour plus pénible; peu d'entre eux pouvaient vivre de leur état. David Teniers-le-Jeune était à cette époque le favori de la Cour,

comme Rubens l'avait été. Le cœur saigne à chaque page, lorsqu'on lit avec attention les actes révoltants des derniers administrateurs de la dynastie espagnole. Un petit exemple pourra, mieux que toutes mes doléances, éclairer les historiens futurs. Après la fête magnifique que les Anversois donnèrent au cardinal Ferdinand, lors de son entrée en cette ville, ils envoyèrent à la cour de Bruxelles les douze statues en marbre des empereurs romains qui avaient été placées dans leur arc de triomphe, pour orner le portique du palais comme un monument éternel de la magnificence de la ville d'Anvers. Les familiers de cette Cour, si énergiquement flétris par Michel Routart, décidèrent, au commencement du gouvernement de l'archiduc Léopold, de vendre ces statues à la folle enchère. La ville d'Anvers s'en offensa. Après avoir subi tant de pertes dont elle fut accablée par une administration égoïste, elle ne put supporter cette injure, contre laquelle elle protesta, le 1er septembre 1650. Chacun se demandait ce qui avait pu pousser la Cour à cet acte d'infamie; ceux qui savaient l'énigme se parlaient tout bas à l'oreille; et l'on soupçonna que Léopold lui-même avait l'intention d'acheter sous main les statues pour en orner un portique dans le goût de celui des Anversois, qu'il avait l'intention d'élever à Vienne.

Étant dans cette ville, Quellin se fit remarquer par le jeune empereur Léopold qui, selon un excellent

mémoire du temps, lui fit faire son portrait et le nomma son peintre lauréat (*Keyserlyken georoonden schilder*).

Charmé des succès de son fils, Érasme Quellin le rappela auprès de lui. Bien différent en ceci de Corneille Bloemaert, il renonça à l'instant à ses projets de voyage, et revint à Anvers où il se fit inscrire, en 1661, comme maître peintre dans la corporation de Saint-Luc.

Il fut bien dédommagé du sacrifice qu'il s'était imposé pour complaire à son père. Toutes les villes de la Belgique s'empressèrent de lui commander des tableaux. Il avait la vogue, sans cependant l'avoir méritée, à moins que les défauts qu'on reproche à son coloris ne soient devenus sensibles que par le temps. Semblable à son père, Jean Quellin avait des mœurs douces et une conviction religieuse; ses manières étaient fort édifiantes.

Sa conduite et ses talents lui méritèrent la main d'Isabelle Teniers, fille de David Teniers-le-Jeune qui, plus heureux que son père, s'était concilié les faveurs de l'archiduc Léopold et de don Juan d'Autriche, son successseur dans le gouvernement de la Belgique. C'était un beau parti qui pouvait lui promettre une carrière pleine de gloire et une vieillesse sans soucis.

De 1666 à 1668, Jean-Érasme Quellin demeura chez les pères Augustins à Bruges, qui lui avaient

commandé plusieurs tableaux pour leur bibliothèque et pour leur église. Il travailla encore pour d'autres communautés religieuses.

Il habita quelque temps le couvent de Roosendael près de Malines, où une de ses filles était religieuse. Il y peignit pour l'église une grande toile qui fut indigne de lui. On y trouvait tous les défauts qui défiguraient la Guérison du paralytique, un de ses plus grands tableaux, qu'il avait peint pour l'abbaye de Saint-Michel à Anvers.

Il réussit mieux dans le tableau du maître-autel de la collégiale de Malines au-delà de la Dyle, lequel représente la Cène. La figure du côté de l'épitre est son propre portrait; et la troisième, celui du fameux doyen Gilles De Witte.

Devenu presque aveugle, il vint demeurer à Malines pour se rapprocher d'une autre de ses enfants, qui était religieuse au Grand-Béguinage; et il loua une chambre dans la rue du Poivre, non loin de cette communauté; il couchait dans sa chambre et prenait ses repas chez sa fille.

Enfin, la vieillesse l'accablant d'infirmités, il devint impossible á sa fille de le soigner aussi bien que tous ses enfants le souhaitaient. Ceux-ci se résolurent à payer sa table et son logement à l'hôpital de la ville de Malines, où il termina sa longue carrière, le 11 mars 1715, à l'âge de 84 ans, ou, selon d'autres, de 80 ans.

Le biographe Descamps dit de ce maître : « Jean-
» Érasme Quellin peut être regardé comme un des
» meilleurs peintres flamands après Rubens. Quel-
» ques-uns de ses tableaux sont même comparés à
» ceux de Paul Veronèse : il avait étudié la manière
» de ce maître ; et toutes ses grandes compositions
» sont dans son goût. Son dessin est correct ; il dra-
» pait ses figures avec noblesse ; la plupart de ses fonds
» sont d'une belle architecture : c'était une des parties
» qu'il entendait le mieux. On voit, dans tout ce qu'il
» a fait, l'homme de génie ; ses compositions sont
» d'une belle ordonnance, bien conçues, et aucune de
» ses figures n'y est placée sans nécessité. Les expres-
» sions en sont si vivement rendues, que les person-
» nages même du second ordre attirent l'attention.
» La bonté de sa couleur et l'intelligence parfaite du
» clair-obscur font un effet intéressant dans ses
» ouvrages. » Un autre critique observe, de son côté, *que si ce maître avait toujours suivi les bons principes de coloris de son père, qui les avait puisés dans l'école de Rubens, ses tableaux auraient aujourd'hui bien plus de mérite qu'ils n'en ont. Car la plupart sont durs et secs ; le coloris en est roussâtre, parce qu'il peignait communément sur une toile empreinte de rouge, sans ébaucher ce rouge qui est une composition de mauvais ocre et mange les couleurs avec le temps, surtout quand elles sont appliquées trop crûment. J.-É. Quellin*

a cependant laissé des tableaux qui ne sont pas peints dans cette manière négligée, et qui font regretter que les autres n'eussent pas été travaillés avec le même soin.

J'ai rédigé cet article biographique sur les mémoires du curé Moens, dont les détails relatifs à Jean-Érasme Quellin ne sont pas confirmés par la généalogie de la famille Teniers que l'on doit à De Vivario. Il est vrai qu'elle est évidemment incomplète. Ce généalogiste assure qu'*Érasme* Quellin était, le 26 mars 1689, tuteur des enfants de Léopold Teniers, frère de David Teniers-le-Jeune et de Françoise De Fren. Je soupçonne que Jean-Érasme Quellin, comme il arrive quelquefois, aura négligé de porter son premier prénom, et aura été ainsi la cause involontaire de la confusion qui règne dans sa biographie et dans celle de son père.

BAERT.

Baert (François), Bollandiste, appartient à la Belgique autant par ses travaux que par sa naissance; il était de Bailleul, et naquit en 1651 à Ypres, où sa mère s'était réfugiée pour éviter les malheurs inséparables de la guerre.

De retour à Bailleul, elle éleva son fils dans les sentiments de la plus haute dévotion; et comme elle remarquait en lui des dispositions très-heureuses pour les études, elle lui permit, à l'âge de 10 ans, de commencer son cours d'humanités.

Il se fit remarquer sous tous les rapports : s'il surpassait tous ses condisciples à l'école, il leur servait aussi d'exemple à l'église. Dès sa plus tendre enfance, il avait eu un goût extraordinaire pour les exercices de dévotion envers la Vierge.

Après avoir parcouru avec un succès incontestable son cours d'humanités, il entra dans la compagnie de Jésus, et fit son noviciat à Malines. Il passa ensuite à Anvers pour étudier la philosophie.

Ses supérieurs ayant depuis jeté les yeux sur lui pour l'enseignement des classes d'humanités, ils l'envoyèrent à Bruges. Bon envers les élèves, il leur pardonnait aisément des fautes contre les principes de la langue latine, mais aucune considération n'était capable de rendre à ses yeux le vice excusable. La force de ses réprimandes, la sévérité dont il savait endurcir sa physionomie, naturellement douce, faisaient de l'effet sur l'esprit des jeunes gens.

Cependant le temps approchait où il serait obligé de commencer ses études théologiques. Il les fit à Louvain au collége de son ordre, et reçut la prêtrise en 1680.

A cette époque, la société des Bollandistes réclamait de nouveaux membres ; le grand âge d'Henschenius rendait tous les jours ce besoin de plus en plus sensible; et personne n'en était mieux convaincu que lui-même. A peine Conrad Janning était-il parti pour Rome, où il devait se livrer aux études théologiques, qu'Henschenius demanda à ses supérieurs un troisième collègue. Françōis Baert, sur qui l'on avait jeté les yeux, quitta immédiatement le couvent de Louvain, où il était encore, pour se rendre auprès de l'ancien des Bollandistes, le savant Henschenius, ou plutôt le célèbre Papebroch, car le premier de ces pères mourut dans ce temps.

L'année suivante, il fut soumis à la troisième épreuve, comme on était d'usage de le faire à l'égard

de tous les Jésuites, afin de s'assurer que l'enseignement auquel il s'était livré ne lui avait rien fait oublier des statuts de l'Ordre. François Baert passa ainsi un mois dans la méditation des Exercices Spirituels de S[t] Ignace, et revint ensuite au Musée des hagiographes avec l'intention de reprendre ses travaux.

Le tome 7[e] du mois de mai ayant été dédié par les hagiographes à Maximilien-Henri, archevêque de Cologne, le père Papebroch trouva qu'il importait à la société d'offrir ce volume à ce prélat, et de tâcher d'obtenir, à cette occasion, la permission de visiter les bibliothèques, dans lesquelles il lui avait été impossible ainsi qu'à Henschenius de pénétrer. Janning et Baert furent chargés de cette double mission; mais le premier eut le pas sur son collègue à cause de son ancienneté dans le Musée; et d'ailleurs il méritait encore cette préférence par sa connaissance de l'italien et de l'allemand, et par l'habitude qu'il avait de fouiller dans les anciens documents. La vie de Baert durant ce voyage se rattache à celle de Janning : de Cologne, ces deux Pères se rendirent à Prague, et de là à Vienne.

L'empereur Léopold, qui lisait avec plaisir leur savant recueil, les accueillit avec une extrême bienveillance et leur accorda toute sa confiance; ils en profitèrent si bien que ce monarque leur promit de les mettre à même de pousser leurs travaux avec

plus d'activité. Jusqu'alors les revenus du Musée s'étaient réduits au produit de la vente des *Acta Sanctorum* et aux libéralités que leur avaient faites des personnes zélées et les grands personnages auxquels ils avaient dédié successivement les volumes. C'était peu de chose, en raison des frais considérables qu'entraînaient l'impression de l'ouvrage, l'acquisition des manuscrits, les copies qu'il fallait quelquefois en faire prendre, l'achat des livres et enfin les voyages qu'ils étaient dans l'obligation d'entreprendre, pour compléter leurs travaux.

François Baert donna à ses études une direction toute nouvelle. Chacun des hagiographes avait un caractère particulier. Bollandus ne faisait que des biographies; Henschenius introduisit le premier la critique : il était plus historien qu'hagiographe; Papebroch était au contraire un antiquaire; Janning était plus littérateur que ses confrères et ses prédécesseurs. François Baert examinait les actes des Saints, moins pour connaître le récit de leur vie, que pour acquérir des notions sur la géographie, sur l'architecture, sur la condition ou les mœurs des peuples et sur d'autres connaissances dans ce genre.

De retour à Anvers, après une absence d'environ huit mois, il reprit les travaux du Musée. La rédaction de la vie des Saints et la critique des documents historiques n'occupaient pas tous ses moments; il

fut aussi chargé de corriger les épreuves et de composer les tables analytiques.

Deux classes de la sodalité lui furent confiées pendant toute sa carrière.

En 1716, il fut atteint d'une hémiplégie qui le rendit incapable d'être désormais utile au Musée. Le reste de ses jours, sa vie fut languissante.

Il succomba à Anvers, le 27 octobre 1719.

Ses principaux travaux sont relatifs à l'histoire d'Écosse.

DE WITTE.

De Witte (Gilles), fameux controversiste de l'église d'Utrecht, naquit à Gand le 21 février 1648, de George De Witte et d'Anne De Sangher, et fut tenu le lendemain sur les fonts baptismaux à Saint-Bavon, par Gilles Billet et Susanne Quômaens.

Il fit ses humanités au collége des Jésuites et fréquenta l'université de Louvain, où il suivit les cours de philosophie à la pédagogie du Faucon : à la promotion générale de 1666, il fut proclamé le cinquième de la première ligne; on sait que tous ceux de cette catégorie étaient considérés comme les égaux du premier.

Destiné à la prêtrise, il s'appliqua à la théologie dans la pédagogie, théâtre de ses premiers succès. Il eut pour compagnon le célèbre Martin Steyaert, avec qui il se lia de l'amitié la plus intime.

A cette époque les études avaient reçu à Louvain

dés améliorations réclamées par l'esprit du siècle. Mais, il faut bien l'avouer, elles étaient dues plutôt à l'antipathie qui régnait entre certaines personnes qu'à l'amour du bien public, c'est-à-dire à la lutte des Jansénistes, et des Cartésiens avec les Jésuites. La scholastique, avec sa morgue doctorale, avait survécu aux plaisanteries d'Érasme et de ses disciples. Les Jansénistes, flétris par leurs adversaires, n'étaient pas en tout aussi ridicules qu'ils sont représentés : usés par une polémique maladroite, ils n'ont pu réaliser toutes les réformes utiles dont on leur doit l'heureuse idée. P. Van Buscum, chanoine-archiprêtre et pénitencier de l'évêché de Gand, inspiré par la philosophie de Descartes, composa pour Gilles De Witte un petit écrit qui prescrivait les règles à suivre dans l'étude de la théologie : il recommandait à son jeune ami d'éviter les termes et les locutions qui ne sont pas consacrés par l'Écriture; et de se garder du vice inévitable de toutes les écoles, de jurer sur la parole de ses maîtres. La scholastique, fière d'un long triomphe, voulait imposer partout son empire absolu. Si l'on parlait devant ses partisans de quelque principe ou de quelque sentiment contraire, en apparence, à celui qu'ils avaient appris de leur maître, ils s'élevaient avec fureur contre une observation tout au plus indiscrète, et maltraitaient comme un blasphémateur celui qui l'avait osée. Né avec des qualités excellentes, aimant sincèrement le bien et la vertu,

De Witte avait le malheur de s'irriter contre tous les obstacles à son zèle inconsidéré et fougueux.

Le père Estrix ayant vivement critiqué l'opuscule du chanoine de Gand, Gilles De Witte lui répondit et commença avec les Jésuites et les hommes du pouvoir devenus ultramontains, cette longue et déplorable lutte qui abreuva ses jours de dégoûts et de ridicule : emporté par son zèle au-delà des bornes de la sagesse et de la prudence, il frappait, à droite et à gauche, tous ceux qui ne partageaient pas ses vues larges en droit canonique. L'évêque de Gand offensé de la brochure de Van Buscum et de la querelle qui s'en était suivie, s'empressa d'y mettre un terme; De Witte sacrifia au repos de son ami sa dernière dissertation sur cette matière, mais sans pouvoir effacer de sa mémoire que le professeur Nicolas Du Bois avait pris la plume pour justifier les mesures disciplinaires de ce prélat.

Quelques mois après cette dispute, en 1673, De Witte fit sa licence en théologie, et fut ordonné diacre.

Avant de quitter la Belgique, il eut à cœur de relever quelques opinions théologiques de son second adversaire le professeur Du Bois. Il partit ensuite pour la France et resta à Paris pendant un temps considérable pour s'instruire de la doctrine de Port-Royal. Il s'y lia d'amitié avec Arnauld.

De retour aux Pays-Bas à l'époque où ce théolo-

gien français y vint chercher un asile, De Witte reçut, en 1679, l'ordre de la prêtrise. Ce ne fut pas sans crainte ni scrupule qu'il prit cette résolution, après s'être préparé pendant six années. Depuis il mena une vie tranquille, sans charge d'âme.

En 1684, Alphonse de Berghes, archevêque de Malines, qui avait accordé à Arnauld la permission de dire la messe dans une chapelle privée à Gand, vint tirer Gilles De Witte de sa retraite et lui enleva ainsi le repos et le bonheur dont il n'avait cessé de jouir depuis son départ de Louvain; ce prélat le nomma doyen et curé de l'église de Notre-Dame-au-delà de la Dyle à Malines : le 16 janvier de cette année De Witte prit possession de cette dignité, dans laquelle il succéda à Jean Barbiers.

L'année suivante, ayant été invité à un repas à l'occasion du service funèbre d'un médecin, il s'y trouva avec les trois médecins du défunt qui étaient du parti des Jésuites. La conversation tomba sur l'autorité du pape; plusieurs convives soutinrent son infaillibilité et sa supériorité sur le concile général. On semblait vouloir par une indiscrétion et une inconvenance provoquer l'humeur querelleuse du doyen. En effet il combattit le thème des convives. Cette conversation transpira et fit sensation dans le public. Les ennemis du doyen en profitèrent.

Le 11 juillet 1685, trois jours après ce dîner, les trois médecins Jean De Munck, Reignier Van

Blincken et Louis d'Arroyo se rendirent, à l'instigation des *Jésuites,* chez le notaire Philippe De Viers pour donner une forme authentique au récit de ce qui s'était passé entre le doyen et eux, et portèrent ensuite leur déclaration aux frères Mineurs de Malines. Les journaux, bien que publiés aux frais du Gouvernement, ne servaient point encore à la calomnie.

Cette conduite indigna tous les honnêtes gens. En prenant au sérieux les expressions d'une conversation particulière, il n'est point d'ennemi ou d'adversaire qu'on ne puisse perdre. Pour un pouvoir qui cherche à dominer tous les moyens sont bons, la calomnie surtout, parce qu'elle se répand facilement dans le peuple.

D'abord De Witte se plaignit à l'archevêque Alphonse de Berghes de cet indigne procédé. Le prélat qui n'aimait pas trop les *Jésuites* à cause de leur doctrine gouvernementale, et qui était d'ailleurs pacifique autant par caractère que par principe religieux, se mit en devoir d'étouffer l'affaire avant qu'elle ne fît un grand éclat; il demanda qu'on supprimât la *Déclaration authentique* et les écrits qui pourraient la renfermer; mais il sollicitait précisément ce que les adversaires de Gilles De Witte n'étaient pas disposés à accorder. L'acte qu'il aurait souhaité ensevelir dans l'oubli parut peu après, imprimé par les soins d'un Récollet du couvent même où il avait été porté par les délateurs.

Le plan des Jésuites était tracé avec beaucoup de précision; confiants dans l'avenir, ils étaient patients; mais leurs partisans, plus pressés, avaient plus d'audace. Le professeur Martin Steyaert se prévalut de la *Déclaration authentique* et du *Motif de Droit* publié par le doyen pour le dénoncer à l'internonce.

De Witte déclarait dans cet ouvrage que les médecins l'avaient mal compris; qu'il avait seulement été question de ce qu'était l'Église à l'égard du siége apostolique, et qu'il avait soutenu que l'Église était représentée par le concile œcuménique, et qu'ainsi il y avait la même différence entre l'Église universelle et le siége apostolique, qu'entre le conseil du roi et le chef-président ou entre les échevins et le bourgmestre.

L'internonce qui résidait auprès de la cour de Bruxelles était l'envoyé le plus zélé et le plus adroit que le Saint-Siége ait jamais eu aux Pays-Bas. C'était Sébastien-Antoine Tanara qui fut depuis honoré de la pourpre romaine. Trop habile pour se charger lui-même de commissions odieuses qui pouvaient compromettre sa réputation, dès qu'il fut en possession du livre de Martin Steyaert, il sollicita l'archevèque de procéder sérieusement contre le doyen; mais ses instances furent inutiles: il coûtait à ce prélat de sacrifier à la fois un ami qu'il estimait et des opinions qu'il partageait; il engagea cependant le doyen par lettres du 12 septembre et du

19 octobre 1685, à ne pas écrire contre les Récollets. Pour se débarrasser des importunités de l'internonce, le bon archevêque, qui ne savait probablement pas que les temps étaient bien changés et changeaient encore tous les jours, fit entendre à Tanara qu'avant d'incriminer De Witte, il lui importait d'avoir l'avis de la faculté Étroite de Louvain, sur la fameuse délation.

L'internonce s'empressa d'envoyer, le 24 septembre 1685, à cette faculté la *Déclaration* avec le *Motif de Droit,* et demanda de lui envoyer promptement les censures dont elle jugerait que les assertions de De Witte pourraient être susceptibles.

La faculté Étroite de Louvain se trouva fort embarrassée : on délibéra longtemps; les uns voulaient que la faculté déclarât nettement que son sentiment sur les propositions dénoncées était contraire à la doctrine contenue dans la déclaration du clergé de France; d'autres pensaient au contraire que le parti le plus avantageux, même pour la cour de Rome, était de ne déterminer rien, par la raison que toute décision donnerait lieu à une polémique. De Witte accourut à Louvain pour supplier l'Étroite faculté de ne pas le condamner sans l'entendre. L'internonce fit usage de tous les moyens en son pouvoir pour décider les membres de la faculté à adopter la condamnation; enfin elle prononça sa censure le 30 novembre 1685.

Muni de cette pièce, l'internonce revint à la charge auprès de l'archevêque qui n'eut plus aucun prétexte à faire valoir en faveur de son doyen. La Cour Spirituelle entama la poursuite qui traîna cependant en longueur, au grand déplaisir de l'internonce et des *Jésuites*. On ne peut assez insister sur ces détails historiques parce qu'ils se rattachent à l'histoire de la liberté au pays.

De Witte publia dans le courant de la même année pour sa justification, cinq ou six écrits, et, en 1686, il soutint une lutte opiniâtre. Le fameux Arnauld vint à son aide. Ce procès était entaché de déloyauté ; ceux mêmes qui ne partageaient point les opinions du doyen, étaient loin d'approuver l'internonce et les *Jésuites*. Sensible au sort de cette victime, le peuple lui témoignait alors de la sympathie, la récompense la plus noble dont l'homme de bien puisse être honoré. Il était à prévoir que l'esprit public se prononcerait un jour. Dans cette crainte, l'official de la Cour Spirituelle défendit, en 1686, au doyen de Notre-Dame de rien écrire ou publier désormais qui fût relatif à l'autorité du pape; mais cette défense devant compromettre son honneur, le doyen n'y prêta pas la moindre attention et continua sa polémique ; soit contre Steyaert et Du Bois, soit contre le père Desirant qui commençait alors sa carrière théologique.

Pour avoir une idée précise de l'accueil que reçut

le jugement de l'Étroite faculté, je transcrirai ici les réflexions d'un contemporain, ami, il est vrai, du doyen[1]: « Mais pour juger maintenant de l'injus-
» tice de la censure, avant de l'examiner en par-
» ticulier, il faut remarquer que les propositions
» sur lesquelles M. l'internonce a commandé à ces
» censeurs de dire leur sentiment, en les attribuant
» à M. De Witte ne sont prises originairement que
» d'un rapport de ce que trois licenciés en médecine
» et un chirurgien, assurent avoir ouï dire à M. De
» Witte pendant un festin. Or, d'une part, c'est le
» procédé du monde le plus infâme et le plus hon-
» teux, que de déférer ce qui se dit entre amis pen-
» dant un repas où l'on ne se croit pas obligé de peser
» tous ses mots et toutes ses paroles; parce qu'on ne
» s'imagine pas qu'il y aura des gens assez malhon-
» nêtes pour nous faire une accusation en forme; il
» est, d'autre part, contraire à toute justice de faire
» fond sur une délation de cette nature. Le change-
» ment d'un mot à une proposition peut en altérer
» le sens. »

Ainsi que la faculté Étroite l'avait craint, la censure alluma une guerre théologique. De Witte qui avait à cœur de ne pas être tenu pour vaincu, s'escrima tantôt avec Isaac Schrynmaekers, tantôt avec Henri Bukentop, une autre fois avec le carme Marc de Saint François.

A l'exemple des Récollets de Malines, ce Père porta

des plaintes au Grand Conseil, dont De Witte ne reconnut pas la compétence pour une affaire tout à fait théologique, comme il le soutint dans son *Factum*. Les Carmes, furieux d'avoir moins de succès que les Récollets, firent circuler des placards injurieux pour le doyen.

Convaincue depuis quelques années que le jansénisme comprenait dans son sein deux sortes d'hommes, les uns théologiens et les autres réformateurs, l'Église avait cherché à étouffer le germe républicain ou démocratique qui couvait sous ces questions religieuses. Les Jésuites vinrent en aide à la cour romaine menacée de subir des pertes immenses. Desirant les servit de toute son audace; et l'on sait que ce moine ne reculait devant aucun obstacle. A cette époque Alphonse de Berghes, ami de De Witte, son protecteur et le dernier archevêque défenseur des libertés du peuple, était mort. Son successeur, Guillaume-Humbert de Précipiano, élevé avec soin par les Jésuites, entra dans les voies de l'aristocratie et du despotisme qui en est la conséquence inévitable. La doctrine *relâchée* fut dès lors en haute faveur. On disait que, pour remplir ses promesses, le nouvel archevêque avait présenté un mémoire au marquis de Gastanaga pour demander aide et assistance.

Ce mémoire engagea le doyen à écrire, sous le voile de l'anonyme, une lettre à son archevêque : « Monsei» gneur, dit-il, puisqu'il est assez connu parmi le

» monde, que Votre Grandeur a représenté à Son
» Excellence dans certaine remontrance (du contenu
» de laquelle le public est très-bien informé) qu'elle
» rencontre partout dans son diocèse plusieurs abus
» tendant manifestement à l'entière destruction de
» notre sainte religion : et que ces mêmes abus glis-
» sent et accroissent tous les jours fort sensiblement
» au grandissime préjudice de notre sainte foi et re-
» ligion : l'on se sent obligé de s'adresser à votre sei-
» gneurie illustrissime et de la sommer par écrit, à
» déclarer et produire ces prétendus abus; en consi-
» dération desquels l'on voit que, nullement content
» de feu votre très-illustre prédécesseur, vous voulez
» mettre le diocèse sur un autre pied, en y faisant plu-
» sieurs changements notables par la destitution et
» cassation de plusieurs personnes d'une probité et
» d'une vertu exemplaire, à la doctrine et conduite
» desquelles vous confessez vous-même ne trouver
» rien à redire et que l'on sait d'ailleurs avoir été
» trouvées par une recherche très-exacte de feu votre
» prédécesseur, les plus dignes et les plus capables
» de l'emploi qu'il leur a confié au gouvernement de
» ce diocèse.

» Ce doivent être assurément des abus bien horri-
» bles et détestables pour lesquels vous usez envers
» eux d'une violence inouïe, sans nulle forme de
» justice; voire même que vous leur en fermez la
» voie, etc. »

La cour de Bruxelles donna à l'archevêque les assurances les plus positives. Bien des docteurs qui avaient jusqu'à ce jour défendu le *rigorisme* se jetèrent dans les bras des Jésuites ou de l'aristocratie et prêtèrent leur plume et leur talent à l'archevêque ainsi qu'à la cour. Humbert de Précipiano rompit avec les *rigoristes* par son décret du 9 janvier 1691, sur la lecture des Saintes Écritures en langue vulgaire. L'Église n'avait jamais présenté cette lecture comme dangereuse et elle n'avait défendu que les traductions infidèles. Le prélat se trouvait en quelque sorte contraint de prendre une mesure extrême, puisque les *rigoristes* avaient couvert la Belgique de leurs traductions; elle fut mal reçue, et donna lieu, de la part de Gilles De Witte, à la publication de ses Dialogues qui lui attirèrent de nouvelles querelles contre Harney et contre Steyaert qu'il accusait d'avoir minuté ce décret. De Witte, à la tête de ses confrères, présenta à l'archevêque une requête pour le supplier de ne pas exiger d'eux ce que leur devoir les forçait de lui refuser absolument. Il n'y eut aucun égard, et il employa toute sorte de moyens pour se faire obéir. Les curés prirent alors, le 20 janvier suivant, leur recours vers le Gouvernement pour faire sentir les maux qui résulteraient de l'ordonnance de l'archevêque et obtenir d'être dispensés de la publier : mais ils ne furent pas mieux accueillis à Bruxelles qu'ils ne l'avaient été à Malines. Se voyant sans appui,

les curés se soumirent à leur supérieur, à l'exception cependant du doyen de Notre-Dame qui n'était pas aussi pliant. Il publia à ce sujet trois lettres qui servent à l'intelligence de cette époque curieuse de notre histoire.

Par sa dernière lettre, du 24 mars 1691, De Witte envoya à son archevêque sa démission de ses fonctions ecclésiastiques : « Je vous remets donc, » monseigneur, entre les mains mon église sans ré- » serves, vous conjurant seulement de la pourvoir » d'un homme nourri, non dans les *relâchements* » et les chicanes de la nouvelle théologie, mais dans » la véritable antiquité de l'Écriture Sainte et des » règles de l'Église et de la doctrine uniforme des pè- » res de notre religion. Le nombre n'en est pas si » grand qu'on pense, et le malheur de notre siècle est » que la plus grande partie de ces personnes rares sont » rebutées par le nom bizarre de *Jansénistes.* Il me » semble qu'il se passe à l'égard de ceux qu'on veut » noircir par ce nom quelque chose de semblable à » ce qui se passait autrefois au sujet des chrétiens, » selon le témoignage de Tertullien. Ce n'est donc » vraiment aujourd'hui qu'une hérésie en l'air et un » crime de nom, comme disait alors Tertullien, *solius* » *nominis crimen est,* que celui de *Janséniste.* Et, si » l'on veut donner place à la justesse d'esprit, on trou- » vera, à moins de rien, que celui qu'on décrit ordi- » nairement par ce nom odieux, n'est qu'un homme

» savant et pieux qui n'aime pas les opinions favo-
» rables à la nature corrompue. »

Après avoir donné sa démission, De Witte resta encore quelque temps dans la cure, en attendant l'arrivée de son successeur; et se retira alors à Gand, sa ville natale, chez un chanoine de Saint-Bavon. A peine eut-il quitté Malines que, sûr de l'appui du Gouvernement et des personnes les plus recommandables qui semblaient dominer l'opinion publique, l'archevêque de Précipiano se décida à imposer le Formulaire, aux uns comme une règle de conduite, et aux autres comme une profession de foi. Aveuglés sur la force de leur pouvoir, les politiques du jour, au lieu de diriger sagement l'opinion publique, se croyaient bien fins et bien grands lorsque, par un coup d'état, ils parodiaient la doctrine de Machiavel. D'une morgue sans égale, ces nouveaux aristocrates ne se doutaient pas que le peuple est une puissance qu'on opprime, mais qu'on ne dompte jamais. On peut voir dans le tome 1er des Lectures, de la page 204 à 208, la conséquence de cette mesure impolitique.

Le 30 janvier 1692, le gouverneur d'Audenaerde envoya, par ordre de la cour, son secrétaire, accompagné d'un adjudant et de quarante soldats à Auweghem chez le doyen qui avait accordé un asile à De Witte. On n'en voulait aucunement à sa personne qui était trop extravagante et trop indiscrète pour être dangereuse, mais on s'empara de ses livres et de ses

papiers qui furent portés chez le gouverneur et examinés par le recteur des Jésuites, en présence de deux échevins choisis à cet effet par le magistrat d'Audenaerde. Le bruit courut immédiatement qu'on y voyait la trame d'une conspiration contre l'état, ruse banale des policiers.

Ce fut dans ces circonstances que quelques-uns de ses amis vinrent le trouver à Gand. Son compatriote André Van der Schuur, l'engagea vivement à s'expatrier et à le joindre à Utrecht. Depuis son séjour en Hollande, son caractère, si irritable, s'aigrit au point qu'il ne souffrit aucune contradiction, luttant avec la même vigueur et avec la même âcreté contre ses amis et ses ennemis. Comme le dit son biographe, « Il ne » se laissa jamais gagner par l'espérance, adoucir par » les caresses, abattre par les menaces, ou entraîner » par l'exemple du grand nombre. S'il eût été sensi» ble à toutes ces choses, il serait parvenu à grands » pas aux plus grandes dignités et il aurait accumulé » de grandes richesses. Toutes les portes étaient ou» vertes pour cela.

» Mais il regarda toujours comme une chose très» indigne, honteuse et profane qu'un prêtre qui est » l'ambassadeur de J.-C. et l'oracle de sa loi, ne gar» dât pas le dépôt qui lui avait été confié; qu'il ajou» tât ou affaiblît quelque chose de la vérité que J.-C. » nous avait fait connaître et qu'il avait scellée de son » sang, telle qu'il l'avait apprise de son père; qu'il

» s'en servît comme d'un moyen de trafiquer et d'ac-
» quérir des richesses ou qu'il l'abandonnât pour un
» morceau de pain, pour un vain honneur ou pour
» quelque chose que ce fût; qu'il livrât aussi son âme
» et souvent celle des autres à un opprobre éternel. »

L'âge ne ralentit point son ardeur pour la dispute. Son zèle inconsidéré lui aliéna tous ses amis qui, au moment où ils espéraient d'obtenir un accommodement avec l'église romaine, le considéraient comme dangereux. Il était réduit à une solitude entière. Nous examinerons ses brochures historiques dans la biographie de ses adversaires.

Quoiqu'il demeurât à Utrecht non loin de l'église Sainte Gertrude, il disait la messe chez lui, dans une chapelle domestique. Il avait conçu le dessein de faire une nouvelle édition de l'*Augustin* de Jansenius dont l'impression et le papier pussent témoigner de la haute estime qu'il professait pour ce livre, et de le faire précéder d'une longue préface historique. De Witte travailla à cet ouvrage, mais il n'eut pas l'occasion d'exécuter son projet.

Deux ans avant sa mort, il se retira entièrement des affaires de l'église d'Utrecht; et expira obscurément le 7 avril 1721, à l'âge de 73 ans. Son corps fut transféré à Warmond près de Leyden et enterré dans le tombeau du père Quesnel.

Par son testament, il légua, à Ph. Verhulst depuis professeur du séminaire d'Amersfoort, tous ses écrits,

ses livres et papiers dont les Jansénistes eux-mêmes ne firent aucun cas.

De Witte était grand, robuste; son visage jovial dénonçait la mordante causticité de son caractère; ses yeux étaient pleins de feu. D'une aigreur insupportable dans ses écrits, il avait cependant une conversation agréable et pleine d'enjouement.

Ses écrits sont très-nombreux; nous les désignons ci-après, réunis par catégories, tel enfin qu'il convient au bibliophile de les posséder.

1° *Instructio ad Tironem Theologum de Methodo Theologicâ octo Regulis perstricta, ab insulsis Jesuitæ Estrix cavillis vindicata,* 1672, in-12. — 2° *Perspicua ac brevis Defensio Rev. adm. D. D. J. Gillemans et P. Van Buscum, canonicorum respectivè Archipresbiteri et Pœnitentiarii Ecclesiæ Gandensis, adversùs justificatorem Processûs Illustrissimi et Rev. D. Eugenii-Alberti Gandensis Episcopi, per A. A. A. Theologum Aleteopolitanum,* 1672, in-4°. Le père Estrix répondit par une *Apologie,* à laquelle Égide De Witte voulut opposer un semblable opuscule; mais, sur ces entrefaites, son différend fut terminé par l'évêque de Gand. — 3° *Racematio hebdomadaria prolapsionum D. Nicolai Du Bois per quemdam S. T. B.* etc., 1674, in-4°. La petite polémique de G. De Witte avec le professeur Du Bois, se compose de trois pièces auxquelles on peut ajouter la suivante: *Nico-*

laus Du Bois sub Lucido Asino minimè occultus, sycophanta prævaricationis manifestæ reus, Mayence, 1674, in-4°. — 4° *Quærela Egidii Candidi* etc. *adversùs quosdam viros è Facultate Theologicâ Lovaniensi,* 1685, in-4°; brochure relative, ainsi que les suivantes, à la dispute théologique qu'il eut avec des médecins de Malines : — 1° *Motivum Juris, seu, Justa Defensio convivalis disputationis habitæ cum Medecinæ licentiatis die* 8 *julii an.* 1685 *per E. D. W. E. B. M. T. D. P. D* (Eg. De Witte Ecclesiæ Beatæ Mariæ temp. Decanum post Diliam) in-4°; 2° *Disquisitio quis sit sensus proprius, genuinus ac litteralis istius loci Matth.* 16. TU ES PETRUS ET SUPER HANC PETRAM ÆDIFICABO ECCLESIAM MEAM : *ad elucidationem Motivi Juris nuper editi, per Eg. D. W.,* in-4°. C'est probablement la brochure désignée par le père Patouillet (*Dict. des Liv. Jans.,* t. 1 p.346) sous le titre de *Convivium funebre* 1711, et pour laquelle cet auteur fait l'observation suivante : « Ce » festin funèbre est de la façon du sieur Gilles De » Witte, si célèbre par ses emportements contre le » Saint Siége : mais qui du moins s'est toujours piqué » d'être un Janséniste franc et de bonne foi. On verra » par les deux propositions suivantes combien peu il se » déguise; il soutient : 1° que ces paroles de J.-C. *Tu* » *es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam,* ont été dites personnellement et uni» quement à saint Pierre et nullement à ses succes-

» seurs. 2° Que le pape n'est que le premier des » évêques et qu'il n'a pas plus d'autorité sur les autres » évêques, que le curé de la première paroisse de » Gand en a sur les autres curés de la même ville. » 3° *Prosecutio probationis* etc., in-4° : — 4° *Explanatio II propositionis, de quâ in Motivo Juris* etc., in-4° : — 5° *Responsio ampliata ad interrogatoria proposita R. adm. D. Egidio De Witte Decano* etc. 27 *nov.* 1685. in-4°. Cette dispute sur l'autorité pontificale fit beaucoup de bruit et excita la bile de la plupart des théologiens, comme on le verra aux articles biographiques de Martin Steyaert et de Nicolas Du Bois. De Witte opposa à ce dernier : — 5° *Theatralis Gesticulator è proscenio deturbatus. Sive Refutatio libelli famosi, cui titulus :* L'AVOCAT FRANÇAIS CORRUPTEUR etc., 1687, in-4° : — 6° *Amusus vitiligator rejectus, sive Refutatio Epistolæ Nic. DuBois de veteribus et recentioribus Editionibus operum Augustini, Hieronimi, Ambrosii, Cypriani,* in-4° : — 7° *Catastrophe ad Nic. Du Bois Epistolam ultimam Aletheopoli, apud nostrates anno* 1687, in-4°. — 8° *Méchante défaite et Retraite de M. Steyaert, docteur de Louvain, seu Anti-Corollarium parvæ molis ad Corollarium nullius molis, pro opere justæ molis,* in-4° ; — 9° *Confixio Thesium quibus titulus :* ORDO AMORIS, *quas, præside F.-Isaaco Schrynmaekers Ord. FF. Min. Rec., S. T. Lectore, defenderent,* etc., 26 *aug.* 1687, in-4°; ce petit écrit,

de quatre pages seulement, souleva plusieurs théologiens de l'ordre des Récollets contre l'auteur qui leur opposa encore les suivants: 10° *Brief geschreven over hetgene te Mechelen is gebeurt aengaende de theses van Pater Isaak Schrynmaekers,* in-4°: — 11° *Bukentopo-Machia, seu Rejectio Thesium F. Henrici Bukentop, quâ parte propugnant errorem F. Isaaci Schrynmaekers pridem confixum,* in-4°. — 12° *De Goude Myne ondergraven,* 1688, in-12. Il faut faire suivre cet opuscule des autres publications de l'auteur relatives à sa dispute avec le carme Marc de St François : 1° *Refutatio libelli R. P. Marci à Sto Francisco carmelitæ Discalceati indigno,* etc., Louvain, 1688, in-4° : — 2° *Factum pour M. De Witte doyen et pasteur* etc., *sur les écrits qu'il a publiés contre un livre intitulé:* LA MINE D'OR, 1688, in-4° : 3° *Deductio pro Immunitate ecclesiasticâ in causâ R. A. D. Ægidii De Witte* etc. *in civitate Mechliniensi, adversùs Regios Supremi Senatûs civitatis ejusdem,* 1688, in-4° : — 4° *Responsio,* etc., *ad Summarium excerptorum ipsi exhibitum* 30 *martii, eruptumque è libello suo cui titulus:* DE GOUDE MYNE ONDERGRAVEN, etc., *adornata adversùs librum P. Marci à S. Francisco,* 1689, in-4°. — 13° *Translaet der Beantwoordinge van* etc., in-4°. — 14° *Spongia Notarum quibus V Propositiones famosas denuò aspersit Martinus Steyaert* etc., *obducta per Palladium S. Augustini discipulum,* 1688, in-4°; cette défense de l'évêque



Corneille Jansenius contre Steyaert provoqua une polémique: — 1° *Assertionis Notarum in Propositiones V famosas adversùs Spongiam iis oppositam, Crisis, per Palladium S. Augustini discipulum,* in-4° : —2° *Prosecutio Criseos in Conclusionem IV,* in-4°: — 3° *Redargutio Assertionis continuatæ Notarum in V Propositiones famosas,* in-4° : — 4° *Muscarium ad Responsionem brevem Martini Steyaert, per Palladium,* etc. 1689, in-4°.—15° *Refutatio conclusionum theologico-practicarum E. D. Martini Steyaert* etc., *de Administratione Sacramenti Pœnitentiæ 9 octobris anni* 1687, *in Baiorum Collegio defensarum, per Joannem Cantorem,* in-4°, qui doit être suivie de la brochure pseudonyme du même auteur : *Epistola Didaci Van Vreeswyck ad Martinum Steyaert,* 1690, in-4°; l'auteur s'y élève contre le professeur de Louvain qui attaquait l'ouvrage de Jean Van Neercassel, intitulé : *Amor Pœnitens.* L'évêque de Castorie avait soutenu que l'on ne peut être justifié, même dans le sacrement de la Pénitence, sans une véritable contrition, c'est-à-dire sans un amour dominant. — 16° *Antigraphia,* in-4°, brochure de théologie polémique sur la pénitence : 1° *Pica Ranstensis, seu Rejectio Disquisitionis Historico-Theologicæ Hieronimi Haerts P. in Ranst, per Urbicum Aletheophilum,* in-4° : — 2° *Advocatus Ranstensis duplice suâ exutus, per Urbicum Aletheophilum,* in-4°. — 17° *Gheestelycken Controlleur;*

of Sermoenen van P. Plusquens opper-Predicant der Minder-Broeders binnen, etc., *gedoemt door de H. Schrifture en de HH. Vaders,* 1690, 3 part. in-4°. — 18° *Libellus suplex exhibitus Ill. ac Rev. D. Arch. Mechliniensi à Rev. D. Plebano et pastoribus ejusdem civitatis,* 12 *decembris* 1690, *contrà errores et hæreses disseminatos ex cathedrâ Ecclesiæ metropolitanæ per patrem Huygens societatis Jesus,* etc. in-4° : — 1° *Korte Bemercking op het tegenwoordig boek-verbieden door eenen Liefhebber van de waerheydt,* 1690, in-4° : — 2° *Dissertatio prodroma adversùs Mativatorem præposterum P. Huygens societatis presbiterum, temeratorem publicum verbi Dei in civitate Mechliniensi,* 1690, in-4° : — 3° *Nieuw-Jaer-Schrift aen den E. P. Huygens* etc., 1691, in-4°. — 19° *Lettre de..... à Monseigneur l'archevêque de Malines, sur ce qu'il a remontré à Son Excellence le marquis de Gastanaga, au mois de...* 1690, in-4°. — 20° *Samenspraek tusschen eenen Parochiant van O. L. Vrouwe Kerck te Mechelen ende eenen Theologant, aengegaen den* 20 *maert* 1691, in-4°. — 21° *Provocatio ad Ex. P. Martinum Harney pro Lectione S. Scripturæ in linguis vulgaribus, facta ab Aleotophilo Onitramâ Theologo,* in-4°. — 22° Trois lettres à l'archevêque au sujet de son décret du 9 janvier 1691. — 23° *Disquisitio de Gratiâ sufficiente (quam Thomisticam dicunt) et de*

morte, seu fusione sanguinis Christi pro omnibus, adversùs Martinum Steyaert Theologum Lovaniensem, per Joannem Aurelium Palladii defensorem, 1691, in-4°. — 24° *Antidotum ad Articulos binos Thesium historico-theologicarum Fr. Bonaventuræ Van den Dycke, prætensè erutarum è doctrinâ S. Joannis de Capistrano, præparatum per Joannem Cantorem presbiterum,* 1691, in-4°. — 25° *Doctrine nouvelle, fausse, erronée, contraire à la parole de Dieu, qui rend la dignité du pape odieuse, qui ouvre le chemin au schisme, qui déroge à la souveraine autorité des rois, qui empêche la conversion des princes fidèles ou hérétiques, qui trouble la paix publique, qui tend à la ruine des royaumes, des états et des républiques, qui détourne les sujets de l'obéissance qu'ils doivent à leurs souverains et les pousse à entreprendre des factions, des rebellions et des séditions, enseignée par les Récollets de Louvain dans des thèses sous le titre de :* THESES HISTORICO-THEOLOGICÆ DE VITA ET DOCTRINA S. JOANNIS DE CAPISTRANO, in-4°. — 26° *Prisci Censorini photici Hydra mistioa, sive de corruptâ morali Doctrinâ, Dialogus,* 1691, in-4°. — 27. *Propositiones V. Cornelii Jansenii episcopi Iprensis famosis propositionibus damnatis contrariæ, exhibitæ per Joannem Aurelium,* 1692, in-4°. — 28. *Samenspraak tusschen Recht-Hert en Waermondt, jonge Theologanten, over het Formulier*

tegen Jansenius, 1692, in-4°.—29° *Phrenesis molinistica se exerens in scripto famoso, cui titulus :* JANSENISMUS OMNEM DESTRUENS RELIGIONEM. *Demonstrante Joanne Aurelio*, 1693, in-8°. — 30° *'T Nieuwe Testament, na de Vulgata van Mons. Met korte Verklaringen op de duystere plaatsen, een Chronyk, Landskaertjes*, etc. *Rom. Letter. Emmerik* (Utrecht) *by Florentius Abbema*, 1696, in-12. Item, ibid, 1697, 2 vol. in-8°. Item, Anvers et Bruxelles, 1702, 2 vol. in-12. On compara depuis les traductions de Gilles De Witte et d'André Van der Schuur pour la publication des éditions suivantes : Utrecht, 1718, 2 vol. in-12; Anvers (Amsterdam), 1721, in-8°; Gand, 1721, 2 vol. in-12; Utrecht, 1724, in-8°. On lit dans le *Dictionnaire des Livres Jansénistes* du père Patouillet, t. 4, p. 77 : « L'auteur de cette version, con» damnée par M. l'archevêque de Malines, est ce dé» terminé Janséniste, ce même M. De Witte, qui » dénonça solennellement à toute l'Église, la bulle *Vi» neam Domini*, comme nous l'avons remarqué dans » l'article *Denunciatio*. — 31° *Capistrum ab Embricense interprete dono missum Martino Steyaert, Vicario Apostolico, declamatori in versionem Belgicam novissimam Novi Testamenti*, 1697, in-12. Au sujet de cet opuscule, le père Patouillet observe dans son *Dict. des Liv. Jans.*, t. 1, p. 217 : « Un auteur » catholique avait attaqué une version flamande du » Nouveau Testament. Le sieur Gilles De Witte, Jan-

» seniste outré, lui envoya ce *Licoû*, c'est-à-dire com-
» posa ce libelle qui a été condamné par les arche-
» vêques de Cologne et de Malines. » Ce libelle doit être suivi de : 1° *Epistola apologetica ad amicum Lovaniensem, adversùs Examen translationis flandricæ Novi Testamenti Embrice nuper impressæ, auctore F. Henrico Bukentop.* 1698, in-12 : — 2° *Diatriba critica ad Fr. Henricum Bukentopium* etc., *per C.D.C. theologum Eutopianum*, 1699, in-12 : — 3° *Dispunctio tumultuaria Refutationis Diatribæ criticæ, directa ad Fr. H. Bukentopium per C. D. C. theologum Eutopianum*, in-12. — 4° *'T Onweder gestilt, of volkome beantwoordingh aen de oproerighe predikatien onlanghs gedaan tot Emmerik tegen het lezen van de H. Schrifture en tegen het Nieuw Testament aldaar uitgegeven in 't jaar* 1696; 1701, in-4°. — 5° *Sendbrief aan zekeren vriend over het geen onlangs tot Emmerik gepreekt is, rakende het lezen van de H. Scriftuur, uit Emmerik*, 1701, et *Tweede Sendbrief*. 2 brochures, in-4° : — 6° *Oordeel van vyf doctooren der vermaerde Hoogeschool van Keulen over het verbodt tot Emmerik gedaan tegen het Nieuwe Testament aldaar verkocht by Florentius Abbema*, 1701, in-4°. — 32° *Naevolginge Christi*, in-12. Il en a été fait au moins trois éditions. — 33° *Brief van den Eerw. H.* etc. *aen de geloovige gemeinte derzelve stadt* (Mechelen), 1697, in-4°, qui doit être suivie d'une seconde

lettre aussi touchant la doctrine des disciples de saint Augustin, ou des Jansénistes, et touchant celle des pères Jésuites. — 34° *Brief aen den zeer E. H. J. V. G. canonick van de vermaerde collegiale kercke van S. Servaes tot Maestricht,* 1697, in-4°, au sujet de l'apostasie du père Capucin Cyprien de Bruxelles. — 35° *Refutatio prodroma libelli famosi, cui titulus :* BREVE MEMORIALE, EXTRACTUM EX PROLIXIORI, DE STATU AC PROGRESSU JANSENISMI IN HOLLANDIA; *adornata à Vincentio Palæophilo,* 1698, in-4°. Le livre réfuté était du Jésuite Doucin. On doit ajouter à la *Réfutation*, l'opuscule du même auteur : *Gratia triumphans de novis Liberi Arbitrii decomptoribus, inflatoribus, deceptoribus : ac præsertim scribillatore Notarum brevium in* REFUTATIONEM PRODROMAM BREVIS MEMORIALIS, etc., *per Vincentium Palæophilum,* 1699, in-4°. — 36° *Panegyris Janseniana, seu Testimonia eruditorum virorum celebrantia librum, cui titulus :* CORNELII EPISCOPI IPRENSIS, AUGUSTINUS; *addito Prologo galeato, hodiernis controversiis non parùm illustrandis accommodo : per Paulum Aurelium,* 1698, in-4°. Ce volume doit être suivi de : 1° *Apologia* PANEGYREOS JANSENIANÆ; *ad Theologum Lovaniensem ; ubi Janseniani* FACTI *assertionem* FORMULARIO *ineluctabiliter contineri ostenditur; ejusdem* FORMULARII *exactores subscriptoresque non unius criminis peraguntur rei; ac lugubres has controversias tandem*

aliquandò finiendi necessitas denuò et via panditur, in-4° : — 2° *Apologia secunda* PANEGYREOS JANSENIANÆ, *confingens Jansenismi Historiam brevem, corrosam à L. C. Dekero, S. T. L. Eccles. Mechl. canonico*, 1700, in-4° : —3° *Apologia tertia*, in-4°. — 37° *Amplitudo* ABBATIS *ursini-ardentis, aliàs* ABBATIS *Bernardi Desirant* etc., *detecta et redacta in ordinem FF. mendicantium Erem. S. Augustini pro strenâ ex munificentiâ F. Eliæ à Transfiguratione*, in-12. Cet opuscule est attribué à De Witte et à J. Opstraet.—38°. *Mendax judicium, sive Resolutio practica quæstionis de Recidivis, convulsa ex SS. Patrum firmissimis apertisque dogmatibus, per Germanum Palæophilum*, 1700, in-12.—39° *Quæsita satisfactio fidei et doctrinæ, oblata omni poscenti secundùm declarationem circà articulos doctrinæ in Belgio controversæ per Ex. D.-J.-L. Hennebel, S. T. D. Postulabat Irenæus Philalethes*, 1701, in-4° qui doit être suivie de : *Expostulatio non pacifica adversùs Responsionem simulatè pacificam Martini Steyaertii ad Declarationem. D. Hennebel novissimè evulgatam. Expostulabat Irenæus Philalethes*, 1701, in-4°. — 40° *Animadversiones in Næniam funebrem Martini Steyaertii, doctoris Lovaniensis*, 1701 ; in-12, brochure très-intéressante pour l'histoire des lettres. — 41° *Heylsaeme Lesse, en hoogmoedige Vermaninge voor de Jesuiten, en hunnen aenhang*, 1702, in-4°. Cette brochure doit

être accompagnée des suivantes : 1° *Kort Begrip der Leeringe van de voorstaenders des H. Augustinus, dewelke men heden met den naem van Jansenisten bekladden wilt,* 1702, in-4° : — 2° *Kort Begrip van het gevoelen van Pater Molina, het welk tegenwoordig by de P. P. Jesuiten goedgekeurt en geleert werd, en die om deze reden Molonisten genoemd worden, op den Feestag van den H. Augustinus,* 1702, in-4° : — 3° *Merkelik Onderscheid, tusschen de leeringe van den H. Augustinus en van zyne voorstanders; en tusschen de opinien van L. Molina en van zyne discipilen,* 1702, in-4° : — 4° *Valeriaansche Pynbank, ofte, kort en kragtig middel om alle hedendaegse lasteraers, en byzonderlyk de P. P. Jesuiten, die den Aarts-bisschop van Sebasten en zyne welmeinende clergie niet ophouden te lasteren, den mond te stoppen ,* 1703, in-4° : — 5° *Uitspoorige Jesuit op de Valeriaansche Pynbank gelegt ter oorzake van zyne scandaleuse predikatie gedaan binnen Emmerik op den feestdag van S. Ignatius,* 1703, *tegen de gepretendeerde Jansenisten en Rigoristen ,* in-4° : — 6° *Blaas met Boonen, of ydel geschal der Jesuiten , wegens een brief geschreven aen den Groot Hertog van Toscanen ,* in-4° : — 7° *Brief aen den zeer E. H. Pastoor N. N. tot wederlegginge van de beantwoorde vraeg : of de Jesuiten leeren, dat men noyt syn leven en moet Godt beminnen ,* 1705 , in-4° : — 8° *Aenspraek van de*

ontroerde en verwarde katholyke kerke der Vereenigde Nederlanden, aen de Eerw. Paters Jesuiten en die hunnen handel goed keuren, 1705, in-4° : — 9° *Rechtsinnig Ondersoek of de opschaddingen die de Jesuiten in Gods kerk veroorsaeken, syn het werk des Heer, of het werk van syn vyand*, in-4. —42 *Groote Apologie, ofte verdedigschrift van den H. H. Petrus Codde*, etc. *behelzende de Opwerpingen hem te Romen voorgedragen, te samen met zyne Antwoorden, en eenige voordere Verdedingen van de zelfde*, 1702, in-4°. — 43 *Waerschouwing, aen Pater Hubertus Verbruggen Jesuiet en missionnaris tot Utrecht*, in-4°; suivie de : — 1° *Tweede Waerschouwing*, 1702, in-4° : — 2° *Bemerkinge over een sermoen geprekt tot Utrecht door d'Eerw. H. Hubertus Verbruggen, jesuiet en missionnaris aldaar*. 1702, in-4°. — 44 *Boon in den Brouw-ketel, ofte ydelheit van seker laster-schrift, met de tytel :* DE SCHYNHEYLIGE KERK-REBELLEN NAAKT TEN TOON GESTELT, 1702, in-4°. — 45 *Hoognodige Retorsie, ofte afweering tegen seker Manifest uytgegeven met dezen tytel : Theodorus De Cock aan alle vredelievende inwoonders van de vereenigde nederlandsche Provincien*, in-4°. — 46 *Brief aan den eerw. H. Petrus Rosmeulen pastoor van St. Aldegundis kerk tot Emmerik, over de zoogenaamde jansenisterye*, 1703, in-4°. — 47 *Christelyke zendbrief aan den H. Willem Harmendz Fox*, 1783, in-4°.—48 *Kort*

en bondig Onderwys, rakende de Excommunicatie of kerkelyken ban; ter oorzaek van het loopende gerugt dat men de voorstaenders van Sebastenus in den ban zal slaen, in-4°. — 49° *Grondige Onderrigting van de gehoorsaemheyd, welke de Rooms-Katolyken aen den paus van Romen schuldig zyn; getrokken uit verscheyde uytstekende godgeleerden, en uytgegeven om de Hollandsche Clergie van alle blaem van ongehoorsaemheyd, in de saek van den Aertsbisschop van Sebasten, volkomen te suyveren*, 1703, in-4°. — 50° *Apologeticus pro D. Jacobo Catto, adversùs censuram quamdam invitis Ecclesiæ sanctionibus, theologicis dogmatibus, atque Belgarum juribus attentatam; et per D. Joannem-Bap. Bussium internuntium Pontificium, magno perperàm Accusati præjudicio, vulgari cæptam*, 1703, in-4°. — 51° *Jesuitsche doodstuipen in't bekuipen, opstellen, en uitstroeien van zekere Bulle op den naem van Clement XI. Paus*, 1703, in-4°. — 52° *Defensio Petri Coddei, archiepiscopi Sebasteni, adversùs decretum Inquisitionis Romæ emanatum*, 1704, in-4°, qui fut suivie de : 1° *Imago Pontificiæ Dignitatis, penicillo Sacrarum Scripturarum ac Traditionis nativè delineata : ubi quid Pontifici romano competat, vel non competat : collectis ex Excellenticâ Suppellectile documentis, luculenter ac compendio demonstratur. Autore Desiderio Palæophilo*, 1704, in-4° : — 2° *Apologie der tweede*

brief van syn Hoogw. Van Sebasten : tegens den BEDRIEGER DES VOLKS, *valschelyk voorwendende het meervoudig bedrog, begrepen in denselven brief,* 1705, in-4° : — 3° *Tweede Apologie voor syn Hoogw. van Sebasten tegens de Aenpraek over syn twee brieven aen de Katolyken van 't Vereenigd Nederland,* 1705, in-4° : — 4° *Zegels voor de nieuwe* JESUITSE BULLE, *op de naam van paus Clement XI onder het volk door de Jesuiten uitgestrooit,* 1707, in-4° : — 5° *De stoute Plomheid beteugelt : ofte verydeling der dienstige bemerkingen van een Rooms-Catholyk,* etc., *te samen met de klare Bewyzing van het recht van den Aartsbisschop van Sebasten,* 1707, in-4°. — 53° *Zedelyke Vrage voorgesteld aan een yverigen Jesuitaris tot Utrecht, om zyn toomlooze tonge wat te bedwingen,* 1704, in-4°. — 54° *Den Handel der Donatisten verbeeld door den handel der Jesuiten omtrent de Hollandse Clergie,* 1704, in-4°. — 55° *Mond-schroef, om den mond te openen aen den Mondstopper der Jansenisten : sig onbeschaemdelyk, om niet te zeggen heyligschendelyk, noemende* SACERDOS JUSTITIÆ, in-4°. — 56° *Velitatio Theologica, an Decanus et Canonici Harlemenses meritò argui possint jura sui capituli, hoc tempore, ignaviter abjecisse,* 1706, in-4°. — 57° *Aviti Academici Parænesis ad alumnos Almæ Universitatis Lovaniensis : è quâ liquet quid deferendum sit Constitutioni Clementinæ nuperæ,*

quæ VINEAM DOMINI SABAOTH *de exordio dicitur*, 1706, in-4° : — 1° *Parænesis vindicata : sive Depulsio calumniarum ac cavillationum quas adversùs* AVITUM ACADEMICUM *et per illustrem Cornelium Jansenium, intorsit quidam abundè notus, ecclesiasticæ autoritatis defensor : in quâ et latiùs discutitur Clementina Periodus :* HODIÈ FORMA SERVI REVERSA EST IN FORMAM, 1707, in-4°. Voyez Henri Denis. — 58° *Nouvelle Apologie de la Sainte Doctrine de Monsieur Jansenius, évêque d'Ypres, touchant les V propositions : pour servir de Réponse à un écrit calomnieux qui a pour titre :* LE VÉRITABLE ESPRIT DES NOUVEAUX DISCIPLES DE S. AUGUSTIN, 1707, in-4°, qui fut suivie d'une défense contre André Van der Schuur : *Polemicum; sive Bellica Expostulatio Catholici Philaletis : adversùs Irenicum : sive Epistolam pacificam Christiani Philireni*, 1708, in-4°. — 59° *De Vrede van Paasch-dag : toegewenscht aen alle vrede-lievende Roomsche Catholyken van het Vereenigde Nederland : ofte Bondig Besluyt, hoe sig elk in 't bysonder in de alhier opgeresene verwerringen dragen moet, door E. Recht-Hert*, 1709, in-4°. — 60° *Depulsio Excommunicationis per Ill. D. Bussy, Coloniæ Nuncium pontificium, attentatæ in. R. D. Mathiam Torkium : ubi eadem excommunicatio demonstratur planè nulla, evanida, cassa, irrita*, 1709, in-4°. Au sujet de cet opuscule, on lit dans le *Dict. des Liv. Jans.*

du père Patouillet, t. 1. p. 399 : « M. le Nonce de » Cologne ayant excommunié un certain Torck à » Utrecht, les Jansénistes de Hollande se soulevèrent » contre cette excommunication par des libelles, soit » latins, soit en langue vulgaire, où ils traitèrent le » Pape, les cardinaux et tout ce qui dépend de » Rome, avec le dernier mépris. Celui dont il est ici » question a pour auteur le fameux De Witte. Après » s'être déchaîné contre le nonce, il attaque de front » la bulle *Vineam Domini* qu'il nomme *horrificam* » *bullam*, etc. On invective contre Clément XI, contre » les Jésuites et c'est tout l'ouvrage. » Cette brochure doit être jointe aux ouvrages suivants, savoir : — 1° *Denuntiatio solemnis Bullæ Clementinæ quæ incipit :* Vineam Domini Sabaoth, *facta*, etc., 1709, in-4°. L'auteur des *Mem. Chron.*, dit à l'occasion de cette dénonciation (t. 4. p. 260) : « Le sieur De Witte » ancien licencié en théologie dans l'université de » Louvain, déterminé Janséniste, avoua que Rome » ne laissait ni subterfuge ni ressource à son parti : » il est vrai que ce ne fut pas pour lui une raison de » se rendre. Plus la constitution lui parut nette et dé» cisive, plus la jugea-t-il pernicieuse. Il la regarda » comme un ouvrage des ténèbres, digne que l'An» techrist y mît le comble en l'adoptant et en la prê» chant, ce sont ses paroles, tout propre à anéantir » la tradition, à détruire la vraie grâce de J.-C., et à » établir le Pélagianisme. Ce fut sur ce pied-là qu'il

» la dénonça solennellement à toute l'Église qui eut » horreur de son attentat. » Cette *Dénonciation* fut réfutée par Liévin De Meyere. (Voy. Lect., t. 1 p. 226. n° 8.) — 2° *Epistola inscripta singulis Episcopis, ad quos Denuntiatio superior missa fuit,* in-4° : — 3° *Augustinus Iprensis vindicatus,* etc., *inquo Controversiæ Jansenianæ statuuntur,* etc., *per Ægidium Albanum,* 1711, in-4° : — 4° *Appendix prima, sive ecclesiasticæ autoritatis feroculus Pseudo-Vindex,* etc., in-4° : — 5° *Appendix altera* AD APPENDICEM SECUNDAM LIBERII GRATIANI, ADVERSUS RECENTEM CLEMENTIS XI DENUNCIATOREM : *quæ finit Dissertationem IV ejusdem Liberii de* PELAGIANORUM ERRORIBUS, in-4°. De Witte attaqua dans ses appendices, le chanoine Henri Denis et Liévin De Meyere : — 6° *Augustini Iprensis vindicati Vindiciæ uberiores; sive Epistolæ D. Fenelon, Archiepiscopi Cameracensis, ad D. Paschasium Quesnellium, et Responsionis ab hoc ad D. Fenelonium datæ, quâ parte Denuntiatorem Bullæ Clementinæ invadunt, Excussio ac Depulsio per Ægidium Albanum,* 1711, in-4°, « sans nom de ville ni d'imprimeur et sans approba» tion ni privilége; mais, dit Paquot dans ses *Mém.* » *manuscrits,* t. 3, p. 138, avec le nom de l'auteur, » qui paraît ici pour la première fois. Il y aurait beau» coup de choses à dire sur cet ouvrage, je remar» querai seulement que l'auteur n'y tient pas son » titre, par lequel il promet de donner l'histoire du

» jansénisme jusqu'à son temps, n'y ayant presque
» rien d'historique dans l'ouvrage; 2° que les remèdes
» qu'il propose pour terminer les différends qui
» troublent l'Église, seraient d'assembler un concile
» général divisé par nations où les docteurs même du
» droit portassent leur suffrage, sans en exclure ceux
» d'un moindre rang qui se seraient recommandés
» par leur science ou leur vertu; sur cela l'auteur
» objecte la maxime du concile de Chalcédoine :
» *Synodus Episcoporum est*, etc., et il répond que
» ces paroles ne sont qu'une récrimination que les
» évêques firent par envie et par haine contre leurs
» confrères; 3° que la troisième et dernière partie de
» l'ouvrage est employée à attaquer un opuscule du
» P. Philippe Van Wavre, religieux augustin, qui a
» pour titre : *Cornelii Jansenii, Iprensis, Augustinus Europæus perperàm dictus*, etc. » — 7° *Augustini Iprensis Vindiciarum uberiorum Pars altera : sive Epistola apologetica ad amicum Provincialem : adversùs Responsum D. Paschasii Quesnellii, Denuntiationem à me factam Clementinæ Constitutionis, denuò (ut minùs dicam) immitissimè arrondentis*, 1712, in-4°; suivie de : *Appendix ad Augustini Iprensis Vindicati Vindiciarum uberiorum partem alteram*, in-4°. Cette brochure est dirigée contre Pierre Juvet, président du séminaire de Gand : — 8° *Aviti Academici Epistola familiaris ad amicum Gandavensem : circà novum*

quemdam Vindicem Pontificium, 1712, in-4° ; brochure dirigée contre le même chanoine. (Voy. Lect., t. 1, p. 198, n° 3.) — 61° *Onwetentheden, Misgrepen, en Feilen, door zeker Schyn-Vertrooster,* 1710, in-4° ; le soi-disant consolateur est le père Desirant. — 62° *De Verdrukte Cleresie zig verweerende : ofte korte redenering waerin niet alleen d'ellendige staet van de cleresie, maer ook hare kloekmoedige tegenstand, worden voorgestelt,* 1711, in-4°. — 63° *Zendbrief voor Pater Gisbertus Lievermans, Missionaris te Gouda, en voor zyne onderhoorige gemeinte; over de tegenwordige geschillen : door Joannes Recht-Hert,* in-4° ; suivie de : 1° *Tweede Zend-brief,* 1712, in-4° : — 2° *Derde Zendbrief,* 1713, in-4°. — 64° *Bericht aen de Gemeyne geloovigen over zekere Bulle, nieuwelyks van Romen gekomen op den naem van Clemens XI, verbiedende* 100 *stellingen, en eene daerby,* in-4°. — 65° *Bybel, na de Vulgata vertaalt en met korte Verklaringen opgeheldert,* etc., *Bruxelles* (Utrecht), 1717, 2 vol. in-f°. Cette traduction avait d'abord paru par parties publiées successivement par André Van der Schuur et Gilles De Witte ; celles que l'on doit à ce dernier, outre le Nouveau Testament (Voyez le n° 30), sont les suivantes : 1° *Davids Harpzangen, Emmerik,* 1697, in-8° ; item : *met korte Verklaringen op de duystere plaatsen, tweede druk,* Delft, 1699, in-8° ; Gand, 1719, in-12 ; Anvers et Liége,

1722, in-12, plusieurs fois réimprimée en Hollande : — 2° *Het Boek der Spreuken, Ecclesiastes, Hoog-Gesang Salomons, Boek der Wysheit en Ecclesiasticus, vertaalt volgens de Vulgata, Bruxelles*, (Utrecht) 1702, in-12 : — 3° *De Boeken Tobias, Judith en Job, vertaalt na de Vulgata*, etc., Bruxelles, 1706, in-12 : — 4° *Pentateuchum of de Vyf Boeken Moses, in 't Nederduytsch uyt het Latyn vertaalt door* etc. *Met eenige Bemerkingen* (door Isaac-Lod. Le Maitre de Sacy) Bruxelles, 1709, 2 vol. in-8°. Il importe au véritable amateur de joindre à la traduction de la Bible par Gilles De Witte les ouvrages suivants : 1° *Wederlegginge van verscheyde Predicatien, door Petrus Hollen gedaen binnen de stadt van Utrecht over het tweede vers van het boeck Genesis*, 1717, in-4° : — 2° *Vervolg van de Wederligginge van verscheyde Predicatien, door Petrus Hollen gedaen*, etc., in-4° : — 3° *Onwaerheden voorgedragen in 't laetste schrift van de H. Petrus Hollen : uytgegaen op den naem van Goliath verslagen*, in-4°. — 66° *Solitarii Peregrini Epistolæ criticæ : ad amicum conterraneum Epistola prima*, 1719, in-4° suivie de : *ejusdem Epistola secunda*, 1719, in-4°.

Outre ces ouvrages, je pense qu'on doit encore attribuer à De Witte diverses publications contre les Jésuites : par exemple, les premières éditions des *Artes Jesuiticæ*, tant en flamand qu'en latin, et les livres

intitulés *Tuba,* auxquels le père Huylenbroucq opposa ses *Vindiciæ,* comme nous l'avons dit dans le tome 1er de nos *Lectures,* page 197. Tous les bibliographes, et, à leur tête, l'auteur du *Dictionnaire des Anonymes et des Pseudonymes,* ont attribué les *Artes Jesuiticæ* au carme Henri de S. Ignace; leur autorité est le père Huylenbroucq qu'ils ont mal lu. Ce Père dit en effet, que le résumé des *Artes Jesuiticæ,* qui parurent en 1703, se trouve dans le tome 1er de la Théologie de ce Carme publiée en 1709; et ce ne fut probablement pas sans intention qu'il ajouta incontinent : *Habet gentiles, viciniores que quibus multa debet.* Le pseudonyme d'Aletophilus, pris quelques fois par De Witte, et le genre de l'ouvrage trahissaient l'ex-doyen de Notre-Dame. Écoutons encore le père Huylenbroucq: « Undè crevit idiomate Belgico et » vernâculè prodiit anno 1709. Eodem anno, Decreto » Romano prohibita est atque damnata 4 martii, ut » antè memineram. Debuerat tum perpetuis tenebris » occultari omnium oculis, auribus obtrectatio indi- » gna : *sed parentem habuit exlegem, qui omne fræ-* » *num excusserat :* itaque, mediâ fere parte auctior, » infelici arrogantiâ et luctuosissimo superiorum con- » temptu prodiit anno 1710. Innotuit apud Sedem » Apostolicam de insolenti isthâc audaciâ, ibi aliàs » pœnas tulit, atque alio Decreto damnata est iterùm » 2 decemb. 1711. Ità tùm denuò instaurata est prohi- » bitio quæ trienno propè modum antè emanaverat. »

En admettant que les *Artes Jesuiticæ* appartiennent à De Witte, il faudrait aussi lui attribuer les *Tuba* qui vinrent de la Hollande quoi qu'en dise le titre. Ces livres portent pour nom d'auteur Liberius *Candidus* ou De Witte. Au sujet de cette publication, le père Huylenbroucq dit : « *Difficile non est conjecturare eum eumdem esse, qui nuper damnatum famosumque edidit libellum, quem* Artes Jesuiticæ *appellavit.* »

Voici la bibliographie de ces livres : 1° *Artes Jesuiticæ in sustinendis pertinaciter novitatibus Clementis XI, atque orbi denunciatæ per Christ. Aletophilum* (Hollande), 1703. Item, considérablement augmenté : *Argentinæ* (Hollande), 1710, in-12 et 1717, in-8°; trad. en flamand : 1709, in-12. — 2° *Tuba magna, mirum clangens sonum ad S. Papam Clementem XI*, etc., *per Liberium Candidum, Argentinæ* (Hollande), 1712. — 3° *Tuba Altera*, etc., *per Liberium Candidum*, ibid., 1714, in-12.

HUYSMANS.

Huysmans (Corneille), peintre, né à Anvers le 2 avril 1648, était fils d'Henri Huysmans et de Catherine Van der Meyden.

Ayant eu, fort jeune, le malheur de perdre ses parents, il fut mis sous la tutèle d'un de ses oncles qui lui permit d'apprendre le dessin et la peinture chez Pierre de Wit. Mais il ne resta pas longtemps chez ce maître et passa successivement dans différents ateliers. Son tuteur lui recommandait très-particulièrement d'étudier les figures, ayant l'intention de l'envoyer plus tard à Londres auprès d'un autre oncle, qui aurait pu le produire. Mais on revint de cette idée, par esprit de religion.

Le paysage devint son genre et Jacques Van Arthois son principal modèle. Il vint même habiter Bruxelles pour mieux étudier ce maître, pour qui il a conservé toute sa vie la plus grande estime, de sorte qu'il n'a cessé de soutenir que c'était à lui seul qu'étaient dus ses succès. Huysmans a beaucoup des-

siné dans la forêt de Soigne pendant les deux années qu'il fut à son service. Dès l'aube du jour il se portait vers ce bois riche en sites pittoresques, que son maître préférait à ceux des autres contrées. Tout entier à son art, il négligeait sa mise et faisait peu de cas de la table. Un croûton de pain et un citron occupaient toute sa besace. Il est vrai qu'il ne lui était pas possible de se permettre de fortes dépenses, puisque Van Arthois ne lui donnait pour ses frais de nourriture que sept sous par jour. La triste position des jeunes artistes a considérablement influé sur les arts. Il fallait être né pour eux pour vouloir s'y livrer.

Toujours occupé pour son maître, il ne lui restait pas le temps nécessaire pour s'appliquer avec soin à la peinture : le soir seul fut à sa disposition; et pendant ses deux années de service chez Van Arthois, il ne peignit qu'à la chandelle. Cependant l'envie lui prit de faire un petit voyage le long de la Meuse et de dessiner les environs de Dinant et de Namur.

Lors de son voyage en Belgique pour illustrer la gloire militaire de Louis XIV, Van der Meulen ne put assez louer Corneille Huysmans et ses ouvrages; ces artistes ne se quittèrent point; le premier fit les plus grands efforts pour l'engager à le suivre à Paris, lui promettant une pension considérable et des honneurs; étant à Paris, il renouvela ses tentatives, mais Huysmans s'excusa sur ce qu'il ne savait pas la langue française.

Huysmans s'établit depuis à Malines où il épousa, en 1682, Anne-Marie Scheppers, fille d'un avocat. Cependant il ne se fit pas inscrire dans la corporation de Saint-Luc qui voulut l'y contraindre. Enfin elle l'emporta; et Huymans s'obligea, en terme de transaction, à payer environ trente florins pour avoir le droit de pratiquer son art, devenu très-peu lucratif.

Les motifs d'un arrêté, porté le 15 octobre 1692, par le magistrat de la ville de Louvain, donnent une idée précise de la situation des arts, à cette malheureuse époque. Les doyens de Saint-Luc de cette ville s'étaient plaints au magistrat que des peintres étrangers se permettaient de vendre publiquement leurs tableaux, au préjudice des artistes de la corporation. Une bonne administration, qui comprend l'importance de sa mission, sait concilier les principes de liberté commerciale avec les intérêts réels des sciences, des arts et des lettres, qui assurent bien mieux la grandeur d'un peuple que les spéculations étroites du marchand qui ne voit que son lucre ou l'intérêt du moment. Les motifs de cet arrêté sont conçus dans les termes suivants : « Op het beklag by de Dekens, Regeerders, en andere van het Broederschap van Sinte » Lucas alhier aen myne Heeren by requeste gedaen, » van dat der selver voorsaeten zyn gedient geweest, » van in den jaere 1495, hun te versien van Rolle, » vernieuwt ende geaugmenteert in den jaeren 1565, » 1617, 1627, 1682, ende nu lestmael op den 6

» september 1689, sonder dat tot nu toe het gesta-
» tueerde by de selve Rolle is achtervolgt geweest,
» tot hunnen grooten intrest ende prejudicie, notan-
» ter in regard van de vrempde schilders, welcke
» alhier niet alleen en komen exerceren hunne konste,
» maer tot dien oock hunne schilderyen alomme
» debiteren, tot daer toe, dat sy selff, daer over doen
» houden publiecke verkoopinghe, tot volle ruine
» van de Borgers, van het selve Broederschap we-
» sende, oorsaecke dat sy tusschen malkanderen
» hadden eenige poincten ende articulen, tot welstant
» van hunne Confrerie dienstigh, etc. » Dans l'espoir de porter remède aux inconvénients des ventes publiques de tableaux par des peintres ou des marchands, et de concilier l'intérêt des particuliers avec celui des artistes de la confrérie de Saint-Luc de Louvain et de la nation; *Le magistrat défendit les ventes de tableaux par des étrangers ou pour leur compte, sur la promesse faite par les doyens d'en tenir eux-mêmes tous les ans pendant deux ou trois jours.* On peut juger par là de la bienveillance et de la sagesse de l'administration de nos ancêtres dont l'intention était toute paternelle.

Il paraît qu'Huysmans avait de la peine à vivre à Malines, qui offrait encore moins de ressources que d'autres villes de la Belgique: en 1702 il la quitta, pour aller se fixer à Anvers, où il ne fut guère plus heureux. Cependant son ami le conseiller Coriache

était désolé de le voir dans cet état ; et, dans l'espoir d'améliorer son sort et de l'engager à cultiver son art, il lui procura du magistrat de Malines une exemption des droits d'accises et des logements militaires. Il retourna dans cette ville en 1716.

Vers la fin de décembre 1726, Huysmans fut frappé de paralysie et mourut le 1er juin de l'année suivante, à l'âge de 79 ans. Ses restes ont été déposés dans l'église paroissiale de Saint-Jean, sous l'ancienne pierre sépulchrale de la famille De Lange dit Paepegays. Sa veuve décéda le 26 mars 1744, âgée de 92 ans.

« Ce peintre, dit Descamps, est placé dans la classe » des premiers paysagistes de l'école flamande. Sa » manière est dans le goût de l'Italie; sa couleur est » vigoureuse et sa touche excellente. Il peignait, dans » ses paysages, des figures et des animaux. Les fa- » briques, les arches, les ciels, les lointains, tout est » plein de mouvement et de vérité. Il a fait des pay- » sages pour les fonds des peintres d'histoire et » des figures pour les paysagistes. Il a rendu un » plus grand service encore à d'autres artistes, il a » retouché leurs tableaux qui ne sont plus reconnais- » sables : j'en ai vu de Minderhout, d'Achtschellincx » et de Van Arthois qu'on ne devine plus et cependant » d'une grande beauté. Il avait un talent particulier » à rendre les montagnes : on y croit voir la mousse » et le caillou se détacher. Il a une façon de faire » qui n'est qu'à lui; les premiers plans ont plus de

vêque de Cambrai, ayant appris que De Louvrex s'était chargé de défendre la cause de son adversaire dans un procès et que ce jurisconsulte avait composé un mémoire à ce sujet, s'empressa d'en demander la communication; après l'avoir lu, non content de se désister de ses prétentions, il lui envoya les ouvrages qu'il avait publiés, en les accompagnant d'une lettre de sa-main, par laquelle il lui demandait son amitié et le priait de ne pas lui refuser le secours de ses conseils lorsqu'il les réclamerait. Ce prélat se fit en effet une loi de ne rien entreprendre sur tout ce qui concernait les matières canoniques, sans avoir consulté le jurisconsulte De Louvrex.

Après avoir été marié un an avec Marie-Christine Daman, fille de Jean et d'Ernestine De Plenevaux, il la perdit le 3 mars 1695; sa mort fut occasionnée par une pleurésie à la suite des couches de son premier enfant. Il épousa en secondes noces, le 2 février 1700, Marie-Alix De Hallebaye.

Le fils du bourgmestre La Ruelle, convaincu de l'innocence de Théodore de Fleron dans l'assassinat de son père, remit à De Louvrex la survivance de sa place d'échevin, afin de réparer par là, dans la personne de son arrière-neveu, les injustices dont Théodore de Fleron avait été victime : l'évêque de Liége, Joseph-Clément de Bavière, approuva avec joie ce projet, le 12 avril 1699.

La guerre qui avait été si fatale au pays de Liége,

sous le prédécesseur de Joseph de Bavière, s'alluma de nouveau à l'occasion de la succession d'Espagne. Les Français s'emparèrent de la ville de Liége. Comme il arrive toujours dans de semblables circonstances, les personnes les plus influentes faisaient des vœux opposés pour le bien-être du pays; l'évêque était frère du gouverneur des Pays-Bas qui s'était prononcé pour la France (Voy. Lect., t. 1, p. 208). Au mois de septembre de l'année 1702, lorsque le marquis de Ximenès commandait à Liége, De Louvrex fut l'un des trois élus du peuple pour la charge de bourgmestre. Son collègue fut Jean-Arnoud De Cartier, qui avait eu l'honneur d'annoncer à Maximilien que son frère était élevé à la dignité épiscopale. La nomination de M. De Louvrex à ce poste honorable fut très-avantageuse à la ville. Avec le secours du commandant, il rétablit le calme et rappela, autant que possible, l'abondance.

A l'approche des armées alliées qui vinrent investir la ville le 13 octobre suivant, les Français prirent le parti de se retirer dans les forts et laissèrent aux magistrats le soin de faire pour la ville la capitulation qu'ils jugeraient la plus convenable. Il eût été difficile à M. De Louvrex d'obtenir des conditions plus avantageuses que celles dont il convint avec le duc de Malbouroug, généralissime des troupes confédérées, et avec les députés des États Généraux des Provinces-Unies. Non-seulement il fut réglé que la ville

jouirait de ses anciens priviléges, mais encore qu'elle serait exempte de prendre part à la guerre. Il fut de plus stipulé que les attaques que l'on serait obligé de faire pour se rendre maître de la citadelle et du fort de la Chartreuse, ne se feraient point du côté de la ville.

Ce ne fut pas assez pour ce zélé magistrat d'avoir pourvu à la sûreté de la capitale; après la prise des deux citadelles, le 24 et le 29 octobre, et après la retraite des Français, il projeta de procurer le même avantage à tout l'évêché et d'empêcher qu'il ne continuât à être le théâtre de la guerre. Le traité conclu dans ce but selon les instructions du magistrat de la cité et notamment du bourgmestre De Louvrex, fut extrêmement favorable à la province et principalement à la ville de Liége : devenue l'entrepôt des vivres et des fournitures pour les armées des puissances belligérantes, elle ne fut pas longtemps sans se relever des pertes immenses qu'elle avait essuyées durant la guerre précédente et surtout lors du bombardement de 1691.

Cependant le comte Philippe-Louis de Zinzindorff, qui avait pris possession du pays de Liége au nom de l'empereur, débuta dans son gouvernement par établir un conseil privé pour les affaires de police; et il fit intimer à celui des bourgmestres et à la moitié du conseil qui avaient été nommés par l'évêque, l'ordre de cesser leurs fonctions. Il nomma d'autres conseillers à leur place; mais le bourgmestre ne fut pas



remplacé, et celui qui avait été élu par la bourgeoisie, M.-G. De Louvrex, resta seul pour exercer la magistrature pendant le reste de l'année.

Ce bourgmestre avait rendu son administration trop utile au pays et à la cité, pour que la bourgeoisie de Liége ne désirât pas avec ardeur qu'il fût continué dans sa charge. Les vœux du comte De Zinzindorff s'accordèrent avec ceux du peuple. Mais scrupuleux observateur du pacte constitutionnel et fatigué d'ailleurs d'avoir soutenu seul tout le poids d'une administration très-critique, il refusa de servir encore sa patrie en qualité de bourgmestre.

Le gouverneur l'appela néanmoins dans son Conseil Privé, dont De Louvrex a fait partie durant toute la régence impériale, sous ce gouverneur et sous le comte de Weltz son successeur.

En 1709 seulement, fut exécutée la convention conclue entre le fils La Ruelle et Mathias De Louvrex; et depuis lors celui-ci occupa la place d'échevin.

En sa qualité de membre du Conseil Privé pour la régence impériale, il fut envoyé en 1713 au congrès d'Utrecht avec le baron de Wansoule, grand prévôt de Liége, et le baron de Renesse, commandeur de l'ordre Teutonique, pour ménager les intérêts de la province au sujet des garnisons que les États-Généraux des Provinces-Unies voulaient continuer dans les citadelles de Liége et dans le château de Huy. Dans le mémoire qu'ils présentèrent, ils firent aussi valoir

les droits de l'église de Liége sur le duché de Bouillon et sur le comté d'Agimont.

Les députés revinrent avec peu d'espoir. A peine eurent-ils fait leur rapport, que le bruit se répandit que l'empereur refusait de souscrire le traité d'Utrecht et que les États de l'Empire, assemblés à Ratisbonne, lui avaient accordé un subside de quatre millions d'écus pour reprendre les hostilités. En effet, on ne tarda pas à sommer les cercles de payer leur contingent; celui de Westphalie s'assembla à Cologne où la régence et les États de Liége furent mandés. Les députés qui furent choisis, furent ceux qui avaient été à Utrecht et parmi lesquels avait figuré le conseiller De Louvrex. Admis dans l'assemblée, ils réclamèrent pour leur pays les anciens traités qui leur garantissaient la neutralité et prétendirent que la grande question qui y était relative, devant rester en suspens jusqu'au retour du prince dans ses États, ils ne devaient pas, dans l'intervalle, contribuer aux charges du cercle; ils exposèrent que même ils ne le pourraient pas sans contrevenir au traité conclu en 1703 avec la France, du consentement des Hauts Alliés, et sans exposer leur pays à être envahi par les Français.

Comme les députés liégeois refusèrent, conformément à leurs instructions, de reconnaître leur affiliation politique au cercle de Westphalie, on souleva adroitement la question de préséance réclamée autrefois par les États de Liége; mais les députés étaient



trop prudents et trop circonspects pour tomber dans le piége; ils soutinrent au contraire eux-mêmes que la préséance revenait au baron de Wachtendonck.

Comme un des points auxquels les Liégeois attachaient le plus d'importance, était que la ville et la citadelle de Liége et le château de Huy ne fussent pas occupés par des garnisons hollandaises, ainsi qu'ils l'avaient laissé entendre à Utrecht, les princes du cercle de Westphalie cherchèrent d'obtenir directement ce qu'ils n'avaient pu avoir par une ruse de diplomate. Pour amener les députés liégeois à consentir à ce qu'on leur demandait, les princes promirent qu'on tâcherait de leur faire accorder ce qu'ils désiraient; ils interposèrent en effet leurs bons offices auprès de l'empereur. Ce monarque ayant pris une résolution conforme à leurs assurances, les Liégeois intervinrent dans le subside pour leur part.

La guerre avait empêché les peuples des Pays-Bas et de Liége de défendre sérieusement leurs droits qui ne cessaient d'être compromis ou méconnus par des administrateurs peu expérimentés et n'ayant aucune connaissance des lieux. Le Limbourg ayant à se plaindre de l'administration liégeoise au sujet des draps, on arrêta en Brabant les marchands liégeois (1714). Les États envoyèrent le baron de Wansoule, abbé d'Amay, et le conseiller De Louvrex à Bruxelles pour réclamer auprès de la régence contre les dernières mesures si fatales aux deux pays. Les États de



Brabant ne trouvèrent point alors mauvais qu'on exigeât, à Liége, l'impôt du soixantième sur les marchandises en transit, puisqu'on exigeait des impôts plus considérables en Brabant; et même ils prêtèrent caution pour les marchands de Liége qui, par ce moyen, obtinrent la levée des arrêts sur leurs marchandises.

Ce fut en ce temps, lorsque la constitution et les lois du pays étaient menacées de plusieurs réformes, que De Louvrex entreprit de les recueillir. Le premier volume parut en 1714.

Cependant le prince Joseph-Clément revint dans sa ville épiscopale à la suite des traités de Rastadt et de Bade. Ceux qui avaient pris part à la politique pendant les dernières années furent par lui considérés comme des rebelles, et éloignés du gouvernement.

Cependant le traité d'Utrecht avait préparé à la principauté de Liége, quelques difficultés qu'il devenait urgent d'applanir. Maintenus malgré eux dans les liens de l'Empire Germanique, les Liégeois s'étaient efforcés plus d'une fois de s'en débarrasser; et, malgré les derniers arrangements, ils réclamaient alors leur *neutralité*. Par suite de l'autorisation de l'évêque, les États envoyèrent de nouveau, en 1716, entre autres députés, l'échevin De Louvrex auprès des princes directeurs du cercle de Westphalie à Cologne. Mais dès qu'ils eurent parlé de leur *neutralité*, du traité de Tongres et de celui de Tirlemont, on leur répondit que tout cela ne regardait point l'Empire



qui n'y était pas intervenu, et qu'il n'y avait plus pour les Liégeois d'autre parti à prendre que d'obéir aux ordres de l'empereur. Ce langage n'était pas équivoque. Les députés firent au prince et aux États un fidèle rapport de leur mission; l'on sentit qu'il ne s'agissait plus de tergiverser; le prince et les États consentirent à la *réaccession* de la principauté au cercle de Westphalie. De Louvrex prit une part active à cette négociation qu'il termina avec les directeurs. En conséquence de ce traité, les fortifications de la ville et du château de Huy, ainsi que la partie de la citadelle de Liége qui regardait la campagne, furent démolies, et le pays se vit du moins délivré de toutes garnisons étrangères.

Peu de temps après, en l'année 1718, vinrent à Liége les savants Bénédictins Dom Martene et Durand. Le baron De Crassier les conduisit chez De Louvrex, *l'un des plus beaux esprits,* disent-ils dans la relation de leur voyage, *et des plus savants qui soient dans leur pays.* Ces deux Liégeois se firent une fête d'accompagner partout les deux érudits français. Ceux-ci visitèrent la bibliothèque des Jacobins et celle de l'abbaye de Beaurepart de l'ordre des Prémontrés; mais ils ne surent assez admirer la collection formée par De Louvrex. *Nous fûmes,* disent-ils dans leur relation, *nous fûmes voir M. De Louvrex et en même temps nous examinâmes sa bibliothèque qui est excellente et composée des ouvrages des Pères*

de l'Église, des meilleurs historiens, des jurisconsultes et livres de belles-lettres. Il y a aussi quelques manuscrits et quelques antiquitez, entre autres la Victoire de Constantyn sur le tyran Maxence, gravée sur un cristal, ouvrage inestimable, et plusieurs médailles.

De Louvrex qui avait eu l'occasion d'apprécier le monde et de lire au fond du cœur des hommes, n'était vraiment heureux qu'au milieu de sa famille ou dans sa bibliothèque. Religieux sans affectation, il élevait ses enfants dans l'amour de Dieu et du prochain. Rien ne lui fut plus agréable que le choix que firent de lui les pères Minimes pour leur syndic : son fils aîné lui succéda dans cette charge.

Depuis son retour dans sa capitale, le prince Joseph-Clément n'avait pas encore appelé De Louvrex dans son conseil; ce fut seulement le 21 mai 1723 que ce prélat l'y nomma, et lui rendit ainsi le fauteuil qu'il avait occupé sous la régence impériale.

Georges-Louis, comte de Berghes, qui succéda en 1724 à ce prélat, maintint De Louvrex dans sa charge de conseiller.

De Louvrex consacra principalement ses dernières années aux études historiques : il aida le père Bouille et rédigea les annales des deux règnes dont il avait vu de près tous les événements; il publia aussi ses dissertations canoniques auxquelles il devait sa réputation.



Il n'était guère possible que sa santé ne souffrît point de sa trop grande application à l'étude; mais quoiqu'il s'aperçût que ses forces et sa vue faiblissaient chaque jour, il ne cessa d'avoir le même zèle, et ne s'absenta pas du Conseil de son prince à qui il portait un grand dévouement. Doué de la mémoire la plus heureuse, il connaissait non-seulement tous les livres de sa bibliothèque qui était considérable, mais de plus, il désignait souvent l'endroit du passage dont il avait besoin : par ce moyen, après avoir perdu entièrement la vue, il dictait avec la même présence d'esprit qu'auparavant.

De Louvrex termina sa carrière le 13 septembre 1734, âgé seulement de 69 ans. Ses restes ont été déposés dans l'église paroissiale de Saint Nicolas-au-Trait, devant l'autel consacré à la Vierge : aucune inscription ne révèle au passant que la pierre qu'il foule couvre la dernière demeure du digne bourgmestre.

Sa première femme fut inhumée dans le caveau de sa famille maternelle à l'église de Saint Servais à Liége.

Sa seconde femme fut mère de cinq enfants; 1° Marie-Anne-Josèphe devint l'épouse de Lambert-Ignace de Stembent, chevalier du S[t] Empire romain. 2° Charles-Louis-Joseph-Augustin épousa Marie-Catherine-Bavonne de Moreau, fille de Jean-Guillaume-Bavon de Moreau, vicomte de Clermont, et de Marie-

Élisabeth De Coenen. 3° Jean-Louis-Joseph, chanoine des collégiales de Saint Paul et de Saint Denis. 4° Antoine-Mathias-Joseph, chanoine de la collégiale de Saint Denis et de l'église d'Hougarde. 5° François-Arnoud-Albert-Joseph.

Voici la liste des écrits de Mathias De Louvrex : 1° *Dissertation historique sur le temps que l'évêché de Liége est devenu membre de l'empire Germanique et que les évêques ont obtenu la dignité de prince de cet empire avec la souveraineté du territoire dépendant de leur église, par le Sr M.-G. D. L.* (Mathias-Guillaume De Louvrex), imprimée en tête du tome deuxième de l'*Histoire de la ville et du pays de Liége*, par Th. Bouille : Liége, 1731, in-f°.—2° *Dissertationes canonicæ de Origine, Electione, Officio et Juribus Præpositorum et Decanorum, Ecclesiarum, Cathedralium et Collegiatarum, in quibus præcipuè questiones, Materiam hanc concernentes, breviter explanantur, variaque indulta Leodiensi Diœcesi à summis Pontificibus concessa, statutaque Cleri ejusdem Diœcesis plurimis in locis enucleantur. Adjecto in fine Operis Tenore præfatorum indultorum statutorumque tàm dicti Cleri quàm Archidiaconatuum dictæ Diœcesis, cum Indice locupletissimo*, Liége, 1729, in-fol. Ce traité, qui n'est ni recherché ni lu aujourd'hui, expose avec beaucoup de netteté et de précision l'histoire de plusieurs antiquités ecclésiastiques. — 3° *Recueil contenant*

les Édits et Paix du pays de Liége et comté de Looz, les Priviléges accordés par les empereurs, les Concordats et Traités faits avec les puissances voisines, Liége, 1714-1735, 3 vol. in-fol. Item, *Nouvelle édition continuée, augmentée, corrigée et remise en meilleur ordre, avec des Notes ultérieures, par Baudouin Hodin*, Liége, 1751, 4 vol. in-fol. Au sujet de la première édition, M. De Villenfagne fait dans ses *Recherches*, tome 2, p. 228, les observations suivantes :

« J'observerai que la Paix de Fexhe est imprimée » deux fois dans ce recueil. Voici probablement ce » qui a donné lieu à cela. C'est que De Louvrex mou- » rut avant d'avoir achevé la troisième et dernière » partie de son ouvrage. On mit les matériaux de » cette dernière partie entre les mains d'un avocat » qui ne s'est pas aperçu que la Paix en question est » dans un des volumes précédents. Cet avocat se per- » mit d'ailleurs de fourrer dans les sommaires et dans » un *index* général de sa façon, plusieurs choses » contraires à la manière de penser de Louvrex et » toujours favorables à l'official de Liége. J'ai tiré » cette remarque d'une brochure in-4°, assez curieuse » et bien faite, publiée vers 1740 par les échevins » de Liége pour combattre les prétentions de l'offi- » cial. Je dois cependant avouer que l'auteur d'une » réponse à cette brochure dit, dans des *Réflexions* » données au public en 1741, page 14, qu'il est faux

» que les sommaires du troisième tome de M. De Lou-
» vrex (il s'agit ici de la première édition de ce livre)
» aient été composés par un autre que par cet homme
» célèbre. Il prétend seulement que l'*index,* placé à
» la fin de ce tome, a été fait par une autre personne.
» Mais l'auteur de la brochure citée, écrivant sous
» les yeux des échevins dont De Louvrex avait fait
» partie, me paraît plus véridique que l'auteur des
» *Réflexions.* » — 4° Le jurisconsulte Gordinne se servit de ses notes manuscrites pour son édition des œuvres de Charles De Méan : Liége, 1740, 7 vol in-f°; le dernier volume comprend entre autres : *Table alphabétique de ce qui est contenu dans la Réformation de Groesbeeck et dans les coutumes insérées à la fin de la II° partie des œuvres de M. Charles De Méan,* laquelle a été tirée des papiers de l'échevin De Louvrex. — 5° *Rerum Leodiensium sub Joanne-Ludovico, Josepho-Clemente, Georgio-Ludovico gestarum Annales, in tres libros distincti, quos ex iis quæ vidit, quibus interfuit, aut quæ testimoniis fide dignis dedicit, summâ curâ congessit,* manuscrit in-fol. dont on doit la connaissance à M. Polain, archiviste de la ville de Liége. Bien qu'il fût aveugle lors de la publication du troisième volume de l'histoire du père Foullon et qu'il ait contribué à celle du père Bouille contre laquelle le supplément de l'autre est évidemment dirigé, on n'a cependant pas cessé de soutenir, surtout dans les ouvrages bio-

graphiques, que De Louvrex en était un des auteurs. Son ami et son collaborateur pour l'histoire de Bouille en fut aussi accusé. Maintenant qu'on a retrouvé les mémoires de l'ancien bourgmestre de Liége, on est généralement revenu de cette opinion qui ne pouvait cependant pas soutenir la critique; toute la biographie de ce magistrat la repoussait.



ROMAGNÉSI.

Romagnési (Jean-Antoine), auteur dramatique, né à Namur d'une famille d'origine italienne, était petit-fils d'Antonio Romagnési, dit Cinthio, comédien de l'ancien theâtre italien à Paris.

Il perdit fort jeune son père, et sa mère s'étant remariée, son beau-père le traita si durement qu'il prit le parti de s'engager. Il sortit ainsi de son pays natal, où il avait reçu sa première éducation. Il n'éprouva pas, de la part de son capitaine, plus de bonté que dans la maison paternelle; et comme son régiment n'était pas éloigné de la Savoie, le jeune homme désespéré des mauvais traitements qu'il essuyait de toutes parts, se réfugia sur les terres du roi de Sardaigne.

Un déserteur errant, sans ressource, dans les montagnes de la Savoie, doit nécessairement éprouver beaucoup de disgrâces; aussi le jeune Romagnési ne tarda-t-il pas à se repentir du parti qu'il venait de prendre; et se rapprochant de la France par les mon-



tagnes de la Suisse, il écrivit au célèbre Quinault, qui jouait alors la comédie à Strasbourg, lui détailla ses malheurs et le supplia de le tirer d'embarras.

Sensible au malheur d'un descendant de Jean-Antoine Romagnési, Quinault répondit qu'étant sur le point de faire un voyage à Bâle, Romagnési n'avait qu'à s'y rendre, et que là ils prendraient ensemble les arrangements nécessaires pour sa sûreté et pour lui procurer son retour en France, sa patrie adoptive.

Arrivé aux portes de Bâle dans un équipage très-délabré, Romagnési apprit que les magistrats ne permettaient point l'entrée de leur ville à ceux qui venaient du côté de la Savoie; dans ce nouveau contre-temps, voici par quel expédient il trompa la vigilance des gardes.

A quelque distance de Bâle il rencontra un petit garçon qui gardait les cochons; Romagnési lui donna quelques sols pour l'engager à lui confier son emploi, et le soin de ramener son troupeau dans la ville. Il n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait; et comme il était fort mal mis, il passa avec sa troupe, sans qu'on se doutât de la substitution.

Il apprit à la porte que Quinault n'arrivait que le lendemain. Ce fut un autre embarras pour trouver une auberge; partout où il se présentait, on refusait de le recevoir à moins qu'il ne payât d'avance; et, par malheur, il n'avait plus le sol. Il était sur le point de coucher dans la rue, si le hasard ne lui eût

procuré la rencontre d'un boulanger, qui, par pitié, répondit pour lui.

L'arrivée de Quinault le mit en état de satisfaire son hôte, sans être à charge à son bienfaiteur. Quinault le fit habiller, le mena à Strasbourg, et lui persuada que son unique ressource devait être désormais de marcher sur les traces de son grand-père, en jouant la comédie en France. Sa désertion était un obstacle : Quinault avait des connaissances qui se chargèrent d'obtenir la grâce de son protégé ; et bientôt toute crainte fut dissipée par la publication d'une amnistie.

On peut juger de son caractère par sa conduite ; et il est probable qu'il avait donné à sa mère et à son beau-père plus d'un motif de mécontentement. Avec ses idées poétiques et ses mœurs théâtrales, il ne pouvait être que malheureux auprès de ses parents.

Romagnési débuta avec succès à Strasbourg ; et, deux ans après, il vint remplir à Paris les rôles d'*amoureux* dans la troupe d'Octave, aux jeux de la foire, où il fut fort goûté. C'est à ce théâtre qu'il fit paraître ses premiers talents pour la composition. Il donna, en 1713, une pièce en trois actes, intitulée : *Arlequin au Sabbat,* qui n'est point imprimée.

Octave ayant cessé l'entreprise de la Foire, Romagnési s'engagea dans des troupes de province. Il joua à Marseille, où il fut constamment applaudi et comme acteur et comme auteur ; il y donna *les Pèlerines de*



Cythère, pièce en trois actes, et *la Critique des Comédiens de Marseille*. Cette pièce, en un acte et en vers, était remplie de traits plaisants sur les acteurs, dont la plupart ont été reçus depuis comédiens du roi à Paris, où plusieurs se sont distingués. Il ne s'y épargna pas lui-même.

En 1718, Romagnési quitta la province et vint débuter aux Français par le rôle de Rhadamiste, dans la pièce de ce nom. Il joua ensuite le Misanthrope, Néron dans Britannicus, Valère dans Crispin rival de son maître, Xipharès dans Mithridate. Mais il ne fut point reçu, quoique tout le monde convînt qu'il jouait avec beaucoup d'esprit et d'intelligence.

Cette petite disgrâce lui fit prendre le parti de retourner en province où il ne cessait de se distinguer, soit par son jeu, soit par une foule de petites comédies, bonnes sans doute pour les spectateurs devant qui elles étaient représentées; mais ne pouvant soutenir les regards de la capitale, elles n'ont été ni recueillies ni imprimées.

Enfin, en 1725, il revint à Paris, et ayant débuté aux Italiens, par le rôle de Lélio dans *la Surprise de l'Amour,* avec beaucoup d intelligence, il fut reçu avec d'autant plus de plaisir, que le public et ses camarades se flattèrent qu'il enrichirait le théâtre de ses productions, en même temps qu'il lui serait utile par son jeu. Romagnési ne trompa pas leurs espérances; et il se mit à composer, seul ou en société,

un grand nombre de comédies, qui ont eu presque toutes du succès.

Telles furent, pendant les dix-sept dernières années de sa vie, les occupations de ce célèbre comédien; étant à Fontainebleau, où il devait jouer devant la Cour, il mourut subitement, au retour d'une promenade, le 11 mai 1742. Cette mort a fait dire que Romagnési avait été enterré dans un grand chemin. Il fut transporté à Paris, la nuit suivante, dans sa maison rue de Saint-Denis. On lui fit un convoi honorable, le 14 mai 1742.

Romagnési était grand, assez bien fait, et avait de l'embonpoint. Il jouait dans tous les genres avec esprit; mais il s'était réservé certains rôles qu'il rendait avec plus d'avantage et de succès, tels que Samson, Timon, Démocrite, etc.; il excellait dans ceux d'ivrogne et de suisse. Il a beaucoup contribué à soutenir son théâtre. Ce qui a le plus nui à ses productions, c'est la précipitation avec laquelle il était obligé de travailler, lorsque, faute de nouveautés, ce théatre languissait par la disette des spectateurs. Il tâchait d'en ramener par quelque pièce nouvelle, qu'il ne se donnait pas le temps de perfectionner. En société avec deux ou trois amis, tels que Riccoboni et Dominique, il fournissait en huit jours une pièce aux comédiens, et surtout une parodie, genre dans lequel il a presque toujours réussi.

Voici les titres des pièces de théâtre qu'il a com-

posées ou auxquelles il a travaillé : 1° *La Critique des Comédiens de Marseille, ou la Concurrence de deux Arlequins* (Marseille), 1717, in-8°. — 2° *Le Temple de la Vérité, comédie en deux actes* (et en prose, avec quelques vaudevilles), *précédée d'un Prologue,* Paris, 1726, in-12; item (tout en prose), ibid, 1729 et 1732, in-12. — 3° *Pirame et Thisbé, parodie* (en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles), *par MM. R. R****, Paris, 1726, in-12, en société avec Riccoboni, fils, et Biancolli. — 4° *Le Retour de la Tendresse, ou la Feinte véritable, comédie* (en un acte et en prose) *par M. F.,* Paris, 1729, in-12. Cette pièce, qui eut du succès, fut donnée comme le coup d'essai de l'auteur : elle n'est pas de Fusilier, qui y avait attaché son nom, mais bien de Romagnési. — 5° *Samson* (tragédie en cinq actes, mise en vers), Paris, 1730, in-12, avec Riccoboni, fils. Il existe une seconde édition de cette pièce, faite dans la même année, et une autre sous la rubrique de Londres. — 6° *Compliment présenté par la demoiselle Silvie et le sieur Romagnési, à la clôture du théâtre de la comédie Italienne, le* 21 *mars* 1733, Paris, 1733, in-8°, en vers. — 7° *Le Temple du Goût, comédie,* Paris, 1733, in-12 et in-8°, en un acte et en vers libres; il eut Nivau pour collaborateur. — 8° *Le Petit-Maître amoureux, comédie en vers et en trois actes, avec un divertissement,* Paris, 1734, in-8°. — 9° *Achille et Déidamie, pa-*

rodie (de l'opéra de Danchet, en un acte, prose et vers), Paris, 1735, 1737, in-8°, avec Riccoboni, fils. — 10° *Le Bailli Arbitre, comédie en un acte* (en prose), Paris, in-12. — 11° *Le Bouquet, comédie* (en un acte et en vers libres), Paris, in-12, avec Riccoboni, fils. — 12° *Les Ennuis du Carnaval, comédie en vers, en un acte*, Paris, 1735, in-8°, avec Riccoboni. — 13° *Le Frère ingrat ou le Prodigue puni, comédie en vers et en trois actes*, Paris, 1735, in-8°. Bertin Davesnes a eu part à cette pièce. — 14° *Les Compliments, pièce en une scène* (prose et vers), Paris, 1736, in-8°, avec Riccoboni, fils. — 15° *Les Fées, comédie en trois actes* (et en prose), Paris, 1736, in-8°, avec Procope Couteaux. — 16° *La Feinte inutile, comédie en cinq actes* (et en vers libres), Paris, in-12. — 17° *Les Gaulois, parodie de la tragédie de Pharamond* (en un acte et en vers), Paris, 1736, in-12. — 18° *Les Sauvages, parodie de la tragédie d'Alzire, en un acte et en vers*, Paris, 1736, in-12. — 19° *Castor et Pollux, parodie* (en un acte, tout en vaudevilles), Paris, 1737, in-8°, avec Riccoboni, fils. — 20° *La Fille Arbitre, comédie en trois actes* (en prose), *avec un divertissement*, Paris, 1737, in-8°. — 21° *La Conspiration manquée, parodie* (en un acte et en vers), Paris, 1738, in-8°, avec Riccoboni, fils. — 22° *L'Amant Protée, comédie en trois actes* (et en vers libres), Paris, (1739) in-12. — 23° *Pigmalion, comédie en prose*



et en trois actes, Paris, 1740, in-8°; Procope Couteaux a eu part à cette pièce, quoique son nom ne soit pas sur le frontispice. — 24° *Le Superstitieux, comédie en trois actes et en vers*, Paris, 1740, in-8°. — 25° *Les Oracles, parodie d'Issé* (en un acte et en vaudevilles), Paris, 1742, in-8°. — 26° *La Partie de Campagne, comédie en un acte et en prose*, Paris, 1751, in-12; pièce imprimée sous le nom de Duvigeon, mais dont quelques copies manuscrites portent le nom de Romagnési.

On a publié deux recueils de ses œuvres: 1° Théâtre italien de MM. Romagnési et Riccoboni, nouvelle édition, Paris, 1768, in-8°; volume composé de la réunion de six pièces, ayant chacune une pagination particulière. Ces pièces sont : *les Ennuis du Carnaval, Achille, les Sauvages, les Fées, les Gaulois, et la Fille Arbitre.* — 2° *Œuvres de Romagnési, nouvelle édition, augmentée de la Vie de l'auteur*, Paris, 1772, 2 vol. in-8°. Ce n'est point une édition d'une partie des œuvres de Romagnési, mais la réunion, au moyen du frontispice, de neuf pièces imprimées antérieurement à 1772, chacune avec une pagination particulière. Ces neuf pièces sont : tome 1er, *Samson, le Petit-Maître amoureux, le Frère ingrat, la Feinte inutile et les Gaulois*; tome 2° *la Fille Arbitre, l'Amant Protée, le Superstitieux et Pigmalion.*

ROBYN.

Robyn (Louis), historien de l'ordre de St-Dominique, naquit à Gand le 12 avril 1680, de Louis Robyn et d'Anne-Marie Verleysen. La constitution de cet enfant paraissait si frêle que le curé de l'église Saint-Michel, chargé de le baptiser, douta de son existence.

Dès sa plus tendre enfance, Louis Robyn laissa entrevoir de la vocation pour la vie religieuse, et ce goût ne fit que croître avec l'âge. Il avait à peine atteint sa 17e année, quand il émit les vœux monastiques selon la règle de St-Dominique, au couvent de Gand, le 4 juin 1697.

Après avoir enseigné avec réputation la philosophie à la maison de Ruremonde, il fut envoyé à Liége, pour y occuper la chaire de théologie. Il demeura pendant plusieurs années dans ce couvent.

Au mois de janvier de l'année 1713, étant tiré d'un profond sommeil par la clochette de l'église, il se leva tout engourdi encore, et en voulant attacher

les boucles de ses souliers, il tomba dans le feu allumé au dortoir. Toute sa figure horriblement brûlée en conserva des traces hideuses.

Dans l'impossibilité de continuer ses leçons, il revint dans sa maison professe à Gand, où il se voua entièrement aux études historiques. Du consentement de ses supérieurs, il commença, en 1715, les annales du couvent des Dominicains de la maison de Gand. Jamais il n'y eut en Belgique plus de zèle et d'ardeur pour les recherches historiques qu'alors; même le goût de l'histoire gagnait de jour en jour : les particuliers rivalisaient avec les religieux. Tandis que le père Bernard De Jonghe écrivait l'histoire de tous les couvents de l'ordre de S[t]-Dominique de la Belgique et des Provinces-Unies, ainsi que les annales politiques de la Flandre, Louis Robyn, de la même maison et son ami, s'efforçait de donner celles de son couvent et d'éclaircir quelques épisodes tragiques de la fameuse révolution du 16[e] siècle. (Voy. Lect., tome 2[e], page 252.)

Instruits de son zèle pour les travaux littéraires et de ses succès, les généraux dominicains, Antoine Cloche et Thomas Ripoll, l'honorèrent de grades académiques: le premier lui accorda, le 30 décembre 1719, celui de bachelier, et le second l'honora, le 29 juin 1725, de la licence de la faculté de Théologie.

Il fut intimement lié avec le père Échard, l'un des biographes de l'ordre de S[t]-Dominique.

Louis Robyn n'eut aucune dignité à cause de sa difformité.

Il mourut à Gand le 29 décembre 1743, à l'âge de 63 ans.

Il avait composé les ouvrages suivants : 1° Un livre de prières en français, publié à Liége. 2° *Recreationes poeticæ, ex variis tam veteribus quam recentioribus poetis selectæ*, Ruremonde, 1710, in-12; 88 pages seulement. — 3° *Officium B. Mariæ Virginis juxtà ritum ordinis Prædicatorum*, publié à Gand vers 1714.— 4° *Reghel van het order genaemt de Penitentie, van den H. vader en patriarch Dominicus*, Gand, 1714, in-8°, avec fig.—5° Les Méditations de Ste. Catherine de Siennes sur la vie de N. S. J.-C., traduites autrefois de l'italien en français par le père Jean Blancon, cordelier, et présentement du français en flamand par, etc. : Gand, François et Dom. Van der Ween, 1716, in-12. Le père Robyn a reconnu depuis que ces méditations n'étaient pas de la sainte à qui on les attribuait, mais une mauvaise compilation de quelques-unes de ses pensées auxquelles on a joint diverses réflexions qui ne s'accordent pas toujours avec la doctrine de l'Église.— 6° La traduction flamande du traité de la Providence par la même sainte. — 7° *Zede-puncten op den Reghel van den H. Augustinus en de Constitutien der Nonnekens van den H. Dominicus, als mede de Constitutien der Leeke-broeders van het Prediken-heern Order,*

Gand, P. de Goesin, 1717, in-8°. — 8° *Historie van den Oorsprong, Voortgang en Ondergang der Ketterye, binnen en omtrent Oudenaerde. Alles uyt geloofbare schryvers en eveneeuwighe noyt voordezen ghedrukte schriften.Byeen ghebracht door*, etc., Gand, 1721, in-12. Item, 2e édit. avec quelques changements dans l'orthographe des noms : ibid. 1753, in-8° de 220 pages; la même édition a été reproduite, avec des augmentations, sous le titre de : *Historie van den Oorsprong, Voortgang en Ondergang der Ketterye binnen en ontrent Audenaerde, alles uyt geloofbaere schryvers en eveneeuwige schriften bygeen-gebragt door*, etc. *Mitsgaders het Schroomelyk dog Opregt en Waerachtig Verhael van de noyt gehoorde nog geuseerde Fransche Tiranye, geoeffent op de selve stadt. Alsmede het Vervolg deser Historie van den Oorsprong, Voortgang en Ondergang der Ketterye, binnen en ontrent de Parochien van Asper en Synghem ; met de Beroerten en Geschiedenissen, die binnen en ontrent Ronsse voorgevallen zyn*, Gand (1756), in-8°. Item, 3e édition semblable à la précédente : Audenaerde, 1773, in-8°. Louis Robyn s'est beaucoup servi du poëme de Jean-Désiré Waelckens, curé d'Edelaere, comme il le dit lui-même, en prévenant le lecteur que cet ouvrage n'est recommandable que sous le rapport historique; il en cite même plusieurs vers. Ce poëme a été publié, en 1836, par M. Ketele d'Audenaerde. —9° *Conven-*

tus gandavensis ordinis Prædicatorum illustratus, mst. en latin. En 1715, il mettait la dernière main à cette histoire et il comptait l'envoyer à Rome. Les Dominicains ne pouvaient fréquenter les écoles étrangères à leur ordre, ni publier le moindre livre sans autorisation préalable du général. Ces précautions doivent avoir influé sur la couleur de leurs livres historiques. — 10° Robyn a fait aussi pour sa ville ce qu'il exécuta pour Audenaerde et il avait le projet de publier cet ouvrage en flamand.

———

KEMP.

Kemp (Willebrord), écrivain ascétique, natif de Gorcum, était issu d'une famille échevinale que son attachement à l'Église catholique avait rendu inhabile aux emplois publics.

Ayant perdu ses parents lorsqu'il en avait le plus grand besoin pour son éducation, il passa sous la tutèle de son oncle Jacques Cats, curé de Sainte-Gertrude et chanoine de la métropole d'Utrecht, qui l'envoya faire ses études à Louvain : après avoir terminé ses humanités, il y étudia encore la philosophie et la théologie.

En vertu des dimissoires que lui donna son oncle, nommé archevêque de Sebaste par Pierre Codde, avant son départ pour Rome, un des quatre provicaires de l'évêché d'Utrecht, Willebrord Kemp, reçut, le 26 mars 1701, la tonsure, les petits ordres et le sous-diaconat de L.-F. Rossius de Liboy, archevêque de Thermopyles, vicaire général de l'archevêque électeur

de Cologne. Le 21 mai de la même année, en vertu des mêmes dimissoires il fut élevé au diaconat, par l'évêque d'Anvers, Reginald Cools : ensuite l'archevêque de Thermopyles lui conféra, le 17 décembre suivant, l'ordre de la prêtrise.

Il fut immédiatement nommé chapelain de l'église Sainte Gertrude dont son oncle n'avait cessé d'occuper la cure, et même il lui succéda en 1712. Le 5 mai 1722, il fut élu chanoine de la cathédrale d'Utrecht.

Ses premiers soins se portèrent sur les besoins de l'évêché qui manquait encore de séminaire; il fut un des principaux fondateurs de celui d'Amersfoort, dont il a été lui-même un des premiers directeurs. Affable et bienfaisant, il y accueillit beaucoup de prêtres jansénistes qui fuyaient la Belgique ou la France. Son zèle et sa piété, bien plus que son instruction, lui méritèrent la dignité d'archidiacre et de doyen du chapitre d'Utrecht.

Il mourut dans cette ville le 5 février 1747.

Voici les titres de ses divers ouvrages: 1° *Zedenlessen voor de Maegden die, haer zelven aen God opgedraegen hebbende, tragten volgens de pligten van de Maegdelyke staet te leeven*, Utrecht, 1709, in-4°. — 2° *Kort begrip van het gedrag der Heilegen, getrokken uit de Leevens beschryvinge der geleerde en vermaerde schryvers, die het waere van het falsche, en 't zekere van het onzekeren onderscheiden hebben*, ibid, 1717, 2 vol. in-12. 3° *Godvrugtig*

gebruik der maendelyke Patroon-briefjes, ofte onderrigtingen hoe dat in de Broederschappen God gedient, de Heiligen geeert, en de eigezaligheid ver-vordert kan worden, ibid, 1717, in-8°. — 4° *Het Nieuw Testament onzes heeren Jesus-Christus, met korte Aenmerkingen tot verklaeringe van den text,* ibid, 1718, in-8°. — 5° *Het geestelyk Manna voor de hongerige zielen, of de christelyke waerheden, getrokken uit de werken der Apostelen,* ibid, 1721, 3 vol. in-8°. — 6° *Kort historisch Verhael van het geen de kerke van Utrecht wedervaeren is, van 't begin van de XVIII eeuw,* Amsterdam 1725, 9 vol. in-8°. — 7° *De Vesperen van alle de zondagen en heilige dagen, beneffens verscheide Onderrigtingen en Gebeden,* Utrecht, 1729, in-8°. — 8° *De Getyden of de Gebeden stonden voor alle de dagen van het jaer, zoo feestdagen, zondagen of werkdagen,* ibid, 1731, in-8°; — 9° *De Missen welke het geheel jaer door, volgens Roomsch Misboek geleezen worden, door W. K.* ibid, 1733, in-8°. — 10° *Eenige kleine werkjes handelende van verscheide stoffen aengande de Kerktugt en d'Evangelische Zeden ende Christelycke Deugd-oeffening,* ibid, 1731, 2 vol. in-12. — 11° *Alleenspracken met God, om zig tot de dood te bereiden door P. R. Morel, Benedictyn, vertaelt en vermeerdert door W. K.* ibid., 1743, 3 parties, in-8°.

HOYNCK VAN PAPENDRECHT.

Hoynck Van Papendrecht (Corneille-Paul), historien et controversiste, naquit à Dordrecht le 1er janvier 1686, d'une ancienne et noble famille de Hollande.

Ses parents qui se rendaient recommandables par leur attachement à l'Église catholique, veillèrent avec un soin scrupuleux à son éducation domestique. Dès qu'il eut atteint l'âge pour les études d'humanités, il fut envoyé au collége des Oratoriens à Malines. Ce choix de la part de ses parents est remarquable, puisque ces Pères avaient la réputation d'entretenir les dissensions du jansénisme que les premiers étaient très-éloignés d'approuver. Le jeune Hoynck fit son cours d'humanités dans leur collége, sa philosophie à Paderborn, et il suivit successivement les leçons de théologie des pères Jésuites d'Anvers et de l'université de Louvain où il se fit immatriculer en 1709. Il eut pour professeur le célèbre docteur

Daelman au collége du pontife Adrien VI. A l'instar de tous ceux qui se livraient à ces études, dans l'espoir d'en recueillir plus tard les fruits, il joignit à la théologie le droit civil et canonique.

Ayant fait sa licence dans cette dernière Faculté, le 12 septembre 1713, et reçu l'ordre sacré de la prêtrise, il fut envoyé à La Haye auprès de Jean Bylevelt, en qualité de vicaire. L'église de Hollande était, dans ce temps, dans la situation la plus déplorable.

Thomas-Philippe d'Alsace ayant été désigné, en 1714, au Saint Père par l'empereur Charles VI pour archevêque de Malines, le Bollandiste Jean-Baptiste Du Sollier lui recommanda de s'adjoindre un secrétaire prudent et ferme, et lui proposa pour cette place Corneille Hoynck Van Papendrecht. Le prélat qui devait sa crosse à l'influence des Jésuites s'empressa de se rendre à leur désir. Ces Pères comptaient beaucoup sur le secrétaire de leur choix, au moment de poursuivre avec vigueur les Jansénistes et le parti, qui voulait cacher son républicanisme sous le voile de leur dispute.

Il importait à l'Église d'en finir avec ce parti et de seconder, de tous ses moyens, les puissances temporelles; mais la situation politique de la Belgique lui commandait de la prudence. Hoynck Van Papendrecht accompagna le futur archevêque qui se rendit à Rome sous le prétexte de s'informer de la lenteur qu'éprouvait sa nomination, mais bien effectivement

pour recevoir de Clément XI des instructions pour l'administration de l'Église de Belgique. C'est dans ce voyage qu'il fut décidé d'imposer au clergé la bulle Unigenitus. Van Papendrecht profita de son séjour à Rome pour se familiariser avec le génie de la langue italienne.

L'archevêque de Malines, choisi par l'Empereur depuis 1714, n'entra dans sa ville archiépiscopale que le 15 mars 1716.

Le pays, longtemps affligé d'une administration égoïste, avait témoigné toute sa sympathie pour le gouvernement des Provinces-Unies, sympathie que les derniers événements n'avaient pu étouffer. Le traité des Barrières, avec ses clauses oppressives et déshonorantes, fit sentir au Belge combien il lui coûtait d'être sous un autre gouvernement que celui de Hollande. La pacification entre les Puissances était loin d'avoir assuré le repos à la Belgique. Les uns désiraient encore d'être unis à la France ; les autres aspiraient après le moment de voir rompre les frontières qui séparent la Belgique et la Hollande. Les partis de la Cuirasse et de la Carabine n'avaient pas cessé de se montrer au grand jour. D'autre part, les Jansénistes de France qui avaient proposé à Pierre-le-Grand d'unir l'Église catholique du nord de l'Europe à l'Église grecque, venaient de tendre une main amie à leurs coréligionnaires des Provinces-Unies. En présence de cette conspiration, l'Église romaine

fit poursuivre les dissidents de ce pays et s'efforça de les remplacer par des prêtres catholiques.

L'archevêque procura d'abord (1717) à son secrétaire une prébende du chapitre de Saint-Rombaut, de la fondation de Van Cauteren, et puis la charge de vicaire général.

De retour d'un second voyage à Rome (1722), le cardinal d'Alsace remit à Hoynck Van Papendrecht une copie de l'Histoire de l'Église d'Utrecht par le Père Bernard Desirant (Voy. Lect., t. 1, p. 213). Le chanoine n'approuva pas ce travail, et il s'en servit pour composer une semblable histoire où l'Église romaine était plus vigoureusement défendue. Aussitôt que la Cour romaine fut informée par le prospectus, publié le 16 septembre 1724, de l'usage qu'Hoynck Van Papendrecht s'était proposé de faire du manuscrit confié au cardinal d'Alsace, elle se plaignit; et le chanoine fut forcé de suspendre l'impression de son ouvrage et de le faire précéder d'un abrégé de celui du Père Desirant.

Van Espen ayant vivement combattu Herman Damen au sujet de la validité de la consécration de Steenhoven comme archevêque d'Utrecht, la Cour de Belgique et l'internonce Spinelli jugèrent qu'il était de la plus haute importance de mettre un frein à la liberté que le professeur se permettait. Les partisans de la maison d'Autriche qui s'appuyaient sur les prétentions ultramontaines, le considéraient comme

hostile à la puissance temporelle et spirituelle. Ce fut Hoynck Van Papendrecht qui remit à l'avocat fiscal Coloma la requête de Spinelli qui demandait, au nom de sa Cour, la poursuite de Van Espen.

Peu de temps après cette poursuite, Hoynck Van Papendrecht publia, selon le désir de la Cour de Rome, d'abord un abrégé de la *Batavia Vera* du Père Desirant et puis, quelques mois plus tard, son propre ouvrage, qui diffère souvent du premier, mais qui y ressemble plus souvent encore.

Un ouvrage de nature à renverser tout l'échafaudage sur lequel l'Église d'Utrecht était assise, jeta l'alarme parmi les *désobéissants* et fut vivement attaqué. Van Erckel, tout en prenant la plume pour son Église si gravement compromise, pria Van Espen de lui prêter encore une fois la sienne; le résultat de la poursuite contre ce professeur au sujet de sa Réponse Épistolaire n'était pas encore connu. Nicolas Broedersen se chargea de prouver l'existence et les droits du chapitre métropolitain. L'évêque de Babylone, à l'exemple du docteur de Louvain, s'efforça de fixer les principes du droit canonique sur la question litigieuse. S'il avait des adversaires, il comptait aussi plusieurs partisans. (Voy. Lect., t. 4, p. 233.)

L'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante de Belgique, voulut témoigner au chanoine de Malines toute sa satisfaction pour le zèle qu'il n'avait cessé de déployer contre les Jansénistes, ennemis des puissances

couronnées et de la nationalité autrichienne des Belges, et elle fit frapper, à ce sujet, une médaille en or propre à éterniser le souvenir de ses services.

Le cardinal d'Alsace était aussi, de son côté, incapable de méconnaître ces services et le dévouement que son vicaire général lui avait témoigné. Le 7 décembre 1731, Hoynck Van Papendrecht obtint une prébende de chanoine gradué de la faculté de Jurisprudence à Saint-Rombaut, et le 8 août 1732, il fut fait archiprêtre.

D'un zèle et d'un dévouement sans bornes pour la Cour romaine et le gouvernement de Belgique, il était malheureusement d'un caractère peu souple et haineux. Il en voulait à son collègue Charles Major, dont le crédit au palais archiépiscopal lui donnait de l'ombrage, il l'appelait le démon du midi; Major, d'une humeur plus pacifique, s'abstint de fréquenter la table du cardinal aussi longtemps que Van Papendrecht fut secrétaire.

Van Papendrecht et le Père Wouters rédigèrent, vers 1736, un nouveau catalogue des livres défendus, qu'ils se flattaient de faire autoriser sous le gouvernement de Marie-Élisabeth. Le confesseur de la gouvernante était un Jésuite français, le Père Amyot, et il exerçait sur l'esprit de la princesse une influence sans bornes. Consulté par elle, dans toutes les nominations aux charges de l'État, dès qu'il avait prononcé la terrible sentence : c'est un

Janséniste, le candidat n'avait plus rien à espérer de la Cour. Pour ne rien perdre de son crédit, le Père Amyot ne s'éloignait jamais de la gouvernante; il l'accompagnait même à la chasse, et la suivait dans un lieu où il était encore bien plus déplacé, au théâtre : là, assis le dos tourné au public, il avait l'air de lire son bréviaire. Ce fut lui qui suggéra la première idée de l'Index, voulant introduire, en Belgique, une sorte d'inquisition littéraire, en proscrivant tous les livres qui lui déplaisaient.

Le catalogue de Van Papendrecht, qui était un premier pas vers cette nouveauté, fut publié par un édit impérial; mais le Conseil de Brabant s'y opposa avec énergie, le 12 janvier 1736; les conseillers Poederlé et d'Obrin eurent assez d'influence sur l'esprit de la gouvernante, pour qu'elle changeât entièrement d'avis à l'égard du nouvel *index;* et, loin d'abandonner ce droit au chanoine Hoynck Van Papendrecht et à son ami le Père Wouters, elle écrivit au Conseil de Brabant pour engager les conseillers à veiller avec le plus grand soin à la censure des livres et à prévenir ce qu'elle considérait comme un empiétement sur leurs droits.

Le goût des lettres et des arts et le désir d'en propager la culture, que n'avait cessé de témoigner le cardinal, exerçaient la plus heureuse influence non-seulement à Malines, mais même sur quelques personnes étrangères à cette ville. Van Papendrecht avait



toujours aimé la lecture et l'étude principalement de l'histoire des dix-sept provinces des Pays-Bas, et il avait rassemblé des documents historiques qu'il se proposait de publier. Par esprit de nationalité, il s'adressa, à cet effet, à un imprimeur de La Haye, lieu de sa naissance où il avait sa famille. Si d'un côté Gérard Block se chargeait de la publication, d'autre part Van Papendrecht se promit, dans le principe, de ne rien épargner; il se rendit exprès à Louvain avec le peintre Gilles Smeyers pour prendre la copie du portrait de Viglius qui se trouvait au collége de son nom. Le portrait de cet homme d'état était destiné à orner le premier volume des Analectes.

Le monde s'attendit plus d'une fois à voir Van Papendrecht élevé à la dignité épiscopale.

Il mourut à Malines le 13 décembre 1753, à l'âge de 68 ans, après une courte maladie. On lui érigea dans le chœur de la métropole un tombeau décoré de ses armes et du chapeau de protonotaire; l'inscription a été composée par Jean-François Foppens, le biographe.

Le peintre Smeyers a fait son portrait.

Après sa mort, une partie de sa bibliothèque fut vendue de la main à la main; le reste le fut publiquement. Ayant eu plusieurs pièces des Archives de l'archevêché, soit pour son instruction ou pour la rédaction de ses ouvrages, il autorisa les chanoines ses collègues à examiner avec soin les papiers de sa

mortuaire et à restituer aux Archives toutes les pièces qui leur sembleraient provenir de ce dépôt.

Voici la liste de ses écrits et de ses publications : 1° *Monitum complectens Synopsin Historiæ Ecclesiæ Ultrajectinæ mox typis vulgandæ,* 1724, in-fol., de 8 pages; dans les *Acta Lips.,* 1724, p. 40 et suiv., et repris dans la préface de l'Histoire de l'église d'Utrecht dont il n'est que le prospectus. — 2° *Historiæ Ecclesiæ Ultrajectinæ à tempore mutatæ Religionis in Fœderato Belgio, in quâ ostenditur ordinaria sedis archiepiscopalis et capituli jura intercedisse. Accedunt varia Monumenta huc spectantia, cum Dissertationibus in quibus elucidantur occurrentes difficultates Facti et Juris. Et Refutatio Instrumenti appellationis presbyterorum Ultrajectensium à Constitutione Unigenitus,* Malines, 1725, in-fol. trad. en hollandais : Utrecht, 1728 ou 1740, in-fol. L'histoire de cette Église comprend 82 pages in-fol., à deux colonnes; l'*Appendix* commence à la page 85 et finit à la page 175; La *Refutatio Instrumenti Appellationis* qui suit est l'ouvrage de Liévin De Meyere (Voy. Lect., t. 1, p. 229). Les dissertations qui terminent le volume, sont quelquefois attribuées à ce Jésuite; mais la plupart appartiennent à l'avocat O'Donogue. Lors de la publication d'un ouvrage portant à peu près le même titre, dans le courant de l'été de l'année 1725, on fit courir plusieurs bruits à ce sujet; on débita, comme un fait constant,

que le manuscrit du chanoine de Malines, ayant été envoyé à Rome, à la Congrégation de la Propagande, il avait été trouvé trop violent et trop passionné, et qu'en conséquence la Congrégation en avait fait faire un abrégé qui fut revu par son secrétaire, Joseph Lanfredini, et renvoyé à Bruxelles où il fut promptement imprimé par les soins de Spinelli qui y prenait depuis peu la qualité de nonce. Le Gros, dans son voyage à Rome, recueillit sur ses tablettes cette anecdote, dont nous avons fait justice à la page 339 de ce volume; mais à laquelle on ajoutait foi, parce qu'en effet le chanoine Van Papendrecht se montre dans son ouvrage bien éloigné de l'esprit de modération qui se remarque dans celui du Père Desirant, revu soigneusement par la Congrégation de la Propagande. Ces deux histoires furent vivement critiquées. Van Papendrecht répondit par six lettres, savoir : 3° *Epistola ad J.-C. Erckelium*, etc., *occasione sententiæ per Magnificum Rectorem Universitatis Lovaniensis contrà Zegerum Bernardum Van Espen*, etc., *latæ et pronunciatæ die* 7 febr. 1728, Malines, 1728, in-4°. — 4° *Epistola ad J.-C. Erckelium, occasione declarationum Cl. D. L. Hacquii et J.-A. Brenart, in almâ Universitate Lovaniensi*, etc, ibid., 1728, in-4°. Cette lettre fut écrite et publiée à l'occasion d'une rétractation de ces deux professeurs qui avaient soutenu, en 1717, dans une thèse, une question de jurisprudence canonique d'où

l'on conjecturait qu'ils reconnaissaient l'existence du chapitre d'Utrecht. Erckelius examina cette rétractation. — 5° *Epistola tertia*, etc., ibid., 1728, in-4°. — 6° une quatrième de la même année et sur le même sujet, différente de la précédente : ibid., 1720, in-4°. — 7° *Epistola*, etc., *occasione duarum epistolarum D. Theodorici De Viaixnes, monachi Benedectini Congregationis S. Vitoni in Galliâ et in Hollandiam profugi, ad Petrum Paridanum abbatem Vlierbacensem defunctum. Cum Notis et Observationibus necessariis. Præmittitur ejusdem Theodorici Narratio de fugâ suâ in Hollandiam quam fecit* 1722, Malines, 1728, in-4°. Ce Dom Thierry, Bénédictin de la congrégation de Saint Vanne, avait du talent; il s'était acquis une instruction variée. Irréprochable dans ses mœurs, mais né avec un esprit inquiet et un caractère brouillon et remuant, ayant à peine trente ans, il avait été exilé à l'abbaye de Saint-Michel, en Thiérache, pour avoir contrarié ses supérieurs dans quelques changements. La part qu'il prit aux discussions du jansénisme, dont il avait chaudement adopté les opinions, le peu de ménagement qu'il mit dans sa conduite, et sa tête ardente qui l'entraînait souvent au-delà des bornes, lui occasionnèrent beaucoup de disgrâces. Il vécut quelque temps à l'abbaye de Saint-Ghislain, en Hainaut, et chez les Bénédictins de Vlierbeeck, près de Louvain. La lettre publiée par Hoynck Van Papendrecht, se trouvait en original



dans les Archives de l'archevêché de Malines, où se conservent plusieurs autres papiers saisis en même temps chez cet abbé. Le parti, honteux lui-même de la violence de cet écrit, fit tous ses efforts pour en supprimer l'édition, et il parvint au moins à retirer la plupart des exemplaires. En même temps, on fit courir le bruit que le moine Bénédictin était atteint d'une maladie mentale, et que c'était dans un de ses accès qu'il avait écrit sa lettre. C'était là un de leurs faux fuyants ordinaires, pour remédier aux indiscrétions des leurs. Celui-ci cependant n'était guère vraisemblable; puisque l'évêque de Babylone avait rendu de Thierry un témoignage que l'on peut difficilement concilier avec une pareille disposition. — 8° *Epistola ad J.-C. Erckelium, occasione libri cui titulus : Defensio Ecclesiæ Ultrajectinæ ejusque Status ac Jurium,* Malines, 1729, in-4°. — 9° *Specimen eruditionis Broedersianæ, sive Examen libri quem N. Broedersen, schismaticus præsb. Ult., edidit sub hoc titulo :* Tractatus historicus primus, Malines, 1730, in-4°. — 10° *Rescriptum Em. et Rev. D. C. de Alsatiâ A. M. P. B. ad Theod. Van der Croon, pseudo-episcopum in Fœderato Belgio commorantem,* Louvain, 1736, in-4° de 19 pages. On en a fait une traduction flamande : ibid, 1736, in-4°. Après avoir fait imprimer son acte d'appel, Van der Croon en adressa une copie à l'archevêque de Malines, avec prière d'interposer ses bons offices en faveur du clergé



et d'engager le pape à réprimer ceux qui osaient abuser de son nom pour répandre des brefs tout à fait indignes du Saint-Siége. La réponse du cardinal, faite par Hoynck Van Papendrecht, se distingue par la fermeté du langage, et par une vaste érudition. Aussi l'auteur du *Catholicisme de l'Église d'Utrecht* la range-t-il parmi les livres de ces hommes fanatiques qui, soit par faiblesse d'esprit, soit par cupidité, ont prostitué leur plume à la cabale et au mensonge; mais elle n'eut pas de résultat plus heureux que le bref de Clément XII. Ce pape n'en loua pas moins le zèle que le cardinal avait déployé dans cette circonstance. — 11° Un autre rescript adressé au même le 18 septembre 1736 : ibid., in-4° de 8 pages. — 12° *Historia Jansenismi in Belgio, documentis authentitis comprobata,* en deux volumes in-folio, dont le sort m'est inconnu.

Nous devons à Hoynck Van Papendrecht un recueil estimé de documents historiques éclaircis et commentés de notes savantes, en trois tomes ou six parties; le quatrième volume, qui devait aussi se composer, comme les autres, de deux parties, n'a point paru, l'éditeur Gérard Block, de La Haye, ne se souciant pas de continuer une publication qui ne lui offrait que des embarras et de la perte. Ce recueil publié sous le titre d'*Analecta Belgica* comprend les pièces suivantes :

Partie 1re, *Vita Viglii. Accedit ejusdem Tractatus de Decimo Denario.* (Voyez Lect., t. 3, p. 69.)

Partie 2[e], *Viglii ad Joachim Hopperum Epistolæ.*

Partie 3[e], *Viglii Epistolæ selectæ ad diversos.*

Partie 4[e], *J. Hopperi, item Joannis-Baptistæ de Tassis Commentarii de Tumultis Belgicis sui temporis.*

Partie 5[e], *De Cessione dominii Ultrajectini. Item Series Præpositorum ac Decanorum Ultrajectensium. Necrologium Ecclesiæ Coll. B. M.*

Partie 6[e], *Cartularium Capituli Geervlitensis. Item Tholensis. Les Mémoires de Jean d'Hollander sur la Révolte des Gantois contre Charles-Quint, avec la Sentence*, etc.

Les parties sept et huit, devant former le quatrième volume, auraient compris : *Historia Episcoporum Ultrajectensium à S. Willebrordo ad Georgium Egmundanum*, dont le manuscrit a été conservé longtemps par la famille Van Papendrecht.

FOPPENS.

Foppens (Jean-François), biographe et historien, naquit à Bruxelles, le 17 novembre 1689, de François Foppens, imprimeur, et De Jeanne De Surmont, d'une famille respectable du Brabant et alliée à celle de Le Mire. Le chancelier Jean-Baptiste Christyn, ami de son père, consentit à être son parrain et donna à son filleul un plat et une soucoupe d'aiguière en argent.

La famille Foppens était originaire de Frise. Le trisaïcul de Jean-François Foppens, avocat de la Cour de Frise, comme le père de celui-ci, se retira à Bruxelles pour cause de religion, et remplit plusieurs fonctions dans l'administration des Monts-de-Piété.

J.-F. Foppens fit ses humanités au collége des Jésuites de sa ville natale et fut inscrit, en 1704, parmi les étudiants de l'université de Louvain. La pédagogie du Lys le compta au nombre de ses meilleurs élèves; et après y avoir terminé son cours biennal de philo-

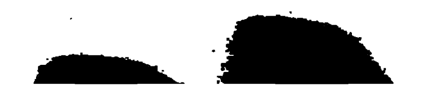
sophie, à l'âge de 18 ans, il fut, conjointement avec Henri Paulussen, proclamé, en 1706, le second des maîtres-ès-arts, c'est-à-dire le deuxième de la première ligne. (Voy. Lect., t. 2, p. 297.)

De retour à Louvain après les vacances, il commença son cours septennal de théologie au collége Van Malder et l'acheva au séminaire de Liége, sous les présidents Augustin Hendricx et Jean-François Stoupy, auquel il succéda dans la suite.

Lorsqu'il eut reçu les ordres sacrés, il se retira au Grand Collége d'où il fut appelé, le 29 décembre 1713, pour occuper une chaire de philosophie à la pédagogie du Lys. Il ouvrit son cours de physique au mois de janvier de l'année suivante, et celui de logique au mois d'octobre. La faculté de Théologie le gratifia encore, dans le même temps, d'une prébende canonicale à Saint Martin d'Alost.

Dès lors, il se fit remarquer par un goût très-prononcé pour les travaux historiques: il s'appliquait surtout à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. C'est à la pédagogie du Lys qu'il composa l'histoire de l'évêché d'Anvers et de Bois-le-Duc, et rassembla les matériaux d'une nouvelle édition des œuvres diplomatiques d'Aubert Le Mire. Cependant il ne négligea point de se livrer à l'étude de la théologie; le 15 octobre 1715, il reçut le grade de licencié dans cette Faculté.

Le professeur primaire de la pédagogie du Lys, Pierre



Van Hamme, de Bruxelles, ayant renoncé à sa chaire, le 1er septembre 1716, Foppens lui succéda quatorze jours après.

Lorsque, le 7 novembre 1718, la faculté des Arts extraordinairement assemblée, signa l'acceptation de la bulle Unigenitus, le professeur Foppens se joignit à quatorze de ses collègues pour réclamer contre cette mesure imprudente. On craignait qu'elle aurait eu les résultats du Formulaire.

En 1721, l'université de Louvain lui donna une prébende de chanoine de l'église Saint Donat, à Bruges, où il n'était pas tenu de résider. Son collègue, Gilles Van Dyck, ayant été choisi par les professeurs, le 27 décembre 1721, régent du Lys, Foppens quitta, le 8 janvier, la chaire de logique pour reprendre celle de physique.

Il s'établit à Bruges, seulement le 19 juin 1722, l'évêque l'ayant nommé professeur de théologie de son séminaire. Sa manière de vivre ne subit aucune modification : il continua à recueillir des diplomes qu'il annota quelquefois et compulsa, avec le secours du chanoine Arents, les archives de l'évêché pour donner l'histoire chronologique des évêques de Bruges et des dignitaires de l'église Saint Donat. Il n'eut pas le loisir de mettre la dernière main à cet ouvrage, avant de quitter cette ville.

Sur la présentation de l'archevêque, le chapitre de la métropole de Malines lui conféra, le 19 décembre

1729, une prébende de chanoine gradué, ce qui l'obligea à renoncer à celle de Saint-Donat et à sa place de professeur, qu'il occupait honorablement depuis sept ans. Le cardinal d'Alsace, qui se distinguait par un vif amour pour les lettres et les arts, tenait alors le siége archiépiscopal.

Ayant les vertus et les qualités de son état, Foppens s'acquit l'estime générale : il fut recherché dans la société qu'il égayait par ses bons mots et ses saillies.

Les religieuses du Thabor le choisirent, en 1731, pour leur directeur; et l'archevêque le prit, l'année suivante, pour un de ses archiprêtres ou doyen rural de la partie occidentale du district de Malines. Il ne tarda point à joindre à ces charges encore d'autres dignités, de pénitencier (1738) et d'archidiacre (le 4 août 1740). Son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique et ses travaux littéraires justifièrent les faveurs qu'il ne cessait d'obtenir du cardinal, qui avait cependant le tort de comparer sa *Bibliotheca Belgica* à l'estimable ouvrage biographique du Père Hartzheim.

A la mort de l'empereur Charles VI, le chapitre de Saint-Rombaut chargea Foppens de prononcer son oraison funèbre en latin; ce qu'il fit solennellement dans cette même église, et à la satisfaction de son auditoire qui l'applaudit.

Foppens avait trop d'esprit et de caractère pour se laisser dominer par le chapitre de Saint-Rombaut :

au contraire, il savait le diriger sans blesser l'amour-propre de personne.

Une lettre qu'il écrivit vers ce temps au célèbre archiviste de Lille, Godefroy, renferme quelques lignes qui peuvent donner une idée assez précise du caractère de Foppens et des usages ecclésiastiques de son temps : « J'ai l'honneur de vous dire ultérieurement,
» Monsieur, que nos deux Vicaires-Généraux actuels,
» durant l'absence de Son Éminence, ne laissent pas
» pour cela de fréquenter le chœur, ainsi que l'Offi-
» cial et tous les autres qui sont en charge pour af-
» faires du diocèse. Quand ils ont été absents, ils le
» déclarent régulièrement au Chapitre, qui admet
» leurs excuses sans contradiction. Sans cela, je crois
» qu'on ne les tiendrait pas pour résidents. Tout cela
» regarde les gros fruits; mais pour les distributions
» du chœur, on ne les donne qu'aux présents, ex-
» cepté le cas de maladie, ou, pour les examinateurs,
» le seul cas de l'examen du concours, ou du jeudi
» pour les curés ou les confesseurs. Il y en a même des
» scrupuleux qui ne veulent pas recevoir alors les
» distributions du chœur, soutenant que l'intention
» des fondateurs n'a pas été de favoriser les absents.
» Je peux rendre témoignage que le même s'observe
» à Bruges, sauf qu'on y est plus libéral qu'ici pour
» laisser suivre les distributions à ceux qui travaillent
» avec l'évêque ; au contraire, on est plus rigide à
» Gand que chez nous pour la question susdite. »

Les études de Foppens étaient très-variées; mais il ne s'adonna proprement qu'à l'histoire ecclésiastique et à la biographie des dix-sept provinces des Pays-Bas. Cette dernière partie était celle qu'il aimait surtout; il la traitait avec assez de soin; mais la légèreté de son caractère l'empêchait de donner à ses notices l'étendue nécessaire. On voit par les matériaux qu'il rassemblait de toutes parts, et par les copies qu'il ne cessait de prendre, qu'il avait du moins l'intention de faire quelque chose de mieux que l'ouvrage imprimé et manuscrit que nous avons. Foppens faisait aussi beaucoup de cas de son recueil de diplomes pour lequel il mendiait partout. « J'ai engagé mon » frère, écrivit-il à l'archiviste de Lille, à imprimer » encore un quatrième tome de diplomes, dont il » a déjà quatre feuilles. J'ai déjà plus de quatre cents » pièces qui n'ont jamais été imprimées. Mais pour » ce tome, il m'en faudra encore bien deux cent cin- » quante. Je me recommande toujours à votre bonté » et à vos recherches. Vous me feriez grand plaisir » de m'envoyer quelques diplomes qui regardent » Courtrai. J'en avais prié un chanoine qui est très- » savant en droit, et fort de mes amis (M. Lemaire); » il ne m'a envoyé presque rien de curieux. Nous » n'avons aussi qu'une pièce de l'abbaye de Châ- » teau-lez-Mortagne; ainsi je serais aise d'en avoir » d'autres. »

En 1744, quatre chanoines de la métropole don-

nèrent chacun une statue des docteurs de l'Église pour l'ornement de ce temple. Celle de J.-F. Foppens représente S[t] Jérôme.

Foppens fut, ainsi que Hoynck Van Papendrecht, un des principaux conseillers du cardinal d'Alsace ; mais le premier l'emportait sur son collègue par la sagesse et la prudence. Il se montrait digne de l'épiscopat et il n'aurait pas été fâché d'y être promu.

L'âge et l'habitude le rendirent moins scrupuleux sur l'accomplissement de ses devoirs. Pour ses fonctions de doyen rural, il avait une formule imprimée qu'il suivait dans l'interrogatoire et à laquelle il suppléait quelquefois par des demandes qu'il avait pareillement préparées; il s'en acquittait au reste avec une froideur accablante. L'âge lui fit aussi négliger l'examen des manuscrits qui lui étaient soumis en sa qualité de censeur. Ce fut Foppens qui accorda son approbation aux deux traités publiés par Pierre Dens, président du séminaire de Malines, l'un sur la vérité de la religion chrétienne et l'autre sur le sacrement de la Pénitence. Le prince Charles de Lorraine trouva que ces traités renfermaient des principes contraires à l'autorité souveraine, aux maximes gouvernementales tant à l'égard de la bulle *in Cœna Domini*, de la prohibition des livres faite par la Cour de Rome et de l'immunité locale, qu'au sujet des droits de l'épiscopat ; et que, d'un autre côté, l'opinion de Pierre Dens sur les billets de confession, et la façon dont il



provoquait le Père Tomson ne tendaient qu'à engager des disputes également inutiles et dangereuses. Le prince était surtout fâché de ce que Foppens ne s'était pas contenté de donner simplement son approbation à ces deux ouvrages, et qu'il s'était plu à en faire l'éloge et à les élever au-dessus du traité de théologie de Laurent Neesen, comme plus clairs, plus conformes au goût de la scolastique et à la doctrine de l'Église. Cette approbation renfermait une satire piquante des dispositions de la Cour de Bruxelles à l'égard de l'Église et du Clergé. Le Gouverneur écrivit, à ce sujet, au Grand Conseil de Malines: « Vous ferez » de plus, dit-il dans sa lettre, comparaître devant » vous le chanoine Foppens et vous lui ferez connaître » le mécontentement que nous avons de la facilité » avec laquelle il a approuvé les ouvrages dont il s'agit, » lui adjoignant de notre part d'être à l'avenir plus » circonspect et le prévenant de ne plus donner d'ap» probation à aucun ouvrage qu'il n'ait passé par votre » censure. »

Vers la fin de ses jours, il passait souvent les après-dînées chez des chanoines. Ayant alors l'ouïe dure, sa conversation était gênante. Ses principaux amis étaient Charles Major et le peintre Smeyers qui fit son portrait. Nonobstant ses infirmités, il consacrait tous les jours quelques heures à ses travaux littéraires. Avant d'aller à vêpres, il travaillait ordinairement à son histoire de Malines. Il préparait même la publication

du troisième volume de sa *Bibliotheca Belgica* lorsque la mort vint le surprendre.

Jean-François Foppens mourut à Malines, le 16 juillet 1761, à l'âge de 72 ans, et fut enterré, le 19 de ce mois, à Saint-Rombaut, près de l'autel de la Vierge; aucun monument, pas même une pierre sépulcrale ne décore cet endroit.

Par son testament, il fonda un anniversaire dans la cathédrale, mais en interdisant toute sonnerie, et légua une partie de ses manuscrits à Guillaume Van Meldert, chanoine gradué de Saint-Rombaut à qui il était uni par une amitié intime.

Ses écrits sont très-nombreux; mais, grâce à la confiance avec laquelle le catalogue de la bibliothèque de M. Van Hulthem a été rédigé, la liste en est singulièrement grossie, et pour peu que cet aveuglement continue, les anciens viendront rivaliser avec les modernes. Bien que le public ne distribue point de faveurs, il est temps d'avoir pour lui des égards. Voici l'indication des écrits qui appartiennent à l'archidiacre de Malines :

1° *Historia episcopatûs Antverpiensis, continens Episcoporum seriem et Capitulorum, Abbatiarum et Monasteriorum Fundatores, necnon Diplomata varia ad rem hujus Diœcesis spectantia, exhibita pro schemate Historiæ ecclesiasticæ omnium Episcopatuum Belgii,* Bruxelles, 1717, in-4°, avec figures gravées par Harrewyn. Ainsi que l'in-

dique le titre, J.-F. Foppens travaillait à une histoire chronologique des évêchés de la Belgique. Quoiqu'il ne se fît pas connaître dans cette première publication, personne ne doutait qu'elle ne fût du professeur de philosophie de la pédagogie du Lys. — 2° *Historia episcopatûs Silvæducensis, continens*, etc., ibid., 1721, in-4°, avec figures gravées par Harrewyn. Ce livre a été traduit ou plutôt imité en flamand par Étienne-Jean Van de Velde dit Honselaer: Leyde, 1742, in-8°. (Voy. Lect., t. 2, p. 228.) — 3° *Auberti Miræi Opera Diplomatica et Historica. Editio secunda auctior et correctior*, Bruxelles, 1723-1748, 3 t., 4 vol. in-fol., publiés aux frais de Gilles Denique et de François Foppens, imprimeurs, le premier à Louvain et le second à Bruxelles. Les deux derniers volumes sont dus à Jean-François Foppens qui fut secondé et encouragé par les principaux prélats, parmi lesquels on remarquait surtout l'évêque de Bruges, Van Susteren, et l'archevêque de Malines, cardinal d'Alsace. Les meilleurs exemplaires ont des cartons pour les pages 279 à 280, et 459 à 460 du tome 1er. — 4° *Compendium chronologicum Episcoporum Brugensium necnon Præpositorum, Decanorum et Canonicorum ecclesiæ cathedralis S. Donatiani Brugensis*, Bruges, 1731, in-8°. — 5° *Bibliotheca Belgica, sive Virorum in Belgio vitâ scriptisque illustrium Catalogus, librorumque Nomenclatura, continens scriptores Auberto Miræo, Francisco Sweertio, aliisque re-*



censitos usquè ad annum MDCLXXX, Bruxelles, 1739, 2 vol. in-4°, avec figures de rapport. Cet ouvrage est celui qui fait le plus d'honneur à Foppens et qui l'a rendu cher aux gens de lettres. Dans l'épître dédicatoire, l'auteur déclare qu'il doit au cardinal d'Alsace plusieurs renseignements écrits de sa main, et qu'il a puisé avec fruit dans la bibliothèque archiépiscopale, commencée par l'archevêque Jacques Boonen et augmentée du double par le cardinal. On n'avait pas songé jusqu'à ce jour à reprocher à Foppens ni à ses prédécesseurs de n'avoir point cité leurs sources, parce qu'il est facile à un véritable érudit de les connaître. L'ouvrage de Foppens devait avoir trois volumes; le troisième, composé des biographies des écrivains décédés depuis l'année 1680, est inédit; la première feuille en était imprimée lorsque l'auteur vint à mourir. Par son testament, il chargea ses amis Jacques Goyers et Henri Van den Block, de publier cette partie et les notes correctives des deux premiers volumes (Voyez Lect., t. 2, p. 277); ce qui n'a pu avoir lieu, les événements politiques ayant empêché les légataires de remplir leur engagement. Je ne connais les recherches de Van den Block que par sa correspondance bibliographique avec son ami Goyers; jamais bibliographe ne fut plus minutieusement exact que ce savant bibliophile. Je déplore de n'avoir pas eu l'occasion de consulter ses manuscrits qui sont à la Bibliothèque Royale à Paris. Goyers con-

sacra toute sa vie à la révision de l'ouvrage sur les pièces les plus authentiques, et rassembla à grands frais des renseignements locaux sur chaque écrivain. Jamais on ne travailla plus consciencieusement la biographie. Eu égard aux notions biographiques, le travail de Goyers l'emporte sur celui de Jean-Noël Paquot. Nous qui avons fait une étude particulière de l'un et de l'autre, nous ne répéterons point que les notes de Goyers sont *un véritable fatras ;* mais nous dirons *qu'il est bon de les conserver et de les consulter au besoin ;* nous dirons même qu'il est fâcheux que Goyers n'a pas eu le loisir de donner une nouvelle édition de la *Bibliothèque Belgique.* « Ce fut la même » année où Pierre De Sweert, dit Paquot, publia son » *Necrologium,* que Foppens, archidiacre de Ma- » lines, donna au public une nouvelle édition de la » Bibliothèque Belgique de Valère André, augmentée » d'environ cinq cents articles et continuée jusques » vers 1680. Outre ce supplément, l'éditeur fit des » additions considérables aux articles compris dans » la seconde édition de son auteur. Il y inséra tout ce » qu'il trouva à sa bienséance dans divers auteurs » biographes, et joignit à tout cela ses propres obser- » vations et celles que lui fournirent quelques amis, » entre autres Danes, docteur de Louvain, Van Pa- » pendrecht, savant chanoine de Malines, et Smeyers, » peintre de la même ville. Il corrigea aussi quel- » ques fautes de Valère André. Le public doit savoir



» gré à M. Foppens d'avoir entrepris cette continua-
» tion et lui tenir compte des découvertes qu'il a
» faites, mais les différents emplois par lesquels il a
» passé et le grand nombre d'autres ouvrages qu'il
» avait sur le métier, ne lui ont pas permis de donner
» à celui-ci toute l'attention nécessaire : il a quelque-
» fois voulu redresser son original, lorsqu'il n'était
» pas fautif : il a omis un grand nombre d'articles
» qu'il y aurait dû ajouter : il a pris de temps en
» temps des lueurs de vraisemblance pour des vérités
» historiques, et il nous a livré plus d'une fois ses
» conjectures pour des faits. » Mais voulant en quelque sorte adoucir la sévérité de sa critique, Paquot ajoute incontinent : « M. Foppens n'est pas le seul de
» nos bibliothécaires à qui ces sortes de fautes soient
» échappées. Sans parler des premiers qui n'ont fait
» qu'effleurer la matière, Le Mire, Sanderus et Sweer-
» tius sont remplis d'inexactitudes : Valère André,
» fort supérieur aux autres, n'en est pas exempt, et
» si je le relève assez souvent, ce n'est pas que je
» fasse peu de cas de son travail, c'est uniquement
» pour désabuser les lecteurs qui croiraient m'avoir
» surpris en défaut, lorsque je m'éloigne de lui, si je
» ne les avertissais de ses méprises. » Paquot semble avoir voulu s'excuser auprès des écrivains de son temps des observations qu'il se permettait de faire sur leurs ouvrages ; mais on ne lui tint pas compte de cette précaution oratoire ; les petits savants sont

susceptibles comme des coquettes; jamais l'hypocrite nepardonna d'avoir essayé de lui soulever le masque. L'histoire impose cependant au biographe le pénible devoir de dérouler tout le tableau de la vérité. Paquot aimait la vérité, de toute son âme, et il avait raison de vouloir la répandre : celui qui la craint est corruptible, sinon corrompu. Si Foppens ne donnait, dans la plupart de ses biographies, qu'une nomenclature monotone d'emplois et de dignités, la biographie n'avait pas encore d'autre caractère : le biographe pensait pouvoir se borner à indiquer le principal défaut de l'historien ou du savant : il voulait empêcher que son ouvrage ne trompât le lecteur ; et il ne se mettait pas en peine d'exposer les faits et les événements comme il convient de les considérer. Foppens était pour son temps un très-estimable biographe ; à notre époque, qui se distingue par l'esprit d'examen et de critique, il ne serait tout au plus toléré que par ceux qui ont de l'intérêt à faire croire qu'on doit au talent et à la complaisance de l'historien l'éloge du caractère noble et indépendant du bienfaiteur du peuple, et que vertu, vice et hypocrisie sont des synonimes inventés pour le plaisir des dupes et le bénéfice des intrigants. — 6° *Oratio funebris in Exequiis aug. Imperatoris Caroli VI*, etc., 1741, in-4°. L'orateur prit pour modèle le discours funèbre de Philippe IV, prononcé par Josse Houbraecken. — 7° *Basilica Bruxellensis*, Malines, 1743, 2 t., 1 vol.

in-12. C'est la seconde édition très-augmentée de la *Basilica* que l'on attribue à Jean-Baptiste Christyn. —8° *Luctus ecclesiæ Mechliniensis, à die* 5 *januarii* 1759, *quo obiit Em. ac Rev. D. Thomas-Philippus, S. A. E. Cardinalis de Alsaciâ de Boussu, tit. S. Laurentii in Lucinâ, Prior Presbiterorum, IX Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii Eleemosynarius ac pauperum pater. Oratio alterum exhibens Carolum Borromæum* (Malines), 1759, in-fol. Foppens prononça cette oraison funèbre, le 30 janvier 1759, à Saint-Rombaut. — 9° *Brevis Notitia IX Archiepiscoporum Mechliniensium, carmine impressa insertis Iconibus,* ibid., 1759, in-fol., sans nom d'auteur. — 10° *Excel. ac Rev. D. Joanni-Henrico comiti è Franckenberg*, etc., 1759, in-fol., poëme à l'occasion de la consécration de l'archevêque de Franckenberg. — 11° *Jubileum quinti sæculi Canonicorum Zellariensium, carmine heroico,* Bruxelles, in-4°. — 12° *Chronologia sacra Episcoporum Belgii ab anno* 1561, *quo novi episcopatus in Belgio erecti sunt, ad annum* 1761, *seu Series eorumdem Præsulium nuper ab Ill. D. J.-L. Castillion, Brugensi episcopo, usquè ad annum* 1719 *edita; nunc ad tempus præsens continuata,* Bruxelles, 1761, in-12. L'auteur étant mort pendant l'impression de cet opuscule, le Père J.-B. Holvoet, jésuite, en retoucha les vers et en soigna la correction typographique. — 13° *Bibliothèque historique des*

Pays-Bas, contenant le Catalogue de presque tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'histoire des dix-sept Provinces, avec des Notes. Mst. in-fol. Custis, Verdussen, Servais et Ermens ont fait de semblables catalogues qui sont aujourd'hui de peu d'importance. Tant de modèles permettent à M. De Reiffenberg de promettre, à son tour, un semblable ouvrage exclusivement relatif à la Belgique. Celui de Foppens offre peu de notes inédites. — 14° *Doctores Sacræ Theologiæ Lovanienses ac Juris utriusque, qui hunc titulum adepti sunt*, mst. in-fol.; il s'en trouve plusieurs copies et différents extraits; le plus complet de ces manuscrits porte le titre suivant : *Fasti doctorales Universitatis Lovaniensis, sive Elogia virorum eruditorum qui supremum in Sanctâ Theologiâ titulum aliundè Lovanium attulerunt vel eumdem ibidem adepti sunt, ab anno* 1425 *usquè ad annum* 1750, in-fol. Ces annotations ne sont vraiment intéressantes que lorsqu'elles concernent les docteurs de la fin du 17e et du 18e siècle; celles que l'on doit à Jacques Goyers et au bibliothécaire Van de Velde sont bien préférables, ayant été faites d'après les documents originaux. L'archidiacre de Malines fait mention dans sa *Bibliothèque historique*, p. 131, d'une copie plus complète que celle de la Bibliothèque Nationale, en l'indiquant sous le titre de *Series Doctorum S. Theologiæ, Juris utriusque*

in-12. C'est la seconde édition très-augmentée de la *Basilica* que l'on attribue à Jean-Baptiste Christyn. —8° *Luctus ecclesiæ Mechliniensis, à die* 5 *januarii* 1759, *quo obiit Em. ac Rev. D. Thomas-Philippus, S. A. E. Cardinalis de Alsaciâ de Boussu, tit. S. Laurentii in Lucinâ, Prior Presbiterorum, IX Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii Eleemosynarius ac pauperum pater. Oratio alterum exhibens Carolum Borromæum* (Malines), 1759, in-fol. Foppens prononça cette oraison funèbre, le 30 janvier 1759, à Saint-Rombaut. — 9° *Brevis Notitia IX Archiepiscoporum Mechliniensium, carmine impressa insertis Iconibus*, ibid., 1759, in-fol., sans nom d'auteur. — 10° *Excel. ac Rev. D. Joanni-Henrico comiti è Franckenberg*, etc., 1759, in-fol., poëme à l'occasion de la consécration de l'archevêque de Franckenberg. — 11° *Jubileum quinti sæculi Canonicorum Zellariensium, carmine heroico*, Bruxelles, in-4°. — 12° *Chronologia sacra Episcoporum Belgii ab anno* 1561, *quo novi episcopatus in Belgio erecti sunt, ad annum* 1761, *seu Series eorumdem Præsulium nuper ab Ill. D. J.-L. Castillion, Brugensi episcopo, usquè ad annum* 1719 *edita ; nunc ad tempus præsens continuata*, Bruxelles, 1761, in-12. L'auteur étant mort pendant l'impression de cet opuscule, le Père J.-B. Holvoet, jésuite, en retoucha les vers et en soigna la correction typographique. — 13° *Bibliothèque historique des*

Pays-Bas, contenant le Catalogue de presque tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'histoire des dix-sept Provinces, avec des Notes. Mst. in-fol. Custis, Verdussen, Servais et Ermens ont fait de semblables catalogues qui sont aujourd'hui de peu d'importance. Tant de modèles permettent à M. De Reiffenberg de promettre, à son tour, un semblable ouvrage exclusivement relatif à la Belgique. Celui de Foppens offre peu de notes inédites. — 14° *Doctores Sacræ Theologiæ Lovanienses ac Juris utriusque, qui hunc titulum adepti sunt*, mst. in-fol.; il s'en trouve plusieurs copies et différents extraits; le plus complet de ces manuscrits porte le titre suivant : *Fasti doctorales Universitatis Lovaniensis, sive Elogia virorum eruditorum qui supremum in Sanctâ Theologiâ titulum aliundè Lovanium attulerunt vel eumdem ibidem adepti sunt, ab anno* 1425 *usquè ad annum* 1750, in-fol. Ces annotations ne sont vraiment intéressantes que lorsqu'elles concernent les docteurs de la fin du 17e et du 18e siècle; celles que l'on doit à Jacques Goyers et au bibliothécaire Van de Velde sont bien préférables, ayant été faites d'après les documents originaux. L'archidiacre de Malines fait mention dans sa *Bibliothèque historique,* p. 131, d'une copie plus complète que celle de la Bibliothèque Nationale, en l'indiquant sous le titre de *Series Doctorum S. Theologiæ, Juris utriusque*

et Medecinæ, producta ad annum 1757, *cum amplioribus illorum Encomiis, Epitaphiis*, etc. — 15° *Promotiones in Artibus, ab erectione Universitatis Lovaniensis usquè ad hæc tempora, ex libris originalibus facultatis Artium collectæ*, in-fol. Le manuscrit autographe de Foppens qui se trouve à la Bibliothèque de Bourgogne, a été continué par G.-J. Servais; un semblable travail a été entrepris, avec plus de succès, par le chanoine Van den Block, avec le secours du professeur Van de Velde. On trouve cependant à la fin de celui de Foppens, une liste chronologique des disputes qui n'est pas sans utilité.—16° *Series Doctorum Academiæ Duacensis ab anno* 1562 *ad* 1750, in-4°, fragments très-incomplets d'une histoire médiocre de l'université de Douai. L'auteur y a joint des renseignements assez intéressants sur le collége anglais de la même ville. — 17° Un volume sans titre sous le N° 17613 de la Bibl. de Bourgogne, et 824 de la *Bibl. Hulthemiana* qui le recommande comme un supplément à la *Bibliotheca Belgica;* erreur répétée, de confiance, par M. De Reiffenberg; c'est, tout simplement, un livre de comptabilité tenu par Foppens lorsqu'il était professeur à Louvain. On y trouve aussi le personnel du chapitre de Saint-Donat.—18° *Necrologium belgicum Virorum romanorum Catholicorum præsertim ex Academiâ Lovaniensi, ab anno* 1640 *ad ann.* 1750, mst. in-4°, devant servir de seconde partie au *Necro-*

logium de Pierre De Sweert consacré particulièrement aux Jansénistes.—19° *Liste des Présidents et de tous les Conseillers du Grand Conseil de S. M. résidant à Malines, avec leurs Éloges, Armoiries peintes et Épitaphes, depuis son institution en l'an* 1503 *jusqu'à l'année* 1759, mst. in-fol., souvent copié et auquel des conseillers du même Conseil ont fait des continuations. L'histoire du Grand Conseil la plus complète et la plus belle est sans contredit celle de Charlier. — 20° *Mechlinia Christo nascens et crescens*, mst. in-fol. ou 3 v. in-4°, également autographes, car l'auteur avait l'habitude de reproduire plusieurs fois le même ouvrage. Foppens donne sous ce titre, à l'exemple de Diercxsens l'historien d'Anvers, l'histoire civile, politique et religieuse de Malines. Bien qu'elle ne soit pas à dédaigner, elle est bien inférieure à celle qui est due au prévôt De Azevedo. M. Charles Van Hulthem a cependant eu le projet de la faire imprimer ; j'ai vu le croquis de son prospectus. Servais en eut une copie à laquelle il fit des additions et joignit beaucoup d'estampes. Cet exemplaire fait partie de la riche bibliothèque de manuscrits historiques et généalogiques de l'estimable archiviste de la ville de Malines, Gyseleers-Thys. — 21° *Kronyke Van Mechelen sedert* 750 *tot den tegenwoordigen tyd,* mst. in-fol. différent de l'ouvrage précédent. — 22° *Chronique de la ville de Bruxelles depuis l'an* 647 *jusqu'au mois de février* 1756, mst. in-fol. ;

reproduite dans l'histoire de cette ville publiée par l'abbé Mann, qui doit à ce plagiat la réputation dont il jouit. — 23° *Epitaphia Brugensia, quæ exstant in diversis ecclesiis, necnon Ostendanâ, Dixmudanâ, et in ecclesiâ parochiali de Poucques,* mst. in-fol. dont il se trouve plusieurs copies. Celle qui a été faite par le chanoine Hellin, porte le titre de : *Épitaphes, Pierres sépulcrales, Monuments et Mausolées de la ville de Bruges et de quelques places voisines, recueillies par M. Jean-François Foppens, licencié en théologie et chanoine de Saint-Donat de la dite ville et augmentées par E.-A. Hellin,* 2 vol. in-fol.; le second porte pour titre : *Supplément d'anciennes Épitaphes, Monuments et Blasons de la ville de Bruges et de Damme, ainsi que d'une Addition des Inscriptions modernes copiées sur les lieux mêmes.* — 24° *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas, servant de second volume à la même histoire, par Gazet,* mst. en 2 vol. in-fol. de 645 pages Ces deux volumes ayant été primitivement des ouvrages distincts, l'ouvrage est complet quoiqu'il y ait une lacune de 20 ans, de 1539 à 1559. — 25° *Liste des Chanceliers et des Conseillers du Conseil Souverain de Brabant avec leurs Éloges, Armoiries et Épitaphes, depuis l'an* 14 *jusqu'à l'année* 1757, mst. in-fol., plusieurs fois copié (Voy. Charlier et Fraula). La Bibliothèque de Bourgogne possède l'original auquel Laserna et le chanoine Van den Block ont ajouté des supplé-

ments jusqu'en 1804. — 26° *Histoire du Conseil en Flandre, contenant les noms, titres, alliances et épitaphes des Présidens et Conseillers du dit Conseil, depuis son origine*, mst. in-fol. Ce Conseil compte aussi plusieurs historiens, savoir : Mestdagh, Foppens et Van der Vynckt ; les deux premiers n'ont pas mis la dernière main à leur ouvrage dont on a fait cependant plusieurs copies, chacune avec des continuations différentes ; l'exemplaire de la Bibliothèque de Bourgogne est autographe, mais il est le plus incomplet ; celui de la Bibliothèque Royale à La Haye va jusqu'à l'an 1795.—27° *Belgica christiana*, 5 vol. in-fol. Ce manuscrit renferme des notices sur les archevêchés de Malines, de Cambrai, d'Utrecht et de leurs suffragants, avec leurs portraits. Les chanoines De Molo et Brenaert (Voy. ces noms) ont fait chacun un semblable ouvrage pour l'évêché de Bruges.

Je doute que les ouvrages suivants soient bien de Foppens : 1° *Notice des Archevêques et Évêques des Pays-Bas, après leurs érections l'an* 1559, *avec leurs Armoiries et leurs Inscriptions sépulcrales*, mst. in-fol. M. De Reiffenberg, qui avait ici l'occasion de parler, peut-être pour la première fois, d'un livre de la Bibliothèque Nationale, assure que ce manuscrit, porté au catalogue particulier sous le n° 485, est de l'écriture de Foppens. Son erreur est due aux égards qu'il porte naturellement pour son confrère de la

Bibliothèque de Gand et de l'Académie de Bruxelles. Comme l'habitude de se laisser entraîner est assez commune parmi les écrivains, j'ai pensé qu'il m'importait de faire remarquer une faute commise par des biographes dont l'autorité est si bien établie. — 2° *Mémoire pour servir à l'Histoire du Conseil Privé*, in-4°. — 3° *Analecta de Thomâ Van Thielt, pseudo-abbate S. Bernardi*, in-4°. — 4° *De Canonicis ecclesiæ collegiatæ sanctæ Monegnidis Chimacensis*, in-fol. — 5° *Instructio decanorum christianitatis diæcesis Brugensis*, in-4°. — 6° *Ecclesia collegiata S. Petri Anderlecht*, in-4°. — 7° *Canonicorum Leodiensium Series ab anno* 1582 *ad annum* 1747, in-4°. — 8° *Fasti seu Natales SS. Belgii ac Burgundiæ*, 3 vol. in-4°, ornés de portraits. Je ne connais pas les derniers manuscrits.

DE VISCH.

De Visch (Mathias), peintre médiocre, mais dont l'influence a été immense lors de la décadence des arts, naquit en 1702 à Reningen, village de la châtellenie de Furnes. Son père, bailli d'une seigneurie enclavée dans ce village, était chargé d'une nombreuse famille.

Mathias ayant laissé entrevoir, de bonne heure, des dispositions pour le dessin, fut envoyé par son père à Bruges pour en recevoir les premiers éléments chez Joseph Van den Kerchove. Il surpassa en peu de temps tous ses condisciples. Dès que l'académie, érigée en cette ville en 1717, fut ouverte, il s'empressa de s'y faire inscrire; ce qui arriva en 1720. De Visch remporta le premier prix au concours de 1721 qui fut le premier. De retour à l'atelier de son maître, il se mit entièrement à la peinture.

Quand il eut fait quelques progrès dans cet art, il forma le projet de parcourir des contrées étran-

gères, dans l'intention de fréquenter les académies et d'étudier les chefs-d'œuvre qu'elles possèdent. Après un court séjour à Paris, en 1723, il prit la route de l'Italie; il aspirait après la ville de Rome. Mais étant dans une chaloupe sur le Pô avec plusieurs voyageurs, parmi lesquels se trouvaient un homme d'une constitution et de manières grotesques et un seigneur que l'amour des arts portait en Italie, celui-ci fut un des premiers à faire remarquer son ridicule compagnon en disant : *je voudrais que nous eussions ici un peintre.* A ces mots, De Visch prit son crayon et son carnet, et fit un portrait si ressemblant de ce malheureux, que le seigneur, enchanté, pria le jeune artiste d'être quelque temps à son service ; ce qu'il accepta volontiers. Dès qu'il fut dégagé, il se rendit à Rome où il copia les principaux antiques, et ensuite à Venise où Jean-Baptiste Piazzetta tenait une école de peinture très-renommée, dans laquelle il eut le bonheur d'être admis. Les leçons de cet habile artiste lui furent de la plus grande utilité. Tous les élèves, animés par une louable rivalité, avaient formé entre eux une académie particulière pour le dessin d'après nature.

De Venise, il se rendit à Parme et à Plaisance où il fit un assez long séjour, retenu par des amours ; il eut l'occasion de faire un bon parti, mais il aurait dû rester à Plaisance.

De retour à Bruges, en 1732, après neuf années

d'absence, il peignit pour l'église Saint-Jacques un petit tableau qui faisait bien augurer de ses talents. Le sujet en était pris dans l'histoire d'Agar et de son fils Ismaël.

A cette époque, l'académie qui l'avait couronné n'existait plus. Désolé de voir la ville de Bruges, autrefois si recommandable sous le rapport des arts, décheoir de jour en jour, De Visch fit sentir aux artistes et aux amis des arts que cette malheureuse cité comptait encore, combien il était urgent de rétablir l'école où il s'était formé. La Flandre, épuisée par de longues guerres et des troubles intérieurs, avait vu ses chefs-d'œuvre sans valeur et ses artistes sans pain. La misère hâta la décadence. En attendant une occasion favorable de faire valoir les droits des arts, De Visch arrêta, de concert avec quelques amis, le projet de former chez lui une académie pour le modèle. Son zèle était certes louable, mais son école ne pouvait remédier aux maux qui affligeaient les arts. Ses principaux élèves furent Jean Garemyn, les poëtes Maelfayt, les sculpteurs Jean Van Hecke et Pierre Van Walleghem. De Visch ne cessa de porter à son école le plus grand zèle jusqu'en 1737, lorsque, par suite de son mariage avec P. Yweins, de Loo, les besoins du ménage réclamèrent son temps. La jeunesse de Bruges fut donc menacée de nouveau d'être privée d'instruction, puisque la ville se trouvait dans l'impossibilité d'y pourvoir.

En fermant son école, De Visch engagea ses amis à stimuler le zèle des administrateurs de l'ancienne académie dont la ruine était due moins à l'indifférence des Brugeois qu'à la négligence et à la mauvaise administration du successeur de Van den Kerckhove, et les supplia de s'entendre pour fonder, avec les secours des amateurs, une académie libre, qui fut en effet instituée en 1739. De Visch en fut professeur et administrateur; il prit en cette qualité son logement dans le local de l'académie.

La ville de Bruges le chargea de faire le portrait de l'impératrice Marie-Therèse qu'il a copié plusieurs fois pour la plupart des administrations communales de la Flandre.

Les arts espéraient beaucoup de l'école libre de Bruges, lorsqu'un incendie la consuma le 29 janvier 1755. Il fallait se remettre à l'œuvre, ce qui n'était pas facile dans une ville qui avait tant perdu. On eut la précaution de ne pas laisser refroidir le zèle que quelques personnes laissaient entrevoir dans le premier sentiment de cette perte. Un bâtiment plus beau que le premier fut construit avec célérité, de manière que le 6 novembre de la même année l'académie fut de nouveau ouverte. Par les soins de son directeur elle lutta avec celle d'Anvers. Le pays n'avait réellement que trois écoles pour les arts: Anvers avait donné en 1663 un exemple, que suivirent les villes de Bruges et de Gand qui érigea, en

1751, son académie; les autres villes n'en avaient, pour ainsi dire, point.

Le zèle que De Visch portait à l'enseignement acheva d'abîmer sa santé. Il succomba le 23 avril 1765 à l'âge de 63 ans et fut enterré dans l'église Saint-Jacques.

Dans ses moments de loisir, il avait fait des recherches historiques sur la peinture en Belgique, qu'il s'empressa de donner au peintre Descamps qui s'en est servi pour sa Vie des Peintres flamands.

WALCKIERS

Walckiers (Philippe-Jacques), fils de François et d'Élizabeth Van den Damme, naquit le 16 août 1700 à Meerbeke près de Ninove.

Après avoir fait ses études d'humanités à Grammont avec un rare succès, il se rendit à Louvain où il étudia la dialectique au collége des Augustins : en 1719 il y remporta le premier prix, et passa ensuite à la pédagogie du Château pour y faire un cours de philosophie : il fut promu, en 1721, au grade de maître-ès-arts et proclamé le troisième de la deuxième ligne. L'année suivante, il passa au collége Van Malder, où il avait obtenu une bourse, et s'appliqua désormais à la théologie, car il se destinait à l'état ecclésiastique. Après avoir mérité le grade de bachelier de cette Faculté, il reçut les ordres sacrés en septembre 1725, et célébra sa première messe le 14 octobre de la même année à l'église collégiale de Meerbeke.

Il paraît qu'il retourna ensuite au collége Van

Malder jusqu'à ce qu'il entra en fonctions; car il y demeura six ans et demi, et ce ne fut qu'en 1728, vers la Saint-Jean, qu'il fut nommé vicaire de l'hôpital de Louvain.

Il ne resta qu'un an dans cet hôpital, ayant obtenu par le crédit du baron De Wedergraet, seigneur de Meerbeke, la cure et un canonicat de l'église collégiale de cette paroisse.

En 1749, Walckiers renonça à cette charge, en gardant toutefois le bénéfice, pour aller occuper la place de proviseur du collége Van Malder à Louvain.

Il demeura dans ce collége jusqu'en 1756, époque de la mort de son successeur à la cure de Meerbeke; il demanda alors à pouvoir retourner dans cette cure, ce qui lui fut accordé, par le crédit de son protecteur le seigneur de Meerbeke : le 30 juin 1756 fut le jour de sa réinstallation.

Il mourut à Meerbeke le 18 janvier 1767, à l'âge de 67 ans, et fut enterré dans le cimetière de ce village devant le Calvaire. On lit près de sa sépulture l'inscription suivante :

Hier light begraven den Eerw. Heer Philippus Jacobus Walckiers in syn leven pastor deser Parochie ende Provisor van het collegie van Malderi tot Loven, overleden den 18 january 1767. Bidt voor de zielen.

Je ne connais du curé de Meerbeke que l'opuscule intitulé : *Leven van de H. Berlendis, geviert*



in de parochie kercke van Meerbecke, Bruxelles, 1757, in-8°, et en français : *La Vie et les Miracles de sainte Berlende, vierge, patrone particulière contre plusieurs maladies,* etc., Bruxelles, in-8°.

MEGANCK.

Meganck (François-Dominique), théologien, naquit à Menin le 27 mai 1684 de Pierre Meganck et de Claire Cardinal.

Ses parents, qui avaient une famille de douze enfants, ne voulurent rien négliger pour l'éducation de François qui était leur troisième fils et promettait beaucoup.

Il fit son cours d'humanités dans sa ville natale et étudia à Louvain, en 1700, la philosophie au Collége Flamand. Proclamé maître-ès-arts, il se livra à la théologie. Le célèbre Opstraet le compta au nombre de ses meilleurs élèves. L'université de Louvain était alors très-florissante, sous tous les rapports; et la théologie surtout y était enseignée par des professeurs qui joignaient la vertu et la piété au savoir.

En 1709, il reçut l'ordre de la prêtrise, au séminaire de Tournay, de son évêque, R.-F. De Beauveau, qui fut plus tard archevêque de Narbonne.

De retour auprès de ses parents, il exerça à Menin, pendant quatre ans, les fonctions de son ministère, sans avoir de qualité.

Ses liaisons avec Huygens, Opstraet et Verschuren achevèrent de le gagner au parti de l'église d'Utrecht. Le 15 février 1713, il quitta sa patrie pour ne plus la revoir et se retira en Hollande.

Van Erckel l'accueillit et le retint même auprès de lui en le nommant vicaire du Béguinage de Delft. Dès lors, il s'adonna presque exclusivement à la théologie polémique qui faisait fureur, et se dévoua tout entier au parti janséniste qu'il soutint par ses démarches et par ses écrits.

Son premier ouvrage justifia pleinement l'idée que le parti s'était formé de ses capacités. Il obtint, en 1719, la cure de Schoonhoven petite ville de Hollande. C'est là qu'il entreprit la réfutation du livre du Père Jacques Longueval, intitulé *Traité du Schisme* et qui avait été publié, en 1718, à Bruxelles, sous les auspices du cardinal d'Alsace (Voy. Lect., t. 1, p. 227, nº 15); les amis du cardinal, après l'avoir répandu en français, en latin et en flamand dans les Pays-Bas autrichiens, s'efforçaient de l'introduire dans les Provinces-Unies; et c'était pour en empêcher l'influence que le pasteur de Schoonhoven entreprit de le réfuter. Il s'agissait alors de défendre la nouvelle église dans la personne de Steenhoven contre les efforts de la Cour romaine. La réfutation de François Meganck

contient cinq articles; dans les deux premiers, il fait voir que la bulle *Unigenitus* n'a pas été reçue par l'Église et que le Père Longueval, en voulant le prouver, ne réussit qu'à accumuler des erreurs grossières. Dans le troisième, il démontre la légitimité de l'appel interjeté contre la constitution *Unigenitus ;* d'où il conclut que les appelants ne sont ni hérétiques ni schismatiques. Le quatrième est employé à réfuter en détail tous les raisonnements du Père Longueval contre la voie d'appel. Enfin, dans le cinquième article, Meganck accuse cet auteur et son traducteur flamand d'être eux-mêmes coupables de schisme.

Meganck était évidemment dans son tort: la plupart des évêques de la Catholicité avaient, soit publiquement, soit en secret, adhéré à la constitution *Unigenitus ;* et même d'après les maximes proclamées par quelques Jansénistes et reconnues depuis par le synode d'Utrecht dont Meganck fit partie, elle était une décision à laquelle il n'était pas permis de ne pas se soumettre, et qui devait servir de règle en matière de foi et de morale. Elle a été confirmée, à différentes reprises, par les successeurs de Clément XI, et même de nos jours par Pie VI. Quatre conciles à Rome, les conciles d'Avignon, de Fermo et d'Embrun, douze assemblées du clergé de France en ont reconnu la force dogmatique. Déclarée loi d'état en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, elle reçut une nouvelle sanction dans les articles conclus entre Sa Sain-

teté Pie VI et l'empereur Joseph II, en vertu desquels cette constitution continua à être enseignée dans les écoles. On peut donc conclure avec le cardinal Battiani que l'on devait à la bulle *Unigenitus* la même soumission qu'aux autres articles proposés, puisqu'elle contient la défense de la doctrine catholique contre les nouveautés que le parti contraire s'efforçait d'introduire.

L'archevêque Barchman nomma Meganck curé de la paroisse de Saint-Frédéric à Leyde; et la même année, le 14 novembre 1727, Meganck fut encore fait chanoine de la métropole et censeur des livres.

Dès lors, l'église d'Utrecht comptait dans son sein quelques sectes. Ceux qui avaient épousé avec bonne foi la querelle de cette église naissante, voyaient avec chagrin que cette division arrêtait le progrès de leurs opinions. Les sentiments des Jansénistes étaient très-partagés sur le prêt à intérêt et sur l'usure en usage dans toute la Hollande. Les uns prétendaient qu'elle n'était pas criminelle devant Dieu, les autres soutenaient, au contraire, qu'elle était défendue; et la crainte des premiers était que si les autres persistaient à vouloir déclarer sur cela leurs sentiments, on les aurait tous également chassés des Provinces-Unies. Depuis des siècles, les docteurs ecclésiastiques et les canonistes n'étaient pas d'accord sur la légitimité du prêt à intérêt. Meganck voulut simplifier ou éclaircir la question, mais il ne parvint pas à la terminer. Elle

continua d'être controversée, non-seulement chez les Jansénistes, mais même chez les catholiques de la Belgique ; et ce n'est que depuis peu que la Cour de Rome a défendu aux prêtres de la soulever désormais. Meganck fut réfuté par Legros et Petit-Pied.

Meganck remplaça, le 5 octobre 1751, Nicolas Broedersen dans le doyenné du chapitre d'Utrecht. Il se conduisit dans ce poste avec autant de sagesse que de zèle.

C'est à lui qu'on est redevable du savant ouvrage de notre compatriote Ph. Verhulst sur l'Eucharistie.

Il y avait, à cette époque, en Hollande un sous-diacre de l'église de Rouen qui causait un grand scandale aux fidèles de toutes les communions. Meganck ne négligea aucun moyen pour le faire revenir de ses erreurs. La douceur, la charité, la simplicité qui formaient le caractère du doyen, gagnaient la confiance; et, sous ce rapport, il était plus capable qu'un autre de faire impression sur cet esprit égaré. Après avoir fait tous ses efforts pour le ramener, dans différentes conversations particulières, il lui écrivit, au mois de mars 1762, une longue lettre qui fut trouvée si exacte et si convaincante, qu'on la rendit publique par l'impression. Meganck y prouve invinciblement que la primauté du Pape n'est pas une simple prérogative d'honneur, mais une primauté d'autorité et de juridiction et qu'elle est d'institution divine.

Ce sous-diacre, nommé Pierre Leclerc, adressa à tous les curés de la communion d'Utrecht, une circulaire qu'il envoya plus tard au Concile, et qui ne valait guère mieux que son libelle. Il était de l'intérêt de la nouvelle église de réprouver solennellement ces productions qu'on aurait pu attribuer au parti, d'autant plus facilement que l'auteur se vantait d'avoir des relations intimes avec lui.

Le Concile s'ouvrit, le 13 septembre 1763, dans l'église paroissiale de Sainte-Gertrude.

Meganck, choisi pour rapporteur de la première congrégation, fut promptement en état de faire son rapport. Il le divisa en six articles. Le premier contenait les erreurs de Leclerc sur la condamnation des cinq propositions par les papes Innocent X et Alexandre VII. Le rapporteur proposait la censure de deux propositions que les Pères condamnèrent aussitôt comme fausses, calomnieuses, et injurieuses au Saint-Siége et auxquelles ils opposérent deux canons où étaient établies les maximes contraires. Le second article concernait le schisme des Grecs : quant à ce point, le Concile condamna huit propositions extraites de l'ouvrage de Leclerc et les qualifia comme les précédentes. Il censura de même huit autres propositions sur la primauté du Pape exposées dans le troisième article : deux sur le témoignage des Pères et sur l'autorité de l'Église dispersée; quatre sur la profession de foi de Pie IV; quatre autres sur la supériorité des

évêques : sept enfin sur la matière des indulgences, des excommunications et des traditions. Meganck opposa à toutes ces propositions, comme il l'avait fait pour les deux premières, autant de canons exprimant la véritable doctrine de l'Église. Son rapport est clair, méthodique, érudit et fondé partout sur d'excellents principes. Les deux ouvrages de Leclerc y sont représentés comme un amas informe et confus des erreurs les plus rebutantes et les plus monstrueuses. Rien de plus louable que de vouloir en préserver les fidèles; mais ce qui doit paraître singulier, c'est d'entendre approuver dans une assemblée dissidente ce qu'on trouve blâmable dans une congrégation romaine, présidée par le Pape, le droit que cette congrégation exerce sur certains ouvrages comme erronés ou pernicieux.

En faisant présent de tous ses ouvrages sur l'usure à un de ses amis, dans les dernières années de sa vie, Meganck lui déclara que son intention n'était pas de l'attacher au sentiment qu'il y avait défendu; qu'il le priait, au contraire, d'examiner cette question et d'étudier le pour et le contre; à cet effet, il lui remit le *Dogma Ecclesiæ* et les autres écrits des théologiens français qui avaient combattu son ouvrage et les livres des théologiens hollandais sur cette matière. Cette anecdote est propre à justifier les éloges qu'on ne cesse de faire du caractère de François Meganck.

En 1771, âgé de 88 ans, il chercha à se procurer

un successeur qui pût continuer dans son pastorat le bien qu'il y avait fait depuis 44 ans. Il obtint le sujet qu'il désirait, Adrien Wittert, d'une des familles catholiques les plus distinguées, qui a toujours eu pour ce vénérable vieillard le respect et l'amour d'un bon fils envers son père. Meganck continua à résider dans sa maison pastorale et à aider de ses conseils son jeune successeur. Il mourut entre ses bras, avec une grande confiance en la miséricorde divine, le 12 octobre 1775, âgé de 92 ans.

Ses restes furent transportés sur le yacht des magistrats à Warmond, à une lieue de Leyde, et inhumés dans le caveau où reposent plusieurs archevêques de l'église d'Utrecht.

Wittert lui a donné après sa mort, comme de son vivant, des marques d'estime et de vénération par une oraison funèbre qui a été imprimée, et par des funérailles extraordinaires que les premiers magistrats de la ville honorèrent de leur présence.

Voici la liste de ses écrits, suivant une note de sa main: 1° *Propositionum in constitutione Clementis Papæ XI, ab exordio dictâ Unigenitus, damnatarum Collatio cum quibusdam Sacræ Scripturæ locis, ac sanctorum Patrum testimoniis*, Lille, 1716, in-8°.—2° *Preek over de gehoorsaamheid aan den Paus.* — 3° *Réfutation abrégée du livre qui a pour titre* TRAITÉ DU SCHISME, 1718, in-12. Item : *Nouv. édit.*, Paris, 1791, in-8°, sous l'anonyme, mais

attribué à François Meganck par Barbier. Cependant la note manuscrite, désignée ci-dessus, ne l'indique pas. — 4° *Nauwkeurige en uit de kekerlyke gedenkschriften opgehelderde Werderlegging van zeker boekje genaemd het Tiende Hoofdstuk*, enz., 1724, in-8°. — 5° *Défense des Contrats de rentes rachetables des deux cotez communément usitez en Hollande, ou Réflexions sur la lettre de M........, docteur de Sorbonne, du* 25 *mars* 1730, *à M. Van Erckel*, etc., Amsterdam, 1730, in-4°. — 6° *Suite de la Défense des Contrats de rentes rachetables des deux cotez communément usitez en Hollande, ou Réponse*, etc., ibid., 1731, in-4°. — 7° *Remarques sur la Lettre de Mons. l'évêque de Montpellier à M. Van Erckel, au sujet d'un écrit qu'on avait envoyé à ce prélat, intitulé : Suite de la Défense des Contrats de rentes*, etc., ibid., 1741, in-4°. On ne peut pas séparer ces trois morceaux très-difficiles à réunir. — 8° *Lettre de la primauté de saint Pierre et de ses successeurs*, 1762, in-8°; item : 2e *édit., revue et corrigée*, 1772, in-8°.

VAN DEN ABEELE.

Van den Abeele (Charles), écrivain mystique, fils de Charles et de Thérèse Deny, naquit le 3 mai 1691 à Bourbourg, petite ville du département du Nord près de Gravelines.

Après avoir achevé ses humanités avec le plus grand succès, il prit, quoique bien jeune encore, la résolution d'adopter la vie religieuse selon la règle de S. Loyola. Il entra au collége de Malines le 25 septembre 1709.

Comme tous ses frères, il fut chargé, au terme de son noviciat et de ses études monastiques, de professer quelques parties de l'enseignement dans des colléges de son ordre; il occupa pendant deux ans une chaire de philosophie à Anvers et fut envoyé ensuite au séminaire de Gand pour y enseigner la théologie. Il s'en acquitta avec honneur pendant dix années.

On admirait sa sagesse, sa prudence et sa vertu. Dévot sans affectation, religieux sans austérité, il

avait le talent de faire aimer les préceptes de la religion et les devoirs monastiques. Il était chéri de ses frères et aimé des séculiers.

C'était peu, pour lui, de faire tous ses efforts pour atteindre à la perfection chrétienne, il ne négligea aussi aucun moyen pour attacher le peuple aux idées religieuses que la philosophie attaquait sans cesse. Les livres qu'il a publiés, ont été rédigés dans ce but.

Sa conduite vraiment apostolique lui mérita les dignités de recteur et de provincial dont il a été révêtu pendant plusieurs années.

Courbé sous le poids des ans, il reçut en 1773 le coup le plus sensible de la philosophie qu'il n'avait cessé de combattre.

Il mourut à Gand, le 23 avril 1776, à l'âge de 85 ans et fut inhumé dans l'église Saint-Nicolas.

Ses écrits sont nombreux; nous indiquerons seulement ceux que nous connaissons : 1° *Specimina charitatis et doctrinæ quæ continentur in quatuor libellis contrà presbyteros regulares in Belgio sparsis, exhibita à Godefredo Veramantio, sacerdote theologo,* Cologne, 1738, in-8° de 176 pages. Cet opuscule lui est attribué. — 2° *Introduction à l'amour égal envers les trois personnes divines,* Anvers, 1747, in-8°.—3° *La très-sainte Trinité ; les délices de l'esprit,* ibid., 1748, in-12.—4° *La très-sainte Trinité ; les délices du cœur,* ibid., 1749, in-12.—5° *L'Esprit disposé dès le matin à être toute la journée dévôt*



et tranquille, ibid., 1751, in-12. — 6° *Vast betrouwen der kinderen Gods van te zullen sterven in de goddelyke liefde*, in-8°. — 7° *Rust ende vreugd in den Heer tot een nieuw-jaer geschenck aen alle waere catholycke*, ibid, in-8°. — 8° *Entretiens entre Anselme et Isidore*, 1755, in-8°. — 9° *Geschicktheit van de vrees der goede christenen ende hunne versterckinge door d'hoop ende liefde tegen den schrick van de goddelycke vraeck naer de doodt*, ibid, 1756, in-8°. — 10° *Versterckinq der goede christenen door het H. Sacrement des Autaers tegen de vrees van het vagevier*, ibid., 1757, in-8°. — 11° *Wensch van haest te sterven, ende wensch van lang te leven. Beide voortcomende uit de H. Hope ende de H. Liefde*, ibid., 1757, in-8°. — 12° *Lieflykheit van Jesus-Christus, mensch, Godt. alle herten verplicht ende praemende om hem volmaecktelyck te beminnen*, ibid., 1758, in-8°. — 13° *Soetigheydt ende nuttigheyd van de liefde tot de moeder Gods*, ibid., in-8°. — 14° *Christelycke wapenen ende verschanssingen tegen de togten der quaede begeerlykheden*, Anvers, 1760, in-8°. — 15° *Godvrugtigheyd volgens christelycke wysheyd*, ibid., 1765, in-8°.



DELVAUX.

Delvaux (Laurent), célèbre sculpteur du 18e siècle, naquit à Gand en 1695. L'honneur d'avoir produit cet excellent artiste a été plus d'une fois contesté à cette ville pour l'attribuer à Nivelles.

Le père de Laurent Delvaux servait avec ses frères dans le régiment de Westerloo en qualité d'officier.

Dès sa plus tendre enfance le jeune Laurent Delvaux manifesta du goût pour les arts du dessin. La nature le fit sculpteur.

Son premier maître, Gery Helderenbergh, pratiquait son art à Gand avec moins de bonheur que de talent; et dès qu'il fut convaincu des dispositions remarquables de son élève, cet artiste l'emmena à Bruxelles pour le présenter à Dieudonné Plumier, l'un des meilleurs sculpteurs que la Belgique possédait à cette époque.

Plumier donna à Delvaux tous ses soins et même toute sa confiance. Pendant les quatre années que

celui-ci demeura à Bruxelles, il fréquenta avec la plus grande assiduité l'atelier de son maître et consacra ses loisirs à l'étude de la nature ; une application aussi continue lui fit faire des progrès considérables.

A 22 ans, il quitta les Pays-Bas qui ne lui présentaient aucun avenir. Les meilleurs artistes vivaient dans la misère. Les arts, il est vrai, ne se trouvaient pas dans une meilleure situation dans la plupart des pays. L'Angleterre seule, par son opulence et sa générosité, attirait vers elle ce que le continent comptait encore d'artistes honorables. Delvaux vécut neuf ans à Londres et travailla en société avec Pierre Scheemaecker, sculpteur, natif d'Anvers. C'est à Londres que Delvaux donna les premières preuves de ce qu'il était et de ce qu'il devait être. L'église de Westmunster, des églises, plusieurs maisons de campagne et des jardins des environs de la capitale renferment des ouvrages dus aux ciseaux de ces artistes, lesquels sont loin d'être mis au nombre de ce que l'Angleterre a de médiocre en ce genre. On distinguait surtout, comme ayant été fait par le sculpteur gantois, sans le concours de son ami, le buste de George Ier qui se trouvait à la chambre échevinale.

L'envie de se perfectionner dans un art dans lequel il excellait déjà, l'engagea à entreprendre, vers 1727, le voyage d'Italie. Il devait regretter en effet, à l'âge où il était parvenu, de n'avoir point encore vu les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il renonça à l'Angle-



terre, mais ce pays, ami du beau et du grand, ne l'oublia pas.

A peine fixé à Rome, Delvaux se vit surchargé d'ouvrages. Le ministre de Portugal à la cour pontificale, étant prié par le roi son maître de faire exécuter différentes statues par les artistes d'Italie les plus habiles, en commanda à Delvaux deux qui furent considérées par les Italiens mêmes comme les meilleures. Pour témoigner à l'artiste tout son contentement, le ministre le gratifia d'une médaille en or portant le portrait de son souverain et de deux cents écus, en sus de la somme assez considérable qui était le prix de ces deux morceaux. De Bora l'engagea à prolonger son séjour à Rome dans l'espoir d'en avoir encore d'autres de lui pour la cour de Portugal. Cependant Delvaux éprouvait le besoin de revoir sa patrie dont il était absent depuis quinze ans environ. Ce besoin devait être très-vif, puisqu'il ne coula nulle part, pas même à Londres, des jours plus heureux qu'à Rome. Dès son arrivée dans cette ville, il s'était concilié tant par sa conduite éminemment religieuse que par ses talents, l'estime et la bienveillance du cardinal Laurent Corsini qui, peu de temps après, fut élevé au pontificat sous le nom de Clément XII, et du cardinal Melchior de Polignac qui l'honora souvent de sa visite et l'admit familièrement chez lui. Un séjour de quatre ans en Italie lui fut très-avantageux. Non-seulement il se livra à

l'étude de l'Antique, mais il fut aussi très-assidu dans son atelier, soit pour contenter ces illustres personnages, soit pour exécuter divers sujets qu'il avait promis à des seigneurs anglais.

Au moment de son départ pour la Belgique, le pontife Clément XII lui donna le témoignage le moins équivoque de sa bienveillance pour lui, en lui remettant un bref pour le nonce près la cour de Bruxelles, par lequel Sa Sainteté le priait de présenter Delvaux de sa part à la gouvernante Marie-Élizabeth, et de le protéger de tout son crédit comme un sujet digne d'une protection aussi distinguée. Ce bref est trop honorable pour cet artiste pour ne pas le rapporter ici.

« S. E. le Cardinal dataire à S. E. Monseigneur le » nonce Valenti, résident à Bruxelles.

» Monseigneur,

» Après que M. Laurent Delvaux a passé plusieurs » années à Rome où il a fait un progrès considérable, » il s'en retourne en sa patrie, dans le dessein d'y » continuer son vertueux exercice. Mais, comme il » désire avoir la protection de la Sérénissime Archi- » duchesse, notre Saint Père se porte volontiers, avec » ses offices paternels, à la lui procurer, persuadé » qu'il s'en montrera digne. Il s'attira en arrivant à » Rome, par sa sage et louable conduite, la grâce et » la bienveillance de Sa Sainteté dans le temps même

» qu'elle n'était pas encore élevée au pontificat. C'est
» pourquoi elle veut que vous le présentiez et re-
» commandiez efficacement de sa part, afin que sa
» vertu obtienne le relief qu'elle ne peut recevoir
» que d'une protection si considérable. De plus Sa
» Sainteté aura pour agréable que vous lui fassiez
» plaisir en tout autre chose qui dépendra de vous
» et vous souhaite du Ciel la vraie félicité.

» Rome le 3 septembre 1733. »

Cette protection lui mérita en effet, à son retour aux Pays-Bas, la place de sculpteur de la Cour de l'Empereur Charles VI dont la gouvernante des Pays-Bas le gratifia le 28 janvier 1734.

Ses premiers ouvrages furent encore pour l'Angleterre, et il les accompagna à Londres où des seigneurs s'efforçèrent de le retenir. Mais voyant que leurs instances étaient inutiles, l'un d'eux lui demanda de faire son buste, et le duc de Bedfort lui commanda plusieurs statues que Delvaux exécuta aux Pays-Bas.

Il n'avait eu jusqu'alors d'autre intention que de se fixer à Bruxelles; mais, son père après un long service s'étant retiré à Nivelles, il allait souvent le voir; et il y trouva un parti conforme à ses inclinations, s'y maria et s'y établit.

Il débuta à Nivelles par quelques ouvrages qui le firent connaître avantageusement au pays : la Conversion de S. Paul et la chaire de vérité au pied de

» teur M. Delvaux, de Nivelles, l'idée en est noble;
» les figures et les bas-reliefs sont de marbre; le reste
» est de bois de chêne; les deux figures contre la
» rampe, sont trop petites et d'un faible mérite,
» d'ailleurs peu liées avec le reste; la tête de la Vé-
» rité a de la finesse et du sentiment, les draperies
» sont maniérées et le beau fini de tout cet ouvrage
» est froid, sans beaucoup de fermeté; c'est toujours
» une chose à voir. »

Quoi qu'il en soit de cette critique, qu'on ne cesse de faire de cette chaire de vérité, ce morceau n'en est pas moins un des plus beaux de la cathédrale si riche en monuments. Il fixa l'attention de Louis XV et de sa Cour, lors de la conquête de la Flandre par ce roi.

De Villiers, qui surtout en était charmé, ayant pris son quartier d'hiver à Nivelles, proposa au sculpteur Delvaux de faire le portrait de Louis XV en médaillon, qu'il avait l'intention d'offrir au roi. Mais S. M. ne s'étant pas rendu à ses armées, cet officier présenta ce portrait à De la Graulez, commandant de la ville de Bruxelles, qui en fut si satisfait, qu'il pria l'artiste de faire aussi celui du maréchal de Saxe pour servir de pendant.

A cet effet, Delvaux vint à Bruxelles pour prendre le portrait du maréchal qui occupait le magnifique hôtel de la famille La Tour. Comme le prince n'en était pas prévenu, Delvaux ne pouvait le voir que pendant

le dîner. Un officier s'étant aperçu de ce qui se passait, en avertit le maréchal qui, un jour, au sortir de la table vint dans l'appartement où était le sculpteur; il le reconnut à l'instant; et l'artiste profita de cette heureuse rencontre pour corriger dans son modèle plusieurs traits que l'éloignement ne lui avait pas permis de saisir : *Eh, eh, monsieur, quel changement vous y faites en aussi peu de temps,* s'écria le maréchal étonné. *Je vois que vous êtes un habile homme; c'est pourquoi je veux vous donner tout ce qui vous sera nécessaire. Je vous accorde chaque jour une heure, de quatre à cinq heures de relevée, pour me voir et achever votre modèle.*

Dès lors Delvaux put espérer de satisfaire le maréchal; et il réussit. Le maréchal lui demanda son buste en marbre et se fit habiller de la façon qu'il voulait être représenté. Fier de ses victoires, la gloire aiguillonnait sa vanité au point de prétendre au titre de gouverneur des Pays-Bas et d'affecter des habitudes de souverain. Le modèle à peu près achevé, il demanda un miroir et un compas, fit prendre différentes proportions sur le modèle et se porta le compas à la figure pour voir si toutes ces proportions s'y rencontraient. Cette épreuve scrupuleuse fut à l'avantage de Laurent Delvaux. Le maréchal, très-satisfait, se faisait un plaisir de le faire voir à ses officiers-généraux et aux principaux personnages de sa suite qu'il conduisait lui-même à l'appartement où l'artiste tra-



vaillait : *Que vous en semble, Messieurs,* leur dit-il un jour en plaisantant, *cela me ressemble-t-il? ceux mêmes qui ne m'ont jamais vu, me reconnaîtront dans ce buste. Je me suis prêté longtemps à M. Lemoine; a-t-il fait quelque chose qui approche de ceci?* Le modèle fini, le maréchal ordonna que Delvaux, avant de l'exécuter en marbre, le moulât, pour qu'il pût en distribuer cent bustes en plâtre.

Delvaux s'empressa de retourner à Nivelles où il avait son atelier. S'étant plaint au maréchal de quelques vexations de la part des soldats français, le maréchal lui écrivit, le 20 juin 1748, la lettre suivante: « Il est défendu aux magistrats de la ville de Nivelles » de loger aucun officier, soldat, cavalier ou dragon » dans la maison qu'occupe dans ladite ville le sieur » Laurent Delvaux, sculpteur de la Cour, que nous » exemptons par ces présentes de tout logement de » gens de guerre. »

Delvaux n'eut pas le temps d'achever le buste du maréchal avant son départ qui eut lieu le 12 janvier 1749, et il s'empressa de le lui envoyer à Paris Le 17 mai de la même année, le maréchal lui écrivit : « J'ai reçu, Monsieur, mon buste en marbre que vous » m'avez envoyé. Tous ceux qui l'ont vu, le trouvent » fort ressemblant; il est bien exécuté et j'en suis » fort content. Je suis, Monsieur, votre très-affec» tionné, etc. »

Dès que le gouvernement autrichien fut rétabli en

Belgique, le prince Charles de Lorraine s'efforça de faire refleurir les sciences et les arts et de faire oublier les désastres des dernières guerres. Protecteur aussi libéral qu'éclairé, ce prince nomma, le 30 septembre 1750, Laurent Delvaux son sculpteur, et lui accorda toutes les marques de distinction que l'on puisse donner à un artiste. Il est à remarquer qu'à la mort de Charles VI, il n'avait pas été confirmé dans sa charge de sculpteur impérial. Si le maréchal de Saxe l'avait considéré comme ayant encore cette qualité, il ne l'avait probablement fait que par respect pour la Cour de Bruxelles.

Les premiers ouvrages qu'exécuta Delvaux pour le prince Charles, étaient loin de justifier sa réputation; c'étaient les médiocres statues et les lourds bas-reliefs qui ornent la façade de la Cour. Dans l'une de ces statues, l'artiste, fidèle à l'usage de son époque, représenta, en costume grec, l'impératrice Marie-Thérèse, et l'on en vanta, dans le temps, la ressemblance.

Le prince Charles n'ayant aucun portrait de Marie-Thérèse qui le contentât, avait d'abord proposé à Delvaux de faire le buste de l'impératrice en marbre; quoique le sculpteur n'eût aucun bon modèle, et qu'il dût travailler, en quelque sorte, sous la dictée du gouverneur, il parvint cependant à donner au modèle en plâtre une ressemblance assez satisfaisante, pour que le buste pût être fait en marbre et envoyé même à la Cour de Vienne.



L'impératrice en fut si contente, qu'en rendant à l'artiste sa qualité de sculpteur impérial qu'il avait obtenue de Charles VI, elle lui accorda une pension de quatre cents florins par an, à partir du 1er janvier 1752.

D'autre part, le prince Charles, dont il fit aussi le buste en marbre, pour lui témoigner sa satisfaction, le gratifia à différentes occasions, d'un grand rafraîchissoir en argent et de deux tabatières en or.

Delvaux eut part à l'estime et à la bienveillance du comte de Cobenzl. Il fit, par ses ordres, un Hercule au berceau et un autre Enfant dont le sujet était allégorique à la place et aux intentions du ministre qui donna ces morceaux à la Cour de Russie. Il exécuta, en marbre, un saint François et une sainte Thérèse, qui furent envoyés par le comte à l'impératrice-douairière, qui chargea son ministre de remettre à l'artiste une chaîne et une médaille en or avec son portrait.

Delvaux, dont les ouvrages étaient richement payés, s'acquit une belle fortune. Il n'éleva pas son fils pour les arts dont la culture était entourée de mille difficultés. Ses richesses lui permettant d'avoir d'autres prétentions, il le destina à la carrière des emplois de l'ordre judiciaire, beaucoup plus honorée que celle des arts, même depuis la renaissance.

Delvaux doit surtout la réputation dont il jouit, à l'Hercule qui se trouve au pied de l'escalier de

l'ancienne Cour. Il l'acheva en 1770, à l'âge de 75 ans. On assure que son élève Godecharles l'a aidé poúr cet ouvrage. Cette statue est évidemment imitée de l'Hercule Farnèse à Rome; mais il s'en faut bien qu'on retrouve dans la copie ni la force majestueuse, ni la fierté noble et gracieuse de ce célèbre antique. Au reste, l'Hercule de Delvaux est un beau morceau. La partie inférieure est la plus généralement admirée. Mais ce n'est pas l'ouvrage dont Delvaux faisait le plus de cas; après la chaire de vérité de l'église de Saint-Bavon à Gand, il estimait surtout une semblable chaire qu'il avait faite, à la fleur de son âge et dans la force de son talent, pour l'église des Carmes chaussés de Nivelles, sa patrie adoptive. Plus d'une fois il a témoigné le regret le plus sincère de n'avoir pu l'exécuter en marbre, et le désir d'être inhumé, après sa mort, au pied de ce monument qui était l'épitaphe la plus glorieuse à la mémoire de cet artiste.

A la fin de ses jours, il n'avait dans son atelier que trois sujets, savoir : un groupe de Biblis et de Canus; un autre groupe de la Charité romaine et un David, en marbre, qu'il avait fait dans son bon temps et dont il ne voulut pas se défaire.

Il mourut à Nivelles le 24 février 1778, à l'âge de 83 ans; ses restes mortels ont été déposés, conformément à son intention, dans l'église des Carmes chaussés.

Son fils, Jean-Godefroid Delvaux, secrétaire du

Conseil de Brabant, lui fit faire par Jean-Noël Paquot l'épitaphe suivante :

LAURENTIO DELVAUX GANDENSI.
VIRI A MORIBUS ET PIETATE COMMENDABILI
OB INSIGNEM SCULPENDI PERITIAM
LAUDIBUS, OPIBUS, HONORIBUS
CUMULATO.
CAROLO VI CÆSARI
TUM ALTERI
CAROLO LOTHARINGIÆ ET BARRI DUCI
AC BELGII MODERATORI
IN ARTE SUA PROBATO, ADHIBITO,
AMBORUMQUE MUNIFICENTIAM EXPERTO.
OPTIMO PARENTI
VI KAL. MARTIAS ANNI A CHRISTO
CIↃ IↃCC LXXVIII
ÆTATIS SUÆ LXXXIII
FILIUS MÆTISSIMUS
P. C.

Voici la liste des ouvrages qu'il a exécutés pour la Belgique :

A Bruxelles, deux Anges, en marbre, pour le maître-autel de la chapelle royale, et les ornements de marbre des bénitiers.

Hercule en repos, ayant à ses pieds le sanglier d'Érymanthes, pour le palais, aujourd'hui le Musée.

Toutes les figures qui décorent la façade de ce palais, parmi lesquelles se distingue la statue de l'impératrice Marie-Thérèse.

La tombe de Léonard-Mathias Van der Noot, baron de Kieseghem, grand bailli de Gand, aux Carmes chaussés. Cette pièce, qui faisait beaucoup d'honneur au sculpteur, fut réclamée par sa famille lors de la destruction de l'église de ces Pères. Elle représente Pallas assise sur un trophée de guerre et appuyée sur son égide, pleurant la mort de ce général.

Un Hermaphrodite couché sur un matelas, pour le palais.

A Tervueren, quatre groupes d'Enfants, en marbre, qui représentent les quatre éléments et les quatre saisons, pour le château.

Le buste, en marbre, du premier grand-maître de l'ordre Teutonique, Henri Walpole, pour le même château.

A Gand, la chaire de vérité, à la cathédrale de Saint-Bavon.

S. Liévin, en marbre, pour l'église des Jésuites.

A Affighem, S. Joseph, S.Martin et S. Benoît, pour l'église de l'abbaye.

A Namur, S. Antoine de Padoue tenant l'enfant Jésus, pour l'église des Récollets, que l'on voit aujourd'hui dans la cathédrale de Saint-Aubin. C'est peut-être là le chef-d'œuvre de Delvaux, qui du moins

considérait lui-même cette statue comme au-dessus de tous ses autres ouvrages de ce genre.

A Nivelles, la chaire de vérité ornée de deux figures représentant J.-C. et la Samaritaine, pour l'église collégiale de Sainte-Gertrude.

Les quatre Évangélistes, pour la même collégiale.

La Conversion de S. Paul, pour l'église des chanoines.

A Bois-Seigneur-Isaac, un autel à la romaine avec deux chérubins, et un grand bas-relief qui représente la descente de J.-C. au tombeau, pour l'église des chanoines réguliers.

A Floreffe, quatre docteurs de l'Église, pour l'abbaye.

BRUYNINCX.

Bruynincx (François), théologien et poëte latin, naquit à Termonde le 18 octobre 1733, de parents probes et vertueux, qui l'élevèrent dans la piété et lui donnèrent même les premiers éléments des lettres flamandes et latines : tellement ils craignaient de voir se perdre en leur fils la naïveté et l'innocence qui font le charme du jeune âge; mais dès que son esprit fut assez fort pour résister à la contagion des colléges, ils lui permirent de fréquenter celui des religieux Augustins.

A peine eut-il fini ses études, qu'il demanda à être admis dans leur ordre : il n'était même âgé que de 18 ans lorsqu'il prononça solennellement les trois vœux, en 1751, après avoir fait le noviciat ordinaire.

Doué d'une imagination vive et d'une conception facile, il avait rapidement fait ses humanités, et à l'instar de tous les hommes qui, en l'âge mur, se

rendaient recommandables par leurs travaux, il passait ses heures de récréation et de loisir à crayonner des vers latins. Plusieurs de ses poëmes ont été livrés à l'impression avant son admission à l'état religieux.

Lorsqu'en 1757 il soutint sa thèse pour le grade de bachelier-formé en théologie, les professeurs furent tellement charmés des connaissances qu'il avait déployées, à cette occasion, qu'ils jugèrent unanimement que dès lors il avait mérité le bonnet doctoral.

Appelé à Bruxelles, il y donna pendant quelques mois un cours de poésie, et fut ensuite chargé d'enseigner la philosophie aux jeunes religieux de la maison.

Ayant obtenu la licence en théologie à Louvain, en 1759, il fut d'abord envoyé (1760) à Anvers et puis en 1763 à Louvain, pour donner des leçons de cette science qui faisait dès lors l'objet principal de ses méditations. On ne tarda point à le nommer régent des études.

En 1766 il sollicita et obtint le grade de docteur.

Instruit de son mérite, Gudwal Seiger, abbé de Saint-Pierre-lez-Gand, de l'ordre de S. Benoît, l'invita à se rendre dans son abbaye, pour donner des leçons de théologie. Ce qu'il fit, du consentement de ses supérieurs qui lui donnèrent, à cette époque, de nouvelles marques de l'estime qu'ils lui portaient : ils le nommèrent historiographe de l'ordre et président du chapitre provincial qui fut tenu à Enghien.

Vers la fin de ses jours il fut, à différentes reprises, frappé d'apoplexie et il y succomba, à l'abbaye de Saint-Pierre, le 13 janvier 1779, âgé seulement de 46 ans. Nous lui devons, outre plusieurs poëmes très-difficiles à réunir parce qu'ils ont été publiés in plano, un commentaire sur la Somme de S. Thomas, non moins volumineux que celui de Jourdain Preingué, son prédecesseur à Saint-Pierre au mont Blandin, dont j'ai donné la biographie dans le tome premier des Lectures.

WASTELAIN.

Wastelain (Charles), historien et poëte, naquit à Marimont, village du Hainaut, le 22 septembre 1695, de Joseph Wastelain et de Françoise Wibert, gardiens du château royal.

Après avoir fait son cours d'humanités à Avesnes chez des prêtres séculiers, sa philosophie à Douai au collége des Jésuites, sous les professeurs Pierre Miner et Philippe Defontaine, le provincial de la province Gallo-Belgique, Baudouin Wauquier, l'admit dans l'ordre à Cambrai, au commencement de septembre de l'année 1715, et l'envoya immédiatement à la maison professe de Tournay où il arriva le 1er octobre suivant vers cinq heures de relevée.

Lorsqu'il eut prononcé ses premiers vœux, il fut, selon l'usage de la Compagnie, employé à l'enseignement, et il professa sept ans les humanités, soit à Tournay, soit à Lille.

Ayant ensuite fait en quatre ans ses études théo-

logiques à Douai, ses supérieurs l'envoyèrent de nouveau à Lille où il s'engagea à la Société par la profession solennelle des quatre vœux, le 2 février 1731.

Il exerça pendant vingt ans dans la même maison l'emploi de répétiteur des jeunes Jésuites, qui consiste à les perfectionner dans la connaissance des belles-lettres, avant de les charger de l'enseignement. Ces fonctions ne prenant pas tout son temps, ce qui lui en restait était employé, soit à prêcher, soit à faire des conférences de morale dans le collége.

La bibliothèque du collége de Lille ayant été incendiée, en partie, en 1740, il fut chargé par ses supérieurs d'en former une nouvelle, et personne n'était plus capable que lui de s'acquitter de cette commission. Bientôt une nombreuse collection de livres choisis remplaça ceux qu'on avait perdus.

Le silence du cloître favorisa ses goûts pour l'étude des ouvrages historiques. Son but était d'éclaircir tous les doutes qui enveloppaient les notions sur la Gaule Belgique. En général les savants avaient à cette époque une espèce d'engouement pour les recherches historiques et géographiques concernant la période du moyen âge. Le Père Wastelain s'y livra avec autant de bonheur que D'Anville. Leurs ouvrages publiés la même année obtinrent les suffrages de tout ce que la France et la Belgique possédait d'hommes instruits.

Lors de la suppression du collége des Jésuites de

Lille, en 1765, il se retira chez les chanoines réguliers de Saint Augustin à Loo, village de la Flandre Occidentale. Les malheurs de la Société ne changèrent rien à ses habitudes. Il vécut dans la retraite, cultivant la littérature et rendant à l'Église les services qui dépendaient de lui.

Il mourut à Lille le 24 décembre 1782, à l'âge de 87 ans.

On lui doit: 1° *Description du Temple de la Paix, élevé par les ordres du magistrat de la ville de Lille pour les réjouissances de la paix faites le* 16 *mars* 1749, Lille, in-4°; les emblèmes et les devises sont du Père Wastelain. — 2° *Le Temple de la Félicité, commencé par les ordres du magistrat de la ville de Lille pour les réjouissances de la naissance de M. le duc de Bourgogne*, ibid., 1751, in-4°. — 3° *Description de la Gaule Belgique, selon les trois âges de l'histoire, l'ancien, le moyen et le moderne; avec des Cartes de géographie et généalogie*, Lille, 1761, in-4°; item, nouvelle édition *corrigée et augmentée de quelques remarques* (par l'abbé Joseph Ghesquiere), Bruxelles, 1788, 2 v. in-8°. Quelques exemplaires portent la signature de Ghesquiere. Cette édition est préférable à la première. Les derniers travaux de MM. Raepsaet et Schayes, qui ont traité le même sujet, n'ont rien fait perdre à celui du Père Wastelain qui leur a ouvert le chemin. Sous le nom de Belgique on désignait autrefois une partie de la France, tous les

Pays-Bas et beaucoup de cantons de l'Allemagne. Auguste divisa la Belgique en trois provinces. La première retint ce nom et les deux autres furent appelées Germanie supérieure et inférieure. Il ne faut pas croire que le *Belgium* de César soit la Belgique entière, ou la même partie qui porte spécialement cette dénomination. Le Père Wastelain démontre que le *Belgium* était simplement la contrée qui comprenait les Bellovaques, les Amiénois et les Atrebates. D'Anville est du même sentiment et le prouve de la même manière quoique avec moins d'étendue.

GODART.

Godart (Guillaume-Lambert), médecin, naquit à Verviers le 3 avril 1721, de Guillaume-François Godart, ancien bourgmestre de cette ville, et de Catherine-Anne Penay, issue d'une très-ancienne famille du Limbourg.

Le jeune Godart, destiné aux études, acheva, à Aix-la-Chapelle, son cours d'humanités qu'il avait commencé dans sa ville natale; il étudia ensuite la philosophie chez les Jésuites anglais à Liége.

A cette époque, il était encore indécis sur la carrière qu'il embrasserait. L'éducation religieuse qu'on lui avait donnée depuis son enfance le porta d'abord vers l'état ecclésiastique : il étudia, en 1740, la théologie et les mathématiques au collége des Jésuites à Mayence, sous les Pères Aymer et Rheitz ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir, au bout de quelques mois, que la théologie ne pouvait jamais être de ses goûts,

et que la profession monastique et la vie ecclésiastique ne lui convenaient sous aucun rapport.

En renonçant à la théologie, il eut le projet de suivre la carrière du barreau; et il fréquenta, en 1741, les premiers cours de la faculté de Jurisprudence de l'université de la même ville.

Mais ne pouvant non plus s'accommoder de cette étude, il prit le parti de s'adonner à la médecine. Comme une partie de l'art de guérir était enseignée à Louvain avec beaucoup de réputation, il eut l'avantage de pouvoir s'y livrer dans son pays même avec espoir de succès; il suivit pendant deux ans, en 1742 et en 1743, les cours de J.-F. Favelet, d'U. Narez et de l'immortel Henri-Joseph Rega.

Malheureusement, l'université de Louvain, abandonnée trop longtemps à elle-même, avait plus pensé aux débats théologiques qu'aux conquêtes que ne cessait de faire l'esprit humain dans le domaine des sciences. L'enseignement était à Louvain trop incomplet pour permettre à la jeunesse de s'y former entièrement dans les principales parties. Godart se trouva dans la nécessité de se rendre à l'université de Leyde où il entendit P. Musschenbroeck sur la physique expérimentale, et fréquenta avec assiduité les leçons d'anatomie et de physiologie du grand Albinus, ainsi que celles de chimie et de pathologie de Gaubius; il y eut aussi pour professeur David Van Royen qui occupait la chaire de botanique et de matière médicale.

Les études de Guillaume Godart étaient déjà très-avancées, lorsque le roi de France fit marcher ses troupes en Belgique et vers la Hollande; il s'empressa de quitter ce pays où il pouvait craindre d'être mal vu, et courut achever ses études à Rheims. En 1745, il présenta aux directeurs de l'école de cette ville une thèse qui était si bien faite qu'on douta qu'il en fût l'auteur; dès que les professeurs furent revenus de ce soupçon, ils voulurent, en quelque sorte, lui en témoigner leur regret en lui permettant de soutenir sa thèse sans président, honneur insigne que l'Académie accordait, et rarement encore, aux sujets les plus distingués. Il défendit ainsi, avec beaucoup de succès, ses thèses pour les grades de bachelier, de licencié et enfin de docteur.

Ceint du bonnet doctoral, Guillaume Godart partit pour Paris avec l'intention de fréquenter les hôpitaux et d'observer l'application des principes qui lui avaient été enseignés à Louvain et à Leyde. Jean Astruc et Jacques Winslow furent ses professeurs de médecine et d'anatomie; et il accompagna Bernard De Jussieu dans ses herborisations aux environs de la capitale. Avide d'instruction, Guillaume Godart suivit encore le cours d'astronomie que donnait l'abbé De Lacaille au collége des Quatre-Nations.

A son retour de Paris, il demeura quelque temps chez un pharmacien à Huy, pour avoir l'occasion d'étudier sur les originaux les plantes dont il serait

un jour dans le cas de faire usage pour la guérison des maladies. Ce fut seulement après une application de deux ans qu'il osa se livrer à la pratique.

En 1749 il s'établit à Verviers, à l'occasion de son mariage avec Agnès de Fromentau, fille du receveur général du duc Charles de Lorraine et son agent pour les pays d'Outre-Meuse.

Il publia, en 1755, un traité assez remarquable, qui était un développement de sa dissertation inaugurale ; cet ouvrage portait pour titre : *Physique de l'âme humaine*. En faisant l'analyse du système de Stahl, dans son *Hist. de la Méd.,* t. 5, p. 253, M. Kurth Sprengel dit, au sujet de ce livre : « Le philosophe Godart prit aussi la défense du stahlisme.
» Il faisait provenir d'une seule et même âme raisonnable tous les mouvements extérieurs et intérieurs
» du corps. Mais ses arguments avaient déjà été employés par d'autres, car c'est parce qu'on ne peut attribuer ces effets à une autre force corporelle qu'à
» l'âme que les mouvements vitaux ne durent qu'autant que l'âme est utile au corps, et qu'enfin cet être
» intellectuel opère, de son plein gré, une foule d'autres mouvements volontaires. Si l'âme n'a pas la conscience des mouvements vitaux, c'est qu'elle ne réfléchit pas dans les organes vitaux et n'y existe que
» comme âme végétative et sentante. L'âme raisonnable
» siége dans la tête, mais l'âme végétative est dispersée
» par tout le corps. »

Notre compatriote C. Broeckx dit dans son *Essai sur l'Histoire de la Médecine belge*, page 167 : « Go-» dart, de Verviers, a donné un système sur l'âme » humaine : il établit son siége dans les corps calleux » et cherche à expliquer la cause de la ressemblance » des enfants avec leurs père et mère. Quoique cet » auteur s'étende au long sur ce sujet, les faits impor-» tants y tiennent peu de place. »

L'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Dijon avait proposé pour prix, en 1764 : 1° de déterminer la nature des antispasmodiques proprement dits ; 2° d'expliquer leur manière d'agir ; 3° de distinguer leurs différentes espèces ; 4° de marquer leur usage dans les maladies. Le mémoire de Godart fut couronné, et publié à Paris par l'auteur, qui y intercala des articles sur le diabolisme.

C'est à l'occasion de ces articles ajoutés, que le secrétaire perpétuel de l'académie de Dijon publia la lettre suivante : « En faisant imprimer sa dissertation » sur les *antispasmodiques* proprement dits, que » l'académie de Dijon couronna l'année dernière, » M. Godart, médecin à Verviers, près de Liége, *y a » ajouté, sur le diabolisme et sur les exorcismes, » des détails qui n'étaient pas dans l'original.* La » compagnie vous prie, Monsieur, d'en donner avis » au public, et de lui annoncer que tout ce qui est » compris depuis la page 44 jusqu'à la page 51, et » dans les pages 89 et 90, sont des additions dont

» elle n'a eu connaissance qu'après l'impression de
» l'ouvrage, impression qui s'est faite à Paris, quoi-
» que, par le frontispice, il paraisse que cette disser-
» tation ait été imprimée à Dijon. »

La même Académie proposa en 1766 une question sur les antiseptiques. G. Godart se mit de nouveau sur les rangs pour disputer la palme académique; mais il n'obtint que l'accessit. Établi dans une petite ville, il ne lui avait pas été possible de se procurer les derniers ouvrages relatifs à la question, dont son heureux concurrent Barthélemi De Boissieu s'était servi avec le plus grand avantage. La défaite de Godart ne laissait pas d'être honorable; car, de l'aveu de l'Académie, le prix fut très-disputé et l'ouvrage du médecin de Verviers fut considéré par elle comme égal en mérite à celui de Toussaint Bordenave, professeur royal de chirurgie à Paris; elle chargea même son secrétaire de faire à Guillaume Godart un compliment particulier et de l'assurer qu'elle se proposait de faire imprimer les trois mémoires qui auraient été tous couronnés si elle n'avait pas cru que, d'après le programme, il ne lui était pas permis de le faire.

En 1770 il concourut encore pour le prix proposé par la même Académie sur les méthodes rafraîchissantes, et son mémoire remporta le premier accessit.

Après avoir obtenu des succès dans les concours des académies étrangères, il voulut aussi répondre à un appel que l'Académie de Bruxelles fit, en 1772,

sur le moyen de détruire les chenilles; mais il n'eut encore une fois qu'un accessit; le prix fut adjugé à Maximilien-Jean Van Nieuwenhuysen, médecin d'Anvers.

Ses efforts, ses différentes publications et les nombreux articles qu'il envoya depuis 1759 à l'éditeur du *Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie*, prouvaient tous, de la manière la plus honorable, que Guillaume Godart réunissait aux connaissances du médecin le talent du philosophe et de l'observateur. Son mérite l'appelait à un fauteuil académique de l'académie de Bruxelles; mais il n'y fut nommé que le 25 mai de l'année 1773 si féconde en académiciens, lorsqu'on fit un premier effort pour donner à cette société littéraire le caractère qu'elle aurait dû prendre dès le principe et conserver pendant sa courte existence. Mais il n'obtint que la qualité de membre étranger ou de correspondant, selon l'expression d'aujourd'hui. Néanmoins il s'empressa de faire à ses collègues différentes communications en rapport avec ses travaux ordinaires.

Il mourut à Verviers le 2 mars 1794, à l'âge de 73 ans, d'une fièvre cachectique, à la suite d'une fluxion de poitrine. Treize enfants furent le fruit de son union avec Agnès de Fromentau.

« Godart, dit M. Broeckx, a écrit plusieurs mémoi-
» res académiques couronnés; on y rencontre une
» très-bonne description de plusieurs cas rares très-

» bien traités : entre autres, sa dissertation couronnée » sur les antispasmodiques fut très-goûtée; et, con- » tradictoirement à l'avis de M. Dezeimeris, elle nous » a paru offrir un mérite incontestable. » A cause de l'opinion de M. Broeckx, je donne ici-bas l'exposé du système du médecin de Verviers, auquel celui de Béclard n'est pas toujours conforme.

Voici les titres des ouvrages du docteur Godart qui ont été publiés séparément : 1° *La physique de l'Ame humaine*, Berlin, 1755, in-12, sous l'anonyme. —2° *Dissertation sur la nature, la manière d'agir, les espèces et les usages des Antispasmodiques, qui a remporté le prix de l'académie de Dijon*, Dijon, 1765, in-8°. Le journal de Médecine, publié sous la direction de Leroux, dit, tome 22, p. 208, au sujet de cette dissertation : Selon l'auteur « toute fibre est » élastique et irritable ; elle se remet en son premier » état par son élasticité ; elle réagit par son irritabi- » lité sans s'astreindre aux lois de la mécanique, et » son action est augmentée par l'influx du fluide » nerveux. Cette action est ce que M. Godart appelle » contraction. Si les expériences de M. Haller sem- » blent avoir borné aux seules fibres musculaires la » faculté de se contracter, M. Godart prouve, par » différentes observations, que les effets de l'irrita- » tion des fibres nerveuses ne laissent pas lieu de » douter qu'elles n'aient le don de le faire, au moins » insensiblement ou de se roidir. Et dès *qu'il est*

» *certain,* ajoute l'auteur, que les fibres musculaires » sont irritables à leur extérieur; qu'il suffit de les » toucher, de les piquer, de les arroser de quelque » liqueur âcre, de les ventiller pour les faire con- » tracter; dès que l'on sait que le sang est L'IRRITAMENT » propre du cœur, que quelques gouttes de ce fluide » peuvent entretenir ses battements, on est fondé à » en conclure que les fibres sont également irritables » à leur intérieur et à croire que le fluide subtil qui » passe par leur cavité, leur sert d'irritament; qu'elles » se contractent au simple contact de ces boules » spiritueuses, comme le cœur le fait à l'attouche- » ment des globules du sang; et puisque la vigueur » des contractions dépend de la liberté de communi- » cation entre le genre nerveux et le genre muscu- » laire, il s'ensuit que, des deux sortes d'irritabilité, » l'interne est la plus exquise, et que les irritaments » extérieurs ne peuvent produire des effets considé- » rables, sans être aidés, dans leur action, par celle » de l'irritament interne, ou qu'autant qu'ils réveil- » lent celle-ci et la mettent de la partie. »

« C'est donc le liquide nerveux qui, sollicitant » continuellement les fibres à la contraction, modifie » leur ton; c'est son affluence plus ou moins copieuse, » plus ou moins égale, qui règle leurs efforts respec- » tifs, qui entretient ou rompt l'équilibre de leur » tendance réciproque, qui les rend plus ou moins » sensibles aux irritations extérieures; c'est son abon-

» dance, sa rapidité, son acrimonie, qui causent seu-
» les, ou de concours avec les irritaments externes,
» les redoublements de leurs contractions. »

« On connaît ce redoublement de contractions sous
» le nom de SPASME; et c'est moins l'accourcissement
» effectif des fibres que le redoublement ou l'inten-
» sité de cet effort, au moyen duquel elles ont le don
» de rapprocher leurs éléments et de se contracter
» ou de se roidir. »

« Ainsi le spasme, en général, est une augmenta-
» tion du ton des fibres vivantes et de l'effort qu'elles
» font pour se contracter, lequel produit des mou-
» vements convulsifs, des agitations toniques, ou
» une simple roideur des parties qui en sont vexées. »

« Cet effort devient plus considérable, du chef de
» l'irritation interne, ou du chef de l'irritation externe. »

« Si c'est du chef de l'irritation interne, c'est un
» spasme légitime, ou, proprement dit, un spasme
» sans matière. »

« Si, vu la sensibilité trop exquise des fibres, la
» structure de l'organe, la nature de l'agent, l'irrita-
» tion externe réveille l'irritament interne et s'en
» laisse dominer, c'est encore un spasme proprement
» dit; mais alors on l'appelle spasme avec matière. »

« Mais si la contraction est produite par l'irritation
» externe, tellement que l'interne lui soit subordon-
» née, l'effet est un spasme bâtard. »

« Il est dans le caractère du spasme proprement

» dit, de se soutenir indépendamment de l'irritation
» externe, au lieu que le bâtard en dépend tellement
» qu'il *cesse aussitôt que l'irritament extérieur est*
» *ôté.* »

« Les recherches de l'auteur le conduisent à recon-
» naître que l'élasticité s'opposant à la destruction
» de la fibre, par la force avec laquelle elle la réta-
» blit dans son premier état, et que l'irritabilité con-
» courant à produire le même effet par son action
» sur les irritants, il s'ensuit que moins la fibre a d'é-
» lasticité pour résister, par elle-même, aux effets
» des agents, plus elle a d'irritabilité; mais que les
» contractions étant l'effet du concours de ces deux
» facultés de la fibre, elles sont d'autant plus vives,
» que le tissu de la fibre est plus faible, l'énergie de
» l'irritament restant le même, et d'autant plus forte,
» que l'élasticité de la fibre étant considérable, les
» irritaments agissent avec plus de force. »

« Dans le paragraphe où l'auteur traite de l'usage
» des antispasmodiques tempérants, il s'attache à
» toutes les circonstances où les différentes espèces
» de ce genre de remède doivent être employées; et
» à l'article des antiferments, il dit :

» *Une des causes les plus fréquentes des affections spasmodiques est l'usage des fruits, des légumes et de certaines boissons fermentescibles, que font les personnes dont le genre nerveux est trop irritable. Ces aliments ne sont pas sitôt parvenus à*

l'estomac, que la chaleur humide de ce viscère en développe un air impétueux; et cet esprit sauvage, connu sous le nom de Gas Helmontii, *au contact duquel les fibres trop sensibles se contractent avec violence, ferme brusquement l'orifice de l'estomac; ce qui donne des cardialgies violentes ou des douleurs de coliques affreuses.* »

« On trouve, au sujet des calmants, des réflexions » qui sont de la plus grande importance dans la pra- » tique, principalement celles qui ont les narcotiques » pour objet. Il fait observer que les remèdes, qui » contiennent le principe narcotique, sont composés » de différentes parties très-distinctes, dont les unes » enveloppent, pour ainsi dire, ce principe calmant; » et c'est sur la différence de ces espèces d'enve- » loppes qu'il établit le choix que l'on doit faire des » différents remèdes narcotiques, eu égard à la na- » ture de la maladie et au tempérament des malades. »

3° *Septicologie ou Dissertation sur les Antiseptiques, considérés dans le sens le plus étendu, qui a concouru pour le prix proposé par l'Académie de Dijon, en* 1767. Dijon (Paris) 1769, in-8°, avec deux mémoires de ses concurrents.—4° *Mémoire sur les méthodes rafraîchissantes et échauffantes, qui a remporté le prix proposé par l'Académie de Dijon en* 1770, *par Boissieu, auquel on a joint l'extrait d'une Dissertation sur le même sujet qui a eu le premier accessit, par Godart.* Dijon, 1772, in-8°.

Dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Dijon,* partie des *Sciences et Arts,* second semestre de 1784, se trouve un mémoire du docteur Godart sur *l'Origine des glaces que les fleuves et les grandes rivières charient dans le temps des grandes gelées.* On en trouve un extrait dans le tome 5e de l'Académie de Bruxelles, *Histoire,* page 31.

Le *Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie,* publié par Vandermonde, contient du docteur de Verviers les notices suivantes :

1° Dans le tome 10, année 1759, page 316 : *Observation sur une Fièvre articaire ou Érisypelateuse de la rare espèce.*

2° Dans le tome 11, même année, page 529 : *Marque singulière de la Grossesse du sexe.* Voici le cas qu'il rapporte : « Une dame, étant la première » fois grosse, se trouve constipée, de façon qu'elle » restait quelquefois deux et même trois jours, sans » aller bas. Elle acccouche au terme d'une fille. La » même chose lui arrive à la seconde grossesse, et » elle accouche encore d'une fille : au contraire, pendant sa troisième grossesse, elle a le ventre si libre, » qu'elle va souvent deux fois par jour ; elle accouche » à terme d'un garçon : se trouvant grosse la quatrième fois avec égale liberté de ventre, elle soupçonne qu'elle porte un garçon, ce qui s'est trouvé » vrai ; et la même liberté de ventre ayant lieu pendant sa cinquième grossesse, elle prédit qu'elle

» accouchera d'un garçon, et le fait en effet. Enfin » enceinte pour la sixième et dernière fois, et se » trouvant constipée, comme pendant la première et » la seconde, elle infère qu'elle donnera le jour à » une fille, et sa prédiction a été juste. »

3° Dans le tome 13, année 1760, page 66 : *Observation sur une Excroissance à la racine de la langue, extirpée par la ligature.*

4° dans le même tome, page 250 : *Histoire d'une Plaie accompagnée de différents symptômes.*

5° Dans le même tome, page 393 : *Guérison d'une Épilepsie, qui rendait les microscopiques.* Dans cette dissertation l'auteur déploie de vastes connaissances philosophiques. Il s'y reconnaît pour l'auteur de la *Physique de l'Ame.*

6° Dans le tome 14, année 1761, page 203 : *Histoire d'une Fièvre continue qui dégénéra en intermittente.*

7° Dans le même tome, page 401 : *Mort subite, causée par le trop d'embonpoint.*

8° Dans le même tome, page 499 : *Hydropisie, guérie par une attaque d'apoplexie.*

9° Dans le tome 18, année 1763, page 324 : *Observation sur une Fièvre cachectique.*

10° Dans le tome 49, année 1778, page 242 et 367 : *Dissertation sur la vertu des noix de Galle prises intérieurement.*

Le mois de juin de l'année 1779, de l'*Esprit des*

Journaux, contient, à la page 332, une notice de G. Godart, intitulée : *Description d'une nouvelle machine fumigatoire.*

Le Journal des Savants, édition d'Amsterdam, année 1776, tome 6e, donne à la page 543 une dissertation du même auteur, savoir : *Premier Mémoire d'Optique ou Explication d'une expérience de M. Franklin;* la seconde partie de ce curieux travail si peu connu, est dans le même Journal au mois de mai 1777, page 472.

La collection des Mémoires de l'Académie de Bruxelles dont Godart était membre, renferme les notes suivantes : dans le tome 1er, page 265 : *Explication de la cause des vuides, que l'on observe sous les glaçons des chemins raboteux.*

Dans le tome 5e, page 56 : l'analyse d'un Mémoire *sur les effets des Fomentations dans les Fièvres putrides;* page 69 : un Extrait d'un mémoire sur la question, *Sont-ce les Pans supérieurs ou les inférieurs des Fenêtres d'une salle de Malades qu'il faut ouvrir lorsqu'il s'agit d'en renouveler l'air?*

LE DOULX.

Le Doulx (Pierre), biographe, né à Bruges le 1er mars 1730, était fils de Pierre Le Doulx et de Rose Bouckaert.

Comme il eut, dès son jeune âge, un goût bien prononcé pour les arts du dessin et l'étude de la nature, ses parents lui permirent, à cette malheureuse époque, de s'y livrer, sans toutefois négliger son éducation littéraire. Jean Garemyn, qui forma plusieurs élèves, fut son premier maître; et il acheva ses études artistiques à l'académie de la ville de Bruges, sous la direction de Mathias De Visch.

Les peintures à l'huile n'étant point recherchées, il crut devoir en adopter une autre moins coûteuse pour les particuliers, celle en détrempe : il a fait dans cette manière une collection volumineuse d'insectes et de fleurs qui lui servaient souvent de modèles pour la décoration des appartements. Les particuliers ne voulant pas payer les artistes qu'ils traitaient comme

des manœuvres, Le Doulx imagina d'imiter sur la toile à gros fils les anciennes tapisseries d'Ypres et de Bruxelles.

Le goût bizarre et l'avarice des amateurs ayant étouffé le germe des heureuses dispositions de son enfance, Le Doulx fut entièrement négligé, lorsque, par l'influence du gouvernement et des administrations communales, les arts commencèrent à reprendre ; il se livra alors à l'histoire des lettres et des arts de sa ville natale.

Il mourut à Bruges le 14 octobre 1807, âgé d'environ 78 ans.

Il a laissé : 1° *Dessins à l'encre de la Chine, des statues des Forestiers et Comtes de Flandre avec leurs Armoiries coloriées, qui ornaient anciennement la façade de la Maison de Ville à Bruges et qui furent brisées en* 1792, *par les révolutionnaires français,* manuscrit in-fol. L'auteur a accompagné ces dessins de quelques notes historiques. Il en existe une copie flamande faite en 1806 par Le Doulx lui-même, ornée aussi de portraits et d'armoiries. Ces dessins ont été copiés pour M. Octave Delpierre et insérés par lui dans ses *Annales de Bruges.* — 2° *Levens der Konst-Schilders, Konstenaers en Konstenaeressen zoo in 't schilderen, beeldhouwen als ander konsten, de welke van de stadt van Brugge gebooren syn, ofte aldaer hunne konsten geoeffent hebben; verrykt met veel aenmerkelyke en historyke*

Aenteekeningen getrokken uyt verscheyde schryvers, handschriften en andere bewys-stukken; op gesteld door, manuscrit in-fol., commencé en 1795. Le Doulx, loin d'avoir l'érudition nécessaire pour bien composer un semblable ouvrage, n'était pas même instruit. Pour les temps anciens, il répète Van Mander et Descamps. Rien de neuf! Il n'offre de l'intérêt que lorsqu'il donne la biographie de ses contemporains; s'il est alors exact et curieux, encore trompe-t-il toujours son lecteur sur le mérite des artistes. Élevé dans les principes d'un mauvais goût, il ne pouvait être habile à juger des ouvrages d'art. — 3° *Levens-beschryvinge van de roemweerdige Mannen van Brugge,* 2 vol. in-fol. Il en existe une copie. Curieuse pour les temps modernes, ainsi que l'ouvrage précédent, cette biographie de la province de la Flandre Occidentale est peu recommandable pour les temps anciens, et tout à fait inférieure à l'ouvrage biographique du curé Van Male. — 4° Pierre Le Doulx a ajouté les armoiries coloriées des magistrats de la ville de Bruges, à l'ouvrage composé par son père.

DELMOTTE.

Delmotte (Henri-Florent), homme de lettres, naquit à Mons le 20 juin 1798, d'une honnête famille bourgeoise.

Il y fit ses études au collége municipal et se distingua de bonne heure par l'amour du travail et une intelligence aussi prompte qu'étendue.

Ses parents l'avaient d'abord destiné au barreau où quelques-uns de ses ancêtres avaient figuré avec honneur; mais la faiblesse de sa poitrine dut faire abandonner ce projet. Un goût particulier pour la littérature, que fortifiait encore en lui l'exemple de son père qui était bibliothécaire du département de Jemmapes, le portait tout entier aux sciences et aux lettres, mais la modicité de sa fortune le contraignit à renoncer en partie à ses affections littéraires.

Néanmoins les occupations positives et matérielles du notariat ne purent rien lui enlever de ce goût.

H. Delmotte fut successivement notaire à Baudour et à Mons.



Il débuta fort jeune dans la carrière des lettres; d'abord dans ses *Pensées,* il voulut se donner une apparence de philosophie. Ce recueil n'était que l'essai d'un jeune homme. On aurait dû l'accueillir avec indulgence; mais il est de la destinée de presque tous les jeunes gens qui se livrent aux lettres d'être poursuivis par l'envie et la jalousie. Bientôt après, il rédigea une boutade sur les femmes empreinte de sa philosophie misanthropique. Ces sortes de satires ne se font tolérer que lorsqu'un élégant badinage et l'esprit de la pensée rachètent les défauts d'une malignité triviale; ces attaques sont d'ailleurs de mauvais goût et doivent faire soupçonner la moralité de leur auteur. Ce sexe, à qui nous devons les premiers bienfaits de notre enfance et de notre éducation, a mille droits à nos égards et à notre reconnaissance.

M. Delmotte venait assez souvent à Mons. Il faisait partie d'une société de *Soirées Lyriques,* espèce de *Caveau moderne,* qui s'était formée en 1821, et dont il devint secrétaire. On formerait un gros volume des chansons qu'il fit à l'occasion de ces réunions. Ses amis, qui l'écoutaient avec plaisir, le comparaient de bonne foi au grand chansonnier français. Personne au monde ne savait plaisanter avec plus de finesse, ni décocher une épigramme avec plus de sel. Dans ces réunions lyriques, dont il était l'âme et l'ornement, il se livrait à ses amis, éparpillant à pleines mains sa

gaîté folle et son esprit caustique ; il parvenait même à faire oublier ce que sa prononciation excessivement nasale avait de désagréable pour l'oreille.

Après la mort de son père en 1824, Delmotte, qui lui avait été donné pour adjoint, devint son successeur pour la place de bibliothécaire de la ville de Mons. Il fréquenta encore, mais avec moins d'assiduité, les réunions lyriques, jusqu'en 1825.

Depuis le 9 juillet de cette année jusqu'au 23 décembre de l'année suivante, il coopéra à la rédaction du *Dragon*, journal qui s'imprimait à Mons.

Dès lors M. Delmotte se trouvait dans une position conforme à ses goûts ; et il put se flatter d'avoir trouvé le bonheur dont il est difficile de jouir même au milieu de sa famille, ou dans son cabinet entouré des livres dont on ne se lasse jamais. Le véritable génie de M. Delmotte était les recherches auxquelles on a donné le nom d'*aménités littéraires*. Son père avait cultivé en silence cette sorte de littérature, qui, passionnée pour des faits singuliers, enthousiaste de détails inconnus, s'égare avec délices dans le labyrinthe de la philologie et de l'histoire littéraire, et s'en va corrigeant des noms et des dates, exhumant de vieux imprimés et de vieux manuscrits, donnant de l'intérêt à des minuties, tirant de l'instruction des plus petites choses : collecteur diligent, investigateur infatigable, il rassemblait avec empressement autographes, gravures, médailles, antiquités, livres ; tout



ce qui se rapportait de près ou de loin au Hainaut, venait se ranger avec ordre dans ses cartons ou sur les rayons de sa bibliothèque.

Souvent Delmotte voyait des amis qui partageaient ses goûts. Leurs réunions, depuis la dissolution des *Soirées Lyriques*, avaient pour objet une récréation spirituelle ou un épanchement dont l'amitié est seule capable de sentir le besoin et le prix. Quoiqu'il eût un penchant naturel pour la satire, il n'éprouva aucun des inconvénients attachés à la causticité; c'est que sa malice n'avait rien d'amer ni de personnel pour ses amis, et qu'il se faisait pardonner les traits piquants de son esprit par les excellentes qualités de son cœur.

Peu de temps après son retour à Mons, il forma le projet d'une biographie montoise dans laquelle il témoignait beaucoup d'indulgence pour les illustrations de sa ville natale; pas de si petit imprimeur qui ne fût pour lui un grand homme. Beaucoup de biographes locaux ont la même faiblesse.

En présentant au ministre de l'intérieur les *Tournois de Chauvency* annotés par son père, M. Delmotte voulut faire connaître ses goûts; il lui eût été agréable de se voir au nombre des membres de la Commission d'Histoire.

Il embrassa avec ardeur la révolution de 1830, parce qu'il croyait que l'insurrection aurait pour résultat immédiat de réunir la Belgique à la France. Ses vœux n'avaient rien de répréhensible, puisque les hommes

qui s'étaient placés spontanément au pouvoir, louvoyaient au milieu de l'agitation populaire; l'énergie des corps francs déborda ces administrateurs improvisés, trop désunis relativement à l'avenir de la Belgique pour procurer au peuple le bien qu'il souhaitait. L'inexpérience et l'égoïsme firent le reste. La coopération de M. Delmotte dans tout ce qui se fit pour abolir à Mons l'autorité du gouvernement des Pays-Bas lui valut la *croix de fer;* dans la liste officielle des décorés, l'article de M. Henri Delmotte est ainsi conçu : « Il contribua puissamment à développer » l'esprit national et à organiser la résistance aux » actes oppressifs du gouvernement déchu; il fut » l'un des auteurs les plus actifs des mouvements qui » amenèrent la reddition de la place de Mons, le » 29 septembre 1830. »

Au mois d'octobre suivant, il fut appelé par M. Rogier, à son passage à Mons, au poste important et lucratif de greffier des États de la province du Hainaut, poste que des considérations particulières ne lui permirent pas d'accepter. Il ne se sentait pas la vocation des emplois politiques. La franchise et l'indépendance de son caractère le rendaient peu propre à tout ce qu'on exige d'un agent du pouvoir.

Deux ans après, le Gouvernement lui confia la garde de ses archives à Mons; c'était là un emploi cher à son ambition. Depuis longtemps il s'occupait à rassembler des documents pour l'histoire du Hainaut

et particulièrement de sa ville natale; sa qualité d'archiviste vint le mettre à même de poursuivre avec plus de fruit ses laborieuses recherches. Il cumula cette place avec celle de bibliothécaire et garda aussi son bureau de notaire.

Les circonstances avaient singulièrement favorisé M. Delmotte; il était sous l'influence du siècle qui porte toutes les personnes studieuses vers les documents officiels. Cette influence s'est répandue avec une rapidité d'autant plus grande que la publication de documents historiques offre indistinctement à tout le monde un moyen prompt et facile d'étayer une réputation. Sous un gouvernement tout nouveau, les petits littérateurs aux manières faciles et au langage louangeur qu'il accueille et qui le flattent, pour s'assurer les avantages de la domination, se rassemblent, serrent leurs rangs et marchent par bataillons à la conquête du budjet, unique objet de leurs vœux, mais non de leur convoitise.

« Les originaux, s'écrie un écrivain, c'est bien une » autre plaie. La rage de l'inédit s'est emparée de tout » le monde. Il suffit maintenant de faire copier de » vieilles paperasses et d'envoyer à l'imprimeur cette » transcription qu'il n'est pas même nécessaire de lire » et de comprendre : aussitôt on est élevé au rang » des habiles, on s'installe dans les fauteuils acadé» miques, on pare sa boutonnière de décorations ré» servées au talent, etc., etc. »

M. Delmotte était profondément atteint de cette manie d'imprimer si commune depuis quelques années ; il en voulait au Gouvernement de ce qu'il ne venait point au-devant de ses prétentions. M. Delmotte avait bien tort de les porter si loin, car il n'avait rien produit qui ne fût au-dessous du médiocre, et un ministre, fût-il de ses amis, ne pouvait lui accorder légèrement des secours pour des projets dont la bonne exécution lui paraissait douteuse. Au reste, M. Delmotte avait ses motifs particuliers pour se plaindre. Ses plaintes sont consignées dans la préface de sa notice sur Roland Delattre, et comme elles caractérisent très-bien notre époque et le caractère satirique de M. Delmotte, nous en donnerons ici un court extrait :

« Vous vous imaginez, parce que les représentants » de la nation votent, chaque année, cinquante ou » cent mille francs au budjet pour l'encouragement » des arts et des lettres, que l'on va encourager les » lettres. — Allez donc. — Si vous êtes assez débon- » naire pour écrire au ministre en lui demandant » une miette ou deux du banquet dont on vous a » fait aspirer la fumée et dont vous avez payé votre » quote-part de frais, témoin le receveur des contri- » butions, on vous demandera : 1° Votre ouvrage » sera-t-il imprimé en Belgique ? 2° A combien s'élè- » veront les frais d'impression ? 3° Dans quel terme » sera achevée l'impression ? 4° Quel sera le prix de

» l'ouvrage ? Cette dernière question surtout est re-
» commandée à l'expéditionnaire ; quelques lignes
» plus bas, on en devinera la raison. — Après avoir
» répondu catégoriquement à toutes ces demandes,
» il vous arrive une lettre portant pour timbre : *Mi-*
» *nistère de l'intérieur,* vous l'ouvrez et vous croyez
» y lire en superbe coulée : Le Gouvernement vous
» accorde une somme de.........., etc. — Baste. — On
» vous répond par la formule sacramentelle : Le Gou-
» vernement souscrit pour douze exemplaires. — Un
» ministre, s'il vous juge digne d'être *encouragé,*
» souscrira pour 12 exemplaires à votre ouvrage ! Vous
» aurez, il est vrai, la consolation de pouvoir lui ré-
» pondre : *Je demande un subside, je ne sollicite*
» *pas une aumône.* — J'oubliais. Il est de règle au
» ministère d'ajouter à l'inviolable souscription, cette
» phrase banale : *Les fonds destinés à l'encoura-*
» *gement des lettres, sont* ÉPUISÉS. Épuisés ! à quoi,
» je vous le demande ? Alerte, explorateurs ; si vous
» découvrez cela, vous aurez, je vous le jure, fait
» trouvaille aussi difficile que celle de l'or potable,
» de la quadrature du cercle ou du mouvement per-
» pétuel. »

Bien que je sois très-éloigné de vouloir relever la critique que M. Delmotte a faite de l'Administration des Arts et des Lettres, je dois cependant avouer que les précautions prises par le Gouvernement à l'égard d'un écrivain d'opuscules aussi futiles que le sont les pre-

mières productions de M. Delmotte, étaient sages et qu'elles méritent l'approbation de toute personne de bon sens. Mais il serait à souhaiter que le ministère eût montré, dans tous les temps et envers toutes les personnes, la même sévérité. Loin de leur donner des amis, les faveurs, surtout si elles sont distribuées avec peu de discernement, perdent les ministres.

Depuis 1832, M. Delmotte fut en relation avec les éditeurs des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* lesquels s'empressèrent de l'inscrire parmi leurs collaborateurs. Ce journal, qui se distingue par le style et la variété de la matière, accueillit avec empressement ses illustrations montoises et ses aménités littéraires que le public lisait toujours avec plaisir, de manière que M. Delmotte a réellement contribué au succès de cet excellent recueil.

La fausse démarche de M. Delmotte auprès du Gouvernement donna lieu à la formation d'une société de bibliophiles dont il fut un des fondateurs. Elle a servi de modèle aux autres sociétés de ce genre qui ont surgi depuis, vaniteux enfants de ce siècle orgueilleux qui comprend une célébrité sans grandeur ni mérite, et qui se sert d'une réputation comme d'un moyen de fortune. Depuis longtemps on a dit que le savoir-faire valait souvent mieux que le savoir; mais jamais on n'avait poussé l'effronterie jusqu'à en faire un précepte de morale ou un

principe d'éducation. Les passions et les faiblesses qui tourmentent toujours la société n'étant point dirigées par le Gouvernement vers un but d'utilité générale, le peuple se trouve accablé à la fois de tous les vices et menacé du cataclisme le plus épouvantable; et les livres, ne pouvant désormais servir à éclairer le peuple, ne sont aimés et vantés que comme moyen de fortune. Il est cependant quelques bibliophiles honorables à qui l'on peut seulement reprocher leur manie; et parmi ceux-ci M. Delmotte.

Les livres, c'étaient là ses amis les plus chers, les mieux fêtés, les plus magnifiquement accueillis. Bibliophile ou plutôt bibliomane sincère, il accueillit dans sa société un petit nombre d'élus à qui il voulut procurer l'innocente mais orgueilleuse satisfaction de posséder quelques volumes que tout le monde ne saurait se procurer, même à prix d'argent. M. Delmotte poussa même au-delà des bornes de la raison son goût pour les livres, et marcha, sous ce rapport, de pair avec la vaniteuse aristocratie qui ne voudrait pas d'un livre en papier ordinaire ou d'une reliure ancienne qui ne portât point les armes d'un savant illustre ou d'un grand seigneur dont la naissance est souvent le seul mérite. Ces prétendus bibliophiles dont le nombre augmente tous les jours, ne le sont réellement que de nom; ils se vantent d'un vice dont ils ne sentent point tout le ridicule, parce qu'il est aussi le vice du siècle.

Pour que ces messieurs ne s'offensent point de ma remarque, je me permettrai de répéter ici, que le vrai bibliophile est l'amateur de bons livres et des bonnes éditions qui en ont été faites. On n'apprécie pas assez ce genre de talent qui ne peut être que le fruit d'une immense lecture et de méditations continues; et ces petits amateurs de livres en papier rose et aux armes royales contribuent tous les jours à déverser sur ce talent le ridicule qui convient seulement à leurs vaniteuses faiblesses.

Ce goût immodéré pour les niaiseries littéraires, et la manie des originaux, après avoir travaillé bien des têtes, ont envahi notre gouvernement et quelques localités : tout le monde se montre sensible à une gloire qu'il est si facile d'acquérir. Si M. Henri Delmotte avait vécu plus longtemps, il aurait rencontré pour ses travaux plus de sympathie qu'il n'en a obtenu.

S'il a contribué à propager dans la ville de Mons cette déplorable bibliomanie, si l'on ne peut lui refuser le triste honneur d'avoir mis à la mode cette espèce de folie, d'autre part, sa ville natale lui doit réellement de la reconnaissance de ce que, plus que tout autre, il s'est efforcé d'y répandre le goût de l'horticulture. Avant lui, la ville de Mons ne comptait dans son enceinte aucun jardinier fleuriste, et l'on n'y voyait que trois ou quatre serres; mais, grâce à l'heureuse influence qu'il a exercée, cette ville

compte aujourd'hui un bon nombre de jardiniers et près de quarante serres.

Les opuscules publiés jusqu'à ce jour par M. Delmotte étaient d'un très-faible intérêt. Mais on connaissait les ouvrages qu'il avait sur le métier et la constance qu'il mettait dans ses travaux; l'on annonçait avec une sorte de complaisance les *Tournois de Chauvency* et la *Notice sur le célèbre musicien Lassus* extraite de sa future biographie montoise. Malheureusement le monde littéraire ne possédait delui que des *Recherches historiques sur Gilles de Chin* et *El Doudou,* petite facétie assez spirituelle.

A peine M. Dewez eut-il fermé la paupière, que M. Delmotte fut admis comme membre correspondant dans l'Académie de Bruxelles, le 8 mai 1835. Comme il y était appelé par l'amitié, on n'exigea point le dépôt de ses ouvrages imprimés. Cette double distinction dont il était flatté, en stimulant son ardeur, sembla lui imposer l'obligation de se recommander au public par des travaux plus sérieux et plus solides. Il lui importait ainsi qu'à l'Académie de justifier son élection un peu prématurée. Lorsque la mort est venue le frapper, il travaillait plus que jamais à sa *Biographie Montoise.*

M. Delmotte succomba le 7 mars 1836, âgé seulement de 37 ans, à une affection de poitrine qui le minait depuis longtemps.

M. Delmotte était membre correspondant de l'A-

cadémie de Bruxelles, vice-président de la Société provinciale des Sciences et des Lettres du Hainaut et de la Société des Bibliophiles, à Mons, secrétaire de la Société d'Horticulture. Sa bibliothèque, témoin irrécusable de sa ridicule manie, fut disputée par ses émules.

Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Mes Pensées ou petites idées d'un cerveau étroit, par H. D., Mons* (Bruxelles), 1819, in-18, de 164 pages. — 2° *Recherches historiques sur Gilles, seigneur de Chin, et le Dragon, Mons* (Bruxelles), in-8° de 59 pages et 3 planches. Il traita depuis ce sujet dans une dissertation sur l'origine de la tête du crocodile, vulgairement appelée *Tête du dragon*, laquelle il remit à la Société des Sciences, etc., du Hainaut, en 1834.

M. Delmotte paraît peu disposé à croire que le sire de Chin fût de la chevaleresque famille de Berlaymont, comme on le pense généralement. M. De Reiffenberg fait à ce sujet la réflexion suivante : « On ne sait » pourquoi S. Georges a été substitué au chevalier » Gilles de Chin, de la maison de Berlaymont, à qui » une tradition attribue la destruction d'un dragon » retiré dans une tanière aux environs de Mons ; ce » Gilles de Chin, dont la Société des Bibliophiles de » Mons vient de mettre au jour le roman. Il est pos- » sible que ce chevalier, qui avait été à la croisade, » s'étant battu corps à corps avec un énorme lion, » en Palestine, et ayant rapporté d'outre-mer une tête

» de crocodile que l'on conserve encore, on aura tout » confondu et rattaché cet événement à une cou- » tume peut-être antérieure. » — 3° *El Doudou, ein si plat montois qué ç' n'é rié d'el 'dire; dédié aux geins des caches et aux porteurs aux sacs* (1826), in-12 de 4 pages, y compris la préface. C'est une facétie dialoguée et rimée sur le combat dit : *Le Lumeçon,* qui a lieu à la kermesse de Mons. Elle a été, ainsi que cet autre badinage dont le titre va suivre, réimprimée plusieurs fois, d'abord isolément et puis dans un recueil intitulé : *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons,* Mons, in-12. — 4° *Cantique Spirituel, en forme de complainte étonnante, merveilleuse, prodigieuse, incroyable et pourtant véritable, du combat de monseigneur Gilles de Chin contre un dragon énorme, monstrueux et assez gros, qui désolait le territoire du village de Wasmes; et de l'incomparable victoire que cet invincible chevalier, qui n'était pas manchot, remporta, par la force de son bras, sur ce furieux animal féroce, l'an de grâce de Notre-Seigneur J.-C.* 1133, *le* 31 *novembre, à cinq heures du matin,* Mons, 1827, in-12 de 12 pages. Ce potpourri, mêlé de prose et de vers, est dû à MM. Delmotte et Caramelle qui associèrent leurs talents pour cette œuvre. — 5° *Le Réveil,* Mons, 1830, in-8° ; dithyrambe de 103 vers sur la révolution de septembre. — 6° *Le Candidat à la Royauté ; esquisse*

en trois tableaux, mêlée de couplets, représentée pour la première fois sur le théâtre de Mons, le 9 *janvier* 1831. Bruxelles, 1831, in-18 de 54 pages. M. Delmotte n'est pas seul auteur de cette pièce; il a eu pour collaborateurs MM. Émile De Puydt et Hippolyte Roussel. — 7° *Fac-simile du Saint Bernardin de* 1454 *et de la première estampe gravée sur bois avec nom d'auteur.* Mons, 1833, in-fol. de 4 pages. Lettre à M. Duchesne, conservateur des estampes du Cabinet du Roi à Paris, tirée à cinq exemplaires seulement. — 8° *Scènes populaires montoises, calligraphiées par Anatole-Oscar Prud'homme, neveu de l'illustre Joseph Prud'homme, professeur d'écriture, élève de Brard et Saint-Omer, expert juré et assermenté près les cours et tribunaux,* etc., etc., Mons, 1834, in-8° de 77 pages, tiré à 150 exemplaires sur papier vélin blanc numérotés, plus quatre exemplaires sur papier grand raisin de couleur, cinq sur papier colombier de couleur, glacé, et un sur satin rose. Dans ces petits tableaux, Delmotte a esquissé avec une grande vérité les mœurs et le langage de la classe ouvrière de Mons; c'est la nature prise sur le fait. Aussi, les *Scènes populaires* ont-elles obtenu un succès tel que l'édition en a été épuisée en très-peu de temps. Ces *Scènes* sont en outre remarquables sous le rapport typographique : les lettres rouges, les caractères gothiques, les vignettes, les traits de plume des

titres courants, les enjolivements de la pagination mise en signatures, tout est d'une originalité qui n'exclut pas la grâce. C'est le premier livre publié par M. Delmotte qui témoigne de sa bibliomanie. — 9° *Réglement pour le jeu de la Galoche.* Mons, (1834) in-8° de 12 pages. Cette autre facétie en idiome montois a été tirée à petit nombre et sur papier de couleur, sauf quelques exemplaires sur papier blanc cavalier vélin. — 10° *Voyage Pittoresque et Industriel dans le Paraguäy Roux et la Palingénésie Australe; par Tridace-Nafé-Théobrôme, de Kaout 't' Chouk, gentilhomme breton, sous-aide à l'établissement des Clyso-Pompes. Au Meschacébé* (Mons), *chez Ylered-Sioyoh* (Hoyois-Derely) 1835, in-8° de 30 pages, tiré à 50 exemplaires, dont deux sur perkaline aurore, un sur beau vélin, un sur carton blanc et un sur peau de vélin in-folio. Cette plaisanterie, pleine de sens, de raison et de gaîté, a inspiré à M. Ch. Nodier un de ces articles charmants, dont lui seul a le secret, et où le génie de Rabelais et d'Horace est uni à toute l'élégance moderne. Peu de temps après la mort de M. Delmotte, ses amis se sont proposé de faire réimprimer cet article avec les caractères employés pour le *Voyage Pittoresque* et dans le même format, afin qu'il puisse y être joint. — 11° *Les Tournois de Chauvency, donnés vers la fin du treizième siècle, décrits par Jacques Bretex,* 1285; *annotés par*

feu Philibert Delmotte et publiés par H. Delmotte, son fils. Valenciennes, 1835, in-8° de 165 pages de texte et de 28 pages de la biographie. M. H. Delmotte est l'auteur de la notice nécrologique sur son père, mais il n'est que l'éditeur du livre des *Tournois*. Cette édition a été bien accueillie; elle est ornée d'une planche au trait; le texte est en caractère gothique. Toute l'édition se compose de deux cents exemplaires sur papier raisin vélin, plus deux sur papier de Chine et deux sur peau de vélin, dont l'un était destiné à M. Chalon et l'autre était réservé par l'éditeur. Pour faire sentir jusqu'où peut être portée la passion des livres, je transcrirai ici la description qui a été faite de ces deux exemplaires par M. le bibliophile Hennebert : « En tête de chacun de » ces splendides volumes se trouvent : le Prospectus » de l'ouvrage également sur vélin, avec titre re- » haussé en or ; 2° trois exemplaires de la planche » servant de frontispice, le premier sur papier de » Chine, le deuxième peint à l'aquarelle, et le » troisième à l'huile. Dans l'exemplaire de M. Chalon, » cette peinture est ornée d'un encadrement en or. » 3° un portrait de M. Delmotte père, dessiné à la » sépia par M. Madou, dans l'exemplaire de M. Del- » motte, et lithographié dans l'autre. 4° un fac- » simile de la première page du manuscrit. A la fin » du poëme sont placées deux planches représentant » les blasons de vingt-quatre chevaliers qui ont

» figuré dans les tournois de Chauvency, enfin des » tirés à part du compte rendu de l'ouvrage par le » *Courrier Belge* et par Arthur Dinaux dans les » *Archives historiques et littéraires du Nord de la* » *France et du Midi de la Belgique;* par M. De » Reiffenberg, dans le *Messager des Sciences et des* » *Arts de la Belgique;* enfin une copie de la main » de M. Hecart, de l'article que M. Th. Lorin a rédigé » sur les *Tournois* pour un recueil scientifique fran- » çais. Ces précieux livres, reliés en velours cramoisi, » dorés sur tranche et à fermoirs brillants, sont » conservés dans d'élégants étuis. L'exemplaire de » M. Chalon se distingue toutefois par des encadre- » ments et des initiales en or et en couleur dans » le goût des anciens manuscrits, aux premières » pages du poëme et des liminaires; l'armorial » peint sur vélin a les métaux en or et en argent » brunis; il y a joint deux lettres autographes » qu'il a reçues de M. Delmotte au sujet de l'ou- » vrage et un exemplaire sur peau de vélin, de la cir- » culaire annonçant le décès de cet homme si regret- » table. » — 11° *Notice biographique sur Roland Delattre, connu sous le nom de D'Orland Lassus.* Valenciennes, 1836, in-8° de 176 pages, avec les portraits de D'Orland Lassus et d'Henri Delmotte et une planche représentant le tombeau de ce musicien. L'auteur a fait tirer de cet ouvrage 150 exemplaires sur papier vélin et 350 sur papier raisin ordinaire,

plus, selon son habitude, quelques-uns sur papier de couleur et un sur satin blanc. M. Delmotte a fait d'innombrables recherches sur ce célèbre compositeur, le prince des musiciens de son temps, et il parvint à se procurer à Munich plusieurs pièces capitales. L'avant-veille de sa mort, il corrigeait encore les épreuves de cet ouvrage, qui parut avec sa notice biographique.

Comme président de la Société des Bibliophiles Belges, M. Delmotte a été avec son ami, M. René Chalon, l'éditeur d'un livre intitulé : *Gouvernement du pays d'Haynnau, depuis le trépas de l'archiduc Albert, d'heureuse mémoire.*

Devenu, en 1832, un des collaborateurs des *Archives du Nord*, M. Delmotte y a inséré :

Tome 2e, page 172 : *Rôle des Offices héréditaires de la Cour des comtes de Hainaut.*

Même tome, page 463 : *Article biographique sur Gilles De Boussu, historien de Mons.*

Tome 3e, page 91 : *Une lettre à M. Arthur Dinaux sur le premier imprimeur de Cambrai.*

Même tome, page 449 : *Un article biographique sur la comtesse d'Albany, née à Mons.*

Tome 4e, page 9 : *Histoire admirable d'un esprit qui a paru souvent de nuit au monastère de Saint-Ghislain, au mois de février* 1656.

Même tome, page 104 : *Un article biographique sur le marquis Du Chasteler, membre de l'Académie de Bruxelles.*

Même tome, page 286 : *Un article biographique sur Philippe Brasseur.*

Dans la partie du même recueil, intitulée : *Les Hommes et les Choses du nord de la France*, etc., M. Delmotte a inséré différentes notes, dont voici l'indication :

Page 116 : *L'Évêque et le Diable.*

Page 117 : *L'Épitaphe d'Alix, comtesse de Hainaut.*

Page 136 : *Le Prince de Ligne et son boucher.*

Page 191 : *Bague de sainte Waudru.*

Page 206 : *Les Culs tout nus.*

Page 254 : *La Tête de Dagobert.*

Page 260 : *Buisseret et les Brochets.*

Page 265 : *Souvenir du Gouvernement Autrichien.*

Page 270 : *L'Antiquité Moderne.*

Page 329 : *Observations d'un prêtre sur Manneken Piss.*

Page 411 : *La Déesse de la Liberté.*

Les paroles d'un certain nombre de chants, dont la musique a été composée par J.-B. Stevens, son beau-frère, sont dues à M. Delmotte; nous nous contenterons de citer : *Le vieux Soldat ; Le vieux Célibataire; la vieille Fille; As-tu déjeuné, mon garçon? Le Ménestrel; L'Exilé; Le Ménétrier; La Lanterne magique ; L'Indépendant; Ne m'aime pas.*

Dans le tome second du Bulletin de l'Académie